

Les Possibles - No. 24 Été 2020

Éditorial : Tout changer pour que rien ne change ?

vendredi 26 juin 2020, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

La formule de l'écrivain italien Giuseppe Tomasi di Lampedusa « si nous voulons que tout reste pareil, il faut que tout change », dans son roman *Le Guépard* (1958), rendue célèbre par le film de Luchino Visconti, sera-t-elle la marque de l'alternative entre le monde d'avant la pandémie du coronavirus et le monde d'après ? Le risque est réel, car on voit bien les classes dominantes dans le monde et leurs représentants à la tête des États faire tout leur possible pour geler toute velléité de tirer les enseignements de la panne économique consécutive au confinement imposé pour endiguer la pandémie.

Une première bataille idéologique se livre autour de l'interprétation de la crise. D'aucuns s'acharnent à marteler l'idée que « la crise » n'aurait rien à voir avec les transformations du capitalisme mondial depuis cinquante ans. C'est faire fi de la dévastation planétaire due à la déforestation, à l'agriculture intensive, à l'urbanisation extensive, qui explique le développement des zoonoses, maladies provenant de la transmission de l'animal à l'homme. La discussion théorique n'est pas qu'une affaire de sémantique car il en va de la suite à donner : s'il s'agissait d'une crise extérieure à l'évolution du capitalisme, il suffirait de relancer la machine économique après avoir fermé la parenthèse de la pandémie ; s'il s'agit au contraire d'une crise systémique, alors une refondation complète des objectifs et des moyens de l'économie s'impose.

On se doute que la bataille principale porte donc sur le changement de cap à opérer. La revue *Les Possibles* s'inscrit depuis son origine dans cette perspective. Et la pandémie du coronavirus et la paralysie de l'économie qui s'en est suivie sont l'occasion de préciser un peu mieux ce que serait une transition sociale et écologique pour sortir de la logique mortifère du capitalisme et des dégradations sociales et écologiques engendrées par la poursuite de l'accumulation infinie. Dans les deux numéros précédents des *Possibles*, nous avons consacré les dossiers à la politique monétaire des banques centrales et à la planification dans la perspective d'une transition. Nous poursuivons ici avec un dossier sur les transformations nécessaires du système productif.

Ce dossier s'ouvre par une contribution théorique de Mireille Bruyère qui invite à réfléchir sur ce qu'elle appelle « la part sombre de l'industrie », ce qui signifie qu'il faut prendre les évolutions techniques comme un fait social, mieux comme un rapport social. Aussi, le capitalisme que l'on appelle numérique est, selon elle, « le stade ultime de l'industrialisation du monde » qui menace la démocratie. L'alternative est alors de rompre avec les chaînes de valeur tellement fragmentées qu'elles empêchent largement les relocalisations qui seraient nécessaires.

Trois articles suivent qui présentent les termes de la crise industrielle en France, faite de délocalisations pour intégrer la division internationale du travail imposée par la circulation et la concentration des capitaux. L'article d'El Mouhoub Mouhoud fait le point sur les conditions des relocalisations : il faut absolument redéfinir les « règles du jeu » car les difficultés porteront surtout sur les emplois de services. Gabriel Colletis examine les difficultés et les conditions d'une réindustrialisation qui ne se réduit pas à une relocalisation. Il réactualise le Manifeste pour l'industrie dont il était l'inspirateur. Une équipe de chercheurs-militants autour de Pierre Bonneau analyse la crise économique qui risque de frapper rapidement la région toulousaine à la suite de l'effondrement de l'activité du secteur de l'aéronautique. « Moins de passagers, moins d'avions », tel est l'avenir prévisible, face auquel de nouvelles stratégies doivent être pensées car l'avion représente un modèle de développement obsolète.

Claude Serfati propose d'examiner en quoi le secteur militaire en France est central par ses effets sur l'ensemble de l'industrie et l'emploi. À nouveau, l'industrie aéronautique est concernée, par le fait que la commande publique est essentielle, parce que ses liens sont très importants avec le reste de l'industrie et parce que la consanguinité des classes dirigeantes de l'État et des grandes multinationales est très forte.

Thierry Pouch et Jacques Berthelot consacrent chacun un article sur les transformations nécessaires dans l'agriculture. Le premier axe sa réflexion sur la politique menée en Europe, de manière spécifique dans certains pays comme la Hollande ou dans le cadre de la politique agricole commune. Il en conclut que l'harmonie entre une dynamique agricole et la prise en compte du réchauffement du climat risque d'être « une équation complexe, voire insoluble ». Jacques Berthelot oriente son article sur les stratégies de développement qui se heurtent en Afrique après la pandémie du Covid-19, particulièrement au sujet de l'agriculture : croissance extravertie ou bien souveraineté alimentaire.

Dans la perspective d'une transition qui soit véritablement sociale, Catherine Bloch London et Christiane Marty reviennent sur l'indispensable reconnaissance des métiers à dominante féminine. S'il avait fallu une crise pandémique pour démontrer que beaucoup des « activités essentielles » étaient assurées par les femmes, eh bien, c'est fait. Il est donc vital que le processus de marchandisation du secteur social soit stoppé, que la prise en charge des besoins fondamentaux soit socialisée et que la « valeur » des métiers du soin et de la santé soit reconnue.

La revue publie l'intervention d'Odile Merckling à l'atelier « précarité » de la Conférence nationale des comités locaux d'Attac, le 13 juin 2020. Il est consacré à la précarité de l'emploi des femmes et présente quelques propositions pour y remédier.

Michel Thomas examine comment l'industrie pharmaceutique a contribué à la pénurie de médicaments lorsque le coronavirus a déferlé. Là encore, un retour de certaines productions serait

indispensable, mais sans oublier de réfléchir à ce qu'est un médicament essentiel.

Pendant la pandémie du coronavirus, la question du travail a été centrale. Aussi, Alexis Cukier propose un décortiquage minutieux de la question de la démocratisation du travail dans les principaux projets de transformation sociale et écologique. Il examine le Green New Deal états-unien, notamment vu par la gauche américaine. Il passe en revue quelques-unes des contributions récentes sur le travail et la planification de Keucheyan, Löwy, Harribey et Coutrot, avant de proposer une synthèse personnelle.

La partie Débats de ce numéro des *Possibles* est assez liée au dossier ci-dessus. Andreas Fisahn, membre du Conseil scientifique d'Attac Allemagne, commence par analyser l'arrêt pris par la Cour constitutionnelle allemande, dite de Karlsruhe, qui exprime son désaccord avec la politique monétaire menée par la Banque centrale européenne consistant à racheter massivement des titres de dette publique, d'autant plus que celle-ci est obligée de s'écarter du dogme monétariste à cause de la gravité de la crise économique.

François Chesnais présente une rétrospective de la montée de la dette publique et il analyse les différentes solutions pour arrêter ce mouvement, de la plus souple à la plus radicale. Éric Toussaint enchaîne avec un texte montrant quelle serait une voie radicale de changer de mode de financement public.

Pierre Salama propose un panorama du désastre sanitaire en Amérique latine qui n'est pas sans lien avec celui de l'économie et des politiques sociales. La crise politique, entre populisme autoritaire et ultra-conservatisme religieux, n'arrange rien.

Imen Habib commente l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme qui vient de condamner le France pour avoir entravé la liberté d'expression des militants de la campagne BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions) ayant appelé au boycott des produits israéliens.

Thomas Coutrot rend compte du livre de Jean-Marie

Harribey, *Le trou noir du capitalisme*, en insistant sur un point clé de ce livre : le travail. À ce sujet, il ouvre une discussion avec l'auteur. Et Jean-Marie Harribey lui répond ensuite brièvement.

Gustave Massiah présente un compte-rendu du livre de Kyle Harper, *Comment l'empire romain s'est effondré*. Il s'avère que la dégradation environnementale a joué un rôle : « si les catastrophes extérieures peuvent jouer un rôle majeur, elles ne déterminent pas tout et des résiliences et des rebonds sont possibles ». En l'occurrence, les pandémies ont contribué à déstabiliser l'empire romain, et il est intéressant aujourd'hui de saisir la concomitance entre la pandémie et le changement du climat.

Jacques Cossart salue à sa manière, c'est-à-dire critique, la nomination de Carmen Reinhart comme chef économiste de la Banque mondiale. Peut-on croire à un changement de doctrine de cette institution, qui dépasse maintenant l'âge canonique

de 75 ans ?

Enfin, à l'occasion du dixième anniversaire de la disparition de Denise Comanne, animatrice du CADTM et combattante de toujours, nous republions l'un des textes qu'elle a écrits
« Quelle vision du développement pour les féministes ? »

À défaut de ce changement, peut-on espérer que la commission d'experts mise en place par Emmanuel Macron pour lui faire des propositions fasse une sorte de *coming out of the ideology* ? Hélas, cette commission sera présidée par Jean Tirole et Olivier Blanchard qui ont fait le choix d'en constituer une composition quasi monocolor. Et ils ont annoncé la couleur : « Lorsqu'on constitue une commission, il faut choisir si on l'ouvre à la société civile ou à d'autres spécialistes, comme les sociologues. Nous avons décidé de nous en tenir à des économistes. » Et encore : « Nous avons la faiblesse de croire dans les experts ! » [1] Il est sûr que Lampedusa avait vu juste : tout changer pour que rien ne change.

Notes

[1] Voir Jean-Marie Harribey, « [L'économie néoclassique au-dessus ou au-dessous de tout ?](#) », 2 juin 2020.

Dossier : La transformation du système productif

La part sombre de l'industrie : la relocalisation industrielle à l'heure du capitalisme numérique

vendredi 26 juin 2020, par [Mireille Bruyère](#)

La crise sanitaire actuelle a mis à jour notre forte dépendance industrielle vis-à-vis d'autre pays, en particulier la Chine. La désindustrialisation de l'économie française, mais aussi de toutes les économies occidentales, est un phénomène bien connu et assez ancien puisqu'il démarre dès la fin des années 1970. Entre 1980 et 2007, l'industrie française a perdu 1 913 500 emplois, soit 36 % de ses effectifs ; la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est passée de 24 % à 14 % [1]. Ainsi, l'incapacité de l'industrie française à produire rapidement des masques et des tests à grande échelle a fait prendre conscience de ce que constitue cette désindustrialisation en termes de perte d'autonomie productive.

Malgré la déclaration d'Emmanuel Macron dans son discours du 12 mars 2020 proclamant que « *déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres, est une folie* », rien de significatif n'a encore été fait pour reprendre un tant soit peu le contrôle sur la production industrielle alors que l'état d'urgence sanitaire autorise le gouvernement à agir vite. La seule usine de fabrication de bouteilles d'oxygène médical LUXFER est restée fermée, bien que cette production soit essentielle et que l'état d'urgence sanitaire autorisait légalement le gouvernement à agir dans le champ de la production industrielle [2].

À la suite du discours du 12 mars, un débat sur la mondialisation industrielle s'est engagé et de nombreux économistes ont alors évoqué la nécessité d'une relocalisation de certaines productions dites stratégiques, comme les médicaments ou le matériel médical. Sans surprise, Jean Tirole volait au secours de la mondialisation dans une chronique parue dans *Les Échos* [3] en déclarant que « *grâce à la globalisation, en effet, les consommateurs ont accès à de nouveaux biens et services produits dans le monde entier ; et ils peuvent acquérir les biens déjà produits dans le pays à plus bas prix, car ils ne sont plus captifs des monopoles domestiques, et bénéficient de coûts de production plus bas dans des pays exportateurs.* ». Il reprend ici un argument tout aussi ancien qu'erroné des défenseurs de la mondialisation, inspiré des « avantages comparatifs

» de Ricardo. Selon eux, la mondialisation serait toujours globalement efficiente. Elle se présenterait comme une spécialisation productive des pays tirant partie d'avantages comparatifs territoriaux (compétences, coût du travail, réglementation, infrastructures). Cette plus grande efficience productive de la mondialisation permettrait en bout de course une augmentation globale du pouvoir d'achat des consommateurs et du revenu des travailleurs nouvellement intégrés dans la mondialisation. Le seul point que reconnaissent les libéraux est que les effets sociaux seraient mal pris en compte et mal réparé, mais ils pensent que ceux-ci pourraient l'être. Nous avons dénoncé dans deux notes des Économistes atterrés cette vision erronée de la mondialisation néolibérale [4].

1. La mondialisation comme l'extension des systèmes industriels intégrés

La dynamique de la mondialisation est le fait de la stratégie globale des firmes multinationales qui construisent et pilotent des chaînes de production étendues, fondées sur une multitude de segments productifs dispersés sur l'ensemble de la planète. La mondialisation néolibérale actuelle est donc la mondialisation de systèmes productifs intégrés plutôt qu'une mondialisation de la concurrence entre unités productives autonomes et nationales.

Ces systèmes productifs industriels intégrés s'appellent aussi chaînes globales de valeur. Cette dénomination insiste sur le caractère asymétrique des relations entre les différents maillons de la chaîne de production. Une part importante de la valeur ajoutée produite dans la chaîne globale de valeur est captée par les firmes multinationales qui pilotent l'ensemble de la chaîne et dictent les conditions productives aux segments productifs en amont de la production (sous-traitants, franchises et filiales). Ces systèmes productifs intégrés ont pour contrepartie une financiarisation des firmes multinationales soutenue par des marchés financiers en expansion depuis les années 1990, une financiarisation qui est un facteur d'endettement des entreprises privées dont la dette s'est envolée. La dette des entreprises privées françaises s'élève à plus de 170 % de leur valeur ajoutée [5].

Financiarisation et chaîne globale de valeur sont donc les deux faces d'une même mondialisation néolibérale. Poser la question d'une relocalisation industrielle doit donc prendre en compte l'agencement matériel de cette mondialisation. Il ne s'agit pas seulement de relocaliser quelques entreprises industrielles en France, car, si ces entreprises ne sont qu'un segment industriel intégré à un système productif mondial dominé par une firme multinationale, cela ne peut en soi permettre une autonomie productive. La domination de la firme sur l'ensemble du système productif s'appuie sur de nombreux dispositifs (propriété des brevets, contrats de sous-traitance, contrats de franchise, etc.) dont les plus emblématiques sont les « prix de transferts » [6]. Ces prix ne sont pas des prix de marché, mais des prix fixés par les firmes en situation de domination et imposés aux maillons de la chaîne de valeur qui se voient ainsi confisquer arbitrairement une part importante de leurs bénéfices. La stratégie du groupe General Electric vis-à-vis du site de Belfort (fabrication de turbines à gaz) fournit un exemple du fonctionnement des prix de transfert. Le groupe a décidé de faire passer l'intégralité des commandes par une filiale en Suisse, qui les rétrocède ensuite à l'usine de Belfort en France à des prix bien plus bas que des prix réels, mettant l'usine de Belfort dans l'impossibilité de dégager des profits [7]. Le dispositif

des prix de transferts permet ainsi une optimisation fiscale : les profits sont réalisés dans les pays où ils sont le moins taxés.

On le voit, l'intégration systémique de la production mondiale rend difficile une modification d'un élément du système sans modifier l'ensemble.

Il faut donc penser une réappropriation des techniques et des savoir-faire industriels face à cette intégration productive globalisée.

2. Système technique et rapports sociaux de production

Une politique industrielle alternative doit s'appuyer sur une conception explicite de la question technique. Qu'est-ce que la technique dans le capitalisme ? La technique actuelle est-elle fondamentalement capitaliste ? Ce qui reviendrait à devoir y renoncer si l'on veut sortir des impasses dans lesquelles nous mène le capitalisme. Quelles sont les caractéristiques historiques des techniques productives dans le capitalisme actuel ?

Dès le début du capitalisme, une partie des critiques vise les techniques que déploie le système comme outils d'aliénation. Les courants technocritiques qui commencent avec le luddisme n'ont jamais cessé. Ils sont souvent caricaturés comme obscurantistes ou anti-scientifiques, et ils restent relativement minoritaires dans le champ de la critique du capitalisme. L'essentiel du débat se porte alors sur la propriété des moyens techniques de production plutôt que sur l'évaluation politique de la technique elle-même. La réduction de la question technique à sa seule propriété est la conséquence de l'idée que la technique est un fait social indépassable, une essence de l'homme et qu'elle est neutre en soi. Or, si l'on peut accepter ce postulat général sur la technique, cela n'est pas possible lorsqu'on envisage le système sociotechnique de production d'une société défini comme un **rapport social de production incarné dans la technique**. L'objet technique a ses caractéristiques propres, qui peuvent d'ailleurs varier selon les usages qu'on peut en faire, indépendamment des autres objets techniques. Ils

sont séparables et donc facilement maîtrisables, pour peu d'avoir les compétences techniques requises pour les utiliser. Ce qui conduit fréquemment à déclarer que la technique est neutre. Les analyses philosophiques ou critiques de la technique s'appuient sur ce concept d'objet technique, d'André Leroi-Gourhan à Bruno Latour. Le débat sur l'objet technique reste spéculatif et philosophique et ne nous apporte que peu d'éclairage pour penser la question de la réappropriation industrielle. Pour penser la dimension économique et politique de la technique, il faut envisager les liens entre rapports sociaux de production et les techniques de production, c'est-à-dire envisager le *système sociotechnique de production* du capitalisme.

Ce texte n'est pas le lieu d'une critique générale de la technique au temps du capitalisme. Ces critiques ont déjà été faites par d'autres depuis des décennies [8]. La dimension aliénante des systèmes techniques autonomes a été dénoncée dès le début du capitalisme, de Karl Marx avec le machinisme à Lewis Mumford, Gunther Anders ou encore Simone Weil.

Ce texte tente d'éclairer, plus particulièrement le rôle central des technologies de l'information dans le capitalisme néolibéral et mondialisé. Jacques Ellul avait eu, dès les années 1950, des intuitions sur l'autonomie des systèmes informatiques. Pour lui, ce n'est pas la technique qui est mauvaise. La technique n'a pas de valeur en soi, mais les usages que l'on en fait en ont. Ce qui a une valeur politique et historique, c'est la manière de relier les objets techniques dans un système clos. Dans le capitalisme, ce système technologique acquiert alors des propriétés d'efficacité et d'autonomie prenant un caractère sacré. C'est pour cela qu'Ellul parlait de *système technicien* et pas de technique pour insister sur le fait que le système technicien incarne la volonté politique de rendre de plus en plus autonomes et efficaces des systèmes productifs, et que cela est une invention historique du capitalisme. *Le système technicien* est la manière historique dont le capitalisme institue son rapport à la technique. Un système technique est une institution sociale et historique ; chaque société dans l'histoire a un système technique singulier. Le *système technicien* du capitalisme (souvent nommée

technologie par abus de langage) est caractérisé par une tendance à l'expansion autonome.

Jacques Ellul estimait que le *système technicien* est devenu le milieu de l'homme. Il est la seule interface entre l'homme et le monde. Le confinement a montré à quel point les TIC (techniques de l'information et de la communication) ont la possibilité matérielle d'être cette interface unique. La dynamique du capitalisme est souvent identifiée à l'accumulation du profit, mais cette accumulation ne pourrait prendre de telles proportions aujourd'hui sans des systèmes techniques puissants tournés vers la productivité et l'efficacité. Pour Ellul, le système technicien capitaliste a pour unique finalité l'efficacité en soi. « *Le phénomène technique est donc la préoccupation de l'immense majorité des hommes de notre temps, de rechercher en toutes choses la méthode absolument la plus efficace. Car on est actuellement passé à la limite dans les deux sens. Ce n'est plus aujourd'hui le moyen relativement le meilleur qui compte, c'est à dire comparé à d'autres également en action. Le choix est de moins en moins affaire personnelle entre plusieurs moyens appliqués. Il s'agit en réalité de trouver le moyen supérieur dans l'absolu, c'est-à-dire en se fondant sur le calcul, dans la plupart des cas. Et celui qui fait le choix du moyen c'est alors le spécialiste qui a fait le calcul en démontrant sa supériorité. [...]. Cette science s'étend à des domaines immensément divers, depuis le fait de se raser jusqu'au fait d'organiser le débarquement de Normandie et la crémation de milliers de déportés. Il n'y a plus d'activité humaine qui maintenant échappe à cet impératif technique* » [9]. Avec d'autres, Jacques Ellul a pointé une dimension historique essentielle du *système technicien* capitaliste de la fin du 20^e siècle, celle de son intégration croissante par les technologies de l'information et de la communication. Les techniques industrielles, des techniques de gouvernement, des techniques financières, des techniques éducatives et des techniques médicales sont devenues **interdépendantes**. La crise sanitaire actuelle en a été une formidable illustration. Elle a permis une accélération de la mise en œuvre de ces technologies numériques dans plusieurs champs, par exemple avec l'éducation à distance ou la télémédecine.

Pourtant, cette forte interdépendance, ce système *technicien* clos et autonome, est un obstacle à une réappropriation démocratique de la production industrielle. Une véritable analyse politique et historique du système technicien capitaliste a donc pour tâche de qualifier les « relations logiques » entre les éléments du système. Avec la numérisation du capitalisme, ces relations sont encore plus efficaces et automatisées.

3. Le capitalisme numérique est le stade ultime de l'industrialisation du monde

Comment se matérialisent les liens, les relations « *logiques* » entre segments productifs dans les chaînes globales de valeur ? La partie contractuelle et économique de ces relations est incarnée par des relations de sous-traitance, de franchise et de filialisation. La partie matérielle est incarnée par des flux mondiaux de marchandises qu'atteste l'explosion des transports de marchandises dans le monde. Mais, il y a une partie de ces relations qui trop souvent reste dans l'ombre, alors qu'elle est une condition déterminante et essentielle à l'extension mondiale de ces systèmes intégrés. C'est cette partie qui incarne la forme historique de la technique sous le capitalisme actuel. Cette dimension est la part numérique des relations entre les segments du système. La globalisation des chaînes productives n'a été possible qu'avec le déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles seules ont permis de mettre en place une interconnexion forte des objets techniques. Cette part numérique des activités industrielles, encore appelée numérisation du capitalisme est la **condition technologique de la mondialisation néolibérale**. Elle est le stade ultime de l'industrialisation du monde et non pas le signe de la substitution d'un capitalisme numérique et immatériel à un capitalisme industriel devenu obsolète, comme le pensent nombre d'économistes de Jean Fourastié à Philippe Aghion acquis à une vision schumpétérienne du capitalisme.

a. Flux de matières

La globalisation productive conduit à une forte croissance des transports de marchandises, dont la

très grande majorité est maritime. Pour déplacer en un an plus de 10 milliards de tonnes de matière, il faut des objets techniques, certes, comme des supertankers, les conteneurs [10], des hubs portuaires semi-automatisés, mais surtout des technologies informatiques capables d'agencer et de coordonner ce ballet mondial de matière à flux tendu.

L'infrastructure numérique des ports est la condition nécessaire de l'explosion du transport maritime des chaînes globales de valeur. Dès les années 1980, l'informatisation des stocks par le scannage et le traçage des marchandises ont permis une plus grande efficacité du transport. Puis, la robotisation et l'automatisation du déchargement ont réduit considérablement le temps à quai des bateaux. L'internet des objets, l'intelligence artificielle et les drones pourraient à l'avenir encore augmenter les capacités productives du transport maritime mondial sans augmenter l'emploi.

b. Flux de travail

De la même manière, il n'est pas possible d'imaginer la montée en puissance des firmes multinationales qui dominent une myriade de filiales et d'entreprises sous-traitantes, sans le développement des technologies de l'information pour coordonner de manière efficace le travail de millions de travailleurs dans le monde. Et cela avec une réactivité toujours plus grande, minimisant les temps d'attente et limitant drastiquement les stocks, source d'immobilisation inutile de fonds propres. Si Apple emploie directement 130 000 salariés dans le monde, principalement sur les fonctions commerciales et recherche-développement, le nombre de travailleurs mobilisés par cette entreprise était estimé à 2,3 millions en 2014. Le rapport de la Confédération syndicale internationale estime que les cinquante plus grosses firmes multinationales font travailler plus de 116 millions de travailleurs dans le monde, sans en porter la responsabilité sociale et écologique [11]. Il s'agit bien là d'un télétravail à très grande échelle ! Le « télétravail » n'a pas explosé depuis la crise sanitaire, il est la forme avancée du travail industriel du capitalisme mondialisé. Ce pilotage à distance de millions de travailleurs opérant dans des systèmes productifs intégrés atteint des niveaux d'efficacité inédits, mais se traduit aussi par une

vulnérabilité extrême – que certains économistes, par torsion du sens, appellent « disruption ». Le contrôle que permettent les TIC n’efface pas la matérialité et donc l’incertitude technique et sociale de la production réelle. Lorsqu’une pandémie survient, ou un événement affectant matériellement l’un des maillons de la chaîne, ces systèmes productifs se montrent bien plus fragiles que des modes de production locaux. Plus les systèmes sont intégrés, plus leur productivité globale est grande, plus les cycles de production peuvent s’accélérer... et plus ils sont fragiles. Prenons l’exemple du secteur du textile et de l’habillement qui est dominé par quelques grandes firmes multinationales bien connues comme Inditex, produisant les habits de marque Zara. La production mondiale de ce secteur a été multipliée par 4 en 20 ans, avec 140 milliards de pièces par an. En moyenne, les marques proposent 20 collections nouvelles par an au lieu de 2 dans les années 1980, assorties d’une série continue de rabais, soldes et promotions, afin d’accélérer la rotation des garde-robes [12].

Cette accélération productiviste dépend de l’efficacité du transport maritime et de celle des travailleurs du textile en Asie. Elle a aussi pour condition la numérisation de la filière.

c. Flux financiers

Enfin, la mondialisation est aussi financière. Là encore, il n’est pas possible d’imaginer un tel accroissement de la taille des marchés financiers sans le déploiement sous-jacent des infrastructures numériques qui ont permis la sécurisation et surtout la rapidité des transactions qui s’effectuent actuellement en nanosecondes. Depuis la première bourse totalement informatisée en 1971 qu’a été le Nasdaq, les vecteurs de progrès de l’efficacité des marchés financiers ont été intrinsèquement liés au progrès des TIC. Ils ont permis l’accélération des cotations et l’automatisation des ordres de bourse. C’est à ces conditions que les volumes des transactions quotidiennes ont pu croître. À partir des années 2000, les plates-formes de cotations se sont lancées dans une concurrence basée sur la vitesse de la transaction, obligeant les opérateurs historiques comme le Nasdaq ou le *New York Stock Exchange* à

offrir de plus en plus de services informatiques fondés sur la vitesse d’exécution.

Par exemple, actuellement, les sociétés de bourse offrent des services dits de « collocation » fondés sur la proximité physique des serveurs des clients et des serveurs de cotation des bourses, proximité permettant de gagner quelques nanosecondes sur les concurrents. Du côté du *trading*, là encore, les technologies de l’information sont la condition de la spéculation. Les premiers logiciels de programmation de *trading* ont été utilisés à partir de 1979. Depuis, la place du *trading* algorithmique n’a fait que croître pour remplacer peu à peu toutes les interventions humaines, lors de la transaction jusqu’à l’apparition du *trading* haute fréquence dans les années 2010. Le *trader* humain ne fait que paramétrer en amont le logiciel de *trading* haute fréquence. En 2018, entre 60 % et 70 % des transactions sont effectuées par des logiciels automatiques de *trading* haute fréquence, sans intervention humaine. Cette explosion des marchés financiers a poussé les grandes entreprises à s’y financer et, en retour, à être soumise à l’obligation de produire de la valeur pour l’actionnaire. C’est ce qu’on qualifie de financiarisation des entreprises. On le voit, il ne peut y avoir de financiarisation des entreprises sans l’hypertrophie des marchés financiers, elle-même conditionnée par la puissance des TIC.

4. Les politiques industrielles du capitalisme numérique contre la démocratie

Les technologies de l’information sont des systèmes pouvant se déployer dans l’ensemble des activités économiques, et même au-delà. Elles permettent un formidable renforcement des contrôles des échanges, de la production et du travail, tout en limitant considérablement l’intervention humaine, qui risquerait d’être trop humaine.

Rappelons que ces technologies sont issues d’un vaste projet scientifique, né dans les années 1940 et 1950, sous l’impulsion des politiques militaro-industrielles de la Seconde Guerre mondiale et des

années qui ont suivi. Ce projet, qualifié de « cybernétique » se définit comme « *la science du contrôle et du gouvernement* » dont le trait caractéristique est la défiance vis-à-vis de la politique et de la démocratie. Il faut bien saisir ici que les technologies dont il s'agit sont des systèmes et des infrastructures, et pas simplement des machines. Elles ne peuvent voir le jour sans le soutien massif des États à la poursuite d'une puissance militaire et industrielle. Elles ne sont pas le fait d'innovations techniques de quelques entreprises se diffusant ensuite aux autres entreprises selon le schéma schumpétérien pensé pour un capitalisme de manufactures. La Guerre froide, les besoins des États en matière de recensement et de comptabilité nationale pour conduire leurs politiques économiques les ont poussés à soutenir le développement de l'informatique, des capacités de calcul et des infrastructures afférentes. L'intrication des services de surveillance des États et des grandes entreprises numériques s'est ensuite considérablement renforcée, malgré les discours trompeurs sur la liberté individuelle. L'intrication public-privé est un élément caractéristique de la mise en œuvre de ces technologies qui ne peuvent se déployer sans le soutien des États [13].

La première période (1990-2005) des politiques industrielles des TIC a permis aux grandes entreprises américaines, en pointe dans l'internet et dans les moteurs de recherche [14], de se hisser en position de monopole mondial. Cette période est celle de l'équipement des ménages en terminaux connectés et puis de la création et de la croissance des entreprises de services en ligne aux ménages (Amazon, Google, Facebook). Dès le début, les services de renseignements américains CIA et NSA ont créé un fonds d'investissement nommé In-Q-Tel avec pour mission de repérer et financer des entreprises concevant des technologies commerciales originales susceptibles d'être utilisées par le renseignement américain [15]. L'histoire montre que ces technologies de contrôle ne sont efficaces que si elles sont déployées à grande échelle et avec le soutien des États.

La deuxième période de politiques industrielles

numériques, qui débute après 2005, est marquée par l'émergence de la Chine. Cette période est celle de la numérisation de l'industrie, dont le déploiement de la 5G est la dernière phase. La 5G est destinée aux entreprises industrielles et à l'optimisation des flux de marchandises et de personnes. Dans les expérimentations en cours en France, l'État priorise le déploiement sur les sites industriels, les ports, les gares, les villes. La 5G permet de développer la bande passante et de diminuer le temps de latence pour permettre l'interconnexion des objets et des machines, poussant encore plus loin le système *technicien*. Elle va donc produire une *dataisation* de l'industrie. Les enjeux économiques autour des *big data* vont s'étendre aux données industrielles.

Force est de constater que l'État chinois a rattrapé non seulement les États-Unis, mais a gagné des positions de monopole sur trois segments stratégiques de ces technologies : les matières premières essentielles que sont les terres rares, les terminaux avec Huawei, en particulier la 5 G, et l'intelligence artificielle. Mais, plus fondamentalement, le « succès » de la politique industrielle de la Chine repose sur un atout considérable : au-delà des montants colossaux investis, c'est d'être menée par un État non démocratique. Car, pour pousser encore plus loin le déploiement de ces technologies industrielles fondées sur la surveillance massive, mieux vaut ne pas être trop encombré par des institutions démocratiques qui protègent les libertés individuelles.

En effet, **l'input industriel principal de l'intelligence artificielle qui optimise machines et travailleurs c'est la surveillance massive**, seule apte à produire les données pour l'IA. En mai 2019, Éric Schmidt, ancien PDG de Google qui préside deux instances passerelles [16] entre les Gafam et l'État américain, a déclaré que « *les partenariats public-privé dans le domaine de la surveillance de masse et de la collecte de données apportent un avantage concurrentiel majeur. [Éric Schmidt] a alors vanté « l'implication forte du gouvernement chinois, par exemple dans le déploiement de la reconnaissance faciale », car « la surveillance est l'un des premiers et meilleurs clients » de l'intelligence artificielle et que « la surveillance*

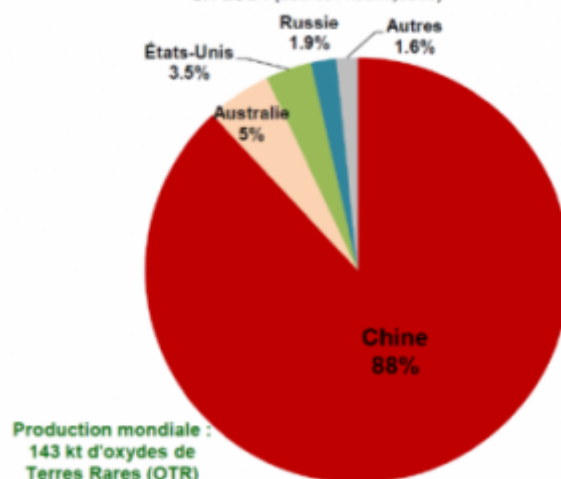
de masse est le meilleur contexte d'application pour stimuler la recherche sur le 'deep learning' » [17]. La conclusion coule de source : pour concurrencer la Chine au niveau industriel dans un capitalisme numérique, il faut renoncer à certains contre-pouvoirs démocratiques. Il est clair que la Chine a pris une avance dans l'IA et la 5G par le simple fait qu'elle ne s'encombre pas de syndicats, de société civile, de protection de la vie privée et de droit social. Elle peut expérimenter par le biais de « politiques industrielles » ce stade ultime du capitalisme qu'est la numérisation du monde.

En Europe et aux États-Unis, avec la crise sanitaire actuelle, ces technologies et ces grandes entreprises auparavant critiquées pour leur effets délétères sur la démocratie et la protection des travailleurs se sont transformées d'un coup en solution salvatrice permettant un monde sans contact dans lequel on continue à travailler et à apprendre. Partout, et sans sourciller, on a entendu célébrer ces technologies qui permettent de télé-travailler, télé-apprendre et télé-soigner. Il n'y a eu que trop peu de voix pour dire les dangers pour la démocratie et l'écologie si de telles technologies se pérennisent et se développent. Ils détruisent les collectifs de travail et donc les résistances, ne permettent qu'une éducation formelle principalement fondée sur l'évaluation plutôt que la transmission qui accentue les inégalités sociales, il dégrade le lien clinique essentiel entre le soignant et son patient.

Face à des politiques industrielles américaine et chinoise délétères pour la démocratie, les politiques industrielles nationales et européennes se bornent à des questions de respect des règles de concurrence et d'attribution des licences, sans réel questionnement des finalités productives et sociales de ces technologies.

Enfin, la Chine a acquis une position dominante en amont de ces TIC. L'essentiel de la production de terminaux (ordinateurs, smartphones, tablettes) et des serveurs dépend de matières premières (terres rares) pour lesquelles la Chine est en situation de quasi-monopole.

Répartition de la production minière de Terres Rares en 2014 (Source : Roskill, 2015)



Source : « Panorama 2014 du marché des terres rares » Rapport public BRMG, 2014

Ce monopole n'est pas fondé sur une spécificité des ressources géologiques chinoises, car les terres et les métaux rares sont assez également répartis dans le monde. La Chine a construit ce monopole par une politique industrielle de soutien massif à ces activités très polluantes, et par des normes sociales et environnementales au rabais. Elle a donc tué la concurrence par les prix et les réglementations sociales et écologiques.

5. Conclusion : Une industrie en circuits courts et peu numérique

L'autonomie industrielle d'un territoire ne peut pas être pensée uniquement en termes de relocalisations de quelques entreprises industrielles sous-traitantes. C'est l'ensemble des chaînes globales de valeur qu'il faut questionner et réduire. Ces chaînes ont trois strates inséparables : la strate financière qui fait remonter la valeur ajoutée vers la firme multinationale [18], la strate numérique qui contrôle les flux financiers, matériels et du travail et la strate industrielle qui est la base productive et matérielle où s'effectue la production. Nous n'avons besoin que de la dernière strate, mais, pour la désencastrer des deux autres, il faut prendre conscience de leur articulation. Cantonner le débat sur la seule strate

industrielle, comme c'est souvent le cas lorsqu'une usine ferme, c'est prendre le risque de produire un discours jamais suivi d'effet. Une alternative industrielle sociale et écologique ne peut se limiter à dénoncer la faiblesse des investissements industriels publics, et ainsi laisser penser que l'État protège naturellement d'une dérive vers la société de contrôle du capitalisme numérique. L'histoire industrielle récente nous enseigne plutôt l'inverse.

Si nous devons imaginer un monde d'après, plus solidaire et écologique, l'autonomie industrielle est nécessaire et urgente. On ne peut plus se contenter de proposer un pôle public de financement des politiques industrielles pour relocaliser et réindustrialiser. Le monde d'après doit passer par une remise en question des technologies de production et des finalités productives. Reprendre la main, c'est produire des biens industriels en circuits courts, permettre aux entreprises industrielles sur le territoire de produire des biens destinés aux ménages sur le territoire. Une véritable politique industrielle ne peut se cantonner à nationaliser des industries ou taxer les firmes multinationales du numérique. Elle doit s'atteler à la reconstruction de filières industrielles complètes. Cela ne pourra pas se faire sans une bonne dose de sobriété numérique. C'est-à-dire préférer un vélo plutôt qu'un vélo électrique connecté ou des trains plus nombreux plutôt que d'une plateforme de mobilité qui optimise numériquement les déplacements des trains, des blablacars et des bus entre gares connectées. Une politique industrielle alternative doit non seulement soutenir et développer les réseaux d'entreprises industrielles sur le territoire, mais aussi démanteler

les plateformes numériques comme Amazon, qui bloquent l'accès des entreprises productrices aux consommateurs finaux.

L'autonomie industrielle devra passer par la création d'un tissu de petites et moyennes entreprises industrielles *sur le territoire*, produisant des biens d'équipement ou de consommation *pour le territoire*, insérées dans un réseau territorial de coopération sobre en outils numériques et riche en relations humaines et en compétences industrielles.

Mais, la politique industrielle ne peut pas tout, il faudra surtout une réelle réappropriation des moyens de production par les salariés eux-mêmes et la relocalisation industrielle devra être écologique. La démocratie productive, première idée du mouvement ouvrier du XIX^e siècle dont le mouvement des communs et les coopératives en sont les héritiers peuvent nous inspirer. Il faut conditionner les aides publiques à la reconversion des entreprises en coopératives et proposer un revenu garanti aux salariés des industries qui doivent se reconvertir et les engager ensemble dans une réflexion au long court sur *leur lieu de travail* pour la reconversion de leurs compétences industrielles vers des biens durables, produits et consommés sur le territoire. Mais on voit qu'on s'attaque là à un pilier du capitalisme : la propriété privée des moyens de produire qu'il faut remettre en question pour les grosses entreprises. C'est la raison pour laquelle il faut espérer aussi une mobilisation massive de la société sur les lieux de travail et de consommation par une amplification des grèves, des occupations-réappropriations et l'expérimentation d'alternatives industrielles.

Notes

[1] Lise Demmou, « Le recul de l'emploi industriel en France entre 1980 et 2007, Ampleur et principaux déterminants : un état des lieux », *Economie et Statistique*, 438-440 (2010).

[2] [Martine Orange](#), « Luxfer : cette nationalisation dont le gouvernement ne veut pas », *Mediapart*, s. d.,

[3] Jean Tirole, « Le mauvais procès fait à la mondialisation », *Les Échos*, 16 avril 2020, sect. Les Idées et Débats.

[4] Frédéric Boccarra, « [Le coronavirus précipite la crise, il ne la cause pas !](#) », *Les Economistes Atterrés* (blog), s. d. ; Léo Charles, « [Le Covid-19, révélateur des contradictions de la mondialisation néolibérale](#) », *Les Economistes Atterrés* (blog), s. d.

[5] Léo Charles, « [L'endettement des entreprises privées et le risque de crise systémique](#) », *Les Économistes Atterrés* (blog), s. d.

[6] Les prix de transferts sont les prix des transactions entre entreprises d'un même groupe. C'est pour cela que la concurrence libre et non faussée théorisée par les disciples de Ricardo n'existe pas.

[7] Le résultat de cette stratégie de fragilisation financière de GE vis à vis de GE EPF (Filiale de Belfort) a conduit à réduire drastiquement le chiffre d'affaire qui atteint son point bas en 2018 avec 864 millions d'euros (contre 1,7 milliard en 2017), tout comme son résultat net, qui accuse un déficit de 241,5 millions d'euros (contre – 123,4 millions d'euros en 2017). Les fonds propres ont fondu, passant de 233 millions d'euros en 2015 à 199,9 en 2018. *GE EPF* a remonté 1,228 milliard d'euros de profits entre 2011 et 2015 vers GE. Les dividendes versés par l'usine de Belfort au Groupe ont été plus importants que le résultat généré par l'entreprise de Belfort entre 2009-2018 selon le cabinet Secafi (source Médiapart).

[8] Pour une recension historique voir François Jarrige, *Technocritiques : du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2016.

[9] Jacques Ellul, *La technique ou L'enjeu du siècle*, 2^e éd. rev., Classiques des sciences sociales, Paris, Economica, 1990.

[10] La conteneurisation sera l'arme principale des sociétés portuaires pour défaire les syndicats de dockers, et permettre d'accélérer la productivité du service portuaire au dépens de l'emploi.

[11] Confédération syndicale internationale et al., « Immersion dans les chaînes mondiales d'approvisionnement de 50 des plus grandes entreprises », 2014.

[12] En outre, le bilan écologique de cette intégration productive est désastreux. L'industrie de la mode est la deuxième industrie la plus polluante au monde avec 1,2 milliard de tonnes de CO₂ par an, l'utilisation de 4 % des ressources mondiales d'eau potable et les diverses pollutions liées à l'artificialisation de la production (couleurs et fibres synthétiques). Non seulement les habits parcourent des distances abyssales avant d'être achetés, mais ils sont produits à base de procédés de plus en plus polluants. La part des fibres synthétiques est passée en 20 ans de 51 % à 71 %, fibres peu recyclables que l'on retrouve sous forme de microparticule dans les océans.

[13] Marc Dugain et Christophe Labbé, *L'homme nu. Le livre noir de la révolution numérique*, Paris, Éditions Plon, 2016.

[14] Les serveurs « racines » qui centralisent les noms de domaines de tout l 'internet sont gérés par 12 organismes dont 9 américains.

[15] Dugain et Labbé , *opt cit.*

[16] Le Defense Innovation Board, qui conseille le ministère américain de la défense sur l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle dans l'armée, la National Security Commission on Artificial Intelligence, ou NSCAI, qui conseille le Congrès sur l'intelligence artificielle et le *deep learning* pour répondre aux besoins de sécurité militaire et économique des États-Unis.

[17] Naomi Klein, « [Screen New Deal](#) », *The Intercept*, 5 mai 2020.

[18] Une remontée accompagnée de pratiques d'évasion fiscale.

Relocaliser l'économie : changer les règles du jeu

vendredi 26 juin 2020, par [El Mouhoub Mouhoud](#)

Pour relocaliser l'économie il faudra bien tenir compte des logiques sectorielles et des stratégies des firmes, mais il ne faudra pas se contenter de verser de l'argent aux entreprises. Il faut réellement changer les règles du jeu au niveau français et européen. Il faut tenir compte des logiques sectorielles et de filières. Si les relocalisations dans l'industrie manufacturière sont amenées à se développer en Europe, les emplois de services, tant au cœur de l'industrie que dans les secteurs des services comme la Banque et les assurances, sont amenés à s'accélérer ne subissant aucun coût de transaction ni de transport.

Les logiques sectorielles sont fondamentales. Certains secteurs robotisables de l'industrie sont candidats à la relocalisation par le jeu des firmes elles-mêmes, sans avoir à verser des aides, car les taux d'intérêt réels négatifs permettent d'accéder à faible coût aux crédits pour s'équiper en robots (industrie qu'il faudra consolider). D'autres secteurs à matières souples doivent obéir à des règles claires de traçabilités des chaînes de valeur. Il faut donc à la fois changer les règles douanières européennes pour imposer la traçabilité des chaînes de valeur mondiales et changer les règles de la concurrence pour pouvoir cibler les aides publiques (par le CIR, Crédit d'impôt recherche) sur les secteurs stratégiques. Enfin, les délocalisations environnementales pourraient en effet être contrées par une taxe carbone. Mais l'hyper-mondialisation numérique à laquelle nous allons assister appelle des nouvelles régulations inexistantes à ce jour des délocalisations des activités de services.

Introduction

Depuis l'avènement du choc du coronavirus les esprits s'échauffent pour réclamer la relocalisation des activités économiques en France. Les ruptures d'approvisionnement de masques, de vaccins, de médicaments ont choqué le public. On découvre alors que les entreprises organisent leur production au niveau mondial en fragmentant leurs chaînes d'approvisionnement dans les domaines qui peuvent affecter la santé des gens. Aux États-Unis, les groupes Ford et General Electric furent incapables de

répondre à court terme à l'injonction de fabriquer des respirateurs pour répondre à la crise sanitaire, car les pièces intermédiaires viennent de dizaines de pays. En France, le président de la République promet la relocalisation des secteurs stratégiques et de « produire plus sur le sol national pour réduire la dépendance ».

Le public finit par adhérer et attend de pied ferme ces relocalisations. Selon un sondage récent Odoxa-Comfluence, « 9 Français sur 10 demandent au président de relocaliser nos productions industrielles ». Mais peut-on décréter des relocalisations d'en haut dans le cadre d'un écosystème inchangé ? Et dans quels secteurs, pour quel objectif et avec quels outils ? Peut-on se satisfaire de distribuer des aides directes aux entreprises pour leur demander de revenir ? Ces aides ne sont-elles pas un leurre et n'engendrent-elles pas des comportements opportunistes lorsque les firmes ont une organisation nomade ?

Pour avancer des propositions solides de politique de relocalisation il faut expliquer comment on en est arrivé là. Pourquoi les firmes de l'industrie pharmaceutique prennent-elles le risque, pour toute la collectivité, de dépendre de deux pays, la Chine et l'Inde, pour s'approvisionner en principes actifs des médicaments ? Financer (encore et encore) les entreprises de ce secteur pour qu'elles produisent est-il une solution pérenne ?

Après avoir défini et analysé les relocalisations et leurs facteurs explicatifs en tant que processus de recomposition des chaînes de valeurs mondiales (1),

il conviendra d'expliquer clairement pourquoi les logiques sectorielles placent la question des relocalisations de manière différente selon les différents secteurs industriels et de services (2). L'autre enjeu dont il faut tenir compte simultanément est celui de l'inégalité des territoires face aux chocs des délocalisations et aux opportunités des relocalisations (3), car, en dernière instance, ce sont les territoires qui abritent les activités plus ou moins dé(re)localisables. Enfin, les politiques publiques doivent commencer par le début : analyser et changer les règles du jeu qui favorisent la dilatation des chaînes de valeurs mondiales et bien identifier les objectifs que se fixe la politique de relocalisation : anticiper les chocs des délocalisations pour protéger les territoires et l'emploi, et définir une politique industrielle et de recherche de filières en mesure de favoriser la (re)conquête des avantages comparatifs dans l'industrie et les services (4).

1. Relocalisations, régionalisation des chaînes de valeur mondiales et logiques de division du travail

Tout d'abord, deux logiques de délocalisations doivent être séparées : les firmes cherchent à vendre leurs produits sur les marchés mondiaux en exportant, et, lorsque le commerce est coûteux et risqué (coûts de transports, droits de douane, coût d'informations...), elles délocalisent en réalisant des investissements directs à l'étranger (IDE) par des créations de filiales, des fusions et acquisitions ou des accords de joint-venture pour vendre leurs produits sur place. Cette logique domine dans les grands groupes mondiaux qui ont concentré leurs productions et les emplois créés dans les pays à forte croissance d'Asie en particulier. Le protectionnisme accroît ces opérations, rendant plus coûteuses les exportations. Ce ne sont pas ces délocalisations qui sont en jeu dans la problématique de la crise d'approvisionnement. Personne ne songe à brider les firmes pour les empêcher d'aller chercher les marchés là où ils se trouvent et les effets en retour pour les pays d'origine peuvent être bénéfiques, nonobstant la question, fondamentale, de leurs stratégies d'évitement fiscal par les pratiques de prix de transferts internes.

C'est la seconde logique de délocalisation qui est en jeu, celle qui consiste à fragmenter la production d'un produit (ou d'un service) en morceaux séparés et à délocaliser l'assemblage final, ou bien à se fournir (*outsourcing*) en biens intermédiaires (composants, pièces détachées...) directement auprès des fournisseurs ou sous-traitants situés dans des pays dont les coûts de production sont plus faibles.

L'hyper-mondialisation des chaînes de valeur mondiales : comment en est-on arrivé là ? Il y a une logique économique du capitalisme au stade de l'hyper-mondialisation pour que les entreprises aient poussé si loin la dilatation de leurs chaînes de valeur, ou éclaté leurs processus de production, durant les années 1990-2000. Ces logiques, ces raisons, sont fondamentalement liées à la manière dont les modalités de la division du travail des entreprises, multinationales en particulier, ont évolué en s'étendant à l'échelle internationale et en combinant logiques tayloriennes et cognitives.

La fragmentation des chaînes de valeur dépend de deux facteurs : les différences de coûts de production comparatifs entre pays d'une part, et des coûts de transport d'autre part. Selon les secteurs et les choix stratégiques des entreprises, la délocalisation repose sur deux logiques différentes de division du travail... La division taylorienne, ou technique du travail, répond à des impératifs de gestion des coûts et à l'optimisation des flux. Pour réintégrer et coordonner les processus de production séparés, les coûts de transaction (transports, coordination, etc.) doivent être comparés aux gains de la fragmentation internationale. Lorsque les coûts de transport sont trop élevés, surtout pour des produits pondéreux (automobiles, meubles, machines-outils...), la dispersion géographique sera limitée. À l'inverse, pour les activités immatérielles comme les services, les possibilités sont plus étendues et la délocalisation tend augmenter. La part des services sous-traités à l'étranger est ainsi passée de 13 % en 2000 à 18 % en 2014 [\[1\]](#).

Mais, dans les secteurs dans lesquels la course à l'innovation technologique constitue le mode de concurrence dominant (industries pharmaceutique, informatique, électronique, aérospatiale...), les firmes ont adopté une logique de division cognitive du

travail [2]. Il s'agit de décomposer les processus de production en fonction de la nature des savoirs nécessaires à la réalisation des différentes activités. Le cœur des processus de production est découpé non plus en opérations définies, mais en blocs de savoirs homogènes [3] (Recherche et développement - R&D par exemple) pour favoriser les innovations de produits au cœur de la concurrence entre les groupes mondiaux. Le mode de coordination et de réintégration (assemblage) des différents fragments n'est pas assuré à l'avance par une logique de standardisation, mais doit se construire au cours du processus productif.

Ces logiques cognitives mettent en jeu des compétences spécialisées ou spécifiques et exigent une sélection sévère des participants à la division du travail sur un critère d'excellence technologique et des avantages absolus des territoires. D'où la concentration de leur localisation dans les grandes agglomérations des pays industriels. Les deux blocs de compétence majeurs dans ces secteurs sont la R&D et le marketing sur lesquels se concentrent les investissements. Mais les activités sont ainsi simultanément soumises à la concurrence fondée sur l'innovation (logique cognitive) et sur les coûts (logique taylorienne), l'importance de ces deux formes de concurrence étant variable selon les secteurs. Les phases intermédiaires de fabrication et d'assemblage sont standardisées et peuvent faire l'objet d'une division taylorienne du travail et d'une délocalisation dans les pays à bas salaires.

C'est ce que l'on observe dans l'industrie pharmaceutique. Dès la fin des années 2000, l'environnement institutionnel devenant plus contraignant (les autorités sanitaires pesant sur les prix, économies d'assurance maladie, autorisations de mise sur le marché plus strictes etc.), les groupes ont davantage approfondi leur division cognitive du travail en éliminant aux stades les plus précoces les molécules moins compétitives et en délocalisant les segments intermédiaires selon les logiques tayloriennes de minimisation des coûts. D'où un approvisionnement en principes actifs principalement dans deux pays, l'Inde et la Chine. Pourquoi prendre de tels risques pour la collectivité dans un secteur où le nombre de fournisseurs est

relativement faible ? C'est que les gains procurés par ces opérations sont substantiels. Les droits de propriété intellectuelle liés au commerce, adoptés en 1995 par l'OMC portant la durée du brevet de 12 à 20 ans, favorisent l'investissement dans la R&D et autorisent des rentes de monopole assurées par des prix élevés des médicaments protégés par le brevet. La délocalisation de la fabrication et de l'assemblage permet à la fois de financer les programmes de R&D et de marketing et de distribuer des dividendes aux actionnaires. On observe des stratégies similaires dans d'autres secteurs comme par exemple celui des groupes mondiaux (New Balance, Adidas, Nike...) de chaussures de sport. Par exemple, une trentaine d'usines ont été délocalisées en Asie par Adidas, dégageant des marges permettant, en retour, de financer la R&D et le marketing.

À l'intérieur des mêmes secteurs, les comportements des firmes en matière de délocalisation sont hétérogènes. Elles développent trois types de stratégies :

- des stratégies défensives ou compétitives : dans les secteurs où domine la concurrence par les prix, les firmes délocalisent, réimportent le produit final et baissent leurs prix en les alignant sur les coûts dans les pays de délocalisation (habillement, jouets, meubles...);

- des comportements de marge en délocalisant les segments de production (les principes actifs dans la pharmacie, la fabrication de pièces et l'assemblage de chaussures de sport), tout en alignant leur prix de vente sur les coûts de production du pays de consommation (la France ou les États-Unis) ;

- des stratégies offensives : lorsque les actionnaires, impatientes, réclament des résultats boursiers, les firmes peuvent être amenées à adopter des délocalisations pour améliorer les résultats financiers des groupes, ainsi que l'illustre la délocalisation de l'entreprise bretonne de Plaintel qui fabriquait les masques FFP2.

2. Les relocalisations : tenir compte des logiques sectorielles

La relocalisation, phénomène qui n'est pas nouveau, est, à strictement parler, le retour dans le pays d'origine d'unités de production, d'assemblage, ou de montage, antérieurement délocalisées dans les pays à faibles coûts salariaux. La production dans les pays d'origine se substitue aussi à l'approvisionnement à l'étranger en composants intermédiaires ou pièces détachées (outsourcing). Au sens large, la relocalisation peut être comprise comme le rapatriement des unités d'assemblage à proximité des marchés (pas nécessairement dans le pays d'origine), ou comme le ralentissement du mouvement de délocalisation verticale dans des secteurs soumis à la concurrence des pays à bas salaires [4]. Adoptant une définition élargie, nous avons mené une étude pour le Ministère du redressement productif en 2013 [5] qui a permis d'identifier une forme de relocalisation particulière : les cas d'entreprises françaises qui démarrent leur activité à l'étranger pour des raisons diverses, notamment de coûts, et qui, à un stade ultérieur de leur développement, implantent tout ou partie de cette activité en France.

L'ampleur de ce phénomène reste marginale, même si le nombre de cas a augmenté depuis la fin des années 2000. C'est que les délocalisations elles-mêmes ont été plus tardives en France (à partir du début des années 2000) qu'en Allemagne ou aux États-Unis, d'où des relocalisations plus récentes en France également. Celles-ci s'inscrivent dans une tendance plus large à la régionalisation, des chaînes de valeur mondiales largement dilatées dans les années 1990-2000 autour des principaux pôles de demande. En effet, l'hypermondialisation de la fragmentation des chaînes de valeur mondiale s'essouffait déjà dès la fin des années 2000.

2.1 Les facteurs de la relocalisation

Dans ce contexte, six facteurs principaux incitent les entreprises, parfois engagées dans des délocalisations trop hâtives, à revoir l'organisation de leurs chaînes de valeur et à relocaliser certaines

activités.

- La robotisation des processus de production

La robotisation produit deux effets clés. Elle diminue l'utilisation du travail dans la fabrication, réduisant ainsi l'importance des écarts des coûts de main-d'œuvre entre pays. Sa diffusion est cependant concentrée sur les secteurs utilisant des matières solides, le traitement de matières souples étant souvent peu automatisable. Le second effet est spécifique aux nouvelles technologies numériques introduites dans les équipements de production : ces robots autorisent de fabriquer une variété élevée d'un même bien (de voitures par exemple) sans occasionner de coûts irrécupérables (ou perdus) du capital, liés aux changements d'équipements. Elles autorisent donc ce que l'on appelle des économies de variété, des sortes d'économies d'échelle dynamiques permettant d'obtenir à moindre coût des séries courtes de plusieurs variétés d'un même produit.

- La hausse des coûts salariaux unitaires (rapport salaires/productivité) dans les pays émergents.

La hausse des coûts salariaux dans les pays émergents. Le rattrapage salarial, notamment dans les pays asiatiques, et en particulier en Chine, réduit l'intérêt des délocalisations. Même si les écarts de coût du travail avec ces pays resteront substantiels à un horizon de moyen terme, la conjonction avec d'autres facteurs peut entraîner la relocalisation d'activités dans lesquelles la part du coût salarial dans le prix de revient est limitée.

- La sensibilité aux variations de la demande

Les exigences de la demande, le raccourcissement du cycle de vie des produits, la multiplication des variétés et les variations saisonnières nécessitent une réactivité accrue, notamment pour les entreprises en recherche de compétitivité hors-prix. La capacité de répondre rapidement aux évolutions du marché peut être difficile à concilier avec une fabrication géographiquement éloignée.

- La sensibilité aux coûts de transport, de transaction et aux coûts

environnementaux

La hausse des coûts de transport et des coûts de transactions du commerce (droits de douane, barrières non tarifaires...) affecte surtout les produits pondéreux et volumineux et favorise la proximité entre les unités de production et le marché, souvent sur des espaces régionaux plutôt que nationaux. Les délocalisations environnementales sont fréquentes, car elles permettent aux entreprises d'économiser l'internalisation des externalités négatives dans les secteurs polluants comme la chimie et son aval, la pharmacie.

2.2 Trois types de parcours de relocalisation

Pour permettre une large couverture du phénomène de relocalisation, une définition plus étendue que le strict cycle de délocalisation-relocalisation d'une production de même nature a été retenue : l'enquête inclut des cas sans délocalisation initiale clairement identifiables. Trois schémas-types résument les différents parcours de relocalisation mis en évidence sur l'échantillon des 30 cas enquêtés [6] : les relocalisations d'arbitrage, les relocalisations de retour et les relocalisations de développement compétitif. Deux points intéressants sont communs à ces trois catégories : d'une part, le rôle de déclencheur potentiel des projets nouveaux et des événements extérieurs ; d'autre part, les changements organisationnels qui peuvent être liés à la relocalisation (regroupement de filiales au sein d'une multinationale ou internalisation d'activités amont auparavant sous-traitées).

Les relocalisations d'arbitrage

Elles sont le fait de grands groupes internationaux et relèvent souvent d'une logique de spécialisation des sites et d'optimisation de leurs capacités de production ou de recherche. Il s'agit d'investissements sur des implantations existantes qui résultent d'une comparaison des avantages des différents sites. La qualité des infrastructures et la proximité avec les clients agissent sur l'issue de l'arbitrage. Lorsqu'une délocalisation initiale a eu lieu afin de réduire les coûts, certains aspects relatifs à la qualité des produits et aux compétences de la main-

d'œuvre ont pu être sous-estimés et contribuent par la suite favorablement à la relocalisation. Dans plusieurs cas, les productions relocalisées sont à fort contenu technologique et innovant, ce qui accroît l'importance de la proximité et de la qualité des centres de R&D et autres services cognitifs, ainsi que de la disponibilité d'une main-d'œuvre aux compétences appropriées. Au-delà des facteurs d'attractivité et de compétitivité du site français, la motivation et la capacité des managers de l'entité française à promouvoir leur site peut aussi influencer l'arbitrage au niveau du groupe, voire se révéler décisive lorsque les sites concurrents présentent des avantages comparables. L'origine de la production, la fabrication *made in France*, ne semblent, en revanche, pas constituer un avantage systématique sur le marché, à l'exception de certains produits destinés au consommateur final.

Les relocalisations de retour

Le deuxième type de projets de relocalisation correspond à une définition plus classique du phénomène, le retour d'une production après délocalisation, et concerne des PME et des ETI. Le retour en France de ces entreprises s'effectue sur des sites préexistants (siège ou unités productives) ou à proximité. La réduction des coûts est le plus souvent à l'origine de la décision initiale de délocalisation. Il s'agit notamment des coûts liés à la main-d'œuvre, mais aussi, dans certains cas, des coûts d'approvisionnement et de taux de change favorables. En conséquence, la délocalisation se fait vers les pays asiatiques, les pays du Maghreb, les nouveaux États membres de l'Union européenne. D'autres causes de délocalisation indiquées plus rarement sont le rapprochement d'un fournisseur ou d'un client et la conquête de nouveaux marchés. Ce transfert initial de la production se révèle positif pour les entreprises qui ont cherché et réussi à s'implanter sur de nouveaux marchés. Pour les autres, les avantages de coûts se sont réduits progressivement, surtout à cause des contraintes logistiques liées à l'éloignement géographique.

Les causes de cette diminution de l'attractivité de la production délocalisée sont multiples et on y retrouve les éléments identifiés théoriquement : les

coûts cachés (problèmes de délais, d'adaptation des produits et des volumes, complexité de l'organisation productive, perte de maîtrise de la production), les évolutions économiques et sociales dans le pays d'accueil (hausse du coût de la main-d'œuvre), l'augmentation des coûts de transport. La perte d'attrait de la localisation à l'étranger peut coïncider avec des opportunités de développement en France, liées à un repositionnement qualitatif de la production de l'entreprise. La recherche de la compétitivité hors-prix peut passer par l'innovation, par la personnalisation du produit, par la qualité, par l'image positive d'une fabrication en France. Lorsque la nature de la production permet également de contenir par l'automatisation la hausse des coûts due à la relocalisation, celle-ci présente des avantages élevés. Mais ces relocalisations créent souvent peu d'emplois.

Les relocalisations de développement compétitif

Le dernier type de parcours identifié est celui des relocalisations de développement compétitif. Il s'agit d'entreprises qui ont démarré une activité directement à l'étranger, mais pour qui, à une étape de leur développement, établir partiellement ou entièrement cette production en France devient possible et avantageux. Ces relocalisations indiquent que l'implantation à l'étranger peut représenter une étape nécessaire et positive dans le développement d'entreprises françaises.

Le choix de produire à l'étranger dès le lancement de l'activité est motivé par deux raisons : l'absence ou la faiblesse de la maîtrise de tout ou partie de la chaîne de valeur ; le niveau trop élevé des coûts de production et de financement en France. Le premier cas englobe des entreprises dont l'activité principale est commerciale et qui s'orientent progressivement vers la réalisation d'une production en propre. Il inclut également des firmes qui ont initialement choisi de se concentrer sur certaines étapes de la chaîne de valeur et de s'approvisionner auprès de fournisseurs compétitifs mais qui, avec le temps, décident d'étendre leur activité et de maîtriser la fabrication en amont. Dans le second cas, les entreprises décident d'établir leur production à l'étranger à cause du coût inférieur de la main-

d'œuvre et de sa disponibilité, mais aussi à cause d'un investissement initial trop coûteux en France, compte tenu du volume de production initial. La fabrication à l'étranger semble ici un passage indispensable au vu des ressources disponibles de ces firmes lançant de nouvelles activités.

De façon similaire aux relocalisations de retour, les relocalisations de développement compétitif résultent souvent d'une combinaison de facteurs qui ont, d'une part, réduit l'attrait de la production à l'étranger et, d'autre part, accru l'intérêt de la production en France. Les difficultés liées à une production géographiquement éloignée sont similaires : coûts de transport en hausse, délais longs et faible possibilité d'adaptation des produits et des volumes aux évolutions du marché ; s'y ajoutent la contrefaçon, les difficultés de protection des innovations et les problèmes de qualité des produits. Les facteurs encourageant la relocalisation sont endogènes à la croissance des entreprises et aux évolutions des marchés demandant une réactivité accrue (réduction des cycles de vie des produits, accentuation des variations saisonnières). L'atteinte d'une taille critique procure aux entreprises concernées des ressources financières, un volume de production et une position sur le marché qui rendent envisageable le rapatriement, parfois partiel, de leur production. La stratégie de relocalisation de certaines entreprises met l'accent sur le maintien de la compétitivité-prix et passe par l'automatisation. D'autres recherchent davantage à différencier leurs produits : positionnement haut de gamme, services complémentaires, valorisation commerciale du *made in France* et personnalisation des produits. Dans plusieurs cas, c'est une combinaison de ces logiques qui est observée.

Dans ce troisième type de relocalisation, le plus souvent, l'ancrage territorial des entreprises et de leurs dirigeants joue un rôle déterminant dans la localisation géographique de l'activité rapatriée. Cependant, dans certains cas, notamment lorsque l'entreprise ne possède pas les compétences nécessaires pour réaliser la production en interne, ce sont les occasions de reprise de firmes en difficulté ou de sous-traitance à des producteurs spécialisés qui conditionnent le lieu d'implantation de la

production relocalisée.

2.3 Les services de l'industrie candidats à une délocalisation croissance

Ensuite, et surtout, il convient de ne pas avoir les yeux rivés seulement sur les biens matériels, mais analyser aussi ce qui va se passer dans les activités de services aux entreprises et aux ménages qui représentent 76 % des emplois en France. **Un boom dans les délocalisations, en l'absence de mesures de régulation, pourrait bien advenir après ce choc.** Les services sont devenus potentiellement délocalisables, tout en garantissant leur contrainte intrinsèque de synchronie temporelle consommation/production. Dans les banques, les assurances..., des centaines d'emplois de relation clients, de comptabilité, d'informatique, de service juridique, voire de recherche et développement (R&D), partent déjà chaque année dans des pays à plus faibles coûts. En outre, sous-traiter des tâches de services à distance n'est pas sensible au protectionnisme commercial ni aux coûts de transports. Enfin, les acteurs du secteur de la distribution, comme de la production de services (banques, assurances...), et aussi les consommateurs (entreprises ou ménages) vont bénéficier d'un effet d'apprentissage et de réseau du confinement mondial dans l'usage des technologies numériques sans précédent. En l'absence de nouvelles réglementations, cet effet d'apprentissage dans *l'outsourcing* ou la sous-traitance de services immatériels à distance, touchera aussi les services de la connaissance à forte valeur ajoutée, y compris, paradoxalement dans le secteur de la santé et du soin. Cependant, deux facteurs peuvent contrecarrer ce scénario catastrophe. Les risques de ruptures numériques, de coûts de coordination et énergétiques croissants liés à l'usage de masse des technologies numériques, peuvent perturber la logistique de l'offre de services à distance. La fracture numérique continuera à exclure (une déconnexion forcée) des personnes, des territoires et des pays de la participation à la division internationale du travail.

3. Que faire pour favoriser les relocalisations ?

Il est surprenant de voir que le choc d'approvisionnement dans les médicaments, les masques et les tests, de l'industrie pharmaceutique ait incité le gouvernement à ouvrir son carnet de chèques pour financer les entreprises comme Sanofi, sans avoir évalué les dispositifs précédents d'aides publiques à la relocalisation. Cette évaluation menée dans nos travaux successifs sur le sujet montre que les aides publiques aux entreprises s'avèrent décevantes.

3.1 Aides financières à la relocalisation : un bilan décevant

La relocalisation d'activités industrielles est loin de constituer un processus simple et fluide. Sans entrer dans une liste exhaustive, certains obstacles rencontrés par les entreprises ont été mentionnés à plusieurs reprises. Mais d'autres points sont également mis en avant. La complexité réglementaire est évoquée comme alourdissant de façon importante la gestion administrative et comme difficile à maîtriser pour les petites entreprises. En plus de sa complexité, c'est souvent son instabilité qui est mise en question par des firmes de toute taille. Obtenir un financement pour la relocalisation, qui peut nécessiter un investissement matériel ou immobilier important, apparaît également comme une difficulté récurrente pour les PME et ETI dans le cadre des projets de relocalisation. La difficulté d'obtenir un financement est amplifiée par la complexité des dispositifs de soutien. Des chefs d'entreprise, même parmi ceux qui ont réussi à obtenir un ensemble d'aides et à mener à bien des projets d'une certaine ampleur, soulignent la lourdeur des procédures, la multiplicité des dispositifs et le manque de coordination entre les différentes structures, jusque, parfois, au blocage des projets. Parmi les obstacles évoqués plus rarement, figurent les difficultés de trouver une main-d'œuvre qualifiée dans certaines activités et d'identifier localement les partenaires potentiels. Ces témoignages suggèrent que l'intérêt de nouvelles aides spécifiques serait limité, car la relocalisation

ne se distingue pas fondamentalement d'un projet d'investissement classique. En revanche, l'accélération des procédures et un accompagnement adapté des entreprises seraient bénéfiques.

La plupart des entreprises qui ont décidé de relocaliser dans leur pays d'origine l'ont fait indépendamment des aides publiques (crédit d'impôt de 2005, prime à la relocalisation de 2008 devenue l'aide à la réindustrialisation en 2013...), parce que leurs opérations de délocalisation furent un échec ou parce qu'elles voulaient remplacer le travail par l'automatisation pour bénéficier de la proximité des marchés. En outre, les aides peuvent aussi servir à attirer des chasseurs de primes, les entreprises nomades ou volatiles. En fait, les relocalisations pérennes sont liées à des motifs de compétitivité par l'innovation et non par les prix. Des politiques industrielles de filières doivent être concentrées sur les chaînon manquants des savoirs industriels en favorisant ces relocalisations de développement compétitif.

Les mesures incitatives à relocaliser pourraient avoir un impact sur les entreprises qui délocalisent pour de vraies raisons de compétitivité. Cela concerne celles qui sous-traitent une partie de leurs activités d'assemblage et utilisent beaucoup de travail dans les pays à bas salaires. Elles diminuent leurs prix de vente en les alignant sur le coût de production du pays à bas salaires plus la marge.

Mais, même dans ce cas, la mesure n'est pas à même de compenser le différentiel de coût salarial entre la France et les pays à bas salaires, à moins qu'elles soient relayées par une décision d'automatisation de l'assemblage. Or, justement, les activités les plus concernées par la délocalisation ne sont pas automatisables. Comme le montre notre dernière étude sur la centaine de cas de relocalisations recensés en France depuis le milieu des années 2000, seulement six d'entre elles affichent avoir bénéficié d'une aide pour relocaliser [Mouhoud, 2013].

A fortiori, la mesure sera nulle sur les firmes qui adoptent des comportements de marge en maintenant leurs prix de vente (des produits de moyen et haut de gamme délocalisés en Chine par

exemple) alignés sur les coûts de production français ou américains. Elles misent sur la logistique, les technologies de l'information et les transports pour accélérer leurs livraisons et répondre aux variations de la demande dans les pays de consommation, ainsi que sur la création de marques pour masquer la délocalisation d'une partie ou de l'ensemble de leur production. Ces firmes sont volatiles et changent vite de territoire.

En revanche, il est possible, et cela s'est beaucoup vu par le passé, que les aides puissent aussi servir à attirer des chasseurs de primes, les entreprises nomades ou volatiles. Et, de fait, très nombreuses sont les entreprises qui empochent les aides et quittent le territoire à l'approche de la fin de la période d'exonération des charges sociales ou fiscales. En fait, les relocalisations pérennes sont liées à des motifs de compétitivité par l'innovation et non par les prix.

Enfin, la relocalisation ne concerne parfois qu'une partie de la production délocalisée en dépit de la publicité faite. La prudence s'impose dans l'octroi des aides aux relocalisations tayloriennes (baisses des coûts) pour concentrer les efforts sur les relocalisations liées l'innovation.

3.2 Séparer les objectifs de compétitivité et ceux de l'anticipation des chocs de délocalisation sur les territoires

Une politique de relocalisation doit distinguer entre deux objectifs clés. Le premier est celui de la reconquête des avantages comparatifs de filière au niveau européen et doit être mené à partir de politiques de filières. Le second consiste à prendre acte que les territoires sont inégaux face à la délocalisation. L'objectif est alors de mettre en place une stratégie d'anticipation des chocs dans les territoires.

1) Objectifs de reconquête technologique

Pour reconquérir les avantages comparatifs technologiques dans les secteurs stratégiques il faut changer les règles du jeu.

Sans épuiser dans cet article l'ensemble des dispositifs de politique stratégique de relocalisation, au moins deux types de règles du jeu doivent être modifiées pour favoriser les relocalisations en Europe, et singulièrement en France.

Dans le cas de l'industrie pharmaceutique comme dans d'autres secteurs, outre la minimisation des coûts de production aux stades intermédiaires des chaînes de valeur, la dépendance de quelques fournisseurs de principes actifs, en Inde et en Chine, est aussi liée aux délocalisations environnementales, la chimie fine étant très polluante. Pour l'ensemble des stratégies de fragmentation des chaînes de valeur, il faudra clairement intégrer les coûts de l'environnement dans le coût de transport et réguler délocalisations environnementales, et cela ne peut pas passer que par la législation.

Si l'on veut contraindre les groupes pharmaceutiques ou agro-alimentaires, par exemple, à produire en France ou en Europe, plusieurs questions doivent être posées et réglées : la traçabilité des chaînes de valeurs mondiale doit devenir obligatoire, alors qu'elle n'est aujourd'hui, du fait des règles européennes [7], que déclarative par un organisme privé.

Si l'on déclare les industries pharmaceutiques ou certaines filières agro-alimentaires comme stratégiques ou comme des biens communs à mettre à l'abri des stratégies des groupes et de l'impatience des actionnaires, alors les mesures à prendre doivent être précisées : préconise-t-on que l'État s'empare d'une partie du capital des groupes pharmaceutiques pour mieux réguler leurs stratégies d'approvisionnement ? Le surcoût en matière de prix des médicaments relocalisés en France serait-il pris en charge par la collectivité ? Les commandes publiques des collectivités locales et de l'État peuvent favoriser la relocalisation, mais a-t-on seulement pensé aux règles européennes qui régissent les marchés publics ? Faut-il également sortir du marché certains produits pharmaceutiques et le faire au niveau européen ?

La question est bien celle des politiques structurelles industrielles pour favoriser la reprise de l'activité

productive en France par l'innovation dans les filières industrielles. Il faut donc mieux cibler les aides publiques, notamment le crédit impôt-recherche (CIR) en le concentrant sur les chaînons manquants des filières de production en changeant les règles européennes, et en allocations versées aux territoires pour recréer les compétences disparues.

2) Anticiper les chocs des délocalisations sur les territoires

Les effets locaux et microéconomiques des délocalisations ne sont pas compensés au niveau macroéconomique, ce qui explique une partie de ce décalage [8]. Dès lors, les politiques publiques devraient mieux tenir compte de la faiblesse des ajustements et de l'insuffisance des mécanismes de compensation des effets des chocs territoriaux de la délocalisation.

Alors que, depuis trente ans, les politiques publiques interviennent après coup pour tenter de sauver les territoires une fois la délocalisation ou la restructuration effectuée, il paraît au contraire souhaitable d'anticiper les chocs de délocalisation. Il est recommandé de concentrer les aides publiques sur les territoires les plus vulnérables, en favorisant la formation professionnelle, la recherche et l'innovation, sources de reconquête d'avantages compétitifs par rapport aux pays à bas salaires, et donc de relocalisations dans les territoires. L'objectif est aussi de favoriser la mobilité souhaitée des travailleurs, trop souvent « verrouillés » dans les zones fortement vulnérables à la délocalisation et aux restructurations industrielles, vers les zones de performances extérieures en difficulté de recrutement. Alors que les effets de la mondialisation sont fortement localisés, il est nécessaire de mettre en place un véritable observatoire d'anticipations des chocs territoriaux.

Conclusion

Relocaliser en France des productions ne se décrète pas du haut de la puissance publique. L'État peut souhaiter voir revenir des entreprises en France, mais il devra s'inscrire pour cela dans le cadre des

évolutions stratégiques en cours des entreprises et de leurs logiques sectorielles. Et il ne suffira pas d'aligner les euros d'encouragement. Bien d'autres questions devront trouver réponse pour engager la France, sinon l'Europe, dans une stratégie de reconquête de ses avantages comparatifs dans ses filières industrielles. En particulier, il faudra bien réfléchir aux politiques sociales d'accompagnement en termes d'inégalités d'accès à la consommation des biens relocalisés renchérissables comme dans l'agroalimentaire.

Par ailleurs, rappelons que l'on pourrait bien voir se développer massivement des délocalisations d'emplois de services dans l'industrie, la banque, les

assurances. La particularité de ces délocalisations de services qui passent par les technologies numériques est qu'elles ne rencontrent pas de coûts de transaction (transports ou droits de douane), obstacles à la délocalisation des industries, ni de droits de douane. Une réflexion doit être menée pour mettre en place des mécanismes de régulation des échanges de tâches servicielles, via les technologies numériques.

El Mouhoub Mouhoud est professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine. Auteur de *L'immigration en France, mythes et réalités* (Fayard, 2017) et de *Mondialisation et délocalisation des entreprises* (La Découverte, 2013).

Notes

[1] Norda, H. (2019-03-20), « [Offshoring of services functions and labour market adjustments](#) », OECD Trade Policy Papers, No. 226, OECD Publishing, Paris

[2] Voir Moati Ph. et Mouhoud E.M. (2005) « Les nouvelles logiques de décomposition internationale des processus productifs », dans la *Revue d'Économie politique*, vol 115, n° 5, 2005.

[3] Les blocs de savoir reposent sur des principes scientifiques et techniques autour desquels se forment l'interprétation des informations, la création des connaissances nouvelles et les apprentissages.

[4] Voir E.M. Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, La Découverte, 2017, Chapitre IV sur les relocalisations.

[5] Voir notre étude effectuée avec le groupe ALPHA, « [Relocalisation d'activités industrielles en France](#) », pour le Ministère de l'Industrie et la DATAR 2013.

[6] Voir notre étude op.cit. « Relocalisation d'activités industrielles en France », pour le Ministère de l'Industrie et la DATAR, 2013.

[7] Tout marquage renvoyant à la fabrication en France ou à l'origine française d'un produit doit respecter les règles d'origine non préférentielle prévues par le Code des douanes de l'Union et ses règlements délégués (UE) 2015/2446 et d'exécution (UE) 2015/2447.

[8] Jennequin, H., Miotti, L. & Mouhoud, E. M. (2017). « [Measurement and anticipation of territorial](#)

[vulnerability to offshoring risks : An analysis on sectoral data for France](#) » *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 497-498, 127-148.

Relocalisation ou réindustrialisation ? Quels processus ?

vendredi 26 juin 2020, par [Gabriel Colletis](#)

La crise sanitaire, quoique mondiale, a révélé des différences frappantes et des clivages multiples d'une zone continentale à l'autre, d'un pays à un autre au sein d'une même zone, d'un territoire à l'autre. S'il n'entre pas dans la perspective de ce texte d'analyser ces différences, force est de constater que la France a payé, en nombre de décès, un très lourd tribut dont les raisons devront être analysées. Le souci de contenir et si possible de baisser les dépenses de santé est assurément une des causes essentielles du désastre que représente la perte, en France, de près de 30 000 vies. Mais l'absence de stocks de produits élémentaires en cas de pandémie (masques, tests de dépistage, gel hydroalcoolique, blouses mais aussi respirateurs) et l'incapacité de les produire dans un temps raisonnable ont également, à juste titre, été pointés du doigt.

Introduction : La crise sanitaire comme révélateur funeste de la défaillance industrielle

En Europe, l'Allemagne, en raison de sa situation démographique, aurait dû subir une létalité nettement plus forte que la France. Il n'en a rien été. Avec une population plus nombreuse et plus âgée que la France, l'Allemagne enregistre, au 1^{er} juin 2020, moins de 10 000 décès liés au Covid 19. Si le système de santé allemand a moins souffert des politiques d'austérité que le nôtre (et encore moins que ceux des pays d'Europe du Sud), il ne fait nul doute que la capacité de l'industrie allemande à fournir les matériels divers en temps voulu explique, pour une part, les stratégies différentes suivies par les autorités sanitaires (par exemple, en matière de dépistage) et, surtout, les très fortes différences constatées dans le nombre de décès. Il n'est donc pas exagéré de considérer que la crise sanitaire aura joué comme un révélateur macabre de la défaillance industrielle française.

À l'heure où ce texte est écrit, si personne ne peut dire avec certitude quelle sera l'évolution de la pandémie, une chose est certaine, celle-ci aura fonctionné comme un formidable déclencheur d'une crise économique et sociale sans précédent. Le nombre de chômeurs a partout explosé (mais là encore avec de très fortes disparités), le recul des PIB nationaux est considérable. Certains secteurs comme

l'aéronautique – un des rares piliers de l'industrie française – sont touchés de plein fouet. Le très fort ralentissement de l'activité économique pendant plusieurs semaines du fait des mesures de confinement fait le lien entre la crise sanitaire et la crise économique. Mais ce lien suffit-il à expliquer une crise qui s'annonce comme très importante, mais qui ne semble pas – pour le moment du moins – effrayer outre mesure les marchés financiers qui, après avoir fortement chuté, ont largement regagné ce qu'ils avaient perdu, passant de plus de 6000 points (CAC 40) avant la crise sanitaire à 3600 points le 18 mars et 5200 points le 1^{er} juin ?

Un lien entre crise sanitaire et crise économique posé comme suffisant pour expliquer cette dernière suggère de tout faire pour que la « reprise » soit la plus rapide possible afin d'« effacer » les pertes d'activités. « Reprise », « relance » sont alors les termes qui sont choisis et, si des inflexions doivent se faire, celles-ci ne sauraient remettre en cause le cap et ses balises. La poursuite de la mondialisation néolibérale tient lieu de cap, et les balises continuent d'être la baisse des dépenses publiques, la mise en concurrence généralisée des salariés et des systèmes sociaux, la marchandisation et la financiarisation de toutes les activités, y compris les activités dont on aura pu dire qu'elles devaient être soustraites au marché. L'hymne à la compétitivité est alors appelé à rester le cantique des élites et les réductions d'impôt (haro sur les impôts dits de production) et de « charges » continueront de

fonctionner à la manière d'une partition musicale dont les notes sont agréables aux oreilles des possédants. Quant à la transition écologique, comme l'environnement, « ça commence à bien faire », on verra cela plus tard.

Mais il se pourrait bien que la fameuse reprise n'advienne pas, que la crise s'aggrave, que les taux de chômage restent durablement élevés, que les déficits ne se résorbent pas et, surtout, que les aspirations qui se sont exprimées avec vigueur pendant la crise sanitaire pour que le jour d'après ne ressemble pas au jour d'avant créent un contexte politique favorable à des changements profonds démentant la tentation des élites de tout faire pour que rien ne change.

« Ce qui dépend de nous. Manifeste pour une relocalisation écologique et solidaire » [1] trace la frontière entre des relocalisations qui ne changeront pas la donne néolibérale et des relocalisations s'inscrivant dans la perspective d'un nouveau modèle de développement, écologique et social.

C'est cette frontière que le présent texte vise à mieux cerner.

Dans un premier temps, nous examinerons la façon dont la question des relocalisations est posée aujourd'hui par ceux qui, parfois de bonne foi, veulent corriger mais non modifier le cours actuel de la mondialisation.

Dans un second temps, nous montrerons qu'une autre approche est possible, entraînant des changements importants et peut-être, à terme, radicaux dans le sens d'une transformation profonde du système productif.

1. Des délocalisations d'hier aux vellétés de relocalisation aujourd'hui

Les différents sens des « délocalisations »

Les rapports et autres publications sur les délocalisations et leurs motivations ne se comptent plus [2]. La multiplicité des documents produits n'a

nullement conduit à une homogénéisation du champ sémantique et les définitions des délocalisations restent d'une très grande diversité, voire hétérogénéité. C'est dire que le terme de « délocalisation » est loin d'être un concept. Pour certains auteurs, la délocalisation est assimilable à un redéploiement spatial de l'activité dans le sens d'une internationalisation accrue basée à la fois sur une volonté de diminution des coûts et de conquête des marchés étrangers. Alors que pour d'autres auteurs, qui distinguent investissement directs internationaux ou à l'étranger (IDE) et délocalisations, les IDE sont principalement guidés par les logiques d'accès au marché, alors que les délocalisations s'expliquent par les coûts et/ou une plus grande flexibilité des « facteurs », en premier lieu le travail.

L'ancien SESSI a produit en 2008 une excellente note [3] dans laquelle il définit clairement les délocalisations : « Une délocalisation se définit comme le transfert d'une activité initialement réalisée en France vers un pays étranger pour une production identique. Elle a souvent pour objectif la réduction des coûts de production et implique un IDE « vertical » ou éventuellement, avec la notion prise au sens large, le recours à un sous-traitant étranger. Elle s'oppose à l'IDE « horizontal » réalisé dans un but de conquête de marché ».

Si la dimension spatiale des délocalisations est, bien sûr, dominante, cette première ne doit pas occulter une dimension plus organisationnelle.

Externalisation et délocalisations

Comme l'a relevé le SESSI, une délocalisation peut s'accompagner d'un IDE sous la forme, par exemple, de la construction d'une usine à l'étranger. Mais dès lors que l'objectif de l'entreprise qui délocalise est de diminuer ses coûts, le recours à la sous-traitance locale peut apparaître comme une solution plus profitable. Dans ce cas, l'activité délocalisée est sortie du périmètre organisationnel de l'entreprise. Externalisation et délocalisation vont alors de pair. Or, comme on le sait, le mouvement d'externalisation est un mouvement de fond de l'industrie n'épargnant aucun secteur.

Il y a trente ans, quand l'Allemagne cessait de fermer ses usines, la France persévérait dans l'idée du « *fabless* ». Cette perspective a culminé en 2001, quand Serge Tchuruk, PDG d'Alcatel, a prétendu en faire « *un groupe industriel sans usine* ».

La fameuse théorie des avantages comparatifs a conduit à produire tout ce qui pouvait l'être dans les pays à bas coûts, pour prétendre ne garder en France que les activités de conception et celles considérées comme à forte valeur ajoutée.

Les fractures ainsi entérinées activités de conception/activités de fabrication, activités à forte/faible valeur ajoutée, industries traditionnelles/industries de haute technologie, ont été accompagnées d'une distinction clivante entre industrie et services.

Ces représentations erronées auront pesé de tout leur poids sur la définition des stratégies privées et sur les choix de politique industrielle.

Un exemple caricatural de délocalisation : l'automobile

En 2004, l'industrie automobile française générait un excédent commercial de 12 milliards d'euros. En 2018, ce solde positif s'était transformé en déficit commercial de 12 milliards. Ce bouleversement structurel est dû pour beaucoup aux délocalisations vers les pays à bas coût. Ce sont, en particulier, les petites voitures, les Renault Clio, les Peugeot 208, les Citroën C3 – le segment B dans le jargon des spécialistes –, celles qui sont les plus vendues dans le pays, dont la production a peu à peu quitté l'Hexagone. Au bout du compte, la production d'automobiles en France est passée de 3,5 millions de véhicules par an à 2 millions aujourd'hui. Ce, alors que la production mondiale des groupes automobiles français n'a cessé de progresser pour représenter quelque 7 millions de véhicules par an [4]. Depuis le 1^{er} janvier 2020, pour la première fois dans notre histoire automobile, plus aucune petite citadine populaire de marque française n'est assemblée en France [5].

Délocalisations...ou dépendance aux importations ?

Mais comme l'arbre ne saurait cacher la forêt, la question des délocalisations ne saurait dissimuler la question beaucoup plus essentielle de la dépendance multiple aux importations.

Selon Natixis [6], le problème de commerce extérieur de la France est surtout un problème de mauvaise adaptation de l'appareil productif à la demande, interne et externe. Et Natixis de préciser : « Dans la période récente une hausse de 100€ de la demande totale en France conduit à une hausse de 63€ des importations et de 37€ seulement du PIB. On voit donc la faible capacité de l'appareil productif en France à répondre à une hausse de la demande ».

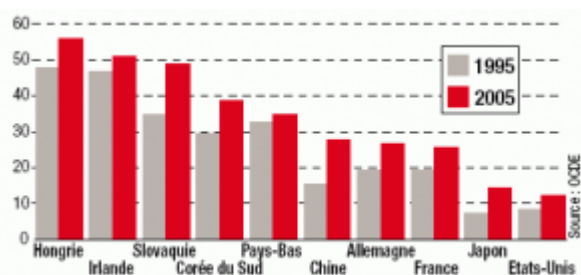
Sans négliger la question des exportations et celle de ce que l'on appelle « la part de marché de la France » dans les exportations mondiales, force est de constater que la très grande majorité des analyses traitant de la compétitivité considèrent cette dernière avec un angle mort particulièrement étonnant. Tout se passe comme si la compétitivité et le solde de la balance commerciale dépendaient exclusivement de l'évolution des exportations.

Les importations sont ignorées. Or, si la France est, comme on le sait, dépendante depuis longtemps des importations de biens d'équipement professionnels [7] et des biens durables que les ménages achètent [8], elle l'est également, et de façon croissante, pour les consommations intermédiaires. La CNUCED a consacré un rapport complet à la question des chaînes de valeur mondiales (CVM) [9]. L'organisation onusienne observe qu'environ 60 % du commerce mondial concerne le commerce de biens intermédiaires et de services, qui sont intégrés à divers stades du processus de production de biens et services destinés à la consommation finale. Le morcellement des processus de production et la dispersion internationale des tâches et des activités au sein de ces processus ont conduit à l'apparition de systèmes de production sans frontières, qui peuvent être des chaînes séquentielles ou des réseaux complexes, d'envergure mondiale ou régionale (les CVM) [10].

Comme ceci a été évoqué en introduction du présent texte, une des observations frappantes et singulières

que nombre de Français ont pu faire pendant le quotidien de la crise sanitaire aura été la quasi-absence de capacités de production de produits de base et la nécessité, par conséquent, de les importer massivement. Mais une autre observation est que, s'agissant des tests de dépistage ou encore de la fabrication des médicaments destinés au marché français, le contenu en importation de la production était très élevé, comme les économistes et les statisticiens l'avaient déjà observé, mais en limitant leur observation à la seule production exportée.

Contenu en importations des exportations en %



Au final, au travers de sa dépendance à toutes sortes d'importations, la France est en quelque sorte devenue une « Grèce qui s'ignore » tant le problème de fond des deux pays tend à devenir le même : une incapacité du système productif à répondre aux besoins de la demande intérieure. O. Llusiani et A. Voy-Gillis [11] ont sans doute raison lorsqu'ils évoquent la multi-dépendance de la France dans les termes suivants : « dépendance pour gérer les situations d'urgence, puisque la France produisait peu des biens essentiels et indispensables à la gestion de la crise ; dépendance sur le plan des technologies du numérique, puisque de nombreux outils et plateformes utilisés pendant cette période de confinement ne sont pas développés par des entreprises françaises ou européennes, enfin dépendance industrielle aux pays asiatiques et vulnérabilité accrue des chaînes d'approvisionnements ».

Les relocalisations aujourd'hui ?

Il y a sans doute peu à attendre des quelques relocalisations qui pourraient s'opérer, sauf à considérer le risque de fragilité des chaînes de valeur mondiales.

L'ouvrage récent publié par Attac (op.cit.) observe que « le découpage de la production façon puzzle en chaînes de sous-traitance labyrinthiques constitue le (...) pilier de (la) mondialisation. Ainsi, Apple répartit la production de ses iPhones dans huit pays différents, de la conception aux États-Unis à l'assemblage en Chine, en passant par la fabrication de l'écran tactile ou des processeurs au Japon ou en Corée du Sud, sans oublier l'extraction des matières premières en Afrique et en Chine. L'industrie pharmaceutique fait de même : la pénurie de tests a révélé, au prix de dizaines de milliers de morts, que 60 % à 80 % des principes actifs de médicaments étaient fabriqués en Chine ou en Inde, nous plaçant à la merci de toute interruption du commerce mondial. Pour réduire les coûts, la production est organisée en « flux tendus, zéro stock ». Elle est donc déstabilisée par le moindre accident en un point quelconque de la chaîne mondiale de sous-traitance ».

Même certains politiques et chefs d'entreprise vont jusqu'à admettre aujourd'hui que les chaînes de valeur sont trop fragmentées. Les conséquences des choix de fragmentation s'étaient manifestées déjà lors de la catastrophe nucléaire de Fukushima, en 2011, quand les constructeurs automobiles avaient manqué de certaines pièces. La pandémie liée au Coronavirus, qui a entraîné un effondrement de l'activité et des échanges, a fortement accru les difficultés et aura révélé l'urgence de recréer un tissu industriel résilient.

Mais entend-on alors par-là, au-delà des quelques relocalisations qui pourraient se faire au prix d'un recours accru à certains équipements flexibles (robots et autres imprimantes 3 D), une nécessaire réindustrialisation pour répondre aux dépendances multiples auxquelles la France et les Français sont exposés ?

Rien n'est moins sûr, car d'autres « solutions » existent qui permettraient de maintenir un cap inchangé : la diversification des sources d'approvisionnement, leur rapprochement, ainsi que le recours accru au stockage, même s'il est plus coûteux que la logistique à flux tendus.

Le Medef dit, de son côté, vouloir « engager une

politique de relocalisation ciblée des filières stratégiques en France et en Europe » mais à condition que l'État réduise d'abord de 5,5 milliards d'euros les impôts de production...

Un État qui reste prisonnier du carcan des idées libérales

Plus globalement, en guise de réindustrialisation, on notera que L'État actionnaire n'impose pas que soient interdites les réductions d'effectifs ou les fermetures de sites. Alors que Renault doit présenter un grand plan d'« économies » qui pourrait conduire à supprimer 5 000 emplois en France, le ministre [Bruno Le Maire a déclaré](#) : « *Les fermetures d'usines doivent rester un dernier recours. Il était hors de question de fermer Flins [dans les Yvelines]. Mais Renault a besoin de se réorganiser, d'être plus compétitif. Ne l'amenons pas dans une voie sans issue qui consisterait à préserver tous les emplois à tout prix* ».

S'agissant des interventions de l'État plus globalement, Shahin Vallée, économiste à la London School of Economics, observe [12] qu'alors que les aides d'État que la Commission a autorisées en Europe, depuis l'apparition du virus, s'élèvent à 1 900 milliards d'euros, plus de la moitié (996 milliards) vient d'un seul pays : l'Allemagne, soit 29 % de son PIB. La France (324 milliards d'euros) dépense en comparaison 13,4 % de PIB, l'Italie 17 % et la Belgique 11 %. En Espagne, le montant tombe à 2,2 % seulement.

Si la France et l'Allemagne ont débloqué environ 2 % de leur PIB pour des mesures de liquidités (en accordant par exemple des délais de paiement pour les charges ou les impôts), les dépenses directes en Allemagne sont deux fois plus importantes qu'en France, tout comme les garanties apportées par l'État. Mais c'est sur les injections de capital dans des entreprises privées qu'il est le plus élevé : l'Allemagne y a consacré 6 % de son PIB, soit six fois plus que la France.

Garder le cap en France, pour ceux qui le tiennent actuellement, ne signifie donc nullement, à travers ces quelques illustrations, rompre avec l'idéologie

néolibérale.

Il est donc plus que temps d'imaginer et proposer d'autres voies, y compris pour l'action publique.

2. Pour une transformation profonde du système productif

Une transformation profonde du système productif n'est concevable que dans la perspective d'un nouveau modèle de développement. Ceci est le sens de l'ouvrage que nous avons publié il y a quelques années, *L'urgence industrielle !* [13]. Ceci est aussi le sens des réflexions et des actions engagées par l'association du « [Manifeste pour l'Industrie](#) » et de ses principes fondateurs.

Les principes généraux de transformation du système productif

Une transformation profonde du système productif doit s'adosser à un certain nombre de principes que nous pensons être les suivants :

Premier principe : promouvoir une autre conception du travail en reconnaissant les compétences de ceux qui travaillent ou exercent une activité.

Deuxième principe : remettre la finance au service du développement.

Troisième principe : réorienter la production vers les besoins de la société, en allégeant le poids des activités productives sur la nature.

Quatrième principe : faire de l'entreprise une institution à part entière, reconnue par le droit comme catégorie distincte de la société de capitaux.

Cinquième principe : ancrer les activités productives dans les territoires.

Sixième principe : mettre en œuvre les protections nécessaires afin de rendre possible un projet national de développement.

Septième principe : promouvoir la démocratie partout, dans l'entreprise comme dans toutes les institutions de la Cité, et articuler démocratie, travail

et renouveau des activités productives.

Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre du présent texte, de développer chacun de ces principes [14]. Nous nous concentrerons par conséquent sur certains d'entre eux, en les croisant.

Répondre aux besoins fondamentaux en allégeant le poids des activités productives sur la nature par une autre conception du travail et un ancrage territorial des activités.

Telle serait, résumée, l'orientation générale que devrait suivre une profonde transformation du système productif dans la perspective d'un nouveau modèle de développement.

Contrairement à ce que l'on pourrait peut-être penser, une telle orientation n'est pas éloignée de possibles traductions opérationnelles, que celles-ci s'appliquent à des secteurs, à des territoires ou aux deux [15].

Répondre aux besoins essentiels

Contrairement aux représentations dominantes, les besoins essentiels sont loin d'être aujourd'hui satisfaits, y compris dans un pays considéré comme « développé », la France. Outre que la grande pauvreté – corollaire de la très grande concentration des richesses – n'a en rien disparu, des besoins essentiels comme bien se nourrir, bien se loger, bien se soigner, se vêtir décentement, se former, se déplacer et même communiquer sont très inégalement couverts. À mesure que la société dite de consommation a étendu son emprise, on peut penser qu'une réponse satisfaisante à l'ensemble des besoins d'une vie digne s'est progressivement éloignée. Certes, les Français se nourrissent, mais les maladies cardio-vasculaires et l'obésité ont progressé. Les Français se logent, mais nombre de logements sont des passoires énergétiques. Comme l'ouvrage d'Attac (op.cit.) le montre, le « prendre soin » a partout régressé alors que les solutions « low cost » se sont répandues.

L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis dix ans, alors qu'elle avait assez nettement augmenté auparavant. Plus précisément, selon les statistiques

Eurostat portant sur l'année 2016, la France est sous la moyenne européenne dans ce domaine : l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 ans chez les femmes et 62,7 chez les hommes dans notre pays, alors que la moyenne en Europe est respectivement de 64,2 et 63,5 ans. L'écart est de presque dix ans avec le leader en Europe, la Suède (73,3 ans chez les femmes, 73 chez les hommes) alors que l'espérance de vie à la naissance est quasi équivalente dans les deux pays, de l'ordre de 85 ans pour le sexe féminin, 80 pour le sexe masculin.

Dégradation de la nature et dégradation de la vie sur terre

Dans le même temps que les besoins essentiels n'ont cessé de recevoir une réponse de plus en plus insatisfaisante, la dégradation de la nature, qu'il s'agisse du climat, de la biodiversité (dégradation que nous ne détaillerons pas ici tant elle est bien documentée désormais et même évaluée globalement grâce à des indicateurs comme le « jour du dépassement de la Terre ») est telle que certains n'hésitent pas à évoquer la fin de l'anthropocène. Selon [Michel Aglietta](#), « il y a (...) plusieurs erreurs à ne pas faire si l'on veut comprendre la nature de la crise actuelle et les politiques requises pour en sortir. La première (...) consiste à dire qu'on est bien trop occupé par les réponses immédiates à la crise pandémique pour s'intéresser aux échéances internationales concernant les engagements à prendre vis-à-vis du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité. La deuxième est de ne pas comprendre que les conséquences économiques de la propagation du virus sont aggravées par les vulnérabilités financières accumulées et généralisées au monde entier. La troisième est de ne pas voir qu'une crise environnementale globale implique une réponse coopérative et coordonnée des puissances publiques dans le monde entier (...). La santé humaine, le climat et la biodiversité font partie d'une seule nature dans laquelle les sociétés doivent s'insérer en respectant les limites du système terre. Cette réalité doit imposer une philosophie politique radicalement opposée à celle du capitalisme néolibéral qui présuppose une croissance illimitée des biens marchands sous l'aiguillon de la finance de marché dont la finalité est unidimensionnelle : 'faire

de l'argent avec l'argent' ».

Rapprocher travail et nature

Répondre aux besoins fondamentaux et en protégeant la nature constitue un seul et même objectif s'inscrivant dans un modèle opposé à la croissance financiarisée. Le lien avec l'activité de travail, indispensable pour penser en termes systémiques un nouveau modèle de développement, n'est simple à établir, mais la voie la plus prometteuse pour ce faire nous semble proposée par Olivier Favereau [16].

Favereau rappelle que « le vice suprême, selon Polanyi, de la marchandisation généralisée (de la « société de marché » selon les termes de Polanyi), est d'instrumentaliser le Travail et la Nature, tout en dés-instrumentalisant la Finance [17] ». Favereau propose une normativité commune ou du moins l'hypothèse d'un certain *parallélisme* dans le traitement du Travail et de la Nature en économie. Pour cela, il s'appuie sur le « principe responsabilité », la maxime d'action que le philosophe Hans Jonas entend substituer à l'impératif catégorique Kantien : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ». Selon Favereau, ce principe de responsabilité peut se condenser, pour l'économiste, dans une règle pratique de décision et de calcul, en forme de proverbe : « Nous n'héritons pas la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ».

« Qu'est donc cette Terre, que nous empruntons à nos enfants ? » S'interroge Favereau. Selon lui, un potentiel qui échappe au concept de propriété, un système de relations possibles. Un tel potentiel, « au-delà de toute composante quantifiable, est d'abord et avant tout une réalité qualitative. Nous sommes endettés vis-à-vis des générations futures. Or on ne s'acquitte pas d'une dette portant sur une réalité qualitative comme on le fait pour un capital monétaire, même s'il doit y avoir des traits communs ».

Emprunter un tel « potentiel » entraîne, selon Favereau, une double obligation à l'échéance, comme

tout emprunt, mutatis mutandis :

- maintenir ce potentiel, en tant que potentiel (c'est la transposition du remboursement du capital) ;
- faire fructifier ce potentiel (c'est la transposition du versement des intérêts).

Pour Favereau, la génération présente doit, si elle veut être à la hauteur de sa responsabilité à l'égard de la génération suivante, se préoccuper d'évaluer la qualité de la transformation du potentiel qu'elle a provoquée, pour s'assurer que le contrat de dette « Jonassien » a été respecté. Il est inutile de dire, précise Favereau, que ni les systèmes de comptabilité d'entreprise, ni les systèmes de comptabilité nationale ne remplissent actuellement ces conditions.

L'écodétermination

La dimension « production » intéresse tout particulièrement Favereau parce qu'elle fait apparaître mieux et davantage le fait que c'est dans le travail que l'on transforme la matière du monde [18]. Selon Favereau, « si peu que ce soit, on agit avec son propre corps pour transformer la Nature physique. Et si l'on passe au niveau collectif, alors l'évidence est qu'à travers l'ensemble des entreprises de la planète, le Travail incarne une puissance incomparable de transformation de la Terre, pour le meilleur et pour le pire. Autrement dit, il n'est pas possible de penser en toute généralité la valeur intrinsèque du Travail, en faisant l'impasse sur la valeur intrinsèque de la Nature ». Rapprocher Travail et Nature, à l'initiative de Polanyi, n'est donc pas, selon Favereau, un exercice artificiel. Et Favereau de conclure à la responsabilité commune du Travail et du Capital dans le modèle de la firme codéterminée en ce qui concerne l'emprunt de la Terre à la génération suivante.

On notera que l'analyse et la conclusion de Favereau articulent la plupart des principes généraux de transformation du système productif que nous avons proposés à l'exception notable des cinquième et sixième principes : ancrer les activités productives dans les territoires ; mettre en œuvre les protections

nécessaires afin de rendre possible un projet national de développement.

Ancrer les activités productives dans les territoires

Comme nous avons souvent eu l'occasion de l'écrire, les facteurs d'ancrage territorial d'une entreprise ou d'une activité n'ont rien de commun ou presque avec les facteurs de localisation [19]. Alors que ces derniers jouent sur le coût et la disponibilité des facteurs et constituent toujours un avantage éphémère pour le territoire ou plutôt l'espace qui les met en œuvre, les facteurs d'ancrage s'appuient sur une conception du territoire qui fait de celui-ci non un stock de ressources ou une simple concentration spatiale d'acteurs ou d'activités, mais le résultat d'un processus par lequel des acteurs se coordonnent dans un espace de proximité en mobilisant pour ce faire la complémentarité de leurs ressources dans des relations, sinon de confiance, du moins de réduction d'incertitude. Ce que l'on appelle aujourd'hui la « résilience » d'un territoire dépend, selon nous, de manière essentielle du patrimoine cognitif du territoire qui est constitué par la mémoire des situations de coordination antérieures réussies.

Dans une optique de coordination, pourquoi devrait-on dès lors considérer qu'une firme comme Airbus est ancrée territorialement dans la région toulousaine et pas seulement localisée ? En d'autres termes, pourquoi ne devrait-on pas craindre la délocalisation de cette firme qui se veut « normale » ou « globale » et, par conséquent, ne pas céder au chantage d'une possible délocalisation ? La réponse est qu'Airbus ne produit en interne qu'environ 20 % de la valeur des produits que la firme met sur le marché. Si la firme est bien insérée dans des chaînes de valeur mondiales, elle est aussi tributaire d'un écosystème complexe de proximité qui lui fournit des compétences foncières qu'elle ne détient pas ou ne détient plus. Ces compétences sont celles des systémiers ou « firmes-pivots » [20] présents dans l'agglomération toulousaine et dont le rôle est à la fois techno-industriel et organisationnel [21].

Au-delà des facteurs d'ancrage territorial des acteurs et des activités, on observera – sans qu'il soit possible de développer ici – que la plupart des «

nouveaux modèles économiques » (NME) qui placent la question de la transition écologique au cœur des stratégies des entreprises [22], ont une dimension territoriale très forte. Ce faisant, ils permettent de penser en des termes renouvelés la contribution des entreprises à la « valeur ajoutée territoriale ». Moins en termes de volume qu'en termes de valeur [23] ou de densification des relations entre acteurs du territoire permettant de limiter les « importations » de celui-ci.

En guise de conclusion : Quid des protections nécessaires afin de rendre possible un projet national de développement ?

La question des protections afin de rendre possible un projet national de développement, traduction politique d'un nouveau modèle de développement, est assurément un enjeu essentiel. En l'absence de telles protections, un tel projet n'aurait tout simplement aucune chance d'être mis en œuvre.

La nécessaire planification écologique, la définition précise des filières de souveraineté, qu'elles soient stratégiques et/ou vitales nécessitent bien d'autres dispositifs que ceux, plutôt perméables, soumettant certains investissements étrangers en France à l'autorisation préalable de l'État [24]. Il s'agit ni plus ni moins que d'abroger l'ensemble des traités dits de « libre-échange » et de repenser les relations institutionnelles de la France au sein de l'Union économique et monétaire européenne.

Le bon cap est celui fixé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans la Charte dite de La Havane.

Rappelons que cette Charte proposait :

- L'intégration du plein emploi dans ses objectifs « *Atteindre les objectifs fixés par la Charte des Nations unies, particulièrement le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement.* » (article 1)
- L'équilibre de la balance des paiements :

aucun pays ne devait être en situation structurelle d'excédent ou de déficit de sa balance des paiements. (article 3 et article 4)

- De favoriser la coopération : « *les États membres coopéreront entre eux, avec le Conseil économique et social des Nations unies, avec l'OIT, ainsi qu'avec les autres organisations intergouvernementales compétentes, en vue de faciliter et de favoriser le développement industriel et le développement économique général ainsi que la reconstruction des pays dont l'économie a été dévastée par la guerre.* » (article 10)
- L'adoption de normes de travail équitables : « *les États membres reconnaissent que les mesures relatives à l'emploi doivent pleinement tenir compte des droits qui sont reconnus aux travailleurs par des déclarations, des conventions et des accords intergouvernementaux. Ils reconnaissent que tous les pays ont un intérêt commun à la réalisation et au maintien de normes équitables de travail en rapport avec la productivité de la main-d'œuvre et, de ce fait, aux conditions de rémunération et de travail meilleures que cette productivité rend possibles. Les États membres reconnaissent que l'existence de conditions de travail non équitables, particulièrement dans les secteurs de la production travaillant pour l'exportation, crée des difficultés aux échanges internationaux. En conséquence, chaque État membre prendra toutes les mesures appropriées et pratiquement réalisables en vue de faire disparaître ces conditions sur son territoire.* » (article 7)
- Le contrôle des mouvements de capitaux (article 12) : un État membre de l'OIC a le droit :
 - de prendre toutes mesures appropriées de sauvegarde nécessaires pour assurer que les investissements étrangers « *ne serviront pas de base à une ingérence dans ses affaires intérieures ou sa politique nationale* » ;
 - de déterminer s'il « *autoriserà, à l'avenir, les investissements étrangers, et dans quelle mesure et à quelles conditions il les autoriserà* » ;
 - de prescrire et d'appliquer « *des conditions équitables en ce qui concerne la propriété des investissements existants et à venir* ».
- L'autorisation des aides de l'État : « *les États membres reconnaissent que, pour faciliter l'établissement, le développement ou la reconstruction de certaines branches d'activité industrielle ou agricole, il peut être nécessaire de faire appel à une aide spéciale de l'État et que, dans certaines circonstances, l'octroi de cette aide sous la forme de mesures de protection est justifié.* » (article 13)
- Des accords préférentiels sont possibles dans un cadre coopératif : « *les États membres reconnaissent que des circonstances spéciales, notamment le besoin de développement économique ou de reconstruction, peuvent justifier la conclusion de nouveaux accords préférentiels entre deux ou plusieurs pays, en considération des programmes de développement économique ou de reconstruction d'un ou de plusieurs d'entre eux.* » (article 15)
- L'autorisation de subventions dans certaines circonstances : « *les dispositions du présent article n'interdiront pas l'attribution aux seuls producteurs nationaux de subventions, y compris les subventions provenant du produit des*

taxes ou impositions intérieures ... et les subventions dans la forme d'achat de produits nationaux par les pouvoirs publics ou pour leur compte. Les États membres reconnaissent que le contrôle des prix intérieurs par fixation de maxima ... peut avoir des effets préjudiciables pour les intérêts des États membres qui fournissent des produits importés. En conséquence, les États membres qui appliquent de telles mesures prendront en considération les intérêts des États membres exportateurs en vue d'éviter ces effets préjudiciables, dans toute la mesure où il sera possible de le faire. » (article 18)

- L'interdiction du dumping : « aucun État membre n'accordera directement ou indirectement de subvention à l'exportation d'un produit quelconque, n'établira ni ne maintiendra d'autre système, lorsque cette subvention ou ce système aurait pour résultat la vente de ce produit à l'exportation à un prix inférieur au prix comparable demandé pour le produit similaire aux acheteurs du marché intérieur ». (article 26)
- Le possible recours à des restrictions quantitatives dans les circonstances suivantes (article 20) :
 - pendant la durée nécessaire pour prévenir une « pénurie grave de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels pour l'État membre exportateur ou pour remédier à cette pénurie » ;
 - concernant les produits de l'agriculture ou des pêcheries, « quand elles sont nécessaires à l'application de mesures gouvernementales ayant effectivement pour résultat : de restreindre la quantité du produit national similaire qui peut être mise

en vente ou produite ou, s'il n'y a pas de production nationale substantielle du produit similaire, celle d'un produit national de l'agriculture ou des pêcheries auquel le produit importé peut être directement substitué » ;

- de résorber un excédent temporaire du produit national similaire ou, s'il n'y a pas de production nationale substantielle du produit similaire, d'un produit national de l'agriculture ou des pêcheries auquel le produit importé peut être directement substitué, « en mettant cet excédent à la disposition de certains groupes de consommateurs du pays, à titre gratuit, ou à des prix inférieurs au cours du marché » ;
 - de restreindre la quantité qui peut être produite de tout produit d'origine animale dont la production dépend directement, en totalité ou pour la majeure partie, du produit importé, « lorsque la production nationale de ce dernier est relativement négligeable ».
- Les produits de base sont considérés comme une catégorie particulière, considérant qu'un « système destiné à stabiliser soit le prix intérieur d'un produit de base soit la recette brute des producteurs nationaux d'un produit de ce genre, indépendamment des mouvements des prix à l'exportation, qui a parfois pour résultat la vente de ce produit à l'exportation à un prix inférieur au prix comparable demandé pour un produit similaire aux acheteurs du marché intérieur, ne sera pas considéré comme une forme de subvention à l'exportation ». (article

27), et à l'inverse l'article 28 stipule que « *tout État membre qui accorde, sous une forme quelconque, une subvention ayant directement ou indirectement pour effet de maintenir ou d'accroître ses exportations d'un produit de base, n'administrera pas cette subvention*

de façon à conserver ou à se procurer une part du commerce mondial de ce produit supérieure à la part équitable qui lui revient ».

Nul doute que cette Charte reste très actuelle et que l'urgence aujourd'hui est d'imposer la primauté des normes écologiques, sanitaires et sociales en matière commerciale.

Notes

[1] Attac, Éditions les liens qui Libèrent, 25 mai 2020.

[2] Voir, entre autres, Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi. 2005, [Rapport Désindustrialisation, délocalisations](#).

PIPAME. 2013, [Relocalisations d'activités industrielles en France](#).

Lionel Fontagné et Aurélien d'Isanto, 2013, « [Chaînes d'activité mondiales. Des délocalisations d'abord vers l'Union européenne](#) », *Insee Première*, n°1451, juin.

Koen De Backer, Carlo Menon, Isabelle Desnoyers-James, Laurent Moussiégt. 2016, [La Relocalisation : Mythe ou réalité ?](#), Éditions OCDE, Paris.

El Mouhoub Mouhoud. 2017, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*. Paris : La Découverte. 5^e édition.

[3] Service des Études et des Statistiques Industrielles (SESSI), « Les implantations à l'étranger des entreprises industrielles françaises. Entre délocalisations et conquête de nouveaux marchés », [Le 4 pages](#), n°246, mai 2008.

[4] La forte croissance de la production des groupes automobiles français à l'étranger depuis 2015 est cependant davantage le résultat d'opérations de croissance externe que d'investissements dans de nouvelles capacités de production.

[5] « [Un retour de l'industrie automobile de masse en France est-il possible ?](#) », *Le Monde*, 3 juin 2020.

[6] Natixis, 2017, Dégradation du commerce extérieur de la France : quelle est son origine profonde ? *Flash Economie*, 14 septembre, n°1065.

[7] Thierry Franck, 1990, Contenu en importations et contrainte extérieure, *Economie et Prévision*, n°94-95, pp.171-177

[8] INSEE, 2019, Le « Made in France », 81% de la consommation totale des ménages mais 36% seulement de celle de biens manufacturés, *INSEE Première*, n°1756, juin.

[9] CNUCED, 2013, *Rapport sur l'investissement dans le monde. Les chaînes de valeur mondiales*.

[10] Fontagné et Toubal (2011) ont montré, en comparant la France et l'Allemagne ainsi que l'organisation industrielle et spatiale des firmes des deux pays, que la fragmentation des chaînes de valeur est un facteur essentiel de compréhension des performances tant micro que macro-économiques.

Lionel Fontagné et Farid Toubal, 2011, *Commerce de biens intermédiaires et compétitivité*, Rapport d'étude du CEPII, n° 2011-03.

[11] Olivier Ilusiani et Anaïs Voy-Gillis, 2020, *Vers la renaissance industrielle*, Marie B. Ed.

[12] Éric Albert et Virginie Malingre, « [La pandémie due au coronavirus menace l'Europe d'une fracture économique majeure](#) », *Le Monde*, 28 mai 2020.

[13] Gabriel Colletis, 2012, *L'urgence industrielle !*, Éditions Le Bord de l'Eau.

[14] Une première formulation de ces principes a été publiée sur [mon blog mediapart](#).

[15] On pourra se référer, à titre d'exemple, à un ensemble de propositions faites pour soutenir le secteur aéronautique dans la région toulousaine. Voir pages 10 et 11 du texte « [L'industrie aéronautique, une activité du passé, vraiment ?](#) » Médiacités, 4 mai 2020.

[16] Olivier Favereau, 2018, *Rapport sur les modèles de gouvernance de l'entreprise. Évaluation et prospective des modèles actuels*, OIT.

[17] On notera que les concepts-clés de l'analyse de Favereau, Travail, Capital, Finance, Terre, Nature sont utilisés avec une majuscule.

[18] Marx, *Le Capital*, Ed. Sociales, Livre I, Chap.7, p.136-137.

[19] Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur, 2018, « Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. Le rôle de la proximité géographique », *Revue d'économie régionale et urbaine (RERU)*, pp.5-23, n°5-6.

[20] Frédéric Mazaud, 2006, « De la firme sous-traitante de premier rang à la firme pivot. Une mutation de l'organisation du système productif 'Airbus' », *Revue d'économie industrielle* 2006/1 (n° 113).

[21] Le systémier conçoit des systèmes entiers en intégrant les modules produits par les équipementiers. Un système est, par exemple, un train d'atterrissage. Ce système est composé de nombreux équipements. Sur le plan organisationnel, le systémier coordonne les activités des sous-traitants.

[22] On veut parler ici de l'économie circulaire, des circuits courts, de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Voir ici les documents produits par l'[ADEME](#).

[23] Les produits écoconçus ont une valeur d'échange et surtout d'usage plus forte car ils sont à la fois recyclables, réemployables et réparables.

[24] Décrets de Villepin (2005) et Montebourg (2014) s'agissant des activités suivantes : défense, santé, eau, énergie, transports, télécoms. Liste étendue par la loi PACTE (2019) à la production des semi-conducteurs, le spatial, les drones, et –s'ils sont en lien avec la sécurité nationale- la cybersécurité, la robotique, le stockage des données.

Toulouse, le syndrome Détroit ? Vers une crise économique majeure dans Toulouse et sa région.

vendredi 26 juin 2020, par [Gilles Daré](#), [Jean-Pierre Crémoux](#), [Pascal Gassiot](#), [Pierre Bonneau](#)

Nous avons eu droit à une première alerte. Souvenez-vous, en avril 2010, le volcan islandais au nom imprononçable, l'Eyjafjallajökull, entrainé en éruption et projetait dans le ciel un panache de cendres volcaniques. Devant la dangerosité potentielle de ce nuage et l'absence de normes IATA en ce domaine, un certain nombre de compagnies aériennes avaient très largement restreint leur trafic, provoquant ainsi, pour quelques jours, la plus longue interruption du trafic aérien de l'après-guerre avec 100 000 vols annulés dans onze pays européens, laissant au sol 10 millions de passagers et perturbant ou annulant de nombreux événements politiques, sportifs ou culturels. Et puis, nous sommes passés à autre chose en ne gardant comme souvenir que ces magnifiques ciels bleus au-dessus de Toulouse, vierges de toutes les traînées blanches liées à la condensation de la vapeur d'eau émise par les réacteurs.

Coup de tonnerre dans un ciel bleu ou bien descente aux enfers ?

Aujourd'hui, en ces temps de pandémie, nous retrouvons ces mêmes ciels d'un bleu azur. Mais, là, cela semble parti pour durer...

Flottes entières d'avions clouées au sol, aéroports fonctionnant au ralenti comme celui de Blagnac (seuls quelques vols internes d'Airbus perturbent, encore et toujours, le sommeil des riverains), celui de Roissy (5 % de son trafic habituel) ou bien carrément fermés comme celui d'Orly... Toutes les activités qui touchent de près ou de loin au transport aérien, le tourisme en particulier, sont lourdement impactées. Plus un passager à transporter... Selon les informations disponibles à la mi-avril 2020, le trafic aérien a chuté de 98 % en France.

Les projections qui se multiplient actuellement sont très diverses mais elles vont toutes dans le même sens ; la chute est donc vertigineuse. Et personne ne prévoit un redémarrage significatif (si celui-ci a lieu...) du transport aérien avant 12 à 36 mois. Situation à laquelle il convient d'ajouter que les conditions de redémarrage du trafic vont être, au moins à court et moyen terme, complexes.

Les syndicats, les patrons de compagnies aériennes

réfléchissent actuellement à la gestion de l'après-confinement, même s'il y a encore beaucoup d'incertitudes reconnaît Jean-François Dominiak – Directeur général d'ASL Airlines France. *'Nous allons transporter des passagers, comment va-t-on faire ? Il faudra mettre des masques ? Comment va-t-on accueillir les voyageurs dans les aéroports ? Comment va-t-on les faire voyager ? Il va aussi falloir avaler le manque à gagner. Tout va aussi dépendre des pays de destination. Dans beaucoup de pays les frontières sont fermées'*.

La filière aéronautique dans l'aire urbaine de Toulouse : la mono-industrie. Un colosse aux pieds d'argile

En 2018, 4,3 milliards de passagers ont embarqué sur l'une des 1 300 compagnies aériennes à travers le monde. Plus que le nombre de passagers en valeur absolue, c'est la croissance fulgurante du secteur qui frappe. Tous les 15 ans, le transport aérien voit son [nombre de passagers doubler](#). On peut aussi appréhender le trafic aérien par la taille de la flotte mondiale : plus de 24 000 avions commerciaux (transportant des passagers) parcourent le monde. En 2018, ces avions ont réalisé [plus de 38 millions de vols](#) vers l'un des 3 500 aéroports commerciaux.

En dépit de profits relativement faibles, rien ne semble (semblait) arrêter la croissance du secteur aérien. Selon les prévisions réalisées par [Boeing](#) et [Airbus](#) avant la crise actuelle, à l'horizon 2037-2038 les compagnies aériennes devraient transporter plus de 8 milliards de passagers par an – soit deux fois le nombre actuel.

Pour cela, la flotte d'avions devrait elle aussi doubler pour compter [plus de 48 000 avions](#) dans les airs en 2038. La majorité de ces avions seront des « mono-couloirs », c'est-à-dire des petits avions de la taille de ceux que l'on prend généralement pour un vol domestique à l'intérieur de l'Europe.

Au-delà des fortes commandes d'avions actuelles, ce secteur économique présente de nombreuses caractéristiques qui peuvent l'assimiler à une bulle financière. Quand on entend, par exemple, les dirigeants d'Airbus dire qu'ils comptent sur le développement des classes moyennes des « pays émergents » pour qu'en 2033 il y ait 66 % de celles-ci qui voyagent en avion (contre 22 % aujourd'hui), c'est une vision largement linéaire et « optimiste » qui semble peu crédible. D'autant plus aujourd'hui quand on voit la situation mondiale et la dépression économique qui suivra la crise sanitaire et qui a déjà un impact très important sur le secteur aérien, et donc sur l'aéronautique ! Comme le concèdent les patrons de l'industrie aéronautique eux-mêmes, la question est davantage de savoir quand aura lieu le point de bascule (l'inversion de la courbe) plutôt que de savoir s'il aura lieu. Comme le dit un syndicaliste CGT du secteur aéronautique dans un entretien à l'Université populaire de Toulouse, dans un tel scénario, *« on sera face à un appareil productif énorme, fait pour produire de très grosses quantités et qu'il faudra sous-utiliser ; ce qui veut dire qu'on sera confrontés à une vague importante de licenciements et de fermetures d'usines. Les opérateurs du secteur regardent aussi avec inquiétude l'Asie (qui représente 40 % des commandes des 20 prochaines années), et notamment l'Asie du Sud-Est, comme potentiel « annulateur » massif de commandes ».*

Une entreprise de la filière aéronautique et spatiale du Grand Sud-Ouest sur quatre travaille exclusivement pour le marché aérospatial et une sur

cinq est fortement dépendante de ce marché (plus de 75 % de son chiffre d'affaires est dédié à cette filière). Une entreprise sur quatre seulement est davantage diversifiée (moins de 25 % de son chiffre d'affaires dédié à la filière).

En 2018, la filière aéronautique représentait 159 000 emplois dans le Sud-Ouest, dont 69 % en Occitanie avec la majorité en Haute-Garonne, autour de Toulouse (Airbus, Safran, ATR, Thalès, Alenia Space...) ; soit 110 000 salariés en Haute Garonne, dont 70 000 rien que sur le territoire de la métropole toulousaine. Sachant qu'un emploi industriel permet, selon l'INSEE, de créer 1,5 emploi indirect et 3 emplois induits dans le reste de l'économie, ce sont donc 165 000 emplois directs et indirects et 330 000 emplois induits, soit près de 500 000 emplois au total sur 620 000 (soit 80 % !) qui sont concernés rien que sur le département de la Haute-Garonne et 385 000 emplois sur le territoire métropolitain sur 452 000 (soit 85 % !).

L'aspect un peu mécaniste, il faut en convenir, de ces chiffres (en particulier le lien entre emplois directs, indirects et induits qui peut laisser un peu songeur) ainsi que leur présentation un peu brute peut générer une forme de scepticisme. Mais, ils sont quand même très révélateurs de la situation mono-industrielle de l'emploi sur Toulouse et, plus largement, sur l'ancienne région Midi-Pyrénées. Le possible (et aujourd'hui vraisemblable) effondrement de la commande d'avions ne se traduira pas par une disparition sèche et immédiate de tous les emplois du secteur aéronautique (nous y reviendrons ultérieurement) mais la violence de la crise qui s'annonce ne doit surtout pas être sous-estimée...

La reprise d'activité espérée du secteur aéronautique par certains dépendra en grande partie, essentiellement en fait, des compagnies aériennes qui sont en grande difficulté comme les constructeurs et leurs sous-traitants. Si elles, les compagnies, ont transporté plus de 4 milliards de passagers en 2019, Airbus s'attend à ne recevoir aucune commande de leur part pour le reste de l'année 2020. Une année noire en quelque sorte qui fait ressortir la hantise des « queues blanches » (les avions fabriqués et stockés sur le tarmac et qui ne

sont pas siglés car ils n'ont pas trouvé preneur) qui ont alimenté la chronique toulousaine du secteur dans les années 1980.

Comme le dit si bien l'éditorialiste de *La Dépêche du midi* le 17 avril 2020 en conclusion de son éditorial : « (...) dans le contexte de crise actuel, ce qui a fait pendant plus d'un demi-siècle la force économique de notre région, pourrait soudainement se transformer en faiblesse. On ne va pas feindre de découvrir qu'en se consacrant tout entière à l'industrie aéronautique, la région s'est mise en situation de vulnérabilité. Alors qu'en 2019, Airbus est devenu le premier constructeur mondial, qui osera lui en faire reproche ? ». À la région, aux décideurs locaux ou à Airbus...

Une crise de la demande : moins de passagers, moins d'avions...

Rappelons une évidence : si on conçoit, fabrique et vend des avions, c'est parce qu'il y a des passagers pour les utiliser. Et s'il n'y avait plus de passagers ? Mais surtout, si leur nombre baissait drastiquement, les avions continueraient-ils d'être fabriqués ? La réponse est dans la question... Une fois brossé, donc, le panorama de la fabrication, évoquons maintenant celui de l'évolution du transport aérien.

« L'industrie aéronautique va être très fortement touchée car le trafic aérien de passagers va diminuer en 2020 et 2021, voire 2022, avant de retrouver un niveau normal. Cela aura un impact majeur sur la commande de nouveaux avions, mais aussi sur la maintenance, l'autre pilier de ce secteur. Si moins d'avions volent, les besoins en maintenance seront considérablement réduits » s'inquiète un analyste toulousain de la filière cité par *La Tribune* le 9 avril.

Surtout que l'on peut s'interroger sur le présupposé de cet analyste comme quoi le trafic aérien devrait retrouver un niveau normal. Cela voudrait dire que la pandémie liée au Covid-19 que nous vivons actuellement avec ses conséquences directes et indirectes ne serait qu'un accident de parcours. Cela mérite d'être analysé et mis en perspective. Il est vrai que la précédente crise sanitaire de même nature, (celle du SRAS-CoV en 2002 et 2003 qui a fait, selon

les chiffres de l'OMS, 800 morts pour 8 000 cas détectés) a été assez rapidement endiguée. Ceux et celles qui utilisaient le transport aérien à l'époque se souviennent surtout de l'apparition, dans les aéroports français et européens, de passagers équipés de masques de protection individuelle (c'était considéré comme « exotique » par beaucoup...) et d'affichettes de consignes sanitaires apposées dans les lieux de passage des aéroports ; et puis, surtout, ce n'était pas « chez nous »... Donc, cela ne nous concernait pas...

Pourtant et comme l'écrit l'historien Jérôme Baschet dans son article paru le 13 avril dans la revue en ligne *Lundi Matin*, cette crise du SRAS-CoV s'inscrit, à partir des années 1980, dans « un emballement du rythme des nouvelles zoonoses : VIH, grippe aviaire H5N1, qui refait surface périodiquement depuis 1997 et notamment en 2006, SARS en 2003, grippe porcine en 2009, MERS en 2012, Ebola en 2014, jusqu'au Covid-19 (la liste n'est pas exhaustive) ».

En plus, l'historien met aussi l'accent sur la rapidité de diffusion de la pandémie et les routes empruntées pour sa diffusion ; il cite, en particulier, la « célèbre » épidémie de peste noire qui a suivi les routes commerciales de l'époque (des plateaux du Tibet jusqu'aux rives occidentales de la Méditerranée) mais qui a mis à l'époque 70 ans, entre 1270 et 1346, pour atteindre Messine et Gênes puis le reste de l'Europe ; le Covid-19 a lui, mis quelques toutes petites semaines (jours ? heures ?) pour aller de Wuhan en Chine à l'Italie du Nord...

Marc Barthélémy, chercheur au [CEA](#) et dans une équipe mixte [CEA-CNRS-université de l'Indiana](#) qui a modélisé la diffusion des épidémies à partir des bases de données de l'[IATA](#), conclut en 2008 que « l'avion est le facteur clé de propagation (des épidémies) au niveau mondial. [...] Les lignes sur lesquelles il y a de gros flux de passagers créent des chemins préférentiels pour la maladie ».

Est-il possible d'imaginer que les gens reprendront l'avion sans barguigner dans les mois et les années qui viennent, sachant ce mode de transport, l'avion, qui implique proximité corporelle et mélanges en tous genres, a été le vecteur de la diffusion du virus (il en

ira de même d'ailleurs mais pour d'autres raisons – le temps long du voyage en particulier – pour les croisiéristes maritimes) ? Difficile d'y croire...

L'avion, un besoin vital ?

Les passagers loisirs, que rien de vital n'oblige en fait à recourir au transport aérien, vont-ils oublier la séquence en cours qui, à la différence des épidémies récentes, conduit à un confinement chez soi propice, pour beaucoup, à une information en profondeur sur l'origine et les conditions d'apparition et de développement de la pandémie ? Difficile, là aussi, de le croire, sauf à sous-estimer notablement le niveau d'éducation individuel et collectif de la population.

La question est celle du seuil de tolérance qu'ont les populations face à ce genre de menaces de contracter une maladie fortement létale. Il est vrai que des pandémies extrêmement meurtrières ont eu lieu au XX^e siècle. Pour ne citer qu'elle, on pourrait faire référence à la grippe dite espagnole (en fait, elle est née dans un camp d'entraînement de l'armée américaine au Kansas, et donc sur le sol américain) qui a tué, selon les sources, entre 20 et 100 millions de personnes entre 1918 et 1920 (dont 2,3 millions en Europe – 0,5% de la population). Nous sommes bien loin des 150 000 morts du Covid-19 actuellement recensés à l'échelle planétaire. Mais, en 1918, l'Europe sortait tout juste de l'effroyable boucherie de la « Grande guerre »... Le seuil de tolérance face à « l'injustice » de la mort avait donc été fortement abaissé.

Dans un tout autre genre, toujours pour illustrer l'évolution de la tolérance de nos sociétés face à la perspective de décès « non naturels », on peut, par analogie, évoquer l'accidentologie automobile. Environ 3 000 morts par an et des dizaines de milliers de blessés graves dans les accidents de la route en France actuellement. Il n'y a pas si longtemps, au milieu des années 1970, il y en avait cinq fois plus (chaque lundi matin, les journaux faisaient un recensement des deux à trois cents morts du week-end et les services d'urgence des hôpitaux travaillaient jour et nuit pour essayer de sauver les blessés graves poly-fracturés. Les urgentistes un peu

âgés évoquent encore cette boucherie...). Il y avait une forme de fatalisme, une sorte de prix à payer au progrès, à la liberté de se déplacer. Imagine-t-on aujourd'hui revenir à cette situation ? Nul ne l'imagine et « la » société ne le supporterait pas. Le seuil d'acceptabilité face aux causes de mortalité « évitable » a considérablement évolué à la baisse.

Tout ceci pour dire qu'il semble difficile qu'avec le niveau d'information qui est maintenant le sien, la population puisse reprendre l'avion pour aller en vacances (les touristes sont, nous allons le voir, le premier segment de clientèle des compagnies aériennes) comme si de rien n'était...

Un modèle de développement obsolète

Même si une partie de l'économie devait redémarrer, générant par là même des besoins de déplacement, il faut bien avoir à l'esprit que le transport aérien, le profil des passagers, a changé de nature ces trente dernières années. Nous sommes passés d'un transport aérien réservé aux déplacements professionnels et à la partie la plus aisée de la population à un transport de masse, via le développement des compagnies low-cost et l'alignement, plus ou moins marqué, des compagnies « historiques » sur ce modèle.

Selon une étude de la DGAC en 2018 sur le transport aérien en France, la clientèle des compagnies aériennes est une clientèle qui voyage majoritairement, à 48 %, pour des motifs de loisirs (vacances, achats, événements sportifs ou culturels). Les motifs professionnels représentent, eux, 25 % des voyages et les motifs privés 22 %. De fait, 65 % des passagers ont payé eux-mêmes leur billet (dans 21 % des cas, c'est leur entreprise). Cette segmentation des clientèles françaises peut vraisemblablement être extrapolée dans la majorité des pays émetteurs. Prendre le risque, pour un Européen, de contracter un virus potentiellement létal pour aller découvrir le Machu Picchu ou bien aller se prélasser sur une plage de la République dominicaine dans un séjour « all inclusive », est-ce que cela est encore imaginable ? Et la même question peut se poser pour un touriste du sud-est asiatique

venant voir la Tour Eiffel, le Louvre ou bien les châteaux de la Loire.

Les professionnels du tourisme que nous avons interrogés appréhendent bien l'ampleur de la crise qui s'annonce ; et rappelons, comme nous l'avons indiqué précédemment, que le tourisme est le principal vecteur de développement des compagnies aériennes qui sont, elles-mêmes, et de très loin, les premiers acheteurs d'avions (en direct ou bien via les loueurs).

Selon Didier Arino, Directeur général du réseau Protourisme et consultant pour de nombreux médias, que nous avons contacté le 21 avril : « *la crise du transport aérien avait déjà commencé avant la crise actuelle comme le montre la chute marquée des voyages en Asie constatée en 2019* ». Celui-ci enfonce le clou voyant dans la situation actuelle et à venir d'autres menaces : « *Les crises sanitaires liées à des pandémies virales qui ne font sans doute que commencer (...) et d'autres tendances lourdes qui vont aussi impacter le secteur comme la désaffection d'une partie notable de la jeunesse envers l'utilisation de l'avion, déjà constatée dans certains pays du nord de l'Europe et liée à la prise de conscience de la crise climatique et des dangers qu'elle fait peser. Même le secteur des déplacements professionnels, souvent rentable pour les compagnies, va être touché et les visioconférences qui connaissent aujourd'hui une progression fulgurante vont sans doute être appelées à devenir la 'norme'. Si on ajoute à ce tableau la crise économique profonde qui s'annonce, il semble difficile d'imaginer que le secteur du transport aérien puisse rebondir de manière significative* ».

Diagnostic partagé par Claudine Chaspoul, rédactrice en chef de la revue *Espaces*, qui coordonne actuellement un numéro spécial à paraître en juillet sur la crise actuelle et le devenir du tourisme international. En particulier son analyse sur le modèle « low-cost » est abrupte : « *Ce modèle n'a pas d'avenir, c'est fini* » dit-elle dans une interview qu'elle nous a accordée le 21 avril. Et elle ajoute : « *Les clients garderont en mémoire ce qui se passe actuellement avec les voyageurs pris dans la tourmente et incapables de rentrer chez eux ; cette insécurité va marquer durablement les esprits* ». Elle

avoue aussi que « *personne n'y voit clair actuellement mais que le nouveau Monde en train de naître ne pourra repartir sur les mêmes bases ; nous entrons donc dans une période de très forte incertitude mais le nombre de passagers aériens ne retrouvera sans doute jamais les volumes des années passées. La crise actuelle est d'une autre nature et d'une ampleur sans comparaison avec les crises précédentes du secteur* ».

Dans une interview accordé le 19 avril à la newsletter du magazine spécialisé *L'écho touristique*, Jean-François Rial, PDG de Voyageurs du Monde, confirme ce changement de paradigme intégrant une modification du comportement des touristes, confirmée par les interlocuteurs précités. À la question : « *Croyez-vous qu'à terme il y ait moins de touristes, plus de voyageurs* », celui-ci répond : « *Les gens vont partir plus longtemps, moins souvent. Nous voyagerons moins, mais mieux (...) La bonne nouvelle, c'est que nous allons revenir aux origines du voyage. Avec moins de touristes, plus de voyageurs. Nous limiterons ainsi le surtourisme, la Disneylandisation, le non-respect des populations locales* ».

Les avis semblent converger et l'hypothèse la plus vraisemblable semble donc être, a minima, un arrêt de la croissance sans fin du nombre de passagers et donc du nombre d'avions nécessaires pour les transporter (resteront quand même les besoins de renouvellement des flottes).

Un marché risque de sortir « gagnant » de la crise, c'est celui de l'occasion. De nombreuses compagnies de taille moyenne vont sans doute disparaître en laissant leurs actifs en plan. Nombre d'avions, qu'ils appartiennent en propre à ces compagnies ou bien qu'ils soient, comme c'est la plupart du temps le cas, propriété de loueurs comme AerCap, Gecas ou Avolon (selon le CSE central d'air France, les avions en leasing représentent 41% de la flotte mondiale), vont venir alimenter un marché de l'occasion qui retardera d'autant la fabrication et la vente de nouveaux avions...

Le transport aérien et son corollaire l'aéronautique ne retrouveront pas, jamais sans doute, le niveau de croissance qui a été le leur ces dernières années ; et

il est vraisemblable qu'ils auront même de la difficulté à même revenir au niveau qui précédait l'actuel coup d'arrêt. La bulle va se dégonfler...

Nous l'évoquions précédemment, cet arrêt net de la croissance du secteur aéronautique sera aussi le cas, et de manière encore plus marquée, pour la construction des paquebots géants de croisière. La région de Saint-Nazaire avec les Chantiers de l'Atlantique risque de connaître, elle aussi, un retournement de conjoncture extrêmement marqué. D'autant plus que le second pilier historique de l'économie de cette région est l'aéronautique...

Un pas vers l'abîme...

Il est maintenant nécessaire d'intégrer d'autres considérations plus structurelles et liées à l'évolution du capitalisme financiarisé et mondialisé et ses conséquences sur l'organisation de la production des avions.

D'abord, il convient de ne pas oublier que, si la production d'avions répond à une demande, celle de se déplacer, elle, est organisée aussi et surtout pour permettre à des actionnaires de se servir en dividendes. Le temps est maintenant loin où la production d'avions était considérée comme un enjeu de politique industrielle publique. Les États (et la France n'y échappe pas) se sont désengagés de ce secteur industriel (comme de bien d'autres) et ce sont des actionnaires privés qui tiennent désormais la barre. Airbus (enfant, très lointain maintenant, de Sud-aviation et de la SNIAS) a désormais comme fonction première de rémunérer des capitaux. Airbus est aujourd'hui une structure quasi totalement financiarisée. Et peu importe où et comment sont fabriqués les avions. La délocalisation de la production a déjà commencé avec la création de lignes d'assemblage en Chine et aux États-Unis. Il est avancé, pour justifier cette évolution, que celle-ci est nécessaire pour garder la main sur les marchés (comme en Chine) ou bien en conquérir de nouveaux (comme aux États-Unis). Mais cela ne suffit pas à comprendre totalement comment cette situation fragilise profondément la filière dans notre région. Car une autre évolution, celle-là dans l'organisation

même de la production des avions, est lourde de menaces et se conjugue avec la délocalisation. Imaginons que la crise sanitaire actuelle, qui en annonce d'autres comme nous l'avons évoqué précédemment, aboutisse, par exemple, à une organisation de la production qui soit plus respectueuse des conditions de travail et génère donc des « coûts » de production supplémentaires, que feront les actionnaires ? Ils feront ce qu'ils savent faire : maltraiter encore plus les sous-traitants et fournisseurs, comprimer toujours plus la masse salariale. Mais, surtout, délocaliser, aller là où la main d'œuvre est moins chère et/ou moins bien organisée. Pour contrer cet argument, il a souvent été avancé le fait que le savoir-faire central restait entre les mains du donneur d'ordre, Airbus en l'occurrence. C'est là où intervient l'évolution de l'organisation de la production. Il fut un temps où la production d'avions se jouait « à deux » : le constructeur (Airbus en l'occurrence) et sa myriade de sous-traitants. Une sorte de circuit court... Depuis maintenant plusieurs années, un troisième larron est apparu : ce sont les « systémiers ». Ils ont pour nom Thalès, Safran ou bien Goodrich. Ils conçoivent et fabriquent de manière intégrée des pans entiers des aéronaves. Le circuit est donc maintenant composé du constructeur (peut-on encore l'appeler ainsi ?), des systémiers et des sous-traitants. La part d'ingénierie et de savoir-faire dans la conception et la construction transférée du constructeur au systémier affaiblit de fait le constructeur. Et le systémier peut aller vendre ses compétences à qui veut bien les acheter, en Chine ou bien aux États-Unis.

Sans compter qu'on peut très bien imaginer aussi que ce soit Airbus, société financiarisée, qui décide elle-même de mettre en compétition ses propres sites de production. Rien n'exclut cette hypothèse considérée comme vraisemblable par de fins connaisseurs du secteur comme Gabriel Colletis (il est possible de se reporter à son interview, très éclairante, donnée dans le cadre de Toulouse 2031 et disponible sur le site de [l'Université populaire de Toulouse](#)).

Donc, au delà de la crise qui se profile à court terme avec la chute prévisible de commandes dans les mois qui viennent (cette baisse des commandes a déjà commencé ; Easy Jet annonce vouloir annuler la

commande de 107 Airbus et 39 ventes ont déjà été annulées par des compagnies comme Qantas ou des loueurs comme Avolon), nous sommes actuellement dans une situation de bascule plus profonde, plus structurelle. Les capitalistes du secteur regardent par exemple avec inquiétude l'Asie (qui représente 40 % des commandes des 20 prochaines années), et notamment l'Asie du Sud-Est, comme potentiel « annulateur » massif de commandes (cf. les chiffres de 2019 du transport aérien en Asie). Tout ceci pour dire que, si se profile une crise « conjoncturelle » (liée aux conséquences prévisibles de la pandémie), couplée avec l'évolution du secteur (délocalisations, perte de maîtrise d'une partie de l'appareil productif), celle-ci va ouvrir une autre crise, profonde et durable celle-là, du secteur.

Sortir de la mono-industrie

Au-delà de ces constats, certains évoquent la capacité de sortir de cette mono-industrie aéronautique. Mais le chemin risque d'être long.

Dans un article du 9 avril 2020, le journal *La Tribune* écrit : « Face à cet incident économique – que tout le monde craignait à Toulouse –, les politiques locaux ont engagé depuis quelques années désormais plusieurs initiatives pour faire émerger de nouvelles filières dans l'espoir de mettre fin à cette monoculture économique. Certains fruits de ce travail montrent le bout de leur nez, à l'image de la filière émergente sur les véhicules autonomes, du projet Aniti sur l'intelligence artificielle, ou encore de l'Oncopole et du tissu autour de la recherche et de la santé qu'il embarque avec lui. [...] Il est certain qu'un jour la filière aéronautique perdra de son importance, en nombre d'emplois, à Toulouse. Mais il faudra des années voire des décennies, pour que ces filières émergentes prennent le relais et puissent créer des emplois en masse » estime un dirigeant d'un sous-traitant aéronautique de premier ordre. Le journal cite aussi Bernard Keller, vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'aéronautique et ancien haut cadre d'Airbus : « Il va falloir faire le dos rond et tenir jusqu'à une reprise totale du trafic aérien, que j'estime pour ma part à fin 2021, voire 2022 ». Enfin,

La Tribune cite un analyste toulousain de la filière qui confirme et s'inquiète : « L'industrie aéronautique va être très fortement touchée car le trafic aérien de passagers va diminuer en 2020 et 2021, voire 2022, avant de retrouver un niveau normal [on voit bien qu'il est ici question de retrouver un trafic antérieur ; il n'est pas question de retrouver une croissance du secteur - ndr]. Cela aura un impact majeur sur la commande de nouveaux avions, mais aussi sur la maintenance, l'autre pilier de ce secteur. Si moins d'avions volent, les besoins en maintenance seront considérablement réduits ».

« Les compagnies aériennes estiment, actuellement, l'impact du Covid-19 à 250 milliards de dollars en 2020, sur un chiffre d'affaires annuel à près de 894 milliards au global. Cela aura un effet sur les avionneurs et leurs fournisseurs et, par effet domino, l'économie régionale va être fragilisée » résume en conclusion d'un article paru dans la presse Philippe Robardey, PDG de Sogeclear et président de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse.

La fin du modèle « low-cost »

Et, pour en finir, il est aussi question, en ces temps de pandémie et de mesures sanitaires, de la pertinence du modèle économique devenu dominant dans le secteur aérien, celui du low-cost. Le président du Syndicat des compagnies aériennes autonomes s'interroge aussi sur la demande commerciale après le confinement. 'Si on met à disposition des avions de ligne pour les faire voler à 30 ou 50 % ça ne sert à rien. Ce qui fait le succès du low-cost, c'est quand les avions sont bien remplis, au-delà de 90% en moyenne. Si on autorise uniquement les avions avec un siège sur deux d'occupés » [pour cause de mesures « barrières » - ndr], personne ne le fera. On ne peut pas voler avec seulement 60% de remplissage'.

Les syndicats, les patrons de compagnies aériennes réfléchissent donc à la gestion de l'après-confinement, même s'il y a encore beaucoup d'incertitudes, reconnaît Jean-François Dominiak dans la presse, « Nous allons transporter des passagers, comment va-t-on faire ? Il faudra mettre

des masques ? Comment va-t-on accueillir les voyageurs dans les aéroports ? Comment va-t-on les faire voyager ? Il va aussi falloir avaler le manque à gagner. Tout va aussi dépendre des pays de destination. Dans beaucoup de pays les frontières sont fermées ».

France Bleu y va aussi de ses constats dans un article du 15 avril : « Aujourd'hui, près de 20 % des sous-traitants ont déjà des problèmes de trésorerie » selon Aerospace Valley. Et le problème va encore durer longtemps pour une crise qui s'annonce déjà 'très spécifique' selon Patrick Désiré, Directeur général : 'Le secteur aéronautique était un secteur florissant, en croissance depuis plusieurs années et se retrouve du jour au lendemain menacé. Les commandes d'avion ne reviendront pas à la normale en quelques mois, et il faudra du temps'. Selon les professionnels du secteur, la situation ne devrait pas revenir à la normale avant un ou deux ans. »

En l'état, les alternatives au tout aéronautique ressemblent à un leurre

Au-delà de la confirmation du futur passage à vide du secteur, on retiendra que la fin de la monoculture économique sur Toulouse et sa région repose actuellement sur des micro-secteurs d'activité qui mettront des dizaines d'années pour constituer une alternative au « tout aéronautique ». Et surtout, au regard des éléments que nous venons de décliner, rien ne prouve que le secteur du transport aérien retrouvera un niveau d'activité et de production dit normal ; et que, vraisemblablement, il va falloir faire une croix sur la poursuite de la croissance du secteur. Ce qui aura des conséquences lourdes, encore difficiles à quantifier, mais certaines, sur le tissu économique de la région. Le carnet de commande de près de 8 000 avions, représentant plusieurs années de production, dont se rengorgent les patrons d'Airbus, risque de se réduire à une peau de chagrin...

Et nous ne pouvons manquer de nous interroger sur cette cécité collective qui a conduit dirigeants politiques, industriels et autres décideurs à ne miser que sur un secteur d'activité depuis 30 ans

maintenant, quitte à se (nous) retrouver dans une situation qui évoque de plus en plus celle de la sidérurgie en Lorraine ou bien les mines dans le Nord-Pas-de-Calais au début des années 1970... Et ce ne sont pas les touristes chinois venant visiter les châteaux cathares dans l'Aude ou bien faire des dégustations de truffe et de vin dans le Quercy qui seront une alternative crédible. Et le pire est que, s'ils viennent, ces touristes chinois, ce sera dans des Comac C919 (monocouloirs de type A320) fabriqués à Shanghai ou à Tianjin grâce aux transferts de technologie et avec l'aide des systémiers qui auront déserté les rives de la Garonne...

Si la demande d'avions se contracte et si Airbus s'engage vers la contraction/relocalisation de sa production, il semble bien que nous allions tout droit vers un séisme industriel qui va ravager le tissu économique et social de toute une région, et plus particulièrement celui de l'aire urbaine de Toulouse.

L'hypothèse d'un arrêt complet et à effet immédiat de la filière aéronautique, avec ses conséquences en cascade sur l'emploi (voir les éléments de chiffrage de l'emploi évoqués précédemment), est bien sûr peu vraisemblable. Mais, à coup sûr, nous allons droit vers une crise d'ampleur, profonde et dévastatrice. Toulouse est-elle un futur Détroit (ancienne capitale états-unienne de l'automobile devenue aujourd'hui une ville presque fantôme passée de 1 500 000 habitants en 1970 à 713 000 en 2010) ? Il n'est pas déplacé d'avancer aujourd'hui cette comparaison.

La crise de Boeing : un amortisseur, une chance pour Airbus ?

Et Boeing, l'autre géant du secteur ? L'arrêt de la production du 737 Max, dont tous les exemplaires sont cloués au sol depuis les deux crash de 2018 et 2019, date d'avant la pandémie. Et les annulations de commande de ce modèle se multiplient (150 en mars, 98 depuis le début du mois d'avril). Boeing doit (devait) normalement livrer 4 000 appareils dans les années qui viennent et l'avenir s'annonce donc sombre pour le géant américain. Surtout que des spécialistes du secteur disent, à mots couverts, que

cet avion n'a pas d'avenir et qu'il est « mal né »... Alors et comme le dit l'adage « le malheur des uns faisant le bonheur des autres », est-ce une chance pour Airbus ? Oui, bien sûr. Par contre, c'est une catastrophe pour les salariés de l'industrie aéronautique américaine ; et, de cela, nous ne pouvons nous réjouir. La « part du gâteau » pour Airbus (le marché des avions de ligne qui était à 50/50 avant la crise du 737 Max) va sans doute augmenter dans les années qui viennent mais pour un gâteau dont la taille va sans doute se réduire drastiquement. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas que cet éventuel effet d'aubaine serve de prétexte à nier la crise de la demande, la crise structurelle du secteur que nous venons de décrire.

Et la crise climatique qui est là...

Enfin, question de noircir encore le tableau, se profile une autre crise. En fait, elle est déjà là. C'est la crise climatique. Nul besoin de s'interroger sur son existence. Le consensus scientifique autour des travaux du GIEC est avéré. Nous savons que le maintien de notre modèle de développement et nos modes de production, d'échanges et de consommation (dans lequel le transport aérien prend toute sa place), avec leurs conséquences sur l'écosystème humain, est une pure folie. Ce que nous vivons actuellement dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19 n'est qu'un avant-goût de ce qui nous attend si nous ne faisons pas un grand pas de côté, si nous n'initions pas collectivement une bifurcation radicale pour prendre le chemin d'un autre modèle ; modèle qui conjuguera décroissance de certains secteurs (comme le transport aérien – les carburants verts annoncés par certains n'y changeront rien...) avec la mise en œuvre de nouveaux modes de vie et de consommation. Il n'y a pas d'avenir pour le transport aérien de masse (le modèle actuel) dans le projet de société à mettre en œuvre pour espérer un futur qui ne sera pas synonyme de crises à répétition, voire de guerres locales (guerres qui seront aussi globales par la nature et le nombre des acteurs impliqués ainsi que leurs conséquences comme les déplacements de masse de populations - le Moyen Orient – voir la Syrie - en étant le parfait

exemple). Et nous n'avons pas 50 années devant nous. L'échéance du basculement, c'est 10 ans !

Adieu Toulouse 2030. Prenons nos affaires en main

Revenons au poids de l'aéronautique dans le tissu économique. Comme nous l'avons pointé, la quasi totalité de l'emploi sur Toulouse et sa région (mais pas que) dépend directement, indirectement ou de manière induite de cette filière.

Bien évidemment, l'alignement mécaniste de chiffres et de données ne suffit pas ; et peut même conduire à des contresens. Quand un emploi disparaît dans la filière dominante, les emplois indirects et induits ne sont pas immédiatement menacés. Il faut un effet de masse pour cela. Et puis, il existe des amortisseurs liés aux systèmes de protection sociale et de solidarité collective. Mais on peut déjà affirmer, sans risque de se tromper, que les pertes d'emplois directs et indirects vont se compter par dizaines de milliers dans les mois et les années qui viennent. Comme nous l'avons déjà dit, on peut craindre, sans trop se tromper et nous le répétons, un scénario proche de ceux des mines et de la sidérurgie dans les années 1970 et 1980.

Et lorsqu'il est question d'une crise comme celle qui s'annonce et que tout le développement d'une région dépend d'un seul secteur économique, qui peut arguer que l'on peut continuer comme si de rien n'était. ? Troisième ligne de métro (financée aux deux tiers par la taxe transport payée par les entreprises de plus de 10 salariés), projets TESO et Tour Occitanie dans le quartier Matabiau largement contestés, parc des expositions d'Aussonne, le futur parc des expositions de Toulouse (MEETT) pensé sur la base d'un modèle de développement devenu largement obsolète désormais, projets immobiliers multiples comme celui de la Grave destinés à accueillir les nouveaux habitants, des cadres majoritairement, générés par la croissance sans fin (sic) du secteur aéronautique, muséification de l'hypercentre pour accueillir les touristes (en rejetant à la périphérie les pauvres, voire les classes

moyennes), le projet, intitulé Toulouse 2030, porté par le maire de Toulouse et Président de la Métropole Moudenc, les banquiers et les promoteurs, a du plomb dans l'aile. Comme des lapins pris dans les phares d'une voiture, les décideurs, de tous bords, sont tétanisés face à la double crise qui s'annonce (la première est celle issue de la pandémie, la seconde est celle liée au dérèglement climatique). Personne n'ose « mettre les pieds dans le plat » malgré certaines dissonances qui pourraient se faire jour. Cela remettrait en cause toutes leurs certitudes.

C'est à nous citoyens, avec l'aide de nos organisations, de nos syndicats, de nos associations et collectifs de lutte de prendre nos affaires en main.

Il faut très vite que se coordonnent les initiatives visant à rendre possible un autre modèle. Un modèle qui repose sur un changement de paradigme. Non, la croissance économique (en plus mono-industrielle comme à Toulouse) n'est plus l'alpha et l'oméga de notre vie en commun.

Il convient de multiplier les contributions comme celle que nous produisons à travers ce texte pour vérifier la pertinence du diagnostic, en vérifier les fondements, élaborer des pistes, générer des convergences pour préparer l'action.

Il y a urgence. Vraiment.

Les mesures essentielles pour changer la donne

- Arrêter ou geler immédiatement tous les grands projets (3^e ligne de métro, TESO, Tour Occitanie, Parc des expositions...) et ouvrir un débat citoyen sur leur devenir.
- Abandonner le projet de LGV (mais connecter Toulouse par le TGV à Paris via Bordeaux) pour consacrer tous les moyens au développement du transport ferroviaire de petite et moyenne proximité sans obsession de la vitesse ; mailler et conjuguer tous les moyens de transport qu'ils soient individuels ou collectifs.
- Initier des assises sur le devenir

économique de Toulouse et de sa région pour élaborer une stratégie alternative au tout aéronautique, avec l'objectif impérieux de reconverter les outils de production pour produire des biens en rapport avec la bifurcation écosocialiste rendue nécessaire par la conjugaison de la crise sanitaire et de la crise climatique.

- Mobiliser les syndicalistes et les salariés de l'aéronautique en s'appuyant sur leur connaissance « interne » des enjeux et perspectives (réorientation des outils de production en particulier).
- Organiser à l'échelle de la métropole et du département les solidarités pour faire face aux conséquences humaines et sociales de la profonde dépression économique qui s'annonce.
- Coordonner les actions avec l'ensemble des territoires de l'aire urbaine de Toulouse et des agglomérations sous influence de la métropole.
- Profiter des élections municipales en unissant toutes nos forces pour virer les élus en place qui ont construit toute leur politique sur cette impasse de la mono-activité industrielle.

Dans un cadre national où :

- la parole et les moyens de décider appartiennent aux citoyens via leurs collectifs, leurs associations et syndicats,
- sont créés dans les entreprises, les administrations, les écoles, partout des collectifs pour l'auto-organisation des travailleurs (en réquisitionnant les entreprises si leurs dirigeants refusent le changement de la donne),
- les circuits courts de production, de distribution et de consommation sont priorités.

La centralité du militaire en France et ses effets sur le système productif et l'emploi

vendredi 26 juin 2020, par [Claude Serfati](#)

Cet article analyse les mécanismes par lesquels la priorité absolue accordée à l'industrie d'armement a accéléré le délitement industriel et les suppressions d'emplois au cours des deux dernières décennies.

1. « La preuve de l'existence du pudding, c'est qu'on le mange »

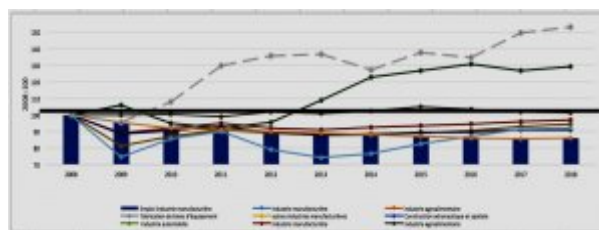
« Premier acheteur et investisseur public, le ministère de la Défense suscite et accompagne l'innovation industrielle et technologique en dépit du contexte budgétaire [...] La défense se retrouve ainsi au cœur de la politique de croissance et de compétitivité » [1]. Cette déclaration de Jean-Yves Le Drian a d'autant moins de risque d'être démentie qu'en France la recherche en économie de l'armement est pratiquement impossible hors du financement du ministère de la Défense. Néanmoins, ainsi que cet article le montre, il serait plus avisé de dire que l'industrie d'armement et la construction aéronautique constituent un des derniers pôles de croissance et de compétitivité internationale de l'industrie française.

« La preuve de l'existence du pudding, c'est qu'on le mange » dit un proverbe anglais. Ceux qui croient en la rhétorique de J.-Y. Le Drian resteront sur leur faim. Ainsi que l'indique le graphique 1 qui retrace l'évolution des grands secteurs de l'industrie manufacturière entre 2008 et 2018, le délitement de l'appareil industriel s'est accéléré. L'indice 100 pour la production de chaque secteur étant fixé en 2008, on observe que l'industrie d'armement (ligne en pointillé) a fortement progressé (+53 % depuis 2008), suivie par la construction aéronautique et spatiale (+30 %). Au contraire, tous les autres secteurs industriels atteignent en 2018 un niveau de production qui est inférieur à celui de 2008 (la production du secteur de l'agro-alimentaire restant à peu près constante). Les secteurs qui ont sombré dans les années 1980 – machines-outils, produits

électroniques, sidérurgie, textile – ont été rejoints deux décennies plus tard par l'automobile, un point fort traditionnel de l'industrie française.

Les conséquences sur le total des emplois manufacturiers (barres d'histogramme dans le graphique 1) sont désastreuses : il a baissé de 15 % au cours de la période. Ces évolutions de l'industrie manufacturière ne montrent aucune trace de l'effet d'entraînement de la production d'armes et de l'industrie aéronautique et spatiale.

Graphique 1 : évolution de l'industrie manufacturière et des principales branches manufacturières, 2008-2018



Source : Auteur à partir des données INSEE et Ministère de la défense.

C'est pourquoi il faut s'inquiéter des pressions qui sont aujourd'hui organisées pour faire de l'industrie d'armement, le moteur de la relance économique post-pandémie. Christian de Boissieu, un des économistes les plus écoutés (peut-être parce qu'il est un des plus présents dans les médias), et doté d'une clairvoyance parfois pénétrante pour analyser les grands tournants économiques [2], plaide pour un « plan de relance dans la défense [qui] permettrait ainsi de renforcer la sécurité et la souveraineté tout en stimulant l'investissement privé, la recherche

civile et en provoquant un impact économique important ». Les états-majors, les industriels et la ministre de la Défense tentent d'obtenir des garanties des parlementaires sur cet objectif. La présidente de la Commission de défense de l'Assemblée nationale approuve [3].

La production d'armes constitue une projection dans le domaine économique des fonctions politiques de défense exercées par l'État contre les menaces extérieures. Or, depuis le début de la V^e République, les gouvernements de droite et de gauche ont assumé l'héritage gaulliste : le « rang » de la France dans le monde repose conjointement sur ses performances économiques et sur ses capacités militaro-nucléaires [4]. La France est, avec les États-Unis, le pays dont les interactions entre les deux composantes sont les plus denses. Ces facteurs externes qui renforcent la centralité du militaire se sont conjugués avec les mécanismes d'auto-expansion qui sont propres aux systèmes militaro-industriels. En France, le *méso-système de l'armement* (MSA) est principalement composé de la Délégation générale de l'armement (DGA), qui en demeure la colonne vertébrale, des grands groupes de la défense et des agences technologiques (CEA, ONERA, CNES). Le MSA repose sur de fortes relations marchandes, mais également non marchandes (organisationnelles, interpersonnelles, etc.) entre les firmes qui composent le système [5].

Le MSA bénéficie d'une position dans le système productif de la France qui est d'une importance sans égale dans les autres pays développés. En 2017, le chiffre d'affaires (CA) de l'industrie d'armement (paiements DGA + exportations) s'est élevé à 23,8 milliards d'euros. Il est bien inférieur à celui de l'industrie automobile (135 milliards d'euros), mais assez proche de celui réalisé par toute l'industrie de produits informatiques, électroniques et optiques (28,9 milliards d'euros) et trois fois plus élevé que celui de plusieurs secteurs déterminants pour le dynamisme d'un système productif (mécanique industrielle, machines-outils).

L'industrie d'armement emploie 115 000 salariés (source : ministère de la Défense), soit 3,7 % des salariés de l'industrie manufacturière, mais son

importance est beaucoup plus élevée en ce qui concerne les activités technologiques. En 2018, les dépenses de recherche-développement (R&D) des huit grands groupes contractants du ministère de la Défense représentaient 23 % des dépenses de R&D de toutes les entreprises résidentes. Ce n'est guère étonnant : d'une part, les grands groupes bénéficient largement du crédit d'impôt recherche (un milliard d'euros en 2019), d'autre part les financements publics de recherche-développement (R&D) destinés aux entreprises sont à plus des deux tiers orientés vers la construction aéronautique et spatiale (militaire et civil). Or, ces financements publics sont à environ 90 % dirigés vers les labos des grands groupes de l'armement.

L'industrie aéronautique est la seule industrie – l'impasse du nucléaire étant suffisamment documentée pour ne pas devoir y revenir dans cet article – à avoir bénéficié de la priorité défense des gouvernements français. La partie suivante explique pourquoi cette industrie n'est pas en mesure d'éviter l'effondrement de l'industrie manufacturière de la France.

2. L'industrie aéronautique [6] et le système productif

L'initiative publique indispensable à la production d'avions

Les avions militaires et civils partagent plusieurs points communs, en dépit de différences dans les processus de production et l'organisation des programmes [7]. Les dépenses nécessaires pour financer la R&D et l'ingénierie d'un nouveau programme sont à la fois importantes et ne sont récupérées – lorsqu'elles le sont [8] – qu'au terme de dix à quinze ans. Dans le langage des économistes, l'industrie aéronautique, est une industrie à rendements croissants en raison de l'existence d'économies d'échelle substantiels – plus le nombre d'avions produits augmente, plus leur coût unitaire baisse [9] –. Une puissante initiative publique – financement des programmes de R&D et protection du marché national dans la phase initiale – est le seul

moyen dont dispose un pays qui voudrait développer une industrie de haute technologie et très lucrative telle que l'aéronautique.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les financements publics ont largement été pris en charge par les budgets militaires. Ceux-ci demeurent encore importants. Ce n'est pas un hasard si les trois pays vainqueurs du côté occidental, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, contrôlent grâce à Airbus et Boeing plus de 90 % du marché mondial des avions commerciaux. Dans les trois pays, la construction aéronautique est le poste le plus excédentaire de leurs balances commerciales.

Cependant, un financement public civil pourrait tout aussi bien jouer ce rôle de soutien au développement d'avions de ligne. Ceci est toutefois rendu pratiquement impossible en raison des règles imposées par l'OMC, qui prône une ouverture des frontières et interdit tout soutien public... sauf lorsqu'il porte sur les activités liées à la sécurité nationale [10]. L'OMC légitime donc le fait qu'un pays ne peut développer une production aéronautique civile indépendante qu'à la condition de posséder une industrie militaire, puisque les subventions publiques destinées à la construction d'avions civils sont interdites. Les politiques néolibérales visent donc à figer le duopole mondial de l'aéronautique, qui ne se maintient que grâce au soutien financier militaire massif des gouvernements américains et européens.

Les règles de l'OMC, hostiles à l'émergence de pays concurrents, constituent un atout considérable pour la France, qui occupe la deuxième place mondiale dans la production et les exportations aéronautiques. De fait, l'industrie aéronautique française accumule un important solde commercial (exportations-importations). Elle est devenue au fil des années une des rares industries bénéficiant d'excédents importants, et qui sont bien supérieurs à ceux réalisés par les boissons alcoolisées, les parfums et les cosmétiques, qui sont les autres principaux postes excédentaires.

L'industrie aéronautique est également la seule industrie organisée comme une véritable filière industrielle. Ceci est le résultat de la politique

industrielle conduite par les gouvernements qui ont veillé à maintenir en place un réseau dense de PME et constitue une exception dans la longue tradition de préoccupation quasi exclusive des gouvernements pour les seuls grands groupes. La cohésion de la filière aéronautique est évidemment une conséquence directe des chevauchements entre le civil et le militaire et du fait que les groupes du méso-système de l'armement et de l'aéronautique civile sont les mêmes.

Néanmoins, des relations de pouvoir déséquilibrées existent au sein de la filière aéronautique, tout autant que dans les autres industries, et les grands groupes y exercent également de fortes pressions financières sur leurs sous-traitants. La crise post-pandémie amplifiera ces pressions, elle provoquera des suppressions massives d'emplois et un processus de concentration industrielle.

Les interrelations de la production aéronautique et du système productif

Cette section analyse les raisons pour lesquelles l'industrie aéronautique n'est pas en mesure de freiner l'affaiblissement de la base industrielle de la France.

La capacité d'un secteur industriel à exercer des effets positifs significatifs sur les autres secteurs dépend de son importance intrinsèque – en termes de chiffre d'affaires, d'effectifs, etc. Elle dépend également de la place de ce secteur au sein d'un système productif, c'est-à-dire du degré de dépendance dans laquelle sont placés les autres secteurs industriels. Et, contrairement à une illusion parfois répandue en France, l'intensité technologique d'un secteur industriel – mesurée par son niveau de dépenses de R&D rapportées au chiffre d'affaires du secteur – ne suffit pas à lui faire jouer un rôle d'entraînement pour les autres secteurs.

On peut préciser deux caractéristiques technologiques marquantes de la production aéronautique. D'une part, elle est largement centrée sur la recherche de solutions technologiques à l'immense défi représenté par le fait de faire voler un engin plus lourd que l'air dans des conditions

environnementales extrêmes. Les contraintes spécifiques sont encore plus élevées dans le segment militaire, puisque les matériaux des avions doivent être blindés afin de résister à des attaques violentes, développer leur « discrétion » (furtivité) afin de masquer leur présence (signal) aux radars ennemis, etc.

D'autre part, l'avion est conçu, développé et produit comme un système, c'est-à-dire un produit complexe composé de sous-systèmes eux-mêmes très complexes (cellule, moteurs, électronique embarquée) et de composants. Le groupe en charge de l'architecture-intégration a donc un rôle déterminant. La conception de l'intégration du système avion est un processus difficile et son exécution l'est plus encore, puisque l'introduction de nouveaux sous-systèmes (par exemple des équipements électroniques [11]) et de nouveaux matériaux (par exemple les composites) dans un avion ou un missile construit depuis des années modifie les relations entre les éléments qui composent le système-avion. Un autre défi est que l'intégration doit combiner des techniques mécaniques, des technologies électroniques et des nouveaux matériaux.

Le très haut niveau technologique de l'industrie aéronautique, dont témoigne l'importance des dépenses de R&D, s'explique largement par ces singularités. Les technologies qu'elle met au point visent à la fois à répondre à ces défis et résultent fréquemment d'adaptations à ses besoins propres de technologies qui ont été développées dans d'autres secteurs industriels. Les machines et l'outillage utilisés pour la production d'avions sont d'une dimension exceptionnelle et exigent une conception et une fabrication spécifique. Ces biens d'équipement sont développés et produits en étroite concertation avec les entreprises du secteur des machines-outils, mais ils n'ont pas d'autres marchés. Ces entreprises sous-traitantes sont donc fortement dépendantes des grands donneurs d'ordre aéronautiques. En Occitanie, le bastion de l'industrie aéronautique française, la part du chiffre d'affaires total réalisée avec les donneurs d'ordre était de 76 % pour les entreprises de la métallurgie, 60 % pour celles de fabrication d'équipements électriques et

électroniques et des machines, et de 68 % pour les sociétés d'ingénierie [12]. La dépendance des entreprises produisant pour l'aéronautique militaire est encore plus forte. Enfin, depuis 2008, le taux de dépendance des entreprises de ces secteurs vis-à-vis des grands groupes a augmenté en raison de leur éviction des autres marchés, ce qui résulte principalement de l'hyperspécialisation de leur production pour l'aéronautique.

Le secteur des machines-outils n'est pas le seul concerné. Les matériaux utilisés – en particulier les composites – doivent être adaptés aux contraintes physico-environnementales subies par les avions. Les singularités de la production aéronautique sont même si fortes que les technologies des composites développés pour les avions Boeing et Airbus sont différentes, en raison des différences de conception des avions des deux constructeurs.

Ce rapide survol permet de comprendre que tous les secteurs industriels n'exercent pas les mêmes effets sur le système productif. Le secteur aéronautique est positionné comme un secteur qui capte des technologies conçues ailleurs et qu'il développe jusqu'à l'extrême (la « frontière technologique ») pour ses propres besoins. Le secteur de la machine-outil offre une image différente. Il est classé en basse technologie (faible intensité en R&D) mais les innovations technologiques introduites dans les machines ont néanmoins un fort pouvoir de diffusion intersectorielle. La plupart des autres secteurs utilisent en effet massivement des biens d'équipement. La machine-outil n'est pas la seule industrie dans cette situation. Les innovations introduites par l'industrie des semi-conducteurs ont un énorme pouvoir de diffusion. De même, l'industrie de la chimie introduit des innovations qui ont également (et sans jugement normatif) une forte diffusion intersectorielle (agro-alimentaire, pharmacie, métallurgie, etc.).

La spécialisation des biens d'équipement pour les besoins de la production d'armes et de l'aéronautique se paie au prix fort. Au cours de la décennie 2010, l'industrie française a dû importer de plus en plus de machines, alors que ses exportations stagnaient, ce qui a presque fait doubler le déficit

commercial du secteur de la machine-outil entre 2011 (-567 millions d'euros) à 2019 (-955 millions d'euros). La faiblesse de l'industrie manufacturière est une cause importante de cette dégradation : moins d'usines, cela signifie moins de demande de biens d'équipement. À cela s'ajoute le paradoxe que si l'industrie aéronautique n'est pas responsable de la faiblesse générale de l'industrie de la machine-outil, son dynamisme accroît en revanche le déficit commercial de ce secteur. Les groupes français de l'aéronautique et leurs sous-traitants doivent en effet recourir à des importations de biens d'équipement afin de couvrir leurs besoins. Au cours de la période 2013-2019, la région Occitanie enregistre un solide excédent de la balance commerciale du secteur aéronautique, mais en même temps un solde de la machine-outil qui se dégrade continûment, au point d'accumuler un déficit important fin 2019 (source : Douanes).

3. Des stratégies de groupes et des élites peu orientées vers la diversification hors militaire

Contextualiser les relations entre technologies militaires et civiles

L'industrie aéronautique est la seule à mêler aussi étroitement activités militaires et civiles. C'est la conséquence du rôle joué par l'aviation pendant la guerre et des politiques industrielles conduites dans les pays vainqueurs dès la fin de la guerre. Or, le débat sur les transferts de technologies entre le militaire et civil doit être contextualisé dans le temps. Aujourd'hui, même les responsables militaires observent que les flux d'innovations radicales viennent du secteur civil. En 2018, le gouvernement français a d'ailleurs créé l'Agence d'innovation de défense, à l'image de celle qui existe aux États-Unis avec l'objectif d'orienter l'innovation civile vers les besoins spécifiques des armées. C'est pourquoi les assertions de J.Y. Le Drian relèvent d'une communication désuète.

Le débat doit également être contextualisé dans l'espace, car l'ampleur des transferts intersectoriels

des technologies est dépendante du contexte socio-économique spécifique à chaque pays. Ainsi, il existe de sérieuses différences entre les États-Unis et la France, deux pays qui accordent un rôle central à la défense. Aux États-Unis, le terme de politique industrielle a mauvaise presse en raison du poids de l'idéologie libérale qui magnifie les mérites du marché. Cela n'a jamais empêché les gouvernements des États-Unis de prendre les mesures utiles à la prospérité de leurs grandes entreprises. Dans le domaine de l'innovation technologique, ce rôle a incombé principalement au département de la défense (DoD) et à celui de la santé [13]. Après 1945, le DoD a largement soutenu, en plus du secteur aéronautique, les technologies électroniques après que les innovations de rupture ont été inventées au sein d'entreprises qui n'appartenaient pas au 'Complexe militaro-industriel'. Ce fut le cas pour le transistor (mis au point par les laboratoires Bell d'AT&T en 1947), le circuit intégré (Texas Instrument en 1958), et le microprocesseur qui fut inventé par Intel (1972) afin de servir une demande commerciale, en particulier celle des groupes japonais de l'électronique. Les recherches initiales du réseau Internet ont été financées par le ministère de la Défense, mais son invention a été rendue possible par l'interaction internationale des universités et centres publics de recherche, qui engagèrent en plusieurs occasions un bras de fer avec des agences du DoD, soucieuses de maintenir la confidentialité et le secret du réseau. Les grandes entreprises américaines ont alors saisi les immenses potentialités commerciales de cette invention collective.

La France, qui a adopté à partir de la fin des années 1950 un modèle de politique technologique fondé sur la défense, ne bénéficie pas de deux atouts majeurs des États-Unis. D'abord, ceux-ci occupent une place privilégiée dans l'espace mondial qui leur permet de drainer d'importantes ressources technologiques et d'attirer un nombre très important d'étudiants diplômés du reste du monde. En 2017, 37,8 % de tous les docteurs en sciences, et même 56,7 % des docteurs en ingénierie, étaient nés à l'étranger. Une différence encore plus importante est que la base manufacturière des États-Unis, bien qu'elle ait

rétréci dans les dernières décennies, demeure d'une dimension et d'une diversité sans rapport avec celle qui existe en France. Ceci a permis au DoD de soutenir des entreprises situées à l'extérieur du système militaro-industriel. En France, au contraire, les industries d'armement et d'aéronautique se sont d'autant plus imposées comme des pôles centraux que le pays est caractérisé par une faible initiative entrepreneuriale et une inclination limitée des classes dominantes pour l'industrie. Au cours des années 1960, l'État a donc restructuré les grands groupes qui ont été les grands bénéficiaires de la politique industrielle et ont drainé les financements publics dont la majorité vient du ministère de la défense.

Les capitalo-fonctionnaires renforcent les relations État-grandes entreprises

La forte proximité entre les institutions étatiques et les grands groupes constitue un trait marquant du capitalisme à la française. Elle fait partie du code génétique des politiques industrielles conduites depuis un demi-siècle en France. Les gouvernements gaullistes ont forgé un modèle qui s'est pérennisé en s'adaptant aux changements radicaux de l'environnement économique international.

L'osmose entre les institutions étatiques et les grands groupes a été facilitée par l'originalité française de pantouflage des membres de la haute administration dans les grands groupes publics et privés. Cette tradition, qui plonge ses racines dans l'histoire longue du pays, est revivifiée par les institutions de la V^e République qui renforcent le rôle de l'État et font de l'armée la colonne vertébrale du régime. Le pouvoir social de cette « noblesse d'État » qui détient, selon Pierre Bourdieu, un « capital public » fondé notamment sur la « redistribution des ressources publiques et des profits associés » [14], s'est notablement renforcé.

Ce mode de sélection des dirigeants d'entreprise, dont une partie importante vient des grands corps de l'État (Polytechnique, ENA) a aggravé les faiblesses structurelles de l'industrie française. Bien qu'il ne soit pas le seul facteur explicatif, il éclaire sur les différences de performances entre les industries

française et allemande où « la voie de l'apprentissage et la promotion interne jouent encore un rôle non négligeable » [15]. La densification des relations État-grandes entreprises a également été peu propice à une diversification industrielle hors du militaire.

À la fin des années 1970, un changement qualitatif s'est opéré dans la partie supérieure de la bureaucratie d'État. Ses membres se sont transformés en « capitalo-fonctionnaires » à la faveur des changements majeurs de l'environnement économique international et des politiques néolibérales mises en œuvre. Alors que dans les années 1950, certains membres de la haute fonction publique se définissaient encore comme des grands commis de l'État, leurs successeurs des décennies 1980 et 1990 sont devenus chefs d'entreprise au gré des opportunités permises par l'alternance des nationalisations et des privatisations. D'autres membres de la haute bureaucratie d'État sont également devenus chefs d'entreprise grâce à leur embauche par les propriétaires du capital « canal historique ». Car les héritiers de la bourgeoisie de souche qui s'est constituée ou consolidée au cours du dix-neuvième siècle dans la sidérurgie, le textile (réorientés pour certains d'entre eux vers la grande distribution et le luxe au cours des années 1970), dans les infrastructures (travaux publics, distribution de l'eau) et bien sûr dans la finance, n'ont pas disparu. En France, la proximité de la bourgeoisie d'affaires avec le pouvoir politique ne s'est jamais démentie.

Les études des chercheurs menées sur les trajectoires des capitalo-fonctionnaires qui dirigent les grands groupes montrent que, en dépit de tous les discours sur le déclin du rôle de l'État, leur circulation entre les institutions étatiques et les groupes publics et privés s'est intensifiée depuis deux décennies. Les dirigeants des grands groupes ont pleinement intégré deux transformations majeures du capitalisme sous domination de la finance. D'une part, l'actionnariat des groupes français s'est fortement internationalisé. En 2018, les investisseurs institutionnels non-résidents contrôlaient 44,2 % du capital des sociétés du CAC 40. Notons toutefois que le premier pays de détention

du capital français était....le Luxembourg avec 14,8 % du total des non-résidents, loin devant l'Allemagne (7,6 %) [16]. Ce qui prouve que les dirigeants des groupes français maîtrisent parfaitement les techniques d'optimisation fiscale. Ils ont en même temps comblé les actionnaires étrangers et français. Au fil des années, ils ont en effet rapatrié de plus en plus de dividendes de l'étranger. En 2019, les groupes français ont versé 60 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires, donc également à eux-mêmes, ce qui en fait les champions européens du versement des dividendes.

D'autre part, les groupes français ont massivement et beaucoup plus que les groupes des autres pays européens, relocalisé leurs activités de production hors de France. Les groupes français sont donc en position honorable dans le classement des groupes mondiaux, mais simultanément cette stratégie a accéléré l'effritement de la base manufacturière de la France et aggravé la situation de l'emploi [17].

En conséquence, la stratégie d'internationalisation des grands groupes français se traduit par un effet de ciseaux dont les branches s'ouvrent de plus en plus en raison de divergences croissantes entre les évolutions du solde de la balance commerciale et le versement des dividendes qui prospère (figure 2, ligne en pointillé) [18].

Graphique 2 : l'effet de 'ciseaux' entre le déficit commercial et le rapatriement des dividendes (milliards d'euros)



Source : auteur, à partir des données de la Banque de France et des Douanes

Le carnet d'adresses comme vecteur de la

politique industrielle

La France n'a jamais brillé dans l'histoire ni par sa capacité entrepreneuriale ni par la dimension de sa base manufacturière. Avant la Première Guerre mondiale, les classes dominantes préféraient investir dans la rente foncière, immobilière et celle produite par les prêts à l'État français et étrangers.

Aujourd'hui, les dirigeants d'entreprise sont parfois appelés par complaisance « capitaines d'industrie » alors qu'ils n'ont rien à voir avec les entrepreneurs « héroïques » imaginés par l'économiste Schumpeter. Leur stratégie industrielle a été résumée par Serge Tchuruk (polytechnicien, corps de l'armement), PDG d'Alcatel le 26 juin 2001, dans une réunion organisée par le *Wall Street Journal* pour les investisseurs financiers : « Nous souhaitons être très bientôt une entreprise sans usine » [19]. Résultat : entre 2000 et 2005, les effectifs mondiaux d'Alcatel ont été divisés par deux, passant de 113 400 à 57 700. Le naufrage a continué jusqu'à la disparition d'un groupe qui figurait parmi les « fleurons industriels nationaux » selon l'expression utilisée dans un rapport du Sénat [20]. Au début des années 1970, Alcatel, surnommé « l'abonné aux commandes publiques », avait pourtant reçu clés en main plusieurs innovations radicales, dont le premier commutateur numérique de télécommunication conçu dans le monde, mises au point dans le laboratoire de France-Télécom (le CNET).

Un autre exemple emblématique est celui de dirigeants de groupes qui ont abandonné des marchés civils sur lesquels ils étaient implantés pour se recentrer sur le militaire. Le cas de Thales (ex-Thomson) est très représentatif, puisqu'il était, avec Alcatel, le seul grand groupe français présent dans l'électronique, une technologie fortement diffusante. Thomson s'est progressivement désengagé de l'électronique grand public et de l'électroménager et, plus tragique encore, de l'instrumentation médicale. Dans les années 1980, la Compagnie Générale de Radiologie (CGR), filiale de Thomson, était en position de quasi-monopole mondial dans l'imagerie médicale. Nul besoin d'être énarque, comme l'était son PDG, Alain Gomez, pour comprendre que la croissance des prescriptions d'examens médicaux

fondés sur ces technologies serait importante. La CGR fut néanmoins vendue au groupe américain GE. Conséquence : en 2019, la France importait des États-Unis 75 % des appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique et le déficit des échanges est important. Plus généralement, entre 2000 et 2019, le déficit des échanges d'instruments médicaux, dentaire et d'optique a été multiplié par plus de 10, atteignant 3 milliards d'euros en 2019 (source : Douanes).

En somme, les discours sur les retombées technologiques du militaire vers le civil se sont heurtés à la réalité : les stratégies conduites par les dirigeants des grands groupes français de l'armement sont orientées vers la captation de rentes de situation qui sont inhérentes à ce secteur plutôt que vers les aventures incertaines sur les marchés commerciaux. Au fil des années, les « trous » dans le système productif se sont multipliés. En sorte que, par un processus quasi mécanique, le naufrage de secteurs industriels toujours plus nombreux transforme l'industrie de l'armement et de l'aéronautique en dernier domaine pérenne et solide de l'appareil industriel de la France.

Les politiques industrielles conduites par les gouvernements pour faire face aux naufrages successifs ont principalement consisté à financer plus ou moins généreusement les restructurations/concentrations des secteurs et à confier les clés du meccano industriel aux grands groupes. Quelques conséquences désastreuses : le plan calcul (1967), les accords de 1969 et 1983 passés entre la CGE/Alcatel et Thomson – dénommés, ça ne s'invente pas, des « Yalta de l'électronique » – qui se partageaient de façon collusive leurs marchés publics et commerciaux de l'électronique, ou encore le plan machine-outil (1982) qui se heurta au refus des grands groupes de soutenir les PME. Auxquels on peut ajouter au cours des dernières années la liquidation de fleurons nationaux : Alstom, Pechiney, etc. Et on peut s'interroger sur le degré de compréhension des enjeux industriels par les élites françaises, lorsqu'en 2019, le ministre des finances déclare : « *La France n'a pas les GAFAs, mais elle a les géants du luxe mondial* » [21].

Un regard rétrospectif suggère que très souvent le remplissage du carnet d'adresses des dirigeants de l'État et des groupes a tenu lieu de politique industrielle. La haute administration a surfé sur les politiques du *New Public Management* (NPM), anglicisme créé par le néolibéralisme pour désigner les politiques bien connues d'incrimination des dépenses sociales (en France la Révision générale des politiques publiques, RGPP). La bureaucratie d'État a toutefois adapté le NPM à la française : moins de dépenses sociales, mais plus de sinécures pour ses trajectoires de carrières avec l'empilement des strates administratives (dont par exemple la multiplication des autorités administratives indépendantes) qui est coûteux pour les contribuables et dilue les responsabilités [22]. Les élites circulent dans les sphères politique, administrative et économique, et peuvent quitter un poste avant que des comptes leur soient demandés. Les salariés ont durement payé les conséquences de l'incurie du comportement des dirigeants, mais quand a-t-on vu un dirigeant d'entreprise ou un haut fonctionnaire de Bercy devoir rendre des comptes, ou être sanctionné pour sa responsabilité ?

Les capitalo-fonctionnaires ont, au fil des ans, développé une sorte d'auto-immunité – ou si on veut utiliser une métaphore médicale du moment –, leur comportement a favorisé une « immunité de groupe ».

4. Un examen critique de la relation exportations d'armes-emplois

« L'emploi opérationnel par les armées françaises des équipements permet de les crédibiliser et d'en favoriser les exportations d'armement [...Elles] génèrent des bénéfices pour la société française [...dont] plus de 40 000 emplois » [23]. Les citoyens sont en droit de s'interroger sur un modèle de société qui crée des emplois grâce aux guerres. Du point de vue plus spécifique de l'analyse économique [24], il convient d'en vérifier la réalité.

L'Observatoire Économique de la Défense (OED), rattaché au ministère de la Défense, estime qu'un

total de 74 405 emplois, dont 34 009 emplois directs et 40 396 indirects, ont été générés par les exportations d'armes en 2016, soit un coefficient multiplicateur de 1,2 (1,2 emploi indirect créé pour 1 emploi direct). Ces estimations s'appuient sur une méthodologie utilisée pour toutes les industries. Les emplois directs sont ceux qui existent dans les entreprises exportatrices. Les emplois indirects sont créés grâce aux *consommations intermédiaires*, c'est-à-dire les achats de biens d'équipement, de matières premières, de services, etc. effectués par les entreprises de défense auprès d'autres entreprises. Le calcul des emplois indirects est obtenu à partir de données de comptabilité nationale (disponibles dans le Tableau d'entrées-sorties des branches de l'économie, TES) au prix d'un certain nombre d'hypothèses qui, bien qu'incertaines, sont généralement acceptées par les économistes. Une difficulté supplémentaire apparaît pour la production d'armes, puisque celle-ci n'est pas enregistrée en tant que branche spécifique, mais qu'elle est diluée dans les branches de la construction aéronautique et spatiale, de la construction navale, de l'armement terrestre et des instruments de mesure, de contrôle et de navigation.

Les résultats annoncés concernant les effets bénéfiques des exportations d'armes sur l'emploi sont tout sauf impressionnants. Ainsi, en ce qui concerne les emplois directs, une étude conduite par des chercheurs américains montre qu'un dollar qui sert à financer des dépenses d'éducation crée 2,4 fois plus d'emplois que les dépenses militaires, et celles liées aux énergies propres et à la santé 1,5 fois plus [25]. Quant aux emplois indirects créés dans d'autres secteurs grâce aux consommations intermédiaires de l'industrie de défense, le coefficient multiplicateur emploi direct/emploi indirect est certes supérieur à celui d'autres secteurs, mais les écarts ne sont pas considérables.

Le plus important est que ces estimations ne prennent pas en compte l'évolution des secteurs industriels dans lesquels ces emplois indirects sont créés. Or, la situation de l'emploi dans les secteurs qui fournissent les grands groupes producteurs d'armes s'est gravement dégradée. Entre 2000 et 2017, les grands secteurs fournisseurs de l'industrie

de défense sont la métallurgie et la fabrication de produits métalliques qui a perdu 111 900 emplois (soit un quart de ses effectifs), la fabrication de machines et d'équipements qui a perdu 66 600 emplois (un tiers de ses effectifs) et la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques qui a perdu 54 800 emplois (40 % de ses effectifs) [26]. Dans ce contexte, les emplois liés aux exportations d'armes apparaissent comme un îlot de survie dans l'océan des destructions d'emplois des secteurs fournisseurs des entreprises de l'armement.

De plus, le gouvernement communique sur les bénéfices retirés des ventes d'armes (5 milliards de solde commercial en 2019) qui réduisent (très peu) le déficit commercial global (78,9 milliards d'euros). Il est en revanche silencieux sur les importations de biens commerciaux réalisées par les entreprises exportatrices d'armes. Elles doivent en effet importer les équipements industriels, les composants, les sous-systèmes, etc. qui ne sont plus produits en France. Au cours de la période 2010-2013, les importations des entreprises de défense (appartenant dans le langage du ministère de la défense à la Base industrielle et technologique de défense, BITD) ont été très supérieures à leurs exportations [27]. Et le déficit commercial (exportations-importations) des entreprises de la BITD est gigantesque. À titre d'exemple, pour l'année 2013, il s'est élevé à 55 milliards d'euros. Ce déficit est sans commune mesure avec le solde positif de la balance de l'armement, qui s'est élevé à 3 milliards d'euros en 2013. La satisfaction affichée par le ministère sur les ventes d'armes de la France cache donc un déficit commercial 18 fois plus élevé des entreprises de défense.

L'examen du comportement des grands groupes de l'armement (dont 8 réalisent plus de 80 % des exportations d'armes) dément également les assertions gouvernementales. On commencera par Dassault, puisque les gouvernements ont subordonné la diplomatie de la France à l'objectif de vendre des Rafale. Ainsi que le graphique 3 l'indique, entre 2011 et 2019, le nombre d'avions Rafale produit a plus que doublé (11 avions produits en 2011, 26 en 2019) et le chiffre d'affaires a augmenté dans les mêmes proportions. La progression des dividendes bat tous

les records, avec une augmentation de 146 % sur la période 2011-2019. Par contraste, l'augmentation des effectifs salariés n'a été que de 11 %. De plus, ces créations d'emplois n'ont rien à voir avec les ventes de Rafale, puisqu'elles viennent principalement de l'intégration en 2019 des salariés de trois sociétés de maintenance des avions d'affaires rachetées par Dassault, un petit segment du marché civil sur lequel le groupe est présent.

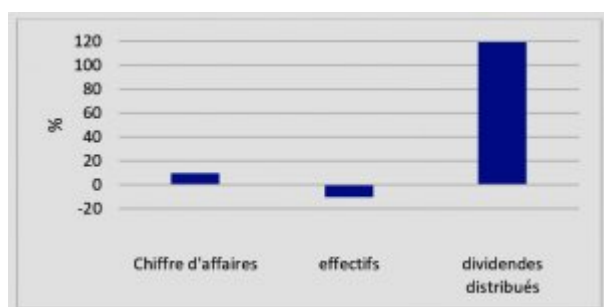
Graphique 3 : Dassault : taux de croissance (2011-2019) du nombre de Rafale produits, des effectifs, du chiffre d'affaires et des dividendes distribués



Source : auteur, à partir des rapports d'activité du groupe Dassault

Les bénéfices des exportations d'armes sur l'emploi ne sont pas plus visibles chez Thales, un groupe majeur du Méso-système de l'armement. Entre 2011 et 2019, le chiffre d'affaires de la branche défense-sécurité du groupe a progressé de 10 % et les effectifs salariés ont diminué de 10,5 %. Quant aux dividendes, ils ont plus que doublé (+119 % d'augmentation).

Graphique 4 : Thales : taux de croissance (2011-2019) du chiffre d'affaires défense-sécurité, des effectifs et des dividendes distribués



Source : auteur, à partir des rapports d'activité du groupe Dassault

En conclusion, les exportations d'armes dynamisent les bénéficiaires des groupes français et augmentent les dividendes distribués, soulignant une fois de plus que le 'capitalisme souverain à la française' et les exigences du capital financier font bon ménage. Tout aussi clair est le fait que les exportations d'armes n'ont aucun effet bénéfique sur l'emploi.

Conclusion

« Nous sommes en guerre » a six fois déclaré E. Macron dans son adresse aux Français du 16 mars 2020. Dans la foulée, il a fait voter une loi d'état d'urgence sanitaire dont les constitutionnalistes estiment qu'elle est plus liberticide que son original, voté en 1955. Il a également confié au Conseil de défense et de sécurité nationale (créé en 2009) la mission de prendre les mesures politiques que le Conseil des ministres, réuni immédiatement après, est chargé d'exécuter.

Une fois encore, la France fait donc preuve de singularité parmi les pays occidentaux dans la gestion politique de la pandémie. Depuis les attentats de 2013, la mobilisation de l'institution militaire – adossée au vote des mesures d'état d'urgence qui la justifient – a été pratiquement ininterrompue. E. Macron, fidèle à ses engagements « jupitériens », assume totalement la centralité du militaire dans les institutions de la V^e République.

À l'évidence, les questions de l'impact économique de l'industrie d'armement en France ne sont pas des questions réservées aux spécialistes, mais elles devraient s'imposer dans les débats citoyens.

Notes

[1] Jean-Yves Le Drian, « Projet de loi de finances 2013. Vers une nouvelle programmation militaire ».

[2] Alors que les faillites bancaires se multipliaient et que les Bourses s'effondraient, il déclarait le 11 octobre 2007 : « [a priori, pas de vraie récession à l'horizon ... En outre, l'intervention rapide des banques centrales va limiter l'ampleur des conséquences de la crise sur l'économie réelle](#) »

[3] « Françoise Dumas conclut : *'la possession d'une BITD (base industrielle et technologique de défense) souveraine est en capacité de jouer un rôle déterminant dans la relance économique du pays'*, Air&Cosmos, 28 avril 2020, « [Préserver l'industrie de défense](#) ».

[4] Claude Serfati, *Le militaire. Une histoire française*, Editions Amsterdam, Paris, 2017.

[5] Claude Serfati, *Production d'armes, croissance et innovation*, Economica, Paris, 1995.

[6] Cet article se focalise sur l'industrie aéronautique, compte tenu de la proximité des productions aéronautique et spatiale organisée dans les mêmes groupes et chaînes de sous-traitants, et du fait que l'aéronautique représente 90 % et le spatial 10 % du chiffre d'affaires de l'industrie.

[7] Par exemple, en 2019, Airbus a produit 863 avions commerciaux et Dassault 26 avions Rafale.

[8] Le programme d'avion A380, lancé par Airbus en 2000 afin de concurrencer Boeing sur les très gros avions (il dispose de plus de 500 places) a coûté environ 25 milliards d'euros et s'est soldé par un échec commercial.

[9] Les premiers avions produits coûtent trois fois plus cher que ceux produits au bout de quelques années, Vincent Valery, Boeing charges, costs nearly \$35bn since 1996, 5 novembre 2019, leehamnews.com/2019/11/05/boeing-charges-costs-nearly-35bn-since-1996/

[10] Claude Serfati, « La sécurité nationale s'invite dans les échanges économiques internationaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 169-170, Mai 2020.

[11] [Plus de la moitié du chiffre d'affaires des équipementiers électroniques est réalisée dans la modernisation d'équipements existants.](#)

[12] Insee, enquête filière aéronautique et spatiale 2019 dans le Grand Sud-Ouest.

[13] En 2018, les financements du DoD et ceux du département de la santé ont représenté respectivement 44% et 25% du financement fédéral de la recherche-développement.

[14] De la maison du roi à la raison d'État In : Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 118, juin 1997

[15] Joël Massol, Thomas Vallée et Thomas Koch, « Les élites économiques sont-elles encore si différentes en France et en Allemagne ? », *Regards sur l'économie allemande* [En ligne], 97 | 2010, mis en ligne le 01 juillet 2012, p.6.

[16] Christophe Guette-Khiter, La détention par les non-résidents des actions des sociétés françaises du CAC 40 à la fin de l'année 2018, *Le Bulletin de la Banque de France* n°225, 15 octobre 2019.

[17] Entre 2009 et 2015, les grandes entreprises ont un solde net (créations- suppressions d'emplois) de 80700, Hervé Bacheré, « Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire » *Les entreprises en France*, INSEE, novembre 2017.

[18] Charlotte Emlinger, Sébastien Jean & Vincent Vicard 'L'étonnante atonie des exportations françaises', *La Lettre du CEPII* N°395, January 2019, CEPII.

[19] Guillaume Grallet, Le 'fabless', passion française, *Le Point*, 13/10/2011 (*fabless* : entreprise sans usine).

[20] Marleix O. et Kasbarian G., « Commission d'enquête chargée d'examiner les décisions de l'État en matière de politique industrielle, au regard des fusions d'entreprises intervenues récemment, notamment dans les cas d'Alstom, d'Alcatel et de STX ainsi que les moyens susceptibles de protéger nos fleurons industriels dans un contexte commercial mondialisé », *Assemblée Nationale*, Avis 897, 19 avril 2018.

[21] [Bruno Le Maire](#), lors de la signature du contrat stratégique de filière mode et luxe, le 8 janvier 2019.

[22] Voir Pierre-Yves Collombat, « position personnelle du rapporteur. Commission d'enquête sur les mutations de la Haute fonction publique et leurs conséquences sur le fonctionnement des institutions de la République », *Sénat*, n°16, 4 octobre 2018.

[23] Ministère de la Défense et le CIDEF (Conseil des Industries de Défense Françaises) « Les exportations françaises

D'armement : 40 000 emplois dans nos régions », Septembre 2014.

[24] Cet article n'aborde pas le coût économique de la corruption fondée sur les commissions et retrocommissions qui sont inhérente aux ventes d'armes.

[25] Robert Pollin et Heidi Garrett-Peltier, "The US employment effects of military and domestic spending priorities" : 2011 update, par, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts, décembre 2011

[26] Comptes de la nation 2017.

[27] Sylvain Moura, Jean-Michel Oudot, 'Le rôle clé de la BITD dans les exportations civiles et militaires de la

France', *Ecodef* n°68, septembre 2014.

Changer de paradigme productif en agriculture : leviers et impasses

vendredi 26 juin 2020, par [Thierry Pouch](#)

L'omniprésence de la problématique environnementale dans l'espace public n'a pas épargné l'agriculture. À suivre pas à pas l'évolution de la Politique agricole commune (PAC), c'est bien à un processus d'écologisation de ce socle de la construction européenne que l'on assiste depuis les réformes amorcées au début des années 1990. Il répond en quelque sorte à une montée en puissance des exigences et des préoccupations sociétales en matière de mode de production des végétaux et de l'élevage, qui a conduit l'ancien Commissaire européen à l'agriculture, Dacián Ciolos, à considérer que la PAC devait répondre à ces attentes et les inscrire dans de nouvelles finalités.

La crise sanitaire de 2020 qui s'est propagée dans de nombreux pays – Covid-19 – aura, tout du moins en Europe, amplifié et consolidé cet impératif politique visant à faire éclore un nouveau paradigme productif en agriculture. Le tournant environnemental opéré durant les années 1990 au gré des réformes de la PAC trouve avec l'épidémie sa pleine légitimité. Il signifie que, pour un tel secteur, le temps des ruptures est enclenché.

Ces ruptures interviennent toutefois dans un contexte particulier, celui de « la crise sans fin », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Myriam Revault d'Allonnes, crise qui, dans ses variétés politiques, économiques, mais aussi alimentaires, constitue ainsi un facteur bloquant, au risque, au mieux, de retarder la transition agro-écologique, au pire, de la délégitimer. Tentons donc d'y voir un peu plus clair. Le texte qui suit ne dépassera pas les frontières de l'UE, car faire un tour du monde des agricultures engagées ou non dans la transition agro-écologique, serait fastidieux au regard de la variété des modèles et des expériences réalisées, et occuperait un espace bien trop volumineux.

1. Un modèle productif discrédité, un autre en gestation

Incontestablement, ce qui est en jeu depuis maintenant plus de trente ans, c'est la possibilité

qu'un secteur comme celui de l'agriculture soit en mesure d'opérer une mutation, d'accomplir un changement de paradigme technico-économique. Le constat est maintenant bien établi et sans nul doute partagé. Le modèle agricole qualifié – sans doute improprement – de « productiviste », est arrivé à bout de souffle, et doit nécessairement muter. Il semble opportun toutefois de s'arrêter un instant sur l'usage de cet adjectif « improprement ». D'abord pour rappeler que « productivisme » renvoie à l'élévation des gains de productivité. En économie, et singulièrement en agriculture, il s'agit d'un indicateur clé, qui certes est aujourd'hui contesté, mais qui aura eu une réalité à l'époque de la modernisation des structures agricoles. Cette réalité économique, c'est la possibilité pour un seul agriculteur de nourrir plus de vingt personnes, alors qu'il n'était en mesure d'en approvisionner qu'à peine cinq au début du XX^e siècle. Ensuite, ces gains de productivité, engendrés par le déploiement du machinisme agricole, le recours aux intrants et la régulation des marchés, a lourdement contribué à la concrétisation de l'objectif défini par le Traité de Rome, savoir *l'autosuffisance alimentaire* des pays membres du Marché Commun. Enfin parce que la notion de modèle « productiviste » ne correspond pas à la réalité agricole, et singulièrement à celle de la France. La lecture d'une cartographie agricole de l'Europe montre en effet, encore aujourd'hui, l'extrême variété des modèles agricoles. En France, la production de lait ou d'agneau en zone de montagne est très différente de

celles observées en zone de plaine. Il est donc réducteur de parler de modèle au singulier, alors que c'est la pluralité des modes de production qui domine et qui n'ont pas exercé la même pression ni les mêmes dégradations sur l'environnement.

L'ambition d'une transition agro-écologique pour l'agriculture s'inscrit dans un contexte où l'écologie occupe une place importante et même décisive dans le débat public. L'affirmation du souci environnemental, quand il n'est pas en réalité un discours sur l'imminence de la fin du monde, procède d'une identification d'un secteur, l'agriculture, dont les méthodes de production héritées des décisions prises après la Seconde Guerre Mondiale, ont occasionné de telles dégradations de la nature, qu'il est désormais impératif de le réformer, afin que les conditions de production soient en phase avec les objectifs définis par les gouvernements et avec les attentes des citoyens, l'Accord obtenu lors de la COP 21 en étant une illustration évidente. Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de restauration de la qualité des sols, de diminution des pollutions des nappes phréatiques par un usage moins intensif des intrants par les agriculteurs (engrais, pesticides, herbicides, et de tout autre produit phytosanitaire), de préservation de la biodiversité...

Une autre dimension s'est ajoutée à ces finalités et occupe une place de plus en plus importante dans l'espace public. Celle de la sécurité sanitaire des aliments que les consommateurs ingurgitent au quotidien. Les risques sanitaires, qu'ils soient imputables à la pratique de l'élevage intensif, ou à l'usage de produits chimiques, constituent une menace pour la santé publique. C'est pourquoi l'association alimentation et santé s'est imposée ces dernières années. De même, l'intérêt porté à la notion de distance parcourue par les produits agricoles et alimentaires est étroitement imbriquée à ce projet de constituer une agriculture plus verte, en phase avec la problématique générale de l'environnement. L'importation de fruits, de légumes, souvent hors saisons, de viande (bovine, de volaille comme le poulet, ou ovine) pour la restauration collective, est aujourd'hui stigmatisée, non seulement au regard des conditions de production dont les standards sont

éloignés de ceux en vigueur dans l'Union européenne, mais aussi du fait de l'empreinte carbone que ces flux commerciaux occasionnent.

C'est pourquoi le consommateur exprime une demande se portant sur des produits issus de l'agriculture biologique. On sait en effet que, en moins d'une décennie, cette demande a conduit à une élévation des surfaces dédiées à l'agriculture biologique. En 2015, la surface agricole utile (SAU), dédiée au bio était de 1,3 million d'hectares. Elle est passée en 2018 à 2 millions d'hectares, soit 7,5% de la SAU totale française. 41 600 exploitations agricoles, soit plus de 9 % des exploitations totales réparties sur le territoire national, produisent des biens alimentaires certifiés biologiques (source Agence Bio). Du côté des producteurs, la prise de conscience qu'un changement est en cours est également réelle, suffisamment incitatif pour se convertir à l'agriculture biologique, processus financièrement aidé par la Commission européenne. Au regard du coût que représente l'usage des intrants, des répercussions sur la santé des agriculteurs, mais aussi en raison de prix à la production plus élevés pouvant garantir la pérennité des exploitations et donc la présence sur les territoires des agriculteurs, ces derniers ont opéré leur conversion. L'exemple de l'élevage laitier suffira à illustrer ce point. L'effondrement des prix des produits laitiers durant la crise laitière des années 2015-2017, à la suite de l'abrogation des quotas laitiers européens, a exercé un puissant effet incitatif sur les éleveurs pour qu'ils se convertissent en bio, les 1 000 litres étant rémunérés entre 460 et 490 €, alors que, au plus fort de la crise, le prix du lait conventionnel atteignait péniblement 270 €, pour se fixer aujourd'hui à quelque 340 €.

Plus généralement, le développement d'une agriculture bioéconomique constituerait le fondement même d'un nouveau paradigme productif pour ce secteur. Les matières organiques formant la biomasse sont d'ores et déjà exploitées économiquement par le truchement des biotechnologies, et débouchent sur la création de valeurs dont les retombées sur la croissance et l'environnement des sociétés sont en phase avec l'objectif d'une économie bas carbone. L'agriculture

devient ainsi un secteur producteur de biomasse, de molécules, destinées à être transformées par les bioraffineries [1].

2. L'exemple de la Hollande

Le moindre recours aux intrants transite chez les agriculteurs par des innovations technologiques qui leur permettent d'ajuster et d'économiser ainsi les doses de produits destinés à la protéger les plantes des maladies causées par des microorganismes ou par des ravageurs (mosaïque jaune de la courgette, fusariose du blé, crinivirus de la tomate...). À titre d'exemple, les investissements réalisés dans ces nouvelles technologies ont été massifs dans une agriculture comme celle des Pays-Bas, pour contenir les risques environnementaux qui ont été occasionnés par des années d'agriculture intensive [2]. Toute une logique institutionnelle s'est mise en place, réunissant des organisations professionnelles agricoles, les pouvoirs publics, le système bancaire et les organismes de recherche – on pense en particulier à la célèbre Université de Wageningen – pour déployer de nouvelles stratégies, et atteindre les objectifs économiques en phase avec les exigences climatiques. De ce point de vue, avec l'Université de Wageningen et son réseau de Start-Up, se sont constituées en véritable *Food Valley* – en référence à la *Silicon Valley* – de l'Union européenne.

Désormais, la Hollande se distingue par le fait que 80 % des terres cultivées le sont sous serre. Les productions sont assorties de régulateurs de climat automatisés, d'éclairages éco-énergétiques, avec dans certains cas, des processus de recyclages de chaleur par la voie géothermique, afin d'économiser les coûts de la consommation d'énergie. En découlent des cycles de croissance des productions raccourcis, permettant de produire davantage, comme le montrent l'exemple des cultures maraîchères et celui des salades en particulier. Dans le secteur de l'élevage, que ce soit en lait ou en viande porcine, le principe de l'économie circulaire tend à se généraliser, dans la perspective d'accéder à l'autonomie protéique, et ainsi de limiter le recours aux importations de soja en provenance du Brésil –

soja OGM – ou des États-Unis. La maîtrise des coûts est aussi passée par une réduction drastique de l'usage des engrais. La consommation d'engrais, mesurée en kilogrammes par hectare de terre arable, a fortement diminué entre le début des années 2000 et 2017 (de 428 kilogrammes à 287).

Mais, dans la mesure où, même maîtrisée, la protection des cultures par la voie chimique peut menacer les écosystèmes, des agronomes indiquent que la protection des plantes doit passer par une pharmacopée naturelle qui rétablit les fonctions de l'écosystème (paillage, gestion de l'eau, biopesticides...). La mutation des pratiques agricoles n'est donc pas insurmontable, et doit être accompagnée par des dispositifs institutionnels facilitant cette transition agro-écologique.

3. L'impulsion européenne

Le tournant environnemental de la PAC a surgi au gré des réformes qui se sont succédé à partir de 1992 et s'articule au constat que l'UE est exposée à une multiplication des accidents climatiques (tempêtes, sécheresses, pluviométrie...). Les dispositifs de soutien publics ont été en effet révisés, amoindris, la Commission estimant que les agriculteurs devaient répondre de plus en plus aux signaux du marché (baisse des prix d'intervention en céréales, sucre, lait et viande bovine, découplage de la production des aides qui avait pour finalité de compenser ces baisses de prix de soutien, arrêt des subventions aux exportations, suppression des quotas), et accepter que ces aides soient conditionnées au respect de l'environnement (bonnes pratiques environnementales, bien-être animal, réduction des intrants...).

La réforme de la PAC pour la période 2021-2027, en cours d'élaboration, au passage retardée d'une part par les négociations sur le budget général de l'UE – elles-mêmes rendues difficiles par le BREXIT – et agricole en particulier, et, d'autre part, par la crise sanitaire, va accentuer cette prééminence de l'environnement dans les orientations de productions agricoles et donner une nouvelle impulsion à la transition agro-écologique, fondement d'un

changement de paradigme productif en agriculture. Le *Green Deal*, porté par la Présidente de la Commission européenne, a pour ambition d'atteindre en 2050 une neutralité carbone et une baisse de 55 % des GES – une baisse supérieure aux 40 % fixés par la COP 21 – assortie d'une stratégie qualifiée de *Farm to Fork*, devant orienter l'agriculture européenne vers un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement. Le contenu du projet de la Commission est de rendre durable les systèmes alimentaires, et donc de développer l'agriculture de précision, l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agroforesterie.

La diminution progressive du budget dédié à la PAC depuis 1992 devrait connaître une étape supplémentaire pour la période 2021-2027 (en réalité, et en fonction de ce qui vient d'être rappelé, plutôt en 2023), et consacrer ainsi le renoncement de l'Europe à toute stratégie agricole au sens strict. Représentant encore 66 % du budget total de l'UE en 1992, les dépenses agricoles atteindraient 27 % en 2027, une baisse drastique permettant d'entrevoir une allocation plus optimale des moyens financiers et les engager dans la lutte contre le changement climatique. C'est dans ce cadre général que les aides versées aux agriculteurs seront conditionnées par l'évaluation de leurs résultats en matière d'environnement, de stockage du carbone dans le sol et de réductions des émissions de GES. Chaque État membre, au travers de *Plans stratégiques nationaux* (PSN), aura pour tâche de promouvoir des systèmes agricoles ayant de moins en moins recours aux pesticides chimiques, aux antibiotiques, afin de contribuer à l'amélioration de la santé publique.

4. Une équation complexe voire insoluble ?

Les injonctions à transformer les conditions de la production agricole, formulées aussi bien par la sphère écologiste que par les consommateurs, et relayées par la Commission européenne, s'inscrivent dans une logique intellectuelle faisant de la lutte contre réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles l'une des grandes priorités du

siècle. Elles débouchent sur une critique de la croissance « productiviste » qui a scandé le capitalisme depuis la révolution industrielle. Dans la mesure où le secteur agricole fut appelé durant la seconde moitié du siècle dernier à apporter sa contribution à la croissance fordiste d'après-guerre, et que cette dernière est aujourd'hui largement remise en cause, les appels à un changement de paradigme productif en agriculture sont cohérents.

La dynamique même de ce changement n'est toutefois pas aussi fluide qu'on le voudrait. Plusieurs facteurs participent en effet de phénomènes de blocages ou de retards dans l'acceptation sociale de la mutation. L'un de ces facteurs se situe dans la sociologie des acteurs, et met au jour un rapport de forces entre les partisans de cette ambition de construire une agriculture verte, et les acteurs du monde agricole qui évoluent désormais selon une position défensive, le souhait étant de prolonger, certes avec quelques aménagements, le modèle antérieur étroitement articulé à la PAC. Les premiers se sont dotés durant les années 1970 d'un capital scientifique robuste pour, d'une part, administrer la preuve que l'agriculture « productiviste » porte atteinte à l'environnement, et, d'autre part, pour s'approprier les méthodes de lobbying et travailler de l'intérieur la Commission européenne pour qu'elle inscrive l'environnement dans la PAC. Les agriculteurs quant à eux, héritiers du Traité de Rome, en nombre décroissant depuis les années 1970 (plus d'un million d'exploitations contre moins de 450 000 aujourd'hui), ne détiennent pas les leviers politiques idoines pour influencer les décisions à l'échelle européenne.

Il serait toutefois contre-productif de se limiter à cette vision binaire, tant les clivages sont nombreux au sein même de la profession agricole, au regard de la ligne de démarcation existante entre les anciens, arc-boutés sur une vision historique d'une PAC leur ayant permis d'occuper une position sociale élevée qu'ils voient remise en question aujourd'hui – cas des céréaliers, qui, selon le sociologue Gilles Laferté, se sont embourgeoisés –, et les modernes, soucieux d'accéder au statut d'entrepreneur, estimant être tournés vers les innovations technologiques et répondre aux enjeux environnementaux [3].

Un second facteur de blocage – ou de retardement – du basculement de l'agriculture dans un modèle agroécologique a trait au contexte économique et géopolitique actuel, bouleversant une ambition qui, au moment de l'implantation de la problématique environnementale, semblait aller de soi et susciter l'adhésion de bon nombre d'acteurs. La crise de 2007-2008 a constitué une puissante force de rappel pour remettre au centre du fonctionnement des sociétés la question alimentaire, après plusieurs décennies durant lesquelles l'immatériel et la technologie prévalaient. Outre les émeutes de la faim qui ont surgi dans une cinquantaine de pays, ce sont les stratégies de sécurisation des approvisionnements en produits agricoles et alimentaires qui se sont imposées à l'agenda géopolitique. Importations massives de produits agricoles et alimentaires par des pays pour lesquels les disponibilités en terres cultivables sont faibles, les ressources en eau insuffisantes, la démographie et l'urbanisation dynamiques, investissements dans le foncier agricole – plus connu sous le nom d'accaparement des terres – réalisés par des pays comme la Chine, l'Arabie Saoudite, la Malaisie, la Grande-Bretagne... dans des régions d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie, voire d'Europe [4]. La stratégie de sécurisation des approvisionnements des pays importateurs sous-tend alors l'impératif de la hausse des productions dans les pays exportateurs [5].

La crise actuelle, sanitaire et économique, exerce un effet amplificateur à l'épisode de 2008-2010. Dans plusieurs pays, le confinement a engendré des pertes de salaires, privé les enfants du repas quotidien dans les écoles, perturbé les circuits de commercialisation des produits agricoles et alimentaires. Au Chili, en Guinée, au Bangladesh, voire dans certaines régions françaises (en Seine Saint-Denis ou à Marseille), demain en Algérie, les conditions d'accès à l'alimentation sont devenues précaires, au point de jeter les populations dans la rue. D'autres pays restreignent leurs exportations afin de ne pas dépendre d'un marché mondial aux prix bien trop fluctuants et de garantir leur auto-approvisionnement (Russie et Kazakhstan pour le blé, Vietnam pour le riz).

Avec la crise, la sécurité alimentaire redevient un impératif stratégique et se télescope de ce fait avec l'impératif écologique. Concernant l'UE, dont la tendance à la baisse des productions se confirme d'année en année, cela induit deux réflexions : le recul de la production agricole européenne – programmé dans le plan de préservation de la biodiversité de la Commission – est porteur d'un amoindrissement de la diversité des sources d'approvisionnements à l'échelle mondiale ; cette dynamique suggère alors aux pays importateurs de se préparer à cultiver davantage d'hectares de terres à l'intérieur de leurs frontières, au détriment des forêts et donc de la biodiversité, avec une garantie d'efficacité agronomique et économique inscrite sur le long terme [6]. Un arbitrage devra s'effectuer entre plusieurs objectifs, entre plusieurs soutenabilités, en l'occurrence, soutenabilité (ou sécurité) alimentaire *versus* soutenabilité écologique.

Un autre facteur de blocage relève en réalité davantage de la contradiction dans laquelle évolue la Commission européenne. Instaurer un Green Deal et y intégrer le secteur agricole est certes une ambition répondant aux attentes des acteurs de l'écologie, négocier et signer des Accords de libre-échange bilatéraux incluant les produits agricoles en est une autre. Outre que les contingents à droits de douane réduits ou nuls accordés aux pays signataires (Ukraine, Canada, Mexique, MERCOSUR, demain Australie et Nouvelle-Zélande), portent sur des productions qui ne correspondent pas en matière environnementale et sanitaire (bien-être animal, usages de farines animales, décontamination des carcasses de viande, mais aussi conditions de travail et salaires...) aux critères que l'UE a fixés pour justement mettre en conformité les productions des États membres avec les impératifs de la préservation du climat, l'ouverture du marché européen aux produits provenant des nations avec lesquelles ont été signés ces accords pourra porter un préjudice économique élevé à des exploitants agricoles et compromettre la dynamique économique des territoires. Or, les consommateurs, français notamment, sont en quête de proximité, non seulement pour leurs repas à domicile, mais aussi pour la restauration collective (écoles, maisons de

retraite, hôpitaux...) [7]. L'épidémie de Covid-19 a d'ailleurs mis en relief ce souci de la proximité, à laquelle répondent favorablement les agriculteurs, en particulier sous l'angle des *Projets alimentaires territoriaux* (PAT), qui ont pour finalité de réduire les distances d'approvisionnement et de rapprocher les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

5. Bien commun, rivalités nationales et capitalisme

Faire contribuer l'agriculture à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre le réchauffement climatique, participe de ce projet de faire de l'environnement un bien commun, et de garantir ainsi la pérennité de l'espèce humaine. Dit autrement, de la soustraire à une accumulation du capital calée selon les incitations du marché et qui n'a pas en elle-même de limites prédéfinies. La convergence des analyses économiques apparaît de ce point de vue saisissante [8]. La complexité du monde suggère toutefois de mobiliser la géopolitique et de l'articuler, en temps de crise, à l'économie.

Pour ce qui est de l'agriculture, entièrement convertie à l'agro-écologie ou se distinguant encore par un certain « productivisme », elle est, et restera

longtemps, l'objet de rivalités et de convoitises entre des nations dont les ambitions ne sont plus encadrées, régulées par des institutions reconnues et légitimes (on pense en particulier à l'Organisation mondiale du commerce, dont le Directeur vient d'ailleurs de remettre sa démission). Elle est devenue un enjeu géostratégique d'envergure mondiale.

À bien y regarder, tous ces questionnements reposent en des termes nouveaux, la question du devenir de la paysannerie dans le capitalisme. Dans la crise actuelle, dans le processus de la transition vers un autre modèle agricole, n'est-ce pas une nouvelle étape de l'intégration de ce secteur au capitalisme qui est en cours, comme l'illustre notamment l'influence des industriels de la chimie verte dans l'affirmation de la bioéconomie ? Nécessitant des investissements massifs, la transition agroécologique ouvre la voie à des apports de capitaux extérieurs à l'exploitation agricole, dans un contexte de réduction des soutiens publics européens. La fin de l'exploitation familiale redevient ainsi et aussi un enjeu de débat, plus de 150 ans après qu'il ait été initié par Marx et ses épigones [9].

Thierry Pouch est économiste, chercheur associé au Laboratoire REGARDS, Université de Reims Champagne Ardenne.

Courriel : thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Notes

[1] Cf. J. Pahun, E. Fouilleux et B. Daviron (2018), « [De quoi la bioéconomie est-elle le nom ? Genèse d'un nouveau référentiel d'action publique](#) », *Natures Sciences Sociétés*, p. 1-14.

[2] Les agriculteurs néerlandais cherchent à élever ainsi leur productivité, gage d'efficacité économique de leurs exploitations, et afin d'honorer les prêts importants qu'ils ont contractés auprès des banques, et aussi pour supporter le coût du foncier agricole, le plus élevé de l'UE (en 2017, l'hectare de terre était aux Pays-Bas de près de 70 000 € en moyenne, contre 7 000 en France, source Eurostat).

[3] G. Laferté (2018), *L'embourgeoisement. Une enquête chez les céréaliers*, éditions Raisons d'agir.

[4] Cf. Th. Pouch (2018), « L'appropriation des terres agricoles, nouvelle étape de la mondialisation »,

L'économie politique, 78/2, p. 19-29.

[5] Cf. J.-M. Chaumet et Th. Pouch (2017), *La Chine au risque de la dépendance alimentaire*, Presses universitaires de Rennes, coll. « économie et société ».

[6] Cf. J.-C. Debar (2020), « [Covid-19, la sécurité alimentaire mondiale et la PAC](#) », *Le blog de la Fondation Farm*, 6 avril.

[7] La Commission d'évaluation des impacts environnementaux et sanitaires de l'Accord CETA, dite Commission Schubert, avait, dans son rapport remis en septembre 2017, alerté le gouvernement français des risques inhérents à l'Accord signé par l'UE avec le Canada, et avancé plusieurs recommandations.

[8] Lire notamment M. Aglietta (sous la direction) (2019), *Capitalisme. Le temps des ruptures*, éditions Odile Jacob.

[9] Cf. H. Cochet (2017), « Séparation capital/travail, flexibilité et rémunération des facteurs de production. La fin de l'exploitation familiale ? », *Economie rurale*, numéros 357-358, janvier-mars, p. 7-22. Voir également Th. Pouch (2020), « Quand les économistes traitaient de la question agraire. Retour sur un épisode français (1970-1980) », *Oeconomia, Méthodologie, Histoire, Philosophie*, 10 (1), p. 115-142.

L'affrontement de deux stratégies de développement, notamment agricole, en Afrique après le COVID-19

vendredi 26 juin 2020, par [Jacques Berthelot](#)

La pandémie mondiale du COVID-19, qui n'est pas terminée, a affecté différemment tous les pays, sous l'angle sanitaire comme économique, mais suscite partout des visions profondément contrastées sur les politiques à mener lorsque ses aspects sanitaires auront été maîtrisés. Au Nord comme au Sud, notamment en Afrique, s'affrontent les gagnants et les perdants du système capitaliste mondialisé.

Les gagnants veulent rattraper très vite les pertes de production et de profits, et pour cela continuer de négocier des accords bilatéraux de libre-échange puisque l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est en panne, en oubliant que c'est la mondialisation néolibérale qui, en les ayant poussés à abandonner à la Chine et à l'Inde, plus compétitifs, la production de médicaments et équipements sanitaires, a largement aggravé la pandémie en Occident. En faisant peu de cas que ce système néolibéral continuera à générer des inégalités sociales internes et Nord-Sud et à détruire l'environnement planétaire.

Il est affligeant de constater que l'Union africaine elle-même ne voit son salut que dans une croissance extravertie accrue, tellement son développement en a été dépendant jusqu'à présent. Fort heureusement, de profonds mouvements sociaux se sont réveillés, dénonçant la collusion des gouvernements africains avec le système dominant et affirmant : « *Nous ne pouvons pas revenir à la normale. Nous devons envisager un monde différent, une Afrique différente, afin que ce moment puisse marquer un tournant pour notre région et le monde* ».

Après une analyse des impacts sanitaires et économiques de la pandémie en Afrique, le présent article identifie l'affrontement des deux stratégies à l'œuvre et détaille les quatre piliers nécessaires pour refonder ses politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire.

I – La pandémie du COVID-19 et ses impacts sanitaires et économiques en Afrique

1.1 – L'impact sanitaire du COVID-19

Si l'impact sanitaire du COVID-19 en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest (AO), semble limité – selon l'OMS, l'Afrique comptait au 23 mai 2020 74 256 cas et 2 040 décès (dont 425 dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, CEDEAO), mais des données sûrement sous-estimées – l'impact sanitaire total est énorme car la mobilisation des services de santé contre le COVID-19 a beaucoup réduit la lutte contre les trois autres fléaux que sont le paludisme et le sida, pour lesquels il n'y a pas non plus de vaccin, et la tuberculose. Au point que, selon l'OMS, les décès causés par le paludisme en [Afrique](#) subsaharienne (ASS) pourraient doubler pour atteindre [769 000 morts](#).

1.2 – L'impact économique du COVID-19

L'impact économique est bien plus désastreux en Afrique subsaharienne que dans les pays occidentaux du fait de l'effondrement des prix des matières premières, à commencer par le pétrole, lié à l'effondrement de la demande des pays occidentaux en récession et à la paralysie des transports internationaux et intérieurs. Le Fonds monétaire international anticipe une baisse de 1,6 % du PIB de l'ASS en 2020 (après +3,1 % en 2019), dont une baisse de 3,4 % au Nigeria après +2,1 % en 2019, et

de 5,8 % en Afrique du Sud après +0,2 % en 2019, les deux premières économies du continent, mais la baisse anticipée par la [Banque mondiale](#) pour l'ASS irait de -2,1 % à -5,1 %. Comme le souligne Broulaye Bagayoko, secrétaire permanent du CADTM Afrique, la dette extérieure de l'Afrique est de 365 milliards de dollars (Md\$), dont 35 % de dette publique multilatérale, 32 % de dette publique bilatérale, 20 % à la Chine et 13 % à d'autres créanciers privés [1]. Ce n'est pas le moratoire consenti par le G20 jusque fin décembre 2020 du paiement des 12 Md\$ du service de la dette publique bilatérale de l'ASS – les pays du Maghreb n'en bénéficieront pas, pas plus que l'Afrique du Sud car elle est membre du G20 alors qu'elle est de très loin le pays africain au service de la dette le plus lourd, de 11,9 Md\$ en 2018, dont 10,5 Md\$ à des créanciers privés –, et non son annulation, qui changera grand-chose puisque le service de la dette multilatérale de 8 Md\$ et de la dette privée de 12 Md\$ ne sont pas concernés par des moratoires. Si le remboursement des 12 Md\$ du service de la dette publique bilatérale pour 2020 sera étalé sur 3 ans, s'y ajouteront les intérêts de retard.

Le FMI ajoute que la pandémie a accéléré les fuites de capitaux des pays en développement de 90 Md\$ de début février à mi-avril, dont d'Afrique, alors que les investissements directs étrangers (IDE) ont beaucoup faibli. Inversement, les transferts de fonds des Africains émigrés vers l'ASS, confinés et/ou ayant perdu leur emploi dans les pays occidentaux, auraient baissé de 23 %, de 48 Md\$ en 2019 à 37 Md\$ en 2020, alors que ces fonds sont traditionnellement plus importants que l'aide publique au développement des pays occidentaux. Ces transferts ont représenté 5,7 % du PIB au Nigeria en 2019, 9,1 % au Togo et 9,9 % au Sénégal.

Pour les échanges internationaux de céréales, des influences contradictoires de l'offre et de la demande ont joué sur les prix. Pour le riz et le blé, les restrictions à l'exportation des pays exportateurs privilégiant leur propre sécurité alimentaire, liées aussi au confinement des travailleurs de la logistique en Inde, ont entraîné des hausses significatives des prix internationaux (de 7 % de mars à avril 2020 pour le riz et de 2,5 % pour le blé) mais qui ne devraient

pas durer du fait d'une forte hausse attendue de la production. Inversement, la hausse des prix a été limitée en Afrique par la dépréciation des monnaies des gros importateurs comme le Nigeria qui ont réduit leurs achats, les difficultés de transport et la forte baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, la [Banque mondiale](#) anticipant une baisse de 13 % à 25 % des importations alimentaires en 2020, alors que la production pourrait baisser de 2,6 % à 7 %.

Or la [FAO](#) avait déjà estimé que 237 millions de personnes souffraient de sous-nutrition chronique en ASS en 2018, et l'OMS que 73 millions de plus étaient en insécurité alimentaire en 2019, puis « *La pandémie de coronavirus risque de venir aggraver en 2020 la situation des populations au bord de la famine, déjà en forte augmentation en 2019, et qui pourraient doubler en 2020 à cause du coronavirus, selon un rapport et une projection de l'ONU. Quelque 135 millions de personnes dans 55 pays affectés par les conflits et les problèmes climatiques étaient en situation 'd'insécurité alimentaire aiguë' en 2019, indique le rapport mondial sur les crises alimentaires 2020... Un chiffre qui pourrait cependant doubler, à 265 millions de personnes en 2020, en raison de 'l'impact économique' de la pandémie de coronavirus* ». Le COVID-19 a aggravé les pénuries alimentaires car les mesures de confinement et l'éloignement physique ont entravé le stockage, la transformation et le transport des produits. Les ménages à faible revenu ont été les plus touchés par les restrictions de circulation, en raison de la perte de revenus et de l'impossibilité d'accéder aux marchés locaux. Ainsi de nombreux pays de la CEDEAO ont fermé leurs frontières avec leurs voisins, par exemple entre le Libéria et la Guinée, et le Sénégal a même interdit les transports entre la Casamance et le reste du pays, si bien que les avocats, [les ananas et les mangues pourrissent faute d'acheteurs](#), entraînant l'effondrement des prix dans les zones d'exportation et leur hausse dans ceux qui ne peuvent plus s'y approvisionner.

Ces difficultés d'approvisionnement alimentaire se doublent de difficultés d'exportation des produits tropicaux, par exemple du cacao et des noix de cajou en AO, ce qui entraîne la chute des prix et des recettes budgétaires, notamment en Côte d'Ivoire,

Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal. Si certains États d'AO, dont le Sénégal, le Nigeria et la Côte d'Ivoire, ont pris quelques mesures de distribution alimentaire aux plus démunis, cela s'est fait à un niveau très insuffisant.

II – L'affrontement de deux stratégies opposées post-COVID-19 en Afrique

En Afrique comme en Occident, deux orientations opposées pour l'après-pandémie s'affrontent. Les gouvernements en place, l'Union africaine (UA), les pays occidentaux, les multinationales et les institutions internationales à leur service veulent reprendre très vite la croissance extravertie antérieure, tandis qu'à l'inverse la société civile jusque-là marginalisée veut refonder radicalement le paradigme dominant.

2.1 – L'option de l'Union africaine d'un retour rapide à une croissance extravertie

Bien que le [rapport de l'Union Africaine](#) (UA) sur l'impact du COVID-19 sur l'économie africaine souligne la nécessité d'« *augmenter la production agricole et améliorer les chaînes de valeur alimentaires pour répondre à la consommation intérieure et continentale* » car « *L'Afrique subsaharienne a dépensé près de 48,7 milliards de dollars US en importations alimentaires (17,5 milliards de dollars US pour les céréales, 4,8 milliards de dollars US pour le poisson* », l'UA maintient une orientation extravertie générale attestée par trois recommandations : 1) que les plans de relance budgétaire des pays de l'OCDE « *n'aient pas d'incidence au niveau mondial sur la restauration des chaînes de valeur mondiales au sein de l'OCDE, s'agissant ainsi des stratégies de transformation de la production africaine* » ; 2) que les pays africains « *accélèrent la mise en place de la zone de libre-échange continentale... pour parvenir à l'industrialisation le plus rapidement possible* » ; 3) et qu'ils suivent les recommandations du [rapport conjoint UA-OCDE](#) sur « *Les dynamiques du développement en Afrique, réussir la transformation productive* » qui est un plaidoyer pour une extraversion accrue des économies

africaines. Ainsi, « *En Afrique australe, les pays sont confrontés à un risque de désindustrialisation prématurée. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB total est en repli depuis 2000. La stratégie d'industrialisation... entend profiter de la participation de l'Afrique du Sud aux chaînes de valeur mondiales et de la présence de multinationales pour aider les petites et les moyennes entreprises à prospérer* ».

Le rapport UA-OCDE insiste sur l'attractivité des IDE et pour cela recommande de promouvoir « *les pôles d'entreprises (ou 'zones économiques spéciales', ZES) qui permettent à des gouvernements aux ressources limitées de tirer un parti maximal de leurs atouts en investissant dans une zone dédiée, au lieu de disperser leurs moyens. En attirant ainsi les IDE et en favorisant les transferts de technologie, ils se rapprochent de la frontière technologique mondiale. La densité relative supérieure d'entreprises, de fournisseurs, de prestataires de services et d'institutions connexes au sein de cet écosystème peut induire des retombées et des transferts de connaissance plus importants et, ainsi, accentuer l'effet des politiques menées... La plupart des pays d'Afrique n'offrent pas forcément suffisamment d'économies d'échelle et manquent des fondamentaux pour attirer autant d'IDE que leurs concurrents internationaux... Pour accroître les économies d'échelle, les pays d'Afrique doivent penser 'mondial' et agir 'régional'* ».

La récession des pays occidentaux liée au COVID-19 et leur volonté de relocaliser leurs activités font peser des menaces sur leurs projets de délocalisation dans les pays à faibles salaires. Même s'il n'y a pas de risques de relocalisation immédiate des activités déjà délocalisées, notamment celles liées à des accords de libre-échange (ALE), leur extension est compromise. Le développement de l'industrie automobile en zones franches a été un succès au [Maroc](#) puisqu'elle est le premier exportateur du pays (27 % des exportations en 2019 avec un chiffre d'affaires à l'export de plus de 7 M^d€) et emploie 180 000 personnes (avec les sous-traitants), dont 11 000 pour Renault et 1 700 pour PSA, les deux principaux constructeurs (400 000 véhicules pour Renault en 2018 et 100 000 pour

Peugeot en 2019, qui n'a démarré qu'à la mi-2018). 90 % de leur production est exportée dont plus de 80 % dans l'UE, principalement en France (31 %), Espagne (11 %), Allemagne (9 %) et Italie (9 %), à droit de douane nul, compte tenu de l'accord d'association avec le Maroc, alors que le droit normal NPF est de 10 %. En outre Renault et Peugeot ne paient pas d'impôt sur les sociétés comme le souligne [Oxfam-Maroc](#). Le 26 mai 2020 le Président Macron a annoncé un plan d'aides de 8 M^d€ à la filière automobile avec injonction aux constructeurs français de maintenir en France la production des véhicules à forte valeur ajoutée, et, le 28 mai Renault a annoncé la suppression de 15 000 postes dans le monde (8 % de son effectif), dont 4 600 en France, avec une [réduction de sa capacité de production mondiale](#) de 4 à 3,3 millions de véhicules et la « *suspension des projets d'augmentation de capacités prévus au Maroc et en Roumanie* ». Le plan de sauvegarde de l'aéronautique française qui sera annoncé dans quelques jours pourrait faire peser les mêmes risques sur l'extension de ses délocalisations au [Maroc](#) et la politique de relocalisation de Trump plombe aussi les projets de Boeing au Maroc. Compte tenu des énormes dépenses d'infrastructures supportées par le Maroc pour installer ces zones franches, alors qu'il n'en retire aucune rentrée fiscale, cela a réduit d'autant les dépenses sociales et l'aide aux populations défavorisées, notamment rurales. Dans ce contexte, la nécessaire réorientation de l'économie marocaine pourrait être un moindre mal.

Le [rapport UA-OCDE](#) cite aussi un projet de ZES en zone rurale d'AO : « *Créer des ZES peut valoriser les potentialités entre pays producteurs des mêmes biens. Des perspectives sont envisagées entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali pour donner un coup de fouet à l'agriculture de la région. Le projet de ZES Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso (SKBO) a été signé en janvier 2017 pour coordonner et renforcer la coopération entre ces trois pays. Le processus est lancé depuis mai 2018, encourageant la création et le renforcement de projets industriels publics et privés* » et un article ajoute que *'le cadre institutionnel offrira d'importants avantages fiscaux aux investisseurs, notamment étrangers* ».

Soulignons que, quand le rapport aborde la question des échanges intra-UA comme extra-UA, il insiste sur la nécessité de réduire les droits de douane ainsi que les mesures non tarifaires. À une seule exception implicite toutefois quand [il écrit](#) : « *Dans certains cas, les politiques ont échoué à développer de solides chaînes de valeur régionales. C'est le cas par exemple de la filière minière en Afrique australe, qui reposait traditionnellement sur l'Afrique du Sud, véritable pôle d'approvisionnement en biens d'équipement. Or, depuis quelques années, l'arrivée d'intrants plus compétitifs en provenance de Chine sape la place de l'Afrique du Sud* ».

La baisse des droits de douane est le credo de la ZLECAf (Zone de Libre-échange continentale africaine) puisque, selon la [Commission des Nations unies pour l'Afrique](#) (CEA ou UNECA), l'Union douanière continentale (UDC), pas encore adoptée, « *se traduit par une plus grande ouverture sur le reste du monde que la ZLECAf en ce sens que la protection moyenne imposée par l'Afrique sur ses importations en provenance du reste du monde diminuerait à un niveau de 9,8 %, contre un niveau de 13,6 % avec la seule ZLECAf. Cela correspond à une amélioration de 27,9 % de l'accès au marché accordé par l'Afrique au reste du monde lorsqu'une UDC est mise en œuvre. Les économies non africaines bénéficieraient d'un accès plus large aux marchés africains dans les secteurs industriels que dans les secteurs agricoles et alimentaires. En conséquence, et par rapport à la création d'une ZLECAf, non seulement les importations africaines seraient stimulées (+3,4 % ou 21,6 milliards de dollars US) avec la mise en place d'une UDC – grâce à la baisse des droits de douane moyens imposés par les pays africains sur leurs importations en provenance du reste du monde – mais les exportations africaines augmenteraient encore plus (+4,2 % ou 27,6 milliards de dollars US) avec la réforme commerciale* ».

Comme la baisse des droits de douane bénéficierait largement aux importations de consommations intermédiaires et équipements, le rapport en déduit que l'Afrique deviendra plus compétitive sur les produits manufacturés que les pays industrialisés (y compris émergents comme la Chine) puisque les coûts de main-d'œuvre y sont nettement inférieurs,

notamment en ASS. Un raisonnement qui oublie que la productivité de la main-d'œuvre y est très inférieure à celle des pays où le coût de la main-d'œuvre est supérieur, notamment du fait de tout un ensemble de contraintes spécifiques à l'ASS qui feront longtemps obstacle à son intégration et à son développement : déficiences des infrastructures, notamment de transport ; de l'accès à l'énergie et à l'eau ; des compétences techniques ; du fonctionnement des administrations, notamment douanières ; de l'accès au crédit à des taux raisonnables ; de la forte disparité des politiques monétaires et des taux de change, en particulier l'absurdité du maintien du franc CFA dans l'UEMOA et la CEMAC [2] dont la nouvelle appellation 'ECO' ne modifie pas la parité avec l'euro ; des énormes écarts dans les droits de douane, dans les niveaux de vie, les régimes politiques et leur faible démocratisation, etc. Par exemple, le transport de produits industriels de Chine à Lagos est moins coûteux qu'un transport du Nord au Sud du Nigeria et de même pour le maïs des États-Unis par rapport à celui du Nord Nigéria. Tant que ces contraintes ne seront pas levées, la ZLECAf, *a fortiori* si complétée par l'UDC, entraînera une perte accrue de recettes douanières et de compétitivité, donc d'emplois. Même si la ZLECAf n'est vraiment pas la solution, au moins la Banque mondiale recommande-t-elle de « favoriser des chaînes de valeur intra-africaines dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain pour la substitution des importations ».

Il est étrange de constater que ni le rapport UA-OCDE ni les multiples rapports de l'UA sur la ZLECAf n'évoquent les APE (accords de partenariat économique) entre l'UE et les pays ACP, ni le dumping des exportations agricoles de l'UE lié à ses fortes subventions internes [3]. Il est vrai que le [Conseil des ministres des pays ACP du 30 mai 2018](#) ayant défini le mandat de négociation de l'accord qui succèdera à l'Accord de Cotonou arrivant à expiration le 28 février 2020 a simplement demandé une « amélioration des régimes commerciaux préférentiels, tant pour les biens que pour les services, et des dispositions relatives à la coopération au développement des APE/APE intérimaires, afin de garantir que les États ACP, entre autres, tirent davantage d'avantages

commerciaux et des gains en matière de développement sur lesquels reposent les APE ». Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on sait qu'une bonne partie du budget des pays ACP est financé par la Commission européenne, qui soutient par ailleurs politiquement et financièrement la mise en œuvre de la ZLECAf. Ce qui s'explique par le fait que la baisse de 90 % des droits de douane programmée dans les échanges intra-africains bénéficiera beaucoup aux filiales des multinationales et banques de l'UE très présentes dans tous les pays d'Afrique, d'autant que cette baisse est supérieure aux 80 % imposés sur ses exportations aux pays ayant signé des APE. Comme il fallait s'y attendre, la proposition (fuitée) de la Commission européenne pour un nouvel accord confirme, à [l'article 2 du chapitre 4 du titre 4](#), le bien-fondé des APE : « 4. Compte tenu de la nécessité de s'appuyer sur leurs accords commerciaux préférentiels et sur les accords de partenariat économique (APE) existants en tant qu'instruments de leur coopération commerciale, les parties reconnaissent que la coopération sera principalement renforcée pour soutenir la mise en œuvre concrète de ces instruments existants. 5. Ce faisant, les signataires des accords de partenariat économique (APE) réaffirment leur engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur pleine mise en œuvre qui devrait être propice à leur croissance et à leur développement économique tout en contribuant à l'approfondissement des processus d'intégration régionale au sein des ACP ».

Un autre marqueur de cette orientation néolibérale du rapport UA-OCDE est la vieille lune de la nécessité de promouvoir l'enregistrement des terres agricoles en obtenant des titres fonciers individuels pour faciliter l'accès au crédit : « En Éthiopie et au Rwanda, la certification des droits de propriété agricole a renforcé la propension des agriculteurs à investir et, par conséquent, la productivité du secteur. En Éthiopie, la propension à investir dans des mesures de préservation du sol et de l'eau a augmenté de 20 à 30 points de pourcentage. Au Rwanda, les ménages enregistrés ont deux fois plus de probabilité (10 %) d'investir que ceux dont les terres ne sont pas déclarées ». C'est pourquoi la même recommandation est faite pour l'AO : « En Afrique de l'Ouest, l'accès à

la terre s'avère fondamental pour la transformation productive des économies agricoles. L'accès à la terre peut aussi faciliter la stabilité indispensable aux investissements, comme au Ghana, où la terre est disponible à grande échelle depuis les années 1900 (Frankema et Van Waijenburg, 2018). Il s'agit également d'un pilier crucial dans la consolidation de la paix et la sécurité. Des systèmes de cadastre ou de registres des terres restent à mettre en place, pour faciliter la collecte de données sur les revenus fonciers, voire la certification des mutations de propriétés, dans un contexte où le droit coutumier reste prédominant. Cet aspect gagnerait à être plus prééminent dans la poursuite de la mise en œuvre des Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) et du Programme régional d'investissement agricole (PRIA) ainsi que l'offensive régionale pour la production alimentaire et la lutte contre la faim. Guère plus de 10 % des terres rurales se trouvent enregistrées dans la région (CUA/OCDE, 2018) ».

2.2 – Déconnecter les politiques économiques africaines du néolibéralisme et refonder les politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire

Selon la 'Déclaration des groupes africains pour la justice climatique sur COVID-19' du 14 mai 2020 intitulée « [Une nouvelle Afrique est possible !](#) » : « Malheureusement, la crise climatique ne s'arrêtera pas tant que le monde se concentrera sur la crise sanitaire de Covid-19... L'augmentation prévue des températures mondiales pour l'Afrique est un présage d'effondrement humain, sociétal et écologique... Les deux crises sont causées par les humains et trouvent leur origine dans la façon dont nos systèmes politiques et économiques traitent la Terre et sa population, mus par la soif de profit. Les sociétés transnationales (STN), en collusion avec les gouvernements africains et d'autres élites, opérant en toute impunité et au mépris des populations et de la planète, sont parmi les principaux responsables des crises énergétique, climatique, alimentaire et écologique actuelles... Nous ne pouvons pas revenir à la normale. Nous devons envisager un monde différent, une Afrique différente, afin que ce moment puisse marquer un tournant pour notre région et le

monde ».

Comme de nombreuses contributions à ce numéro des Possibles se concentrent sur les nouvelles politiques économiques à mettre en place, on se limite ici à celles relatives aux politiques agricoles qui seront on l'espère en harmonie avec celles proposées par la majorité des organisations paysannes du Sud comme du Nord. Cette refondation agricole implique quatre étapes : une réforme radicale du foncier agricole ; garantir des prix agricoles durablement rémunérateurs ; promouvoir des systèmes de production agroécologiques ; compenser les hausses de prix agricoles pour les consommateurs et changer leurs habitudes alimentaires.

2.2.1 – Ne plus rêver à l'insertion industrielle dans les chaînes de valeur mondiale

Rien n'a vraiment changé depuis que Samir Amin écrivait en 1980, dans *L'avenir industriel de l'Afrique* : « Jusqu'ici l'industrialisation du tiers monde n'a pas été envisagée pour servir au progrès de l'agriculture. À l'inverse des pays du centre, où la 'révolution agricole' a précédé la 'révolution industrielle', les pays de la périphérie ont importé la seconde sans avoir amorcé la première étape... Jusqu'ici l'industrie dans le tiers monde est parasitaire, au sens qu'elle nourrit son accumulation en ponctionnant le monde rural en termes réels (elle obtient sa main-d'œuvre à partir de l'exode rural) et financiers (ponction fiscale, termes de l'échange internes défavorables aux paysans, etc.), sans contrepartie soutenant le décollage de l'agriculture. »

Ce constat est repris en 2018 par Kako Nubukpo : « En rapport avec la forte prégnance de l'agriculture dans les pays d'Afrique subsaharienne, on peut, sans trop de risque de se tromper, affirmer que pour se placer sur une trajectoire de croissance durable, inclusive et résiliente, l'Afrique doit enclencher un processus de transformation structurelle reposant sur son potentiel agricole non exploité » [4].

Selon Gaëlle Balineau et Ysaline Padieu : « La transformation alimentaire représente 60 % de l'emploi manufacturier total au Niger et au Nigeria, entre 30 % et 40 % au Ghana, au Burkina Faso et au

Mali... La capacité de réduction de la pauvreté du secteur manufacturier est surtout due à l'agro-industrie au Malawi, en Tanzanie et en Zambie. La demande croissante pour des produits alimentaires de haute qualité pourrait être le moteur du développement d'une agriculture à haute valeur jouée et intensive en main d'œuvre » [5].

On doit ajouter l'industrie textile pour approvisionner le marché intérieur, sachant qu'elle a été à la base de l'industrialisation de la plupart des pays du Sud, à commencer par l'Inde, ce qui serait un bon moyen de valoriser le coton africain pour le soustraire aux caprices de la fluctuation des cours mondiaux et [au dumping des États-Unis et de l'UE](#). À condition de protéger efficacement cette production des importations à prix cassé de friperie exportée principalement par l'UE – 675 M\$ en 2018 pour 581 000 tonnes –, 8 fois plus que celle exportée par les États-Unis (86 M\$), qui ont pourtant menacé les pays de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE) de les retirer de la liste des pays bénéficiant de l'AGOA [6] s'ils suspendaient leurs importations de friperie, ce qui a fait plier le Kenya, et le Rwanda a été exclu de l'AGOA. Toutefois, si les importations de friperie de l'ASS venant de Chine ont été intermédiaires (287 M\$) les importations de vêtements neufs venant de Chine ont représenté 57 % de ses importations totales (3 M^d\$ sur 5,3 M^d\$) alors que celles venant de l'UE ont été 12 fois inférieures et celles des États-Unis 149 fois inférieures. La capacité politique de l'ASS à protéger sa filière textile des pressions de la Chine sera mise à rude épreuve, mais il n'est pas impossible qu'elle montre plus de compréhension de ses intérêts politiques à long terme que l'UE et les États-Unis, totalement soumis à la volonté aveugle du capital privé.

Dans ce contexte on est tenté de préconiser pour l'ASS une stratégie modeste d'industrialisation renonçant à être compétitive au niveau des chaînes de valeur mondiales, comme le suggèrent Fatou Gueye et Alimadou Aly Mbaye : « *La création d'emplois décents en Afrique passera plutôt par les millions de nano-entreprises (familiales, individuelles) qui emploient la quasi-totalité de la population africaine... Plus que 80 % des emplois en Afrique*

francophone sont des situations d'auto-emploi... Laisser à elles-mêmes, elles pourraient difficilement se fortifier et croître... Elles font en effet face à une multitude de contraintes, qui les maintiendraient dans les situations de précarité et d'informalité qui les caractérisent... Une troisième voie pourrait être celle consistant à créer des écosystèmes dans lesquels ces nano-entreprises pourraient se regrouper sous forme d'entreprises sociales et solidaires, et cela dans une logique de chaîne de valeur... afin de leur faciliter un accès progressif à un statut formel, en favorisant ainsi une croissance inclusive » [7].

2.2.2 – Refonder le développement agricole sur quatre piliers

La refondation du développement agricole sur la souveraineté alimentaire reposera sur quatre piliers : une réforme radicale du foncier agricole ; une garantie de prix agricoles durablement rémunérateurs ; la promotion des systèmes de production agroécologiques ; la compensation des hausses de prix agricoles pour les consommateurs et le changement de leurs habitudes alimentaires.

Une réforme radicale du foncier agricole

On ne peut fonder une politique agricole sur la souveraineté alimentaire, des prix agricoles rémunérateurs et des systèmes de production agroécologiques sans une réforme radicale préalable d'un accès pérenne au foncier agricole répartissant les droits à produire entre un grand nombre de paysans réunis dans des communautés villageoises. Car la terre fait partie des « communs ». Ceci est une proposition valable aussi bien pour le Nord que pour le Sud, pour l'UE comme pour l'Afrique. Mais c'est une réforme beaucoup plus facile à appliquer en ASS compte tenu des droits fonciers traditionnels, même si les lois foncières de la plupart des pays ont reconnu à l'État la propriété juridique éminente des terres et des droits d'usage aux communautés villageoises, les présidents de la République se sont généralement arrogés le droit d'accorder de façon opaque des concessions de très longue durée à des spéculateurs, qui plus est pour réexporter les produits alimentaires ou des agrocarburants. La sociologue Denise Paulme rapportait en 1963 que,

selon un chef traditionnel nigérien : « À mon sens, la terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants et dont le plus grand nombre est encore à naître » et ajoutait : « En définitive, les droits fonciers font partie du statut des personnes, ils en sont un aspect : être sans terre équivaldrait à se trouver sans parents, situation inconcevable... Les régimes fonciers africains n'en présentent pas moins entre eux des différences sensibles... Mais partout, les liens entre les hommes comptent plus que les droits sur les choses. Les chefs politiques d'hier écoutaient volontiers les demandes de leurs sujets, ils s'efforcèrent de les satisfaire aussi longtemps que l'étendue que chacun pouvait désirer cultiver était la même pour tous. L'apparition d'une économie mercantile, entraînant d'une part le désir de s'enrichir sans limites et d'acquérir des biens jusque-là ignorés, d'autre part laissant entrevoir la possibilité de tirer un bénéfice du travail que d'autres exécutent pour vous, ébranle tout 1^{er} système des tenures foncières et à structures sociales... Planificateurs et agronomes insistent sur la nécessité de réformes profondes pour éviter le chaos. Les sociologues et, avec eux, nombre d'Africains, répondront qu'une législation orientée par des motifs purement économiques déboucherait inévitablement sur le chaos social et la paupérisation » [8].

La dénonciation de la propriété individuelle des terres a été largement partagée par d'éminents économistes, au-delà de Marx. Ainsi pour le « [Projet de Déclaration universelle pour le bien commun de l'humanité](#) » inspiré par François Houtart : « L'appropriation des moyens de production et de circulation par des individus ou des sociétés à des fins d'accumulation capitaliste privée est contraire au bien commun de l'humanité et au bien vivre (Buen Vivir) et est donc interdite ». De même pour François Partant, « Au droit de propriété, qui est un moyen d'enrichissement individuel, est substitué un droit de jouissance perpétuelle, c'est-à-dire héréditaire et transmissible aux enfants qui désirent continuer l'activité de leur père. Ce droit, qui n'est évidemment reconnu qu'à ceux qui l'exercent (le paysan qui cesse cultiver sa terre y renonce et le perd), assure aux sociétaires la sécurité que donne la propriété, outre

celle que représente l'appartenance à une collectivité solidaire » [9]. Dans *Sur la crise*, Samir Amin a rappelé que « La Chine et le Vietnam fournissent l'exemple, unique, d'un système de gestion de l'accès au sol qui n'est ni fondé sur la propriété privée, ni sur la 'coutume', mais sur un droit révolutionnaire nouveau, ignoré partout ailleurs, qui est celui de tous les paysans (définis comme les habitants d'un village) à un accès égal à la terre... Idéalement, le modèle implique la double affirmation des droits de l'État (seul propriétaire) et de l'usufuitier (la famille paysanne). L'État garantit le partage égal des terres du village entre toutes les familles. Il interdit tout usage autre que la culture familiale, par exemple la location. Il garantit que le produit des investissements faits par l'usufuitier lui revienne dans l'immédiat par son droit de propriété sur toute la production de l'exploitation... à plus long terme par l'héritage de l'usufruit au bénéfice exclusif des enfants demeurés sur l'exploitation (l'émigré définitif perd son droit d'accès au sol qui retombe dans le panier des terres à redistribuer) » [10]. Il est un fait que la garantie pour les paysans chinois de retrouver leur parcelle de terre au village explique à la fois qu'ils n'ont pas hésité à aller travailler une grande partie de l'année, voire plusieurs années de suite dans les grandes villes, notamment de l'est du pays, tout en étant assurés de retrouver leur parcelle au village.

Zihan Ren explique l'importance du programme de « revitalisation rurale » pour réduire la dépendance de l'économie chinoise du marché mondial : « En 2009... 25 millions de personnes sont revenues des villes côtières à la campagne pour cause de chômage. En raison de la forte demande de main-d'œuvre nouvelle dans les campagnes qui avaient reçu d'énormes investissements, le retour de ces travailleurs migrants n'a non seulement pas causé de graves problèmes sociaux, mais a également permis de prendre pleinement conscience de l'utilité économique des investissements ruraux et de promouvoir grandement la croissance économique... C'est pourquoi nous pensons que dans le contexte de la concurrence sino-américaine, la redécouverte du potentiel de l'économie rurale est le choix le plus judicieux et le plus important. L'histoire a prouvé que chaque fois que l'économie chinoise est confrontée à une crise,

l'exploitation du potentiel de l'économie rurale est le seul moyen de réaliser un 'atterrissage en douceur'... de la crise » [11]. Cela vaut tout à fait pour l'Afrique contemporaine.

Garantir des prix agricoles durablement rémunérateurs

Compte tenu du déficit alimentaire croissant de l'Afrique, en particulier de l'ASS si l'on exclut les produits qui ne sont pas des produits alimentaires de base et sont essentiellement exportés – café, cacao, thé, épices, coton, fleurs – et de l'explosion à venir de la population, la priorité est de promouvoir la production des produits alimentaires de base, ce qui implique de garantir des prix stables et rémunérateurs aux producteurs. Pour ce faire, il suffit d'appliquer les outils qui ont été si efficaces pour les agriculteurs de l'UE avant la réforme de la PAC (Politique agricole commune) de 1992 : des prélèvements variables à l'importation représentés par la différence entre les prix rémunérateurs retenus pour la campagne agricole au stade de gros dans une zone représentative et les prix CAF (coûts-assurances-frêt) dans l'un des principaux ports (ou aéroports ou gares) d'arrivée sur le territoire national ou régional. Comme les prélèvements variables sont établis en monnaie nationale (ou régionale), cela assure une bien meilleure protection que des droits de douane *ad valorem* représentant un pourcentage du prix CAF à l'importation généralement libellé en dollars ou en euros, compte tenu de la forte fluctuation des prix mondiaux en dollars et des taux de change. La réfutation des objections à la mise en œuvre des prélèvements variables est établie dans le livre *Réguler les prix agricoles* [12].

Il va de soi que la mise en place de prix agricoles rémunérateurs n'est pas crédible au niveau de l'ensemble de l'UA mais doit se faire si possible au niveau de chaque communauté économique régionale (CER) comme la CEDEAO en AO ou la CAE en Afrique de l'Est qui disposent en principe d'un TEC (tarif extérieur commun) même s'il n'est pas bien respecté. Le relèvement des prix agricoles à un niveau rémunérateur s'étalerait sur une période de 5 à 10 ans, parallèlement à des mesures protégeant le

pouvoir d'achat des ménages défavorisés.

Pour que les prix agricoles rémunérateurs stimulent la production individuelle des producteurs encore faut-il que soient financés par l'État et/ou les collectivités territoriales en amont et en aval de la production toutes les mesures d'accompagnement nécessaires : accès au crédit agricole à des taux raisonnables, améliorations des routes, sanctions dissuasives des prélèvements illicites des forces de l'ordre sur la commercialisation des produits, infrastructures minimales et surveillance du bon fonctionnement des marchés locaux, aides à la constitution de stocks villageois de produits vivriers et surveillance de la spéculation des commerçants, etc.

Promouvoir des systèmes de production agroécologiques

Alors que, sous couvert d'une 'agriculture doublement verte', les firmes multinationales de l'agrobusiness et même la Banque africaine de développement s'efforcent de promouvoir le modèle conventionnel dominant de systèmes de production intensifs en engrais chimiques, pesticides et motorisation lourde, voire OGM, il est indispensable aussi bien pour lutter contre l'effet de serre que pour le maintien de la biodiversité et la hausse durable des rendements, de promouvoir des systèmes de production agroécologiques à forte intensité de main-d'œuvre dans des exploitations de superficie limitée [13]. Le meilleur et peu coûteux moyen de vulgarisation consiste à financer les échanges d'expérience entre les agriculteurs.

Compenser les hausses de prix agricoles pour les consommateurs et changer leurs habitudes alimentaires

Autant il est indispensable d'augmenter et de stabiliser les prix aux producteurs, autant cela ne doit pas pénaliser la grande majorité des consommateurs au pouvoir d'achat très limité et qui consacrent déjà une forte part de leur budget à l'alimentation. D'autant qu'alors cela donnerait lieu à des émeutes de la faim comme on l'a constaté à de nombreuses reprises, en particulier durant la

flambée des prix alimentaires des années 2008-09.

Il existe évidemment des solutions à ce problème mais qui impliquent une aide internationale importante durant une dizaine d'années pour financer des programmes d'aide alimentaire intérieure s'inspirant des politiques de l'Inde, des États-Unis et du Brésil (de l'époque du Président Lula). Les ménages recevraient des coupons d'achat en produits vivriers locaux disponibles dans des boutiques agréées en fonction de leur niveau de vie, et la disponibilité des produits vivriers serait renforcée par l'aide à la constitution de stocks villageois (ou de communes rurales) payés à des prix minima aux producteurs, comme en Inde, mais en évitant la constitution de stocks massifs qui sont difficiles à conserver en bon état et impliquent une gestion bureaucratique. La loi indienne sur la sécurité alimentaire nationale de 2013 a prévu une allocation de 5 kg/mois, soit 60 kg par an, de céréales de base (essentiellement blé et riz) par personne pour 75% de la population rurale et 50% de la population urbaine et des allocations supplémentaires à certains groupes défavorisés dont les femmes enceintes et jeunes enfants et le subventionnement des repas scolaires de midi. Incidemment l'Inde a accordé 5 kg de plus pour 3 mois à 80 % de la population pour alléger le coût du COVID-19.

En se basant sur l'exemple de l'Inde cela impliquerait pour l'ASS, dont 60 % de la population était rurale en 2018, de subventionner 42,5 Mt de produits vivriers locaux (céréales, haricots secs, huile, tubercules, voire bananes plantains) par an. Toutefois les dysfonctionnements du système indien ont conduit à des améliorations récentes, dont le versement en espèces sur carte électronique par ménage (impliquant un compte bancaire) leur permettant d'acheter dans des magasins agréés, voire sur le marché dans certaines conditions. Pour l'ASS il faudrait évaluer les besoins de financement de façon précise, mais on peut en première approximation se baser sur environ 15 M^d\$ par an dans la mesure où l'Inde a notifié à l'OMC 16,3 M^d\$ pour son aide alimentaire intérieure pour 2016-17 (dernière notification). Cette aide pourrait être mobilisée par des prêts concessionnels de l'AID, filiale de la Banque mondiale, sur une échéance de 35 ans avec

différé d'amortissement de 10 ans. Cela peut paraître très élevé mais cela serait très rentable en permettant de réduire le déficit alimentaire de l'Afrique, de lutter contre l'effet de serre et d'améliorer la biodiversité tout en créant les dizaines de millions d'emplois chaque année pour les jeunes entrant sur le marché du travail.

Il faut enfin changer les habitudes alimentaires des Africains en les détournant de la consommation de produits alimentaires de base que le climat de l'Afrique ne permet pas de produire suffisamment et qui sont donc importés. Il s'agit principalement du blé et à un moindre égard du riz. En ASS, la production de blé – limitée à l'Afrique orientale de l'Erythrée à l'Afrique du Sud car le climat de l'AO et de l'Afrique centrale interdit sa production – est passée de 4,535 millions de tonnes (Mt) en 1999-2000 à 7,938 M en 2019-20, en hausse de 2,70 % par an et, comme la population a augmenté de 2,62 % par an (de 637 M en 2000 à 1,094 M^d en 2020), la production par tête a pratiquement stagné (+ 0,08 %) [14]. Par contre la production de riz a augmenté de 7,150 Mt à 19,151 Mt, soit de 4,80 % par an et de 2,10 % par tête et par an. Mais les importations de blé ont augmenté plus vite que celles de riz : de 7,9 Mt en 1999-2000 à 26,2 Mt en 2019-20, soit de 5,9 % par an contre de 4,9 Mt à 13,5 Mt pour le riz, soit de 4,9 % par an. Comme les exportations de blé sont passées de 257 000 t à 960 000 t, la consommation (égale à production + importations – exportations) est passée de 12,1 Mt à 33,1 Mt, en hausse de 4,9 % par an et la consommation par tête de 2,3 % par an. Comme les exportations de riz sont passées de 18 000 t à 365 000 t la consommation est passée de 12,1 Mt à 32,3 Mt, en hausse de 4,8 % par an, soit de 2,2 % par tête et par an, pratiquement au même taux que pour le blé. Au total la consommation de blé + elle de riz est passée de 24,2 Mt à 65,5 Mt, tandis que celle des céréales locales (mil + sorgho + maïs) passait de 67,8 Mt à 85,60 Mt, traduisant une hausse de 64 % (de 26,4 % à 43,3 %) de la part du blé + riz dans la consommation céréalière totale.

C'est qu'en effet les rendements des céréales locales ont très peu augmenté en 20 ans : de 0,14 % par an pour le mil (de 694 kg/ha à 715 kg) et de 0,82 % pour le sorgho (de 820 à 973 kg) même s'ils ont augmenté

de 1,18 % pour le maïs (de 1 590 kg à 2 033 kg, car il a bénéficié des engrais sur le coton en AO). Comme les Nations unies anticipent une population de 2,168 milliards en ASS en 2050, en hausse de 2,22 % par an depuis 2020, en conservant le taux annuel de hausse de la consommation par tête de 1999-2000 à 2019-20, les importations de blé passeraient à 130,4 Mt et celles de riz à 50,9 Mt. Avec des prix du blé attendus en forte hausse (voir ci-dessous) il est clair que l'ASS ne pourra pas en financer l'importation et il est donc urgent de modifier les habitudes alimentaires.

En effet, le prix du blé va fatalement augmenter du fait que les rendements stagnent depuis 15 à 20 ans dans les pays exportateurs – bien que non limités dans leur utilisation d'engrais chimiques et de pesticides – et qu'ils vont diminuer dans les pays développés, notamment en Europe compte tenu de la baisse de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques voulue par la population et de la promotion de l'agriculture biologique aux rendements plus faibles. Comme les pays arabes et d'Asie occidentale au climat aride n'ont pas l'alternative de la consommation des céréales tropicales comme l'ASS, et auront plus de moyens de payer des prix du blé supérieurs, les pays d'ASS devront faire face à une facture d'importations impossible à assurer. C'est pourquoi l'APE régional d'AO et les APE intérimaires de Côte d'Ivoire et du Ghana sont criminels puisqu'ils prévoient de réduire de 5 % à 0 le droit de douane sur l'importation du blé venant de l'UE. Cela ne pourrait qu'inciter à importer plus de blé fortement subventionné par l'UE et à consommer plus de pain et de pâtes alimentaires et couscous, retardant le jour où les consommateurs ne pourront plus les payer. Les projets en cours d'introduction de farine de céréales locales ou de manioc dans le pain sont un moindre mal à très court terme car le pourcentage de ces farines est limité à 15 % (dans le projet Banque mondiale-CNCR au Sénégal) ou au mieux à 30 % ([dans le projet AFD-SOL au Sénégal](#)). Ce qu'il faut

absolument, c'est promouvoir des modèles alimentaires de l'Amérique latine à base de tortillas de maïs et de grandes crêpes de manioc. Mais on peut aussi étendre ces recettes au mil et sorgho pour lesquels d'importantes hausses de rendement sont possibles selon l'exemple de l'Éthiopie où ils sont passés de 840 kg/ha à 2 440kg pour le mil et de 910 kg à 2 810 kg pour le sorgho.

Conclusion

L'issue du combat entre les deux stratégies – le retour en force du paradigme capitaliste néo-libéral dominant basé sur la primauté de l'argent ou sa remise en cause radicale par l'unification des forces sociales du Nord et du Sud défendant la primauté des droits humains, de la démocratie et de l'environnement – n'est pas connue car l'homme est libre et l'histoire n'est pas écrite. Comme à d'autres tournants importants de l'histoire, notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le système capitaliste va être amené à faire d'importantes concessions pour réduire les inégalités tant internes que Nord-Sud et pour mieux protéger l'environnement dont dépend plus que jamais sa survie et la santé des hommes.

Mais l'issue de ce combat, notamment celui des inégalités entre l'UE et l'Afrique et de l'accès de celle-ci à son autonomie alimentaire, dépendra principalement des politiques de l'UE et en particulier de la refondation de sa Politique agricole commune (PAC) sur la souveraineté alimentaire sans dumping. Les revenus des agriculteurs européens seront alors basés sur des prix stables et rémunérateurs, comme de 1962 à 1992, et non plus sur des aides directes massives ayant pour effet, à travers leurs exportations, de tuer les paysans d'Afrique et de ruiner ses efforts de développement puisqu'ils représentent les deux-tiers des actifs en Afrique subsaharienne et le tiers en Afrique du Nord.

Notes

[1] Voir la [vidéo](#).

[2] Kako Nubukpo, ([Le franc CFA agit comme une taxe sur les exportations et une subvention pour les importations](#)) ; Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla, *L'arme invisible de la France Afrique*, Paris, La Découverte, 2018.

[3] Jacques Berthelot, *Vous avez dit LIBRE échange ? L'Accord de 'Partenariat' économique Union européenne - Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, juin 2018 ; *Did you say FREE trade ? The Economic 'Partnership' Agreement European Union-West Africa*, Paris, L'Harmattan, September 2018.

[4] Kako Nubukpo, « De l'industrialisation à l'émergence. Vieilles antiennes et horizons lointains. Entretien avec Kako Nubukpo », *Afrique contemporaine*, n° 266, 2018/2, p. 165-172.

[5] Gaëlle Balineau et Ysaline Padieu, « L'industrialisation en Afrique et l'exemple éthiopien », Agence française de développement, *L'économie africaine 2020*, La Découverte, p. 41-57.

[6] L'African Growth Opportunity Act est un accord préférentiel des EU pour la majorité des pays d'ASS (en sont exclus les pays considérés comme ne respectant pas les droits de l'homme), signé en mai 2000 et renouvelé pour 10 ans en 2015 avec le consensus unanime de l'OMC, y compris de l'UE, et dont les exportations aux EU sont exemptés de droits de douane.

[7] Fatou Gueye et Alimadou Aly Mbaye, *Obstacles à la création d'emplois décents et politiques de l'emploi en Afrique*, *Afrique contemporaine*, n° 266, 2018/2, p. 156-159.

[8] Denise Paulme, *Régimes fonciers traditionnels en Afrique noire*, *Présence Africaine*, 1963/4 N° XLVIII | p. 109-132.

[9] François Partant, *La ligne d'horizon. Essai sur l'après-développement*, La Découverte, 1988.

[10] Samir Amin, *Sur la crise. Sortir de la crise du capitalisme ou sortir du capitalisme en crise*, Le Temps des cerises, 2009.

[11] Zihan Ren, [Research on the Rural Revitalization Strategy from the Perspective of Sino-US Trade War](#), 2019.

[12] J. Berthelot, *Réguler les prix agricoles*, L'Harmattan, 2013.

[13] Marc Dufumier et Olivier Le Naire, *L'agroécologie peut nous sauver*, Actes Sud, 2019.

[14] Selon la [base de données de l'USDA](#).

Reconnaissance de l'utilité des métiers à dominante féminine et transformation sociale

vendredi 26 juin 2020, par [Catherine Bloch-London](#), [Christiane Marty](#)

La crise actuelle met en lumière la contradiction qui existe entre, d'un côté l'apport essentiel de certains métiers pour le bien-être général et la satisfaction des besoins du quotidien, et, de l'autre, la faiblesse de leur rémunération et de leur reconnaissance au plan symbolique comme économique. Cette contradiction est particulièrement flagrante pour un ensemble de métiers très féminisés, même si elle concerne aussi certains métiers à dominante masculine comme les routiers, les chauffeurs de bus, les magasiniers...

Les personnes employées dans les secteurs de la santé, du soin aux personnes (*care*), mais aussi du nettoyage, sont aujourd'hui en première ligne pour soigner les patients atteints du coronavirus, s'occuper des personnes âgées dans les Ehpad ou à leur domicile, garder les enfants des parents obligés d'aller travailler, ou encore assurer l'entretien des lieux de vie. Plus de 80 % de ces personnes sont des femmes : infirmières, aides-soignantes, agentes d'entretien, aides à domicile, assistantes maternelles, aides-ménagères (profession féminisée à 97 %)...

D'autres femmes exerçant dans des secteurs plus mixtes, tels que la grande distribution, sont également surexposées car très présentes dans les métiers nécessitant un contact direct avec le public telles les caissières (76 % de femmes parmi les caissières et vendeuses). Elles exercent, elles aussi, une fonction qui se révèle vitale à la lumière de la situation actuelle : permettre l'approvisionnement alimentaire.

Ces métiers qui remplissent des fonctions vitales ne peuvent s'exercer à distance par télétravail, obligeant les salarié-es concerné-es pendant la pandémie à s'exposer à des risques supplémentaires dans les transports et dans leur travail.

Dans la première partie, on tentera de présenter l'évolution du cadre d'exercice de ces métiers, et on s'intéressera à leurs conditions d'emploi et de travail. Dans la seconde partie, on tracera quelques pistes pour des alternatives.

1. Vers une logique de marchandisation du secteur social

Les métiers qui consistent à prendre soin des autres (« *care* ») remplissent des fonctions vitales. Certains s'exercent essentiellement dans la sphère domestique : aides ménagères, aides à domicile, assistantes maternelles. À noter d'ailleurs que la plupart ne sont alors pas considérés comme de « vrais métiers » mais comme des « métiers de femmes » comme l'atteste leur dénomination de fonctions d'assistance. D'autres s'exercent dans des institutions privées, publiques ou associatives (agent.es d'entretien, aides-soignantes, infirmières), ces dernières pouvant aussi travailler comme indépendantes et donc pratiquer leur activité dans la sphère domestique.

Dans les deux cas, on assiste depuis une vingtaine d'années à une évolution des politiques publiques concernant la gestion de ces secteurs visant à l'introduction ou l'accentuation d'une logique de marchandisation qui s'étend à l'ensemble de la sphère sociale. Peu institutionnalisés au départ, les « services à la personne [1] » reposaient surtout sur des liens directs entre particuliers employeurs et salarié-es, relevant d'une logique de relation de service de proximité.

Le processus de marchandisation a désormais largement gagné ce secteur. Son institutionnalisation en 2005 sous la forme de « secteur des services à la personne » par le Plan Borloo de cohésion sociale

visait d'une part à encourager la création d'emplois (logique de « gisements d'emploi ») afin de lutter contre le travail au noir, d'autre part à en élargir le champ à des publics « fragiles [2] » [3]. Les particuliers peuvent désormais soit employer directement un·e salarié·e, soit recourir à un organisme prestataire (entreprise, association, organisme public).

Entre 2000 et 2016, l'activité dans le secteur des services à la personne, mesurée par le nombre d'heures rémunérées, a augmenté de près de 50 % [4]. Cette hausse résulte d'une forte augmentation des heures rémunérées par les organismes prestataires, celles rémunérées par les particuliers employeurs restant à peu près stables. L'ouverture à la concurrence a profité aux entreprises privées à but lucratif, qui se sont substituées aux associations en tant que leaders de ces activités, développant une logique industrialiste opposée à son objectif initial fondé sur une relation de service de proximité [5].

Un processus similaire est à l'œuvre dans le secteur de la santé transférant au secteur privé les activités rentables, ainsi que dans le secteur de la dépendance où l'investissement financier dans les maisons de retraite est devenu extrêmement rentable. Mais peut-être sera-t-il moins attractif du fait de la détérioration de l'image de ces établissements après l'hécatombe provoquée par la gestion de la pandémie ?

2. Des métiers aux qualifications non reconnues avec des conditions de travail pénibles

La plupart de ces métiers (à l'exception des infirmières) sont considérés comme non qualifiés et classifiés comme tels dans les nomenclatures statistiques et dans les conventions collectives [6]. Pourtant, ils requièrent un savoir-faire technique (gestion et planification des activités, coordination, polyvalence...) et relationnel (qualité d'écoute, psychologie, compréhension, disponibilité, attention, gentillesse, patience) ainsi que des responsabilités notamment auprès de jeunes enfants et de

personnes âgées. Ces compétences sont présumées innées, liées à une prétendue « nature féminine », alors qu'elles résultent en grande partie de l'apprentissage dans la sphère familiale du rôle social féminin. La représentation naturaliste de ces qualités fait qu'elles ne sont pas reconnues comme des compétences professionnelles et ne se traduisent pas en termes de qualifications ni de salaires. Ainsi, l'assignation des femmes aux tâches domestiques de soin et d'aide dans la famille se prolonge dans la sphère professionnelle.

De même, la pénibilité de nombreux métiers à dominante féminine n'est pas reconnue, ni donc prise en compte dans les grilles de salaire. Sont pourtant bien réelles les charges physiques telles que soulever des malades ou des personnes âgées pour les aides-soignantes et les aides à domicile, porter des enfants et adopter des postures contraignantes afin de s'adapter à leur taille pour les assistantes maternelles et les employées de crèche, soulever des milliers d'articles par jour pour les caissières. Il n'est alors pas étonnant que ces salarié·es soient fortement exposé·es à des pathologies telles que des troubles musculo-squelettiques. Une récente étude sur les conditions de travail des métiers « non qualifiés » du nettoyage (employant 80 % de femmes et 20 % d'immigré·es) montre que 9 salarié·es sur 10 sont exposé·es à des risques physiques consistant plus précisément pour les agent·es hospitalier·es à de la manutention de charges lourdes et à des risques infectieux [7].

Face à la pandémie actuelle, il est à craindre que la charge nerveuse à laquelle sont confronté·es les soignant·es et aides-soignantes dans les hôpitaux et les Ehpad entraîne une aggravation des risques psycho-sociaux.

Autre contrainte pour nombre de ces métiers, en particulier ceux du nettoyage et de la grande distribution, l'utilisation du temps partiel comme mode de gestion de la main-d'œuvre. Rappelons qu'en France, l'emploi à temps partiel s'est développé dans les années 1980-90, favorisé par les politiques d'allègement de cotisations sociales pour les employeurs. Il a été hypocritement présenté comme une souplesse offerte aux femmes pour «

concilier vie professionnelle et vie familiale », selon la formule consacrée. Mais il est surtout bénéfique pour les employeurs.

Dans la grande distribution, il est devenu la norme pour les caissières dénommées « hôtesse de caisse », appellation qui se veut valorisante mais qui n'a rien changé à leurs conditions d'emploi. Les embauches se font systématiquement sur des postes à temps partiel sans évolution envisageable vers le temps complet, ce qui en fait un « emploi partiel ». La seule possibilité est généralement, comme cela s'est produit dans les années 2010, suite à des négociations de branche, d'allonger la durée du temps partiel avec souvent en contrepartie une obligation de polyvalence (par ex. quand il n'y a pas de clients en caisse, les caissières doivent s'occuper de l'approvisionnement des rayons [8]).

Le recours aux heures complémentaires permet alors aux employeurs d'ajuster en permanence le volume de travail aux fluctuations d'activité quotidiennes ou hebdomadaires, de ne pas payer les temps morts et de gagner en productivité [9]. Cela se combine, pour les caissières, avec des horaires variables d'une semaine à l'autre, d'un jour à l'autre et par une forte amplitude journalière du fait de coupures. Pour assurer l'ouverture des magasins en fin de semaine, la grande majorité d'entre elles travaille occasionnellement ou habituellement le samedi et six jours par semaine. Et, depuis la déréglementation autorisant l'ouverture dominicale des grandes surfaces, une pression est exercée sur les salarié·es pour les y contraindre. Cela a donné lieu à des grèves en 2017, notamment dans l'enseigne Carrefour.

Les salarié·es des services à la personne travaillent aussi majoritairement à temps partiel, et la plupart du temps chez plusieurs particuliers. Leurs horaires sont fréquemment variables, en particulier lorsqu'elles sont gérées par des organismes prestataires, et elles travaillent souvent le samedi [10]. Elles sont donc contraintes d'effectuer de nombreux trajets entre leurs différents employeurs, trajets non rémunérés, ce qui entraîne une forte amplitude journalière.

Non reconnus en termes de qualification, ces métiers

n'offrent pratiquement pas de possibilité de déroulement de carrière. Les salaires sont et demeurent essentiellement au SMIC, et donc un SMIC partiel pour celles qui travaillent à temps partiel.

On ne dispose que de données agrégées ne permettant pas de connaître la proportion exacte des personnes payées au SMIC dans ces métiers. Mais, parmi elles, on estimait en 2016 que, dans le secteur privé, près des deux tiers étaient des femmes. De plus, à caractéristiques d'emploi identiques (secteur, type de contrat, qualification, temps plein ou partiel), la probabilité pour une femme d'être rémunérée sur la base du SMIC était 1,7 fois supérieure à celle d'un homme [11].

Tous métiers et postes confondus, le salaire mensuel moyen des femmes est effectivement inférieur de 25,7 % à celui des hommes. Le temps partiel explique une grande partie de cet écart. Mais, même en comparant les salaires à temps plein, elles gagnent 18,5 % [12] de moins que les hommes. Cela tient à ce qu'elles n'occupent pas les mêmes métiers que les hommes et sont concentrées dans les métiers non qualifiés [13], notamment ceux que nous avons examinés.

Parmi les métiers du *care*, les infirmières sont les seules à ne pas être rémunérées au SMIC et à avoir un certain déroulement de carrière. Pourtant, leur salaire moyen est inférieur de 5 % au salaire moyen français, alors qu'en Allemagne, une infirmière gagne 13 % de plus que le salaire moyen allemand, ou en Espagne, 28 % de plus (Panorama de la santé 2017, OCDE).

L'absence de reconnaissance des métiers à dominante féminine est également liée à la très faible organisation syndicale des professions concernées, à l'exception sans doute des personnels hospitaliers. Rappelons que les infirmières ont obtenu, après de longues luttes, leur passage en catégorie A de la fonction publique hospitalière, mais au prix du renoncement à la « catégorie active » qui leur permettait de prendre une retraite anticipée du fait de la pénibilité de leur travail.

Dans nombre de ces métiers à dominante féminine, l'absence de collectifs de travail ou leur atomisation rend difficile une organisation permettant d'élaborer des revendications et de mobiliser. Difficile, mais pas impossible. En témoigne par exemple la longue grève victorieuse des femmes de chambre de la chaîne d'hôtels Accor en 2002-2003 contre les conditions de travail et les salaires imposés par la sous-traitance et pour leur alignement sur celles des femmes de chambre employées directement par l'hôtel [14]. Aujourd'hui encore, une grève d'autres femmes de chambre de l'hôtel Ibis en région parisienne dure depuis plusieurs mois, portant sur des revendications similaires.

3. Quelle société cherche-t-on à construire ?

La crise que nous vivons est globale, sanitaire, économique, sociale, écologique, c'est la plus grave crise depuis plusieurs générations. Elle peut malheureusement déboucher sur le pire, qui serait une remise en route du modèle actuel, à l'identique ou avec une relance de l'austérité, aggravant encore les inégalités sociales et la destruction des équilibres écologiques. Mais elle peut à l'inverse permettre une large prise de conscience de la nécessité de transformer radicalement la société pour rendre prioritaires la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux et la réponse à l'urgence écologique. Tout dépendra de notre capacité collective à porter cette transformation.

C'est dans cette perspective positive que nous proposons quelques orientations pour une nouvelle vision de la société, tournée vers l'émancipation individuelle et collective. On partira de la prise en compte de (certains) besoins sociaux indispensables pour permettre l'égalité entre les femmes et les hommes et on verra en quoi y répondre permet de promouvoir une autre échelle de valeurs reposant sur l'utilité sociale et une redéfinition de la richesse.

Pour une prise en charge socialisée des besoins fondamentaux

L'autonomie financière est une condition de base

pour l'émancipation, elle passe par l'accès à un emploi rémunéré [15]. Cette condition est valable pour toute personne, mais elle est encore plus décisive pour les femmes qui doivent réussir à s'émanciper de la domination masculine. Or, nombre d'entre elles n'ont pas concrètement accès à l'emploi, du fait des normes sociales qui leur attribuent les responsabilités familiales vis-à-vis des enfants et des proches dépendants. Par manque de services adéquats [16], elles renoncent à une activité professionnelle ou se contentent d'un emploi à temps partiel. Compte tenu des conditions de travail et de salaire – le plus souvent un SMIC partiel –, et des conséquences ensuite sur le niveau de la retraite, l'emploi à temps partiel rend très difficile l'accès à l'autonomie financière.

Il y a donc un véritable enjeu social, pour les femmes, et plus globalement pour l'ensemble de la société, à répondre de manière satisfaisante aux besoins liés à l'accueil de la petite enfance et à l'aide aux personnes en perte d'autonomie [17]. Le processus en cours de marchandisation de ces services, plus avancé encore en ce qui concerne les maisons de retraite, aboutit à une forte inégalité en termes de desserte territoriale et de prix. L'exigence de rentabilité qui y prévaut est incompatible avec l'objectif de fournir un accès égalitaire à des services de qualité, respectueux des personnes, à un prix abordable.

Les besoins dans le domaine de la petite enfance et de la dépendance sont des besoins sociaux fondamentaux, autant que ceux dans la santé ou l'éducation : ils ont vocation à être socialisés et assurés par des services publics. Chaque enfant devrait pouvoir trouver un lieu d'accueil avant l'âge de la scolarité, chaque personne âgée ou en situation de handicap devrait être assurée de trouver l'aide nécessaire. Seul le principe de service public reposant sur la solidarité et la socialisation des coûts peut assurer une telle prise en charge, avec une égalité des conditions d'accès sur le territoire (on peut même réfléchir à aller vers la gratuité comme moyen de rendre effective la logique de droits universels).

Affirmer cela ne signifie pas pour autant idéaliser le

fonctionnement actuel des services publics : leur dégradation continue depuis vingt ans – que ce soit dans la santé, l'éducation, la Poste, la SNCF... – est partie prenante d'une stratégie politique visant à justifier l'ouverture à la concurrence ou même la privatisation de ces services en s'appuyant sur leur mauvais fonctionnement. La crise a permis de révéler les dégâts d'une gestion des hôpitaux soumise à l'objectif de rentabilité, contre laquelle les soignant-es – des médecins aux aides soignant-es – se sont largement mobilisés depuis plus d'un an. Cette évolution doit être stoppée, les services publics doivent être améliorés et développés.

Des services publics à but non lucratif : petite enfance et dépendance

Un service public de la petite enfance pourrait regrouper tous les modes de garde, crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants et assistantes maternelles. La norme de l'accueil devrait être la crèche publique ou associative avec une mission de service public. Les structures collectives sont en effet reconnues comme offrant la meilleure qualité d'accueil pour l'enfant, y compris l'intégration plus facile des enfants dont la langue d'origine n'est pas le français, et c'est aussi là que les conditions de travail des personnels peuvent être mieux réglementées et améliorées.

Concernant la dépendance, l'objectif devrait être de répondre au mieux aux besoins et aux souhaits des personnes dépendantes. Aujourd'hui, de nombreuses personnes n'ayant pas ou plus leur autonomie expriment le souhait de rester vivre chez elles. Lorsqu'elles peuvent le faire, ce n'est que grâce à l'investissement de leurs proches, les aidant-es, qui sont des femmes en majorité. Mais aider à l'autonomie des personnes dépendantes ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie des aidant-es comme c'est actuellement le cas. Une réflexion doit être engagée pour définir un service public de la dépendance ou de l'autonomie, qui permettrait d'articuler les différentes structures existantes, organismes de services à la personne et Ehpad, et d'homogénéiser les coûts. Une organisation rationnelle au niveau local permettrait de regrouper les déplacements auprès des particuliers situés dans

un proche voisinage et ainsi de réduire les dépenses d'énergie et les temps de trajets des personnels. Compte tenu de la proportion croissante de personnes âgées dans la population, il y a un enjeu de société à réussir l'organisation de l'aide à ces personnes pour leur garantir une vie digne.

Ces services publics fonctionneraient sous le contrôle démocratique des associations d'usagers (parents d'enfants et proches des personnes dépendantes), des organisations syndicales et des élu-es locaux.

Reconnaissance de la « valeur » des métiers dans le secteur du soin et de la santé

La réponse aux besoins sociaux doit être pensée bien autrement qu'un simple transfert à l'État ou à la collectivité d'activités assumées encore aujourd'hui par les femmes dans la sphère familiale. Elle doit s'accompagner de la reconnaissance – économique et pas seulement symbolique – de l'importance pour le bien-être collectif et pour la continuité de la vie quotidienne des activités accomplies en grand nombre par des femmes dans la sphère professionnelle, que ce soit dans l'économie du soin, de la santé, du lien social ou dans l'éducation.

Ces constats imposent de revaloriser substantiellement, en plus du SMIC, les rémunérations dans ces secteurs et de mettre en place de véritables parcours professionnels garantissant un déroulement de carrière et des évolutions de salaires, tout en veillant à l'amélioration des conditions de travail. Une méthode d'évaluation non sexiste des emplois existe, qui a fait ses preuves pour reconnaître les qualifications sur la base de critères objectifs (encadré).

Méthode d'évaluation non sexiste des emplois

Le principe « à travail de valeur égale, salaire égal », qui fonde l'objectif d'égalité salariale en remplacement du principe « à travail égal, salaire égal », a ouvert la voie à une approche questionnant la valeur du travail des femmes et des hommes. Une méthodologie a été mise au point au départ par des chercheuses féministes québécoises, avec un système de points attribués à chaque emploi en

fonction de quatre critères : la qualification qu'il requiert, les efforts mentaux et physiques fournis, les conditions de travail et d'emploi imposées et le niveau de responsabilité. Pour chacun, la liste des aspects à prendre en compte a été établie en veillant à intégrer ceux qui sont fréquemment oubliés car dit féminins et en éliminant les biais sexistes. Par exemple, en ce qui concerne la capacité rédactionnelle, la relecture et la révision de textes sont souvent négligées. Comme le sont la dextérité manuelle, la motricité fine, l'utilisation du clavier, la vitesse d'exécution ou la saisie de données sur ordinateur ; ou encore, parmi les efforts fournis, la manipulation et le déplacement d'objets légers sur une base répétée (par exemple les caissières), les déplacements de personnes (aides-soignantes) ou l'effort psychologique qui exige la maîtrise de soi en lien avec des relations humaines difficiles.

Cette méthode a démontré que de nombreux métiers occupés par des femmes étaient aussi qualifiés, mais moins bien payés que ceux occupés par des hommes. Elle a été appliquée dans différents États du Canada, des États-Unis, en Belgique, Suisse, etc., aboutissant parfois à une inscription dans la loi pour lutter contre les discriminations salariales. En France, cette approche a été développée par Rachel Silvera et Séverine Lemièrre, chercheuses françaises qui ont fait un riche travail de comparaison entre des métiers à dominante féminine et masculine [18].

Au-delà des métiers du soin et de la santé, cette méthode d'évaluation des emplois devrait bien entendu être largement appliquée pour permettre de revaloriser de nombreux métiers dans différents secteurs dont l'utilité sociale ne doit plus être ignorée, métiers parmi lesquels ceux qui sont très féminisés. Ces nécessaires évolutions, en questionnant la valeur des activités, participeront fortement à la construction d'un nouvel imaginaire pour la transformation sociale.

Compte tenu de l'ampleur des besoins dans les secteurs du soin, de la santé (en particulier, dans les hôpitaux, comme le réclament depuis longtemps les personnels mobilisés), de la petite enfance et de la dépendance [19], il y a là l'opportunité de créer de nombreux emplois, utiles, qualifiés, non

délocalisables et à temps complet. Cela ouvrira aussi des débouchés pour proposer une reconversion aux salarié·es des industries polluantes dont il est urgent de remettre en cause la poursuite. Ces métiers ont en outre vocation à sortir du label « féminin », pour s'adresser aux hommes comme aux femmes, la division des rôles sociaux assignés à chaque sexe agissant systématiquement au détriment des femmes. Bien sûr, l'objectif de mettre fin au temps partiel imposé s'applique à l'ensemble des emplois, il va de pair avec la réduction collective de la durée du travail. Cette réduction est plus que jamais indispensable pour créer des emplois face à l'accroissement inéluctable du chômage provoqué par la crise. Elle permettra aussi de vivre mieux, de disposer de temps pour des activités extra professionnelles, et pour un partage égalitaire des tâches domestiques entre les femmes et les hommes.

Un questionnement sur la valeur des activités déterminant pour le choix de société

La crise, on peut l'espérer, aura permis de modifier les représentations sociales en faisant mieux apparaître ce qui est prioritaire dans l'économie, permettant d'assurer le bien-être et la continuité de la vie quotidienne, ce qui a une utilité sociale. L'économie du soin, de la santé, l'enseignement... en tant que besoins de base, y occupent une place essentielle. Ce sont des secteurs majoritairement féminisés, puisque les rôles sociaux attribuent aux femmes ce qui relève du soin, du lien social, de l'éducation des enfants sur la base de supposées qualités féminines, comme l'attention aux autres, l'écoute, l'empathie, etc., assimilées ainsi à des « valeurs féminines ». Bien qu'essentielles, ces activités et par extension « le féminin » sont affectées d'un « coefficient symbolique négatif », comme l'a montré Bourdieu. À l'inverse, ce qui est censé caractériser les « valeurs masculines », comme la combativité, le goût de la compétition et de la réussite, l'ambition sont largement promues par l'idéologie libérale (qui valorise par exemple l'agressivité pour « conquérir des parts de marché »).

Au-delà de la simple justice sociale, l'enjeu de la revalorisation des activités dites féminines est aussi

de mettre en cause cette représentation de valeurs présumées féminines et masculines qui imprègne l'organisation du système économique aujourd'hui. Revaloriser la sphère de la reproduction sociale conduira à questionner la sphère de la production, la nature des biens et services produits, et particulièrement l'obsession actuelle de produire toujours plus. Aujourd'hui, l'économie produit indifféremment des biens plus ou moins essentiels, d'autres superflus, futiles, voire nuisibles et polluants. Un débat démocratique devrait permettre d'arbitrer pour réorienter le contenu de la production. Au moment où le gouvernement décide des aides de plusieurs milliards d'euros au secteur aérien et à celui de l'automobile sans contrepartie, on peut trouver plus responsable de fournir des moyens et du personnel à l'hôpital, aux Ehpad, ou encore d'engager la construction de places de crèches.

Enfin, la lutte contre les stéréotypes sur les valeurs et les rôles attribués à chaque sexe, qui est liée au questionnement sur les valeurs, suppose de mener des politiques volontaristes pour une éducation à l'égalité, dès le premier âge, dans la formation et dans tous les domaines, et de veiller à favoriser la mixité dans tous les emplois qui seront créés pour

répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Pour conclure

Malgré les dégâts de cette crise, la période actuelle pourrait être salutaire si désormais la conviction l'emporte que les activités répondant aux besoins sociaux doivent être prioritaires dans l'économie, sortir du marché et relever des services publics, ceux-ci restant à améliorer et à démocratiser ; si elle entraîne une revalorisation des activités à dominante féminine et la réduction des inégalités entre les sexes ; si elle permet de réorienter nos modes de production et de consommation pour engager d'urgence la transition écologique (dans ce domaine également, non discuté dans ce texte, la prise en compte de la dimension de genre dans les politiques climatiques ouvrirait une perspective de progrès). Tout dépendra de notre capacité à nous mobiliser...

Les deux auteures sont membres du conseil scientifique et de la commission Genre d'Attac et de la Fondation Copernic.

Catherine-Bloch London est sociologue à la DARES. Christiane Marty est ingénieure et a co-dirigé *Faut-il un revenu universel ?*, Éd. de l'Atelier, 2017.

Notes

[1] Les services à la personne regroupent les activités de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées ou dépendantes ou d'entretien ménager réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile.

[2] C'est-à-dire les personnes âgées de plus de 70 ans ainsi que celles bénéficiant de dispositifs liés à la perte d'autonomie ou à un handicap et les ménages ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.

[3] Kulantthaivelu E. ; Thiérous L., « Les salariés des services à la personne : comment évoluent leurs conditions de travail et d'emploi », *DARES Analyses* n°38, août 2018.

[4] Ce nombre est passé d'un peu moins de 600 millions d'heures à un peu moins de 900 millions. « Les services à la personne », *DARES Résultats* n°17, avril 2018.

[5] Jany-Catrice F., « La construction sociale du secteur des services à la personne, une banalisation programmée », *Sociologie du Travail*, vol 52 n°4 2010.

[6] Voir la nomenclature détaillée PCS (Professions et catégories socio-professionnelles) de l'Insee ainsi que la nomenclature des familles professionnelles établie par la DARES avec l'Insee et Pôle Emploi).

[7] Desjonquières A., « les métiers du nettoyage, quelles conditions de travail », *DARES Analyses* n°43 sept. 2019.

[8] Bué J., Rey F., Roux-Rossi D., « Les nouvelles régulations du temps partiel », Rapport pour la DARES, 2011.

[9] Certes, l'obligation introduite par les lois Aubry de les rémunérer en a réduit l'intérêt et donc l'ampleur. Mais l'accord interprofessionnel de 2013 introduisant une durée hebdomadaire minimale de 24 h a eu peu d'effet, notamment du fait de nombreuses dérogations.

[10] Bué J., Rey F., Roux-Rossi D., *op. cit.*

[11] Sanchez R., « Les emplois du privé rémunérés sur la base du SMIC », *DARES Analyse*, n°14, 2016.

[12] Chamkhi A., Toutlemonde F., « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », *DARES Analyses* n°82, 2015.

[13] Silvera R., *Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaires*. La Découverte, Paris, 2014, 238 pages.

[14] Puech I., « Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail de femmes de ménage », *Sociologie du Travail*, n°46, 2004.

[15] Les personnes privées d'emploi doivent pouvoir bénéficier d'un revenu de base garanti suffisant.

[16] Selon la CNAF, en 2015, près de la moitié (44 %) des 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans sont pris en charge « selon un mode informel », autrement dit par un proche, le plus souvent la mère. Le besoin se situe donc autour du million de places de crèches.

[17] Attac, Fondation Copernic, *Le féminisme pour changer la société*, Syllepse, 2013.

[18] Silvera R., Lemièrre S., *Comparer les emplois entre les femmes et les hommes. De nouvelles pistes vers l'égalité salariale*. La Documentation française, 2010.

[19] Pour les seules Ehpad, le taux d'encadrement (infirmières et aides-soignantes) est actuellement de 0,3 personne par résident·e alors qu'il en faudrait au moins le double.

Précarité d'emploi des femmes et propositions en vue d'y remédier

vendredi 26 juin 2020, par [Odile Merckling](#)

Les femmes sont utilisées comme variable d'ajustement des entreprises et travaillent souvent à temps partiel en raison de contraintes familiales : difficultés d'articulation des temps de vie, pour la garde des enfants et l'accompagnement des parents dépendants... Les carrières discontinues sont une conséquence de toutes ces difficultés et du fait que le partage des tâches entre les hommes et les femmes dans la sphère privée évolue très peu depuis 30 ans.

1. L'état des lieux, les contrats et les horaires

Les femmes sont très touchées par le développement de formes d'emploi atypiques, de la sous-traitance, du télétravail, et même des activités informelles, bénévoles... Actuellement, la régression des services publics concerne beaucoup de femmes et de même pour l'emploi salarié du secteur associatif, où les difficultés à obtenir des subventions entraînent l'augmentation du travail bénévole et gratuit.

Les taux d'activité des femmes sont encore inférieurs de 8 points à ceux des hommes (68 % au lieu de 76 % en 2018) et le fait de ne pouvoir être indemnisées en cas de chômage les incite à ne pas s'inscrire à Pôle emploi. L'écart entre les taux de chômage des femmes et des hommes a été nettement réduit depuis 15 ans ; toutefois, les femmes se retrouvent souvent dans le sous-emploi ou dans le « halo du chômage » (personnes non comptabilisées comme chômeuses bien que souhaitant travailler, car elles ne répondent pas aux critères officiels).

Au niveau des contrats, les femmes représentent 60 % des personnes en CDD, 70 % des vacataires, 83 % des temps partiel. 30 % des femmes travaillent à temps partiel – avec un volume horaire inférieur à un mi-temps pour 40 % d'entre elles. En ce qui concerne les statuts d'emploi, on a une majorité de femmes dans les CDD et les contrats aidés, mais une majorité d'hommes parmi les intérimaires et les apprentis.

Dans l'hôtellerie-restauration, la distribution, les services à la personne, le médico-social, l'enseignement, la formation, les contrats de courte durée, les vacances et les temps partiels concernent surtout des femmes. Les horaires variables et excentrés sont fréquents ; compte tenu des plages horaires, l'amplitude de la journée peut être très grande, même pour des temps partiels. Le télétravail (qui a été beaucoup développé depuis quelques années) est présenté, ainsi que le temps partiel, comme une modalité de travail qui permettrait de concilier vie familiale et professionnelle pour les femmes ; mais c'est aussi un instrument pour flexibiliser le travail, avec une charge de travail accrue.

2. Les femmes et l'assurance chômage

Les femmes et les salariés en emploi discontinu sont particulièrement ciblés par plusieurs mesures de la réforme de l'assurance chômage :

- le durcissement des conditions d'accès concerne les personnes en CDD courts ou intérim ; ce sont surtout des femmes et des jeunes, qui ont été exclus de l'Assurance chômage depuis le 1^{er} novembre 2019 ;
- le nouveau mode de calcul du SJR et de l'AJ qui devrait être appliqué au 1^{er} septembre concerne aussi majoritairement des femmes, car 56 % des demandeur-e-s d'emploi de catégories B et C, qui travaillent en activité réduite, sont des femmes. Deux

tiers des salarié-e-s ayant plusieurs employeurs sont des femmes.

- La disparition des possibilités de cumul d'une allocation avec un salaire concerne aussi davantage de femmes. La lutte des assistantes maternelles (collectif des Gilets roses) a réussi à empêcher la suppression des possibilités de cumul pour les personnes ayant plusieurs employeurs. Le maintien des possibilités de cumul qui a été obtenu (avec le décret du 26/07/19 – seul point positif) l'a été pour l'ensemble des salarié-e-s ayant plusieurs employeurs.

Le nouveau mode de calcul du SJR conduit à des allocations très basses (400 €) au-dessous du RSA, ce qui pose problème. Le montant mensuel moyen net de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) était en septembre 2017 de 910 €, dont 805 € pour les femmes et 1030 € pour les hommes – soit 25 % de moins pour les femmes. Pour les personnes en temps partiel, lorsqu'elles ont droit à une allocation chômage, celle-ci est souvent très basse, car calculée en fonction de la quotité du temps partiel. Il n'existe pas de **montant minimal de l'allocation journalière** pour les personnes qui ont travaillé en temps partiel - quand bien même ce temps partiel a été imposé par l'employeur.

Le nouveau système de contrôles et de sanctions des demandeur-e-s d'emploi (décret du 28/12/2018) repose sur des modalités expéditives, avec par exemple, des sanctions pour « recherche d'emploi jugée insuffisante » ou pour refus de deux *offres raisonnables d'emploi* (ORE), alors qu'aucune norme n'a été définie dans ces domaines. Ces modalités vont obliger à nouveau beaucoup de femmes à accepter de travailler avec des emplois de faible qualité, à temps partiel et bas salaires.

Les offres d'emploi adressées aux femmes sont souvent très basses. Les demandeuses d'emploi sont souvent envoyées vers des plateformes privées de services à la personne. Les interventions chez des particuliers proposées sont d'un volume horaire moyen de 6 heures par semaine, nécessitent de longs déplacements.

Nous pouvons attendre, suite à la crise sanitaire, une très forte montée des personnes qui vont passer dans le RSA si la réforme de l'assurance chômage est appliquée. En outre, la pression des pouvoirs publics et de Pôle emploi est très forte, pour imposer l'obligation de faire des heures de travail en contrepartie du RSA.

3. Recul de l'autonomie des femmes et de la constitution de droits propres

Les différences de salaires entre les hommes et les femmes se traduisent par un écart moyen de 25 % au niveau du revenu salarial sur l'année, compte tenu à la fois de différences de salaires « en équivalent temps plein » et de différences dans les volumes d'heures de travail. Les retraites de droit direct sont inférieures de 42 % à celles des hommes.

En dépit de changements importants dans les formes de vie familiale (familles monoparentales, recomposées, LGBT) l'autonomie des femmes recule et la lutte contre le patriarcat également. Le fossé est énorme entre l'évolution des formes de vie familiale et les conditions économiques. En cas de difficultés sociales, les personnes sont systématiquement renvoyées à des formes de solidarités traditionnelles. Tout cela accroît la dépendance familiale, surtout pour les femmes et les jeunes – souvent jusqu'à 30 ans et plus. Les jeunes femmes, les femmes enceintes, celles qui ont des enfants en bas âge, celles qui vivent en famille monoparentale, celles qui sont victimes de violences conjugales, sont extrêmement fragilisées. On a une montée des violences conjugales, avec de grosses difficultés sociales au moment des séparations du conjoint.

Les femmes sont encore pour beaucoup dans le système des **droits sociaux dérivés de ceux du conjoint** (qui a prédominé depuis la création en 1945 du système de Sécurité sociale). La constitution de droits propres ou attachés à la personne n'avance plus, ce qui a des incidences par exemple sur les retraites (importance des pensions de réversion). La **continuité des droits sociaux** n'existe pas, ce qui complique beaucoup les changements de situation

sociale. Beaucoup de femmes en situation de grossesse perdent leur emploi ou leur CDD n'est pas renouvelé à cause de la grossesse. Certaines n'arrivent pas à toucher des indemnités journalières de congé de maternité ou de maladie – même avec un seuil d'accès qui a été abaissé à 150 heures de travail par trimestre.

Les allocations de minima sociaux ne sont pas individualisées, elles sont toujours attribuées sur le critère des ressources du foyer. Les allocataires du RSA sont à 54 % des femmes (dont beaucoup de mères isolées), mais beaucoup de femmes qui vivent en couple ne peuvent pas en bénéficier, si le conjoint travaille, car les plafonds sont très bas. L'Allocation parentale d'éducation (devenue complément de libre choix d'activité) joue en plus un rôle de minimum social pour plusieurs centaines de milliers de femmes, lorsqu'elles décident d'interrompre leur activité pour élever un enfant.

Du coup, on assiste depuis plusieurs années à des déplacements de la réflexion sur la constitution de droits propres, vers une problématique en termes de « revenu universel » ou « revenu de base », qui apparaît comme un moyen de simplifier le système des prestations. Mais c'est en réalité réducteur et très risqué pour les assurés sociaux, car les allocations chômage ainsi que la prime d'activité pourraient être supprimées en même temps et même d'autres prestations comme l'AAH ou l'APL... (Voir les projets de RUA du gouvernement de Macron qui semblent avoir été mis en standby).

4. Conclusions et propositions

Plusieurs catégories en emploi discontinu se sont mises en lutte contre la réforme de l'Assurance chômage, avec à la fois des revendications sur les conditions d'emploi et sur les allocations chômage : les intermittent-e-s du spectacle, les assistantes maternelles (Gilets roses), les intermittents en contrats d'extra de l'hôtellerie, la restauration et l'évènementiel, les saisonniers de stations de sports d'hiver. Dans l'hôtellerie, restauration et évènementiel, on a eu la création du CPHRE (collectif de précaires qui travaillent avec des CDD d'usage).

Beaucoup de salariés en emploi discontinu se retrouvent actuellement dans le RSA. Compte tenu de la gravité des mesures de la réforme de l'Assurance chômage, qui peuvent entraîner la privation totale de revenu de remplacement, l'abrogation des décrets abusifs sur l'AC du 28 décembre 2018 et du 26 juillet 2019 apparaît indispensable.

Nos propositions sont la mise en place d'un **revenu minimum garanti** individualisé et défini « en référence au Smic ». Des solutions doivent être recherchées à la fois, du côté de la RTT, de la reconstitution de statuts d'emploi, d'un développement des services publics et de la création d'un système de Sécurité sociale universel et solidaire couvrant le risque du chômage et assurant la continuité des droits sociaux. Le revenu minimum garanti doit être articulé avec le **salaires socialisés**, un système complet de **Sécurité sociale professionnelle** et financé en grande partie par des cotisations versées par les employeurs – dont le montant peut être à redéfinir.

En même temps, il est indispensable de discuter de façon concrète de tous les paramètres du système d'indemnisation du chômage. On ne peut s'en tenir à une revendication de « revenu universel » qui risque de devenir un filet de sécurité et d'entraîner un nivellement vers le bas.

- L'abaissement des seuils d'accès aux différents régimes d'assurance chômage (interprofessionnel ou des annexes VIII-X).
- l'instauration d'un *Revenu minimum garanti* individualisé, avec le Smic comme seule référence, quel que soit le type d'allocation. La référence doit être le Smic ou un % du Smic un peu au-dessous (de 80 % à 90 %) pour les personnes qui n'ont jamais travaillé ou ne travaillent plus depuis plusieurs années.
- **Les femmes en temps partiel imposé** doivent impérativement pouvoir toucher ce revenu minimum garanti au Smic.
- Attribution de toutes les allocations des

minima sociaux sur le critère des ressources de la personne et non du foyer.

- Relèvement important des plafonds de ressources pour les minima sociaux (RSA, ASS, et AAH).
- Elargissement des possibilités de cumul d'une allocation et d'un revenu du travail (ARE, ASS, RSA, AAH) avec un relèvement des plafonds de cumul au moins jusqu'à

une fois et demie le Smic .

- Prise en compte des années de chômage pour la retraite, la validation de trimestres de cotisations de retraite.

Il est nécessaire créer des espaces de discussion et une méthode pour débattre de façon démocratique de tout cela.

Ce texte est celui présenté à l'atelier précarité de la CNCL d'Attac du 13 juin 2020

Essentiels, les médicaments ? Comment la Covid-19 a mis en lumière ce besoin, comment l'industrie pharmaceutique a contribué à la pénurie, que faire demain ?

vendredi 26 juin 2020, par [Michel Thomas](#)

La pandémie due au SRAS cov2 et l'explosion dans nos pays de formes graves de la Covid19 a mis en évidence de façon aiguë les ruptures d'approvisionnement de certaines des molécules les plus essentielles, en particulier dans les services de réanimation. Cette situation n'est pourtant pas nouvelle : depuis 2015, des vaccins pour protéger les enfants, comme le BCG, des spécialités de vaccins contre diphtérie, tétanos, coqueluche, polio avaient été en rupture. Depuis 2018, des pénuries de médicaments avaient été vécues et signalées : de 44 produits en 2008 à 868 en 2018.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, a chiffré ces tensions d'approvisionnement de médicaments : multipliées par 20 en dix ans. Avant même l'apparition de la Covid 19, le 19/09/2019, un communiqué du gouvernement rapportait une réunion avec le LEEM (le syndicat des industriels du médicament). Injonctions, décisions, prévision de sanctions et plan d'action y avaient été définis. « *Cette situation doit s'améliorer rapidement, pour pallier ces manques et ruptures ainsi que la constitution de stocks de sécurité...* Une explosion épidémique qui ne pouvait que se produire tôt ou tard ne pouvait que rendre hautement critiques ces insuffisances.

Qu'est-ce qu'un médicament essentiel ?

La pharmacopée française est pléthorique. Plus de 4000 molécules sous quelque 10 000 produits et formes disponibles sur le marché. Alors que la mémoire des prescripteurs ne va guère, dans le meilleur des cas, à plus de 100 produits. Les médicaments sont bien sûr utiles et nécessaires, mais pas tous. Tous les médicaments ont ou peuvent avoir des effets secondaires. Certains médicaments, y compris les plus prescrits, peuvent être inutiles, voire dangereux. Comment, dans cette pléthore, distinguer les médicaments essentiels ? Cette tâche a été entreprise par l'OMS dès les années 1970 pour

aboutir à une liste limitée mais non exclusive de médicaments essentiels (la LME), médicaments définis comme les plus utiles pour les pathologies prévalentes, la liste devant être périodiquement révisable et surtout concertée, et faite de produits disponibles et accessibles au plus grand nombre. Les premières listes de médicaments essentiels en comptaient moins de 300. Les listes ont ensuite été mises à jour mais toujours en centaines et non en milliers. Ciblées sur les pays du tiers-monde, confrontés alors aux manques et aux fléaux, les premières listes ont contribué aux réductions de la mortalité, de la morbidité et des gains en espérances de vie (autour de 15 ans en moyenne). L'OMS a très vite incité les pays industrialisés à établir leur propre liste de médicaments essentiels. À ce jour, seule la Suède a, dès 1996, publié sa première LME, la « kloka listan » (liste sage) du comté de Stockholm. Encore partielle, elle comportait 143 molécules. Complétée, elle en comprenait 260 en 2013 et 291 en 2016. Avec de gros moyens de popularisation chaque année, l'adhésion à ces recommandations a atteint 90 %, avec, en prime, une meilleure efficacité thérapeutique et moins d'effets secondaires. La liste est l'objet d'une mise à jour périodique. En France, dès les années 1980, Maurice Rapin, professeur au CHU Henri Mondor à Créteil, avait publié un livre-guide intitulé « les 200 médicaments essentiels » [1]. En 2008, une liste établie par l'AFSSAPS pour permettre « à la population de survivre en cas

d'épidémie grippale majeure » comportant 468 molécules, mise à jour en 2013 avec 498 molécules, est restée totalement confidentielle. Malgré plusieurs rapports officiels en 2012, 2013 et 2014 préconisant de réaliser « comme en Suède » une liste de médicaments essentiels, rien ne se fit. C'est dans ce contexte que, suggéré par le groupe Princeps [2], fut effectué au sein de la Société nationale française de médecine interne (SNFMI) puis du département de Médecine générale de la faculté de médecine de Bobigny, un travail visant à établir une telle liste publiée en 2013 [3], ensuite validée par plus de 100 internistes français. Le travail avec les généralistes a abouti à des listes communes internistes-généralistes de 143 puis 151 molécules. Présentées dans divers congrès de la SNFMI, elles ont fait l'objet de trois thèses, et ont bénéficié d'une certaine exposition médiatique (France Inter, « Science et Vie ») mais ont été refusées pour publication par les deux principaux journaux français de médecine. Ce sujet ayant toujours été abordé durant les 8 colloques organisés de 2012 à 2019 par Princeps, il avait été noté avec satisfaction que dans la loi santé de janvier 2016, mission était confiée à la HAS d'établir des listes de médicaments *préférentiels*. Malheureusement cette tâche a été « oubliée », abandonnée par la HAS et en 2020 rien n'a été fait. Le poids du LEEM y est-il étranger ?

Les responsabilités de l'industrie pharmaceutique

C'est peu dire que l'industrie ne s'est pas montrée enthousiaste face aux médicaments essentiels. Il faut se rappeler que, depuis bientôt 50 ans, aucun progrès médicamenteux majeur n'a été effectué. Les antibiotiques et les anti-inflammatoires stéroïdiens ne se découvrent pas tous les jours ! Aussi, au XXI^e, siècle la grande majorité des médicaments essentiels est tombée dans le domaine public, donc générique ou générique. Très peu de produits représentant un apport réellement majeur ne sont sortis des laboratoires des firmes ni même de la recherche publique, largement utilisée par l'industrie à qui elle ne coûte rien. Les grands laboratoires se sont rabattus sur la recherche de « l'innovation »,

phénomène déjà ancien mais qui est devenu totalement dominant.

Après l'apparition de la première LME dans les pays du tiers-monde, sitôt les premiers progrès enregistrés, dès les années 1990, l'industrie pharmaceutique et tous ses affidés ont ainsi inondés ces pays de produits tout aussi innovants les uns que les autres, évidemment de plus en plus chers, aux effets à la fois bénéfiques pour certains, indésirables et toxiques pour nombre d'entre eux, aboutissant à une mise en échec de la LME.

Dans les pays développés, l'opposition des grandes firmes aux médicaments essentiels a été constante, influençant dans un sens négatif les politiques publiques. Le poids financier de ces entreprises est bien entendu considérable. Faut-il rappeler que ce sont elles qui réalisent, de toutes les industries, le plus grand taux de profit...

Et pour de tels profits, il faut produire au plus bas coût, ce qui a entraîné la délocalisation de la fabrication de la plupart des produits actifs de base en Chine ou en Inde. Il faut aussi vendre, vendre le plus cher possible, en modulant les prix selon les capacités de paiement des produits dans les différents États. L'exemple du sofosbuvir, traitement de l'hépatite C, un des rares réels progrès de ces dernières années l'a bien illustré.

Il faut également convaincre les médecins, les pouvoirs publics, voire la population, que les nouvelles molécules hors de prix sont dotées d'une efficacité remarquable, ce qui n'est pas, et de beaucoup s'en faut, toujours le cas.

L'embellissement des essais thérapeutiques est devenu un art pour les firmes qui organisent et payent l'essentiel de ces essais pour lesquels l'abandon de la propriété intellectuelle est en règle demandée aux médecins participants. Ces techniques d'instrumentalisation des essais contrôlés randomisés, comportent la comparaison d'un nouveau produit avec un placebo alors qu'existe un traitement de référence, des essais de non-infériorité comparant une nouvelle molécule à un traitement déjà validé avec le risque d'être moins efficace, l'utilisation de critères intermédiaires à la

place de critères cliniques, la non-publication des essais négatifs, la confusion entre différence statistique et intérêt clinique, la conclusion positive d'un essai négatif sur le critère de jugement principal, etc. Le détournement de cette méthodologie par l'industrie avec ces techniques d'embellissement a contribué à dévaloriser les essais contrôlés randomisés qui sont la démarche usitée pour tester une molécule et en montrer (ou non) l'importance et sa possible appartenance aux médicaments essentiels.

Que faudrait-il faire pour s'en sortir ?

La crise que nous vivons encore a mis en avant des solutions du type de l'évidence qui ont paru dans les paroles présidentielles initiales pouvoir s'imposer.

Relocalisation en France ou au moins en Europe de la production des produits de base est bien sûr nécessaire et d'abord pour les ME, mais rien ne se fera sans luttes, car une telle mesure, pour évidente qu'elle apparaisse, obérerait un peu les profits...

Nécessité en France comme en Suède d'une LME réelle et limitée, et au grand minimum que les listes de « médicaments préférentiels » prévus par la loi de janvier 2016 voient rapidement le jour. Les médicaments de plus en plus nombreux et de plus en plus chers, à défaut d'être le plus souvent plus efficaces, ne sont-ils pas un bien commun qui devrait relever d'une économie sociale et solidaire, et non un produit marchand relevant de l'offre et la demande exacerbées par la concurrence, la publicité et des liens d'intérêts étroits ?

Le contrôle des brevets, l'exploitation des licences se doit de relever d'un domaine public, capable de réaliser une recherche, une pharmaco vigilance et même des essais thérapeutiques indépendants des firmes.

Hors ces mesures, il y a beaucoup à craindre que le prochain orage (épidémique ? écologique ?) que nous aurons à affronter se révèle bien plus délétère.

Remerciements : l'auteur remercie les membres du groupe Princeps, particulièrement O. Brix pour les données sur les pays en développement, et A. Siary pour l'analyse des dérives des essais thérapeutiques.

Notes

[1] Maurice Rapin et coll, les 200 médicaments essentiels Flammarion -Sciences, 1ère édition 1980, 2ème édition, 1981.

[2] O. Brix médecin épidémiologiste santé publique, M. Doré généraliste enseignant, M. Michot médecin vasculaire DIU Ethique, F. Pesty pharmacien expert indépendant, JC Salomon, directeur de recherche honoraire CNRS, A. Siary généraliste enseignant et M. Thomas.

[3] M. Thomas, Ph Arlet, O. Aumaitre et coll, « Les 100 médicaments essentiels, une approche de médecine interne », *Rev. Med. Int.*, 2013, 34 : 460-464.

Démocratiser le travail dans un processus de révolution écologique et sociale

vendredi 26 juin 2020, par [Alexis Cukier](#)

L'épidémie de Covid-19 a élargi le public du débat, en France, au sujet des causes de la crise écologique et de ses conséquences – dont font partie les zoonoses telles que les maladies à coronavirus – pour la santé des travailleurs et travailleuses et de l'ensemble de la population, ainsi que du caractère « essentiel » ou non du travail et des activités sociales de chacun.e, dans l'établissement de travail comme la sphère privée. [1] Il a permis aussi de constater que les travailleurs.ses en « première ligne » pendant l'épidémie, et particulièrement le confinement, étaient principalement des femmes, le plus souvent racisées, travaillant dans les professions – aides-soignantes et infirmières, femmes de ménage, caissières, etc. – parmi les plus précaires, les moins considérées et les plus mal payées.

Ce sont leurs initiatives, plutôt que celle des dirigeants publics ou privés incapables de faire passer les impératifs de santé publique avant ceux de l'accumulation de profit ainsi que du maintien de l'ordre de leur propre domination, qui ont permis que les besoins fondamentaux de la population continuent malgré tout d'être satisfaits. Enfin, cette période a certainement permis de consolider à gauche la conscience d'une articulation indissociable entre questions écologiques et questions sociales, dans le prolongement des discussions suscitées notamment par le dernier rapport du GIEC en 2018, et surtout dans l'émergence récente de nouveaux mouvements sociaux écologistes. Ces débats et constats constituent une base solide pour promouvoir l'idée qui sera défendue dans cet article : *ce sont les connaissances, les initiatives et la responsabilité des travailleurs et travailleuses, plutôt que celles de l'État ou des militant.e.s bénévoles, qui sont fondamentales pour concevoir une transformation du système productif dans le cadre d'un processus de révolution écologique et sociale.*

La conscience progresse donc du fait que les pollutions industrielles, les émissions de gaz à effet de serre et la hausse de la température sur la planète, l'élevages industriel, la perte de biodiversité, la déforestation, sont des fléaux qui mettent en péril la vie de toutes et tous, et en premier lieu des populations les plus pauvres et précaires. Ils

requièrent une évolution révolutionnaire dans le système productif, que résume bien Jean-Marie Harribey dans son dernier ouvrage :

« La reconversion du système productif, inscrite dans une planification démocratique de moyen et de long terme, permettrait d'établir des priorités : pour les énergies renouvelables : photovoltaïque, biomasse, géothermie, éolien ; recyclage des matériaux ; construction de bâtiments et logements à basse consommation énergétique ou à énergie positive, et isolation des anciens bâtiments et logements ; développement des transports collectifs urbains et de proximité pour « des mobilités alternatives à la voiture », et réduction du trafic aérien ; transformation du modèle agricole et agro-alimentaire dans le sens de l'agrobiologie ; la durabilité et la qualité des produits industriels ; développement de l'économie sociale et solidaire et de circuits courts de proximité ; démarche de relocalisation à l'encontre des traités de libre-échange ; développement des services non marchands répondant aux besoins sociaux ; avant tout, démocratisation des décisions prises dans les entreprises, de telle sorte que la prise de conscience de la nécessité d'une transition progresse. » [2]

Mais cette perspective pose un problème politique majeur, trop souvent négligé par les divers scénarios discutés à gauche : qui doit être responsable de la décision et de la mise en œuvre de la transformation

du système productif nécessaire à la préservation de la nature et d'une vie humaine digne ?

À cet égard, on peut distinguer quatre options.

Premièrement, l'option « capitaliste technocratique », majoritaire au sein des gouvernements néolibéraux et de leurs alliés, défend que la décision doit revenir aux experts de la bureaucratie d'État, et la mise en œuvre principalement aux entrepreneurs ; dès lors, la méthode est principalement celle de la coordination par le marché (taxes carbone aux frontières, etc.) [3]. Deuxièmement, l'option « capitaliste éco-fasciste », qui s'appuie sur des secteurs différents de l'appareil d'État, défend que la décision doit revenir à un gouvernement autoritaire, seul capable de faire accepter aux masses des sacrifices nécessaires, et que la mise en œuvre doit revenir principalement aux militaires ; depuis les années 2000, ce qu'on peut appeler le « militarisme environnemental » n'a cessé de produire des rapports et des scénarios pour anticiper des déplacements forcés de réfugiés climatiques ou bien des gestions de pandémie [4]. Ces deux premières options sont d'emblée à rejeter pour des raisons démocratiques, mais aussi dans la mesure où leur objectif est de maintenir le système économique capitaliste en l'état, en y intégrant seulement des « technologies vertes » censées être capables d'allier création de profits et préservation de la planète [5]. Dans cet article, on s'intéressera plus précisément aux deux autres options, progressistes celles-ci, qui privilégient l'État ou le travail pour proposer une organisation démocratique de la transformation écologiste et sociale du système productif.

Une troisième option, progressiste celle-ci, celle d'un « État social écologique », défend que la décision doit revenir à un État démocratisé et mis au service d'une politique de transition écologique, et que la mise en œuvre doit revenir à la société civile dans toute sa diversité ; la méthode est donc celle de l'alliance entre planification et procédures participatives. [6] Cette option s'est elle-même organisée ces deux dernières années autour du mot d'ordre et de diverses versions de la proposition d'un « *Green New Deal* », popularisée par la campagne états-unienne d'une fraction du Parti démocrate dont la figure de proue a été Alexandra Ocasio-Cortez. Comme le note

Vincent Gay dans un article de présentation de cette proposition et de ses critiques, c'est à partir de cette proposition que « Le débat semble désormais ouvert dans différents pays, oscillant entre une modernisation du capitalisme par des politiques climatiques et une rupture avec les traditions fossiles et productivistes héritées du 20^e siècle. » [7]. Il y a en effet un risque, comme on le verra, que la thématique du « *Green New Deal* » soit un obstacle à la prise en compte des conséquences de ce constat désormais bien étayé : la préservation de la nature est absolument incompatible avec le capitalisme [8]. Mais cette question du degré de radicalité des objectifs visés reste abstraite si on ne la rapporte pas à la question du sujet politique de la décision et de la mise en œuvre d'une révolution écologique et sociale. Or, à cet égard, il existe une quatrième option, que je défendrai ici, celle d'une « démocratie économique », dans laquelle la décision doit revenir aux habitant.e.s par une participation directe aux processus de délibération et de validation, et la mise en œuvre revient aux travailleuses et travailleurs concernés ; la méthode est donc celle de la création de nouvelles institutions politiques et économiques reconnaissant le droit de chacun.e à travailler pour participer à la décision et organiser effectivement ce processus de planification démocratique.

Il s'agit donc de partir d'une révolution démocratique du travail pour construire les conditions et instruments nécessaires à la transformation du système productif. Cette démocratisation du travail doit concerner en même temps *l'activité*, le processus de travail : les formes historiques définies que prend la production des biens et des services dans une formation sociale donnée ; *l'organisation du travail* : l'agencement des moyens matériels et de la direction de l'activité des travailleurs dans l'établissement de travail ; *la division sociale du travail* : la répartition et la structuration des activités productives dans l'ensemble de la société. Autrement dit, il s'agit de faire d'une nouvelle figure politique, celle du « travailleur-citoyen » [9], le sujet de la décision et de la mise en œuvre de la transformation du système productif.

Le débat autour de la « démocratie économique », de la « démocratie totale » ou de la « démocratie

conseilliste » ne manque pas d'expériences et de propositions sur lesquelles s'appuyer [10], mais il est pour l'essentiel jusqu'ici resté confiné à des discussions militantes restreintes. Dans ce texte, je voudrais contribuer à l'élargir et à en montrer le caractère central dans la perspective de la transformation du système productif au sein d'un processus de révolution sociale et écologique, en défendant que cette option est plus démocratique, plus efficace et plus réaliste que celle d'un État social écologique.

D'une part, il s'agit d'une voie plus démocratique, pour deux raisons. D'un côté, on peut douter qu'une planification opérée au niveau étatique puisse jamais parvenir à impliquer l'ensemble de la population – alors même qu'une révolution sociale et écologique requiert une participation effective de toutes et tous (ou de la grande majorité), puisqu'elle suppose des choix concrets et quotidiens de production, de consommation et de vie différentes de celles qui prévalent aujourd'hui. D'un autre côté, la participation des individus aux organisations de la société civile (associations, collectifs de quartier, etc.) est structurellement inégalitaire dans l'état actuel des choses, notamment parce qu'elle suppose de libérer du temps en dehors de son travail pour participer aux délibérations, décisions et actions – or ce temps est contraint et inégalement distribué par la division capitaliste, patriarcale et raciale du travail. Pour le dire concrètement : dans un État social écologique mais néanmoins capitaliste, les individus et collectifs n'auraient tout simplement pas assez de temps (et de ressources), et en tout cas pas toutes autant de temps, pour participer effectivement à la transformation de l'appareil productif.

D'autre part, l'option de « l'État social écologique » est moins efficace que celle de la « démocratie économique » parce que cette inégalité de temps est liée à un autre problème structurel : c'est principalement au sein des établissements de travail (privés ou publics), et donc pendant le temps de travail, que les actions les plus destructrices de la nature sont mises en œuvre par les travailleuses et travailleurs, le plus souvent malgré eux. Imagine-t-on une société où les individus essaieraient de limiter, prévenir ou contrecarrer pendant leur temps libre ce

qu'ils sont contraints de faire pendant leur temps de travail ? S'il s'agit d'envisager une véritable transformation du système productif, l'activité militante n'est pas de taille face au rouleau compresseur économique et industriel des dirigeants capitalistes. Quant à l'État, il possède certes des instruments de régulation et de coercition puissants face à ces derniers (la loi, la politique monétaire), mais ceux-ci sont inefficaces s'ils ne sont pas réappropriés et mis en œuvre par les travailleurs et travailleuses. L'expérience montre qu'il est possible et commun, pour les dirigeants d'entreprise capitaliste, non seulement de se soustraire à la loi, mais aussi de contraindre les travailleurs à contrevenir eux-mêmes aux régulations dans leur activité. Et si les décisions productivistes et polluantes sont prises au niveau des conseils d'administration, des directions des agences gouvernementales ou des entreprises financières – mais sans la collaboration (en l'occurrence majoritairement) contrainte des travailleurs, ces décisions ne sont pas suivies d'effet. L'option de l'État social écologiste sous-estime dramatiquement le pouvoir des travailleuses et travailleurs, pour détruire ou préserver la planète.

Enfin, non seulement l'option de l'État social écologique semble postuler qu'une décision étatique étant promulguée, sa mise en œuvre est acquise, mais elle néglige totalement ce qu'est le travail lui-même – et se condamne dès lors à être irréaliste. Depuis longtemps, les recherches empiriques au sujet du travail réel ont montré qu'aucune prescription ne peut effectivement être appliquée à la lettre – pour qu'un travail soit bien fait, il faut que les travailleurs et travailleuses y ajoutent de leur intelligence, intellectuelle et corporelle, pour traduire les prescriptions à l'épreuve de la confrontation du travail [11]. C'est ce qu'on appelle en ergonomie le « travail réel » (par distinction avec le travail prescrit) [12], aspect fondamental de ce que Marx puis certains auteurs marxistes, et la psychodynamique du travail appellent le travail vivant. Ce n'est pas ici le lieu de discuter des implications théoriques et politiques de ce concept [13] – mais pour en faire comprendre l'importance, prenons seulement un exemple concret. Imaginons qu'une décision planifiée

(qu'elle soit ou non démocratique) soit prise de passer d'une agriculture intensive et polluante à une agriculture biologique et raisonnée. Avant que les bénéfices pour la qualité des produits et pour la planète ne deviennent réalité, et pour que cette activité permette effectivement de nourrir la population, l'essentiel serait encore à faire : les agricultrices et agriculteurs devraient se former à l'agro-écologie, partager leurs expériences pour répondre aux aléas du réel (en cas d'intempérie, mauvaise récolte, etc.) et transformer leurs conditions, organisations et processus de travail – autrement dit, comme l'analysent deux ergonomes à propos d'une enquête au sujet des transitions agro-écologiques, les enjeux sont ceux de la « reconception du système de travail » et du « développement professionnel » [14]. Cela met du temps, et cela nécessite des formes d'organisation démocratique au sein même de l'activité. Sans cela, aucune transition agro-écologique n'est possible, et pas d'aliments de qualité dans les assiettes des consommateurs. On peut généraliser à tous les métiers et tous les secteurs d'activité : sans « réhabilitation du travail », comme l'exprime Harribey (voir infra 3B) et sans démocratie économique, la transformation du système productif est condamnée à rester un vœu pieux ou au mieux un projet bureaucratique voué à l'échec. En ce qui concerne la révolution sociale et écologique, les exigences démocratiques ne sont pas du maximalisme, mais au contraire un gage de réalisme.

Cet article s'inscrit au sein d'un projet de recherche de long cours visant à défendre que c'est la voie de la démocratisation radicale du travail, et donc d'une sortie résolue du capitalisme [15], qu'il faut privilégier pour transformer le système productif dans le cadre d'une révolution écologique et sociale. Dans cet article, on s'en tiendra à analyser l'absence de la question du travail (à distinguer de celle de l'emploi) et a fortiori de sa démocratisation au sein des principales versions du « *Green New Deal* » (1) ; examiner les apports et les problèmes soulevés de ce point de vue par les analyses de la planification écologique de Cédric Durand, Razmig Keucheyan et Michael Löwy (2) ; puis par celles de Jean-Marie Harribey et Thomas Coutrot au sujet de la

réhabilitation et de la démocratisation du travail en vue d'esquisser quelques propositions institutionnelles permettant qu'un « travail démocratique » soit mis au service de la transformation du système productif au sein d'un processus de révolution écologique et sociale (3).

I. Le travail et sa démocratisation dans le *Green New Deal* : une absence manifeste, une omniprésence invisible

Dans cette section, on analysera en détail trois versions parmi les plus discutées du *Green New Deal* – dont trois femmes ont été, à des titres divers, les porte-parole ces deux dernières années : Alexandra Ocasio-Cortez, Ann Pettifor, Naomi Klein – en mettant en relief l'absence de la question du travail, et a fortiori de sa démocratisation, qui y est d'autant plus frappante qu'on peut montrer que la plupart des propositions la requièrent comme une condition de possibilité.

A. Le *Green New Deal* états-unien

Commençons par examiner la « Résolution sur le devoir du gouvernement fédéral de créer un nouveau pacte vert », présentée par Alexandra Ocasio-Cortez et Ed Markey à la Chambre des représentants états-unien en février 2019. [16] Après une introduction efficace au sujet des constats du GIEC, de la responsabilité des États-Unis dans le réchauffement climatique et du rapport entre ce fait et les politiques néolibérales qui y ont été menées ces dernières décennies, les objectifs généraux du *Green New Deal* sont organisés dans leurs grandes lignes par trois idées : « A. parvenir à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles grâce à une transition juste et équitable pour toutes les communautés et tous les travailleurs ; B. créer des millions d'emplois de qualité bien rémunérés et assurer la prospérité et la sécurité économique de tous les habitants des États-Unis ; C. investir dans l'infrastructure et l'industrie des États-Unis afin de relever durablement les défis du XXI^e siècle » (p. 5). Les problèmes commencent, à notre sens, quand il est question de présenter ensuite les objectifs et les moyens spécifiques du

Green New Deal.

Tout d'abord, ce qui est présenté comme la « *Green New Deal mobilization* » (une mobilisation sociale de dix ans nécessaire à la mise en œuvre du Plan) doit s'appuyer en priorité « 1. Sur la construction de résilience contre les désastres climatiques, tels que les températures extrêmes, impliquant la mobilisation de fonds et l'investissement pour des projets et stratégies définis par les communautés » (p. 6) Dans le cadre de l'option de « l'État social écologiste », il s'agit que l'État trace les grandes lignes et les objectifs, tandis que le détail des politiques publiques serait décidé au niveau des institutions locales, informées par des procédures participatives impliquant les communautés d'habitant.e.s. Mais quelle serait la place des travailleurs et travailleuses chargées de mettre en œuvre ces décisions ? Si on en reste à ce type de propositions, celles et ceux-ci semblent devoir être confinés au rôle de simples exécutants du *Green New Deal*, sans avoir leur mot à dire sur les objectifs et les implications concrètes de telle ou telle décision.

Il s'agit, par exemple, de permettre « d'éliminer la pollution et les émissions de gaz à effet de serre autant qu'il est technologiquement possible » notamment en « développant et améliorant de façon spectaculaire les sources d'énergie renouvelable » (p. 7). Mais comment établir le caractère « technologiquement possible » de telle opération de décarbonation du système productif, si on ne part pas des connaissances et de l'expérience des travailleurs et travailleuses ? Le même problème se pose pour l'extension des énergies renouvelables : qui peut décider, sinon celles et ceux qui exercent déjà l'activité, qu'il s'agit de rendre plus « propre », pour savoir quelles nouvelles énergies, technologies et procédures de travail sont pertinentes et peuvent être mises en œuvre de manière réaliste ? Bien sûr, il faut aussi que les travailleurs et travailleuses puissent se former à de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire : mais il n'en est pas question dans le programme, qui semble supposer que des experts pourront intervenir de l'extérieur des entreprises pour diriger l'activité des travailleurs. Et, bien entendu, la détermination des besoins doit revenir à l'ensemble de la population – mais la simple

mention de « projets définis par la communauté », sans envisager la répartition des pouvoirs et de la prescription entre habitant.e.s et travailleurs.ses et sans envisager de nouvelles institutions démocratiques pour délibérer et décider est évidemment abstraite et irréaliste.

Cet oubli de la réalité du travail et du problème politique des fonctions respectives des travailleurs et des habitant.e.s dans la décision et la mise en œuvre de la révolution écologique et sociale ne cesse de se répéter ensuite, quand il est question par exemple du secteur de la construction ou de l'ensemble de l'industrie (p. 7-8). La seule mention d'une forme de participation directe des travailleurs et travailleuses concerne l'agriculture et l'élevage : il s'agit de « travailler en collaboration avec les agriculteurs et les éleveurs des États-Unis pour éliminer la pollution et les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole dans la mesure où cela est technologiquement possible » (p. 8). Cette mention d'un « travail de collaboration » avec les agricultrices et agriculteurs est intéressante, car elle suscite la question : avec qui les travailleurs sont-ils censés collaborer : des fonctionnaires du gouvernement, des ingénieurs privés ou publics ? La même question se pose pour la « restauration et la protection d'écosystèmes menacés et fragiles au moyen de projets locaux, appropriés et scientifiquement fondés, permettant de renforcer la biodiversité et la résilience climatique » (p. 9) : comment cette articulation entre savoir-faire du travail, décision démocratique et scientificité est-elle censée s'organiser concrètement ? Est-il question, par exemple, de former et embaucher des écologues, ingénieurs agronomes et paysagistes censés guider les travailleurs de chaque secteur, et dans quelle institution leur travail serait-il démocratiquement contrôlé ?

Si on appréhende les objectifs du *Green New Deal* au prisme du travail réel, d'autres problèmes, complètement négligés par la résolution, deviennent déterminants. Il est question, par exemple, de « nettoyer les déchets dangereux existants et les sites abandonnés, en assurant le développement économique et la durabilité de ces sites » : mais il n'est pas question de la valorisation de ces métiers

pénibles et dangereux, aujourd'hui assignés pour l'essentiel aux plus dominé.e.s. Et qu'en serait-il du temps nécessaire à l'enquête, la formation, l'échange d'expériences, et plus généralement de la démocratisation de la politique de la recherche et de l'innovation, s'il est question d' « identifier d'autres sources d'émission et de pollution et d'inventer des solutions pour les éliminer ; et de promouvoir les échanges internationaux de technologie, d'expertise, de produits, de fonds et de service » (p. 9) ?

La partie suivante de la résolution, au sujet des moyens du *Green New Deal*, ne permet pas de répondre à ces questions. Le cadre général, cohérent avec l'option de l'État social écologique, est celui d'une démocratie participative dans lequel l'État planificateur consulte et fait alliance avec « la société civile » définie en un sens très large : il est question de « consultations, collaborations et partenariats transparents et inclusifs avec les communautés vulnérables et, en première ligne, des syndicats, des coopératives de travailleurs, des collectifs de la société civile, des universitaires et des entrepreneurs » (p. 10). Il est tout à fait significatif qu'il ne soit question que de certaines catégories restreintes de travailleurs et travailleuses, pourtant les premières et premiers concerné.e.s par les décisions prises dans un tel processus de participation. Le taux de syndicalisation et de participation des habitant.e.s aux organisations de la « société civile », la proportion des coopératives dans l'ensemble de l'économie étant ce qu'ils sont, aux États-Unis comme en France, on peut aussi douter qu'il s'agisse là d'un schéma permettant effectivement aux habitant.e.s et travailleur.ses de délibérer, décider et agir démocratiquement. Il ne manque pas, pourtant, d'expériences de « conseils locaux », notamment en Amérique latine au début des années 2000, permettant que la décision émerge des habitant.e.s au sujet de ce qui les concerne, avec des formes abouties d'autonomie dans la gestion des ressources monétaires et de coopération avec une démocratie d'entreprise. [17] Certes, ces expérimentations se sont toujours heurtées à la bureaucratie d'État, mais précisément elles sont précieuses pour anticiper les difficultés politiques réelles auxquelles une transformation sociale et

écologique de grande ampleur ne pourra pas éviter de s'affronter. Mais le *Green New Deal* semble structurellement centré sur la résolution de l'apparente contradiction « emploi/climat », et de convaincre qu'une politique environnementale ambitieuse ne sera pas destructrices d'emploi. C'est une question certes tout à fait importante, nous y reviendrons, mais elle découle de celle de la démocratisation du travail, et non l'inverse : tant que ce sont le marché ou l'État qui décident de qui travaille et de qui ne travaille pas, il n'y a pas de perspective de plein emploi ni de reconversions industrielles réellement possibles, et *a fortiori* compatibles avec la démocratie.

Certes, la question des droits des travailleurs et travailleuses est bien mentionnée dans la résolution – elle arrive, un peu de nulle part, dans un passage de la dernière partie du texte. Il convient, ici, de citer en entier l'extrait concerné :

« [Il s'agit de] (F) garantir l'utilisation de processus démocratiques et participatifs inclusifs et dirigés par les communautés et les travailleurs de première ligne et vulnérables pour planifier, mettre en œuvre et administrer la mobilisation du *Green New Deal* au niveau local ; (G) garantir que cette mobilisation crée des emplois syndiqués de haute qualité qui permettent de rémunérer à hauteur des salaires en vigueur, d'embaucher des travailleurs locaux, d'offrir des possibilités de formation et d'avancement, et de garantir un salaire et des avantages paritaires aux travailleurs affectés par la transition ; (H) garantir un emploi avec un salaire permettant de subvenir aux besoins de la famille, des congés familiaux et médicaux adéquats, des vacances payées et la sécurité de la retraite à tous les habitants des États-Unis ; (I) renforcer et protéger le droit de tous les travailleurs à s'organiser, à se syndiquer et à négocier collectivement sans coercition, intimidation et harcèlement ; (J) renforcer et faire respecter les normes du travail, de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que des acquis de la lutte contre la discrimination et concernant les salaires et horaires de travail par tous les employeurs, industries et secteurs. » (p. 12)

On peut se féliciter, bien entendu, que la question du

droit des travailleurs. ses ne soit pas oubliée. Mais plusieurs difficultés se posent ici, qui résument l'essentiel des remarques critiques développées jusqu'ici. D'une part, ces affirmations de principe ne sont mentionnées que comme un appendice aux propositions précédentes, et n'informent pas le reste de l'argumentation. On ne voit pas très bien comment la « planification, mise en œuvre et administration » ici évoquée pourrait être compatible avec la perspective par ailleurs clairement assumée d'une décision et d'une planification opérée principalement au niveau de l'État (sur la base de consultations locales). D'autre part, la question du rapport entre logique territoriale et logique de travail dans le processus démocratique – un problème structurant de toute l'histoire de l'autonomie populaire et du mouvement ouvrier – n'est pas concrètement posée, et reçoit moins encore de solution, fût-elle de principe. Troisièmement, le rapport entre la « *Green New Deal mobilization* » et la mise en œuvre effective des décisions qu'elle permet n'est pas clairement posé, et si l'on suit la logique du texte, il semble qu'il faut concevoir deux périodes de transition, une grande mobilisation sociale et participative permettant d'informer les décisions d'État, puis un processus descendant dans lesquels les communautés locales (et aussi les travailleurs) seraient accompagnés pour la mise en œuvre des décisions – mais l'articulation entre ces deux moments n'est pas claire et la participation directe des habitant.e.s et travailleurs. ses n'est pas mise en avant. Enfin, une confiance tout à fait disproportionnée est accordée au droit du travail pour permettre aux travailleurs et travailleuses de se protéger des abus de leurs employeurs publics ou privés – dont le pouvoir politique absolu de commandement du travail n'est jamais contesté. La démocratie reste en définitive tout à fait extérieure à l'entreprise, l'État reste le seul stratège, et ce ne sont pas les intérêts des travailleurs et consommateurs, mais la vision experte des concepteurs du Green New Deal qui doit assurer l'orientation du processus de planification.

B. À droite et à gauche du Green New Deal

À ce jour, les principales discussions au sujet du

Green New Deal ont eu lieu au Royaume-Uni et aux États-Unis, dans le cadre des campagnes respectives de Jeremy Corbyn, à la tête du Labour jusqu'aux élections législatives de décembre 2019, et de Bernie Sanders dans le cadre de la primaire du Parti démocrate en avril 2020. On s'en tiendra ici à examiner, moins en détail que la résolution précédemment analysée, d'une part les arguments d'Ann Pettifor – membre du Green New Deal Group of economists, environmentalists and entrepreneurs et de l'équipe de conseil économique de Corbyn au Labour – dans son ouvrage *The Case for the Green New Deal* ; et d'autre part les arguments de Naomi Klein dans *On Fire : the (Burning) Case for the Green New Deal*. [18]

La position de Pettifor défend clairement l'option de l'État social écologiste pour préciser ce que pourrait être un Green New Deal britannique. L'argumentation peut être résumée autour de six principes [19]. Premièrement, le *Green New Deal* doit viser un « état stationnaire » sans croissance ni décroissance – dont les moyens principaux sont la promotion des circuits courts, du recyclage et du reconditionnement, et le développement du secteur culturel et du *care*, présentés comme par eux-mêmes peu polluants. Comme précédemment, les transformations politiques liées à la décision et à la participation démocratiques ne sont pas questionnées, présageant d'une planification « par en haut » de cette économie circulaire, du soin et de la connaissance. Le second principe consiste à promouvoir « des besoins limités, plutôt que des désirs illimités », en s'appuyant sur l'argument selon lequel les besoins essentiels sont des présuppositions d'une participation effective et démocratique à la vie sociale. Cependant, ces besoins essentiels sont définis de manière théorique et conçus de manière définie (« alimentation et eau adéquates et nutritives ; logement protecteur ; environnements physiques et de travail non dangereux ; sécurité pendant l'enfance ; relations primaires importantes ; sécurité physique ; sécurité économique ; contrôle des naissances et procréation sans risque ; éducation de base ») sans que le problème fondamental de la démocratisation de la délibération et de la décision au sujet de ces besoins ne soit posé. Troisièmement, le *Green New Deal*

devrait s'organiser autour du principe de l' « autosuffisance », visé principalement au moyen de l'extension du secteur public. Cependant, la question de la propriété publique n'est pas articulée à l'exigence d'un commandement démocratique du travail dans ce secteur. Le quatrième principe, celui d'une « économie de marché mixte », permet de préciser ce qui revient aux deux instruments de mise en œuvre du *Green New Deal* : l'État et le marché. Le premier doit faire usage de sa force de régulation et de taxation, et permettre que l'investissement public « bénéficie aux entrepreneurs locaux qui connaissent le terrain, et peuvent recruter et former une force de travail locale pour décarboner le travail, et ainsi générer des revenus pour eux-mêmes ainsi que pour les employés et la communauté locale ». Nous sommes ici au cœur de cette version du *Green New Deal* : un financement public, conditionné à des normes écologiques, bénéficiant à des entrepreneurs locaux. On ne peut être plus proche de l'idée d'un État social écologique dans le cadre d'un « capitalisme vert », et plus éloigné d'une participation des habitant.e.s et des travailleur.ses à sa conception et sa mise en œuvre.

Le cinquième principe, celui d'un « économie à forte densité de main-d'œuvre », conduit à la proposition de mobiliser une « armée de travailleurs du carbone » dans les secteurs publics et privés. Mais d'une part rien n'est dit du fait que ce sont toutes les activités qui doivent être transformées pour être peu polluantes et respectueuses de la nature, et d'autre part les questions des reconversions et de la formation professionnelle ne sont posées comme des enjeux centraux ni pour cette « armée du carbone » ni pour les autres. Est-il réaliste de créer des millions d' « emplois verts » sans un droit à une formation continue intensive dans le cadre de son temps de travail ou dans une période de transition sans activité ? L'auteure se réfère ici à la proposition états-unienne de « l'emploi garanti » (« *job guarantee* », proposition qui elle-même prolonge les travaux d'Hyman Minsky au sujet de « l'État employeur en dernier ressort ») qui s'appuie notamment sur les travaux de l'économiste Pavlina Tcherneva en faveur d'un « programme permanent, financé de manière fédérale et administré de manière locale,

permettant de d'accorder des opportunités d'emploi à la demande pour toutes celles et ceux qui sont prêt.e.s et volontaires pour un salaire de subsistance » [20]. Cette proposition est intéressante dans la mesure où elle réactualise le principe du « droit au travail » (voir infra 3C) mais aussi parce qu'elle constitue un pas en avant dans la prise de conscience de la nécessité d'une démocratisation de la décision au sujet des activités sociales qui doivent ou non constituer du travail socialement validé. Cependant, là encore, le problème politique demeure : comment planifier le rapport et régler les éventuels conflits entre les initiatives des travailleurs et travailleuses et les besoins prioritaires décidés par l'ensemble des citoyens ? Il ne saurait y avoir de réponse satisfaisante à cette question si on s'en tient à une politique de l'emploi sans partir de la perspective d'une politique démocratique du travail.

La question du travail est certes aperçue par Pettifor, mais d'une manière simpliste qui indique la méconnaissance des débats autour du travail réel :

« La promesse du *Green New Deal* est que la main-d'œuvre sera récompensée par des tâches significatives, dotée de compétences, de formation et d'éducation supérieure. Et, surtout, les travailleurs gagneront des salaires et des revenus décents. Des salaires décents soutenus par l'accès à des services de base universels, tels que la santé, l'éducation, le logement et les soins, ne créeront pas seulement des emplois intéressants, ils seront également nécessaires pour maintenir l'équilibre du système économique. »

Mais, comme l'ont montré en détail les enquêtes empiriques, psychologiques ou sociologiques, au sujet du sens du travail, ce dernier n'a rien à voir avec une « gratification », mais se construit au sein même de l'activité à condition que l'autonomie individuelle et collective y soit réelle [21]. Qu'on songe seulement aux immenses problèmes de travail dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en France, et aux formes d'exploitation et d'aliénation spécifiques qui s'y jouent, souvent – pour résumer – du fait même de la « cause » qu'on prétend y servir sans en avoir les moyens concrets ou qu'on ait pu contribuer à son élaboration. [22] Sans participation directe au choix

du métier et du poste, sans contrôle direct des instruments, des conditions, de l'organisation, et plus généralement des moyens et des fins du travail, aucune activité ne reste longtemps *meaningful* et satisfaisante.

Enfin, le sixième principe, celui d'une « coordination monétaire et fiscale en faveur d'une économie stationnaire » propose des mécanismes de financement public du Green New Deal en rupture avec le néolibéralisme et la financiarisation, mais peu réalistes dans la mesure où ils n'impliquent aucune proposition de socialisation des banques ou de démocratie économique. D'une manière générale, on ne trouve chez l'auteure nulle trace, ni aucune ouverture, en vue d'une décision démocratique au sujet des besoins ainsi que des moyens et des fins des activités productives.

Envisageons à présent une autre version, plus à gauche, du *Green New Deal*, défendue par Naomi Klein dans son dernier ouvrage *Plan B pour la planète : le new deal vert*. La position défendue par l'auteure se démarque clairement de l'option de l'État social écologiste en accordant aux mouvements sociaux un rôle non seulement de préparation idéologique et d'accompagnement, mais moteur dans le processus de révolution sociale et écologique. [23] L'auteure prend également acte des critiques principales à la résolution d'AOC – qui est cependant défendue comme une base politique satisfaisante – portées par les mouvements écologistes anticapitalistes états-uniens :

« Par exemple, Un New Deal vert doit se montrer plus explicite sur la nécessité de laisser le carbone dans le sol, sur le rôle central de l'armée américaine dans l'envolée des émissions, sur le fait que le nucléaire et le charbon ne sont en rien des énergies « propres », et sur la dette que des pays riches comme les États-Unis, ainsi que des multinationales puissances telles que Shell ou Exxon, ont contractée envers les nations les plus pauvres. À présent, ce sont elles qui doivent faire face aux conséquences de crises qu'elles n'ont pas provoquées.

Plus fondamentalement, tout New Deal vert, s'il se veut crédible, a besoin d'un plan d'action concret

veillant à ce que les salaires attachés à tous les emplois verts de qualité qu'il va créer ne soient pas immédiatement mis au service d'un mode de vie ultra-consumériste, qui finit toujours par engendrer une hausse des émissions – un scénario dans lequel tout le monde a un bon travail et un large revenu disponible et où tout est dépense en babioles jetables importées de Chine destinées à rapidement finir à la décharge (...). Il s'agit donc, de manière tout à fait essentielle, de faire en sorte que le raccourcissement de la semaine de travail permette aux gens de profiter de ce type d'activités, de façon qu'ils ne soient pas piégés dans un rythme de travail abrutissant souvent gourmand en fast-foods et en divertissements insipides » (p. 361-363)

Les « ajouts » de Klein à la résolution parlementaire du Green New Deal sont de taille, et de nature à en transformer la logique même, bien au-delà de ce qu'en dit l'auteure elle-même. Laisser le carbone dans le sol nécessite une transformation complète du système productif, et pas seulement la création d'un secteur public vert qui réparerait les dégâts de l'infrastructure capitaliste. Mais alors, comment envisager la question de la transformation de l'ensemble des activités productives, et donc de toutes les manières de travailler, de l'organisation et de la division du travail ? À cet égard, autre ajout d'importance, la réduction drastique du temps de travail est bien entendu un réquisit absolu, et sans doute la première des causes autour desquelles mouvement ouvrier et mouvements écologistes pourraient s'allier. Mais c'est évidemment insuffisant pour organiser la transformation écologiste et sociale du système productif. Ensuite, la critique du consumérisme permet de manière décisive d'articuler la question de la transformation du système productif à celle de la décision démocratique sur les besoins – mais là aussi, les implications politiques d'une telle affirmation ne sont pas questionnées : dans quelle(s) institution(s) ces besoins pourraient-ils être discutés et collectivement définis ? Enfin, la mention des rythmes de travail, et donc de la liberté et de l'émancipation au travail, est également susceptible de changer la donne du Green New Deal, en intégrant aux conditions d'une planification écologique la question des conditions

réelles de sa réalisation.

D'autres passages du livre ouvrent des brèches vers les abîmes de questions politiques nouvelles que posent la prise en compte de la question du travail réel, et non seulement de l'emploi, dans un processus de révolution écologique et sociale. Naomi Klein mentionne au moins en un passage du livre une forme de démocratie économique directe : « Un premier cas consisterait à ce que les employés des différents secteurs (hôpitaux, écoles, universités, technologie, confection, médias, etc.) conçoivent eux-mêmes des projets de décarbonation rapide qui iraient dans le sens de la mission du New Deal vert, à savoir éliminer la pauvreté, créer des emplois de qualité et combler les écarts de richesse fondés sur la couleur de la peau et le sexe » (p. 368). Mais ce qui est présenté comme un « premier pas » est ici considéré de manière bien légère : comment cela est-il possible si le pouvoir économique et politique des employeurs, publics ou privés, est laissé intact ? Un tel « élan démocratique et décentralisé », s'il était pris au sérieux par l'auteure, ne pourrait qu'être réduit à une forme de consultation participative sans effet réel, ou bien se développer en une démocratie économique bien plus révolutionnaire que ce que l'auteur semble (feindre de ?) supposer.

Il en est de même du passage intéressant concernant la nécessité de remplacer « la manière de considérer le monde naturel et la majorité de ses habitants » correspondant à « l'économie du *'gig and dig'* (qui associe les petits boulots 'flexibles' – *gig* – et l'activité qui consiste à creuser la Terre – *dig*) » par un « changement de vision de monde à tous les niveaux, un basculement vers un ethos du soin et de la réparation » p. (370). Mais il n'est en rien question de l'éthique spécifique du « travail du *care* » [24] ou du travail d'éco-régulation » [25] ainsi que de leurs conséquences politiques dans l'ensemble de l'économie. Enfin, si l'auteure inscrit bien son propos dans le cadre d'une lecture du monde social et des combats écologistes en terme de lutte des classes, les conclusions politiques les plus concrètes qui en sont finalement tirées restent cantonnés dans la sphère restreinte de l'arène politique institutionnelle [26]. Si, à droite du *Green New Deal*, on se heurte aussitôt au mur d'une conception bureaucratique et

technocratique de la politique, à gauche s'ouvrent de vastes perspectives de démocratie économique face auxquelles les auteurs les plus connus semblent préférer (ou feignent de) détourner le regard.

II. Planification démocratique de la transformation du système productif et démocratisation du travail

D'un point de vue politique, la difficulté majeure d'un processus de révolution écologique et sociale consiste dans l'élaboration d'instruments et d'institutions permettant de planifier démocratiquement la transformation du système productif. Il ne suffit pas de décider une fois pour toutes (en légiférant par exemple) qu'il est nécessaire de passer de l'agriculture intensive à l'agro-écologie ou de l'industrie fossile à des formes alternatives et moins polluantes d'énergie, ni même de mettre en place une politique publique d'embauche dans des « emplois verts ». Il faut encore établir des priorités stratégiques en fonction des besoins de la population, décider des moyens et du rythme de la reconversions d'industries de bassins d'emplois dans les territoires, remplacer les chaînes logistiques d'approvisionnement en matières premières, production et transports jusqu'à la consommation par des circuits-courts, financer les instruments concrets (en termes de formation, de ressources, de technologies et savoir-faire) mis en place par les travailleurs et travailleuses pour transformer radicalement leurs activités, etc. Autrement dit, doit venir « l'heure de la planification écologique » [27].

A. À propos des cinq piliers de la planification écologique de Cédric Durand et Razmig Keucheyan

Pour Durand et Keucheyan, une telle planification écologique doit s'appuyer sur cinq piliers. Le premier d'entre eux est la rupture avec le pouvoir centralisé de la finance privée et sa maîtrise sur l'investissement, tandis que « l'investissement dans la transition devra être assujéti à un contrôle démocratique à tous les échelons de la prise de décision ». Le second concerne la garantie des

emplois, les auteurs se référant ici à la proposition de « *job guarantee* » de Paola Tcherneva et du *Green New Deal* états-unien : « L'État s'engage à proposer ou à financer un emploi à toute personne qui souhaite travailler, au salaire de base du secteur public ou davantage. Tout comme les banques centrales sont les prêteurs « en dernier ressort » au moment des crises financières, avec la garantie de l'emploi l'État devient financeur de l'emploi « en dernier ressort ». Ce dispositif permettrait de créer des postes dans des secteurs que le capitalisme considère comme non rentables, mais qui souvent apportent une forte valeur ajoutée sociale et écologique : entretien des ressources naturelles, prise en charge du grand âge ou de la petite enfance, réparations, etc. ». Le troisième pilier est celui de la « relocalisation de l'économie », qui doit conduire à déspecialiser la production dans les territoires pour viser leur souveraineté sur la production, à établir un protectionnisme solidaire pour viser à démanteler la domination des multinationales sur la production et les technologies, à en finir avec l'obsolescence programmée pour viser une sobriété collective dans la consommation. Le quatrième pilier de cette planification écologique est la démocratie : si les auteurs rappellent que « Les expériences de planification passées étaient non seulement productivistes, mais aussi technocratiques, verticales, voire autoritaires », ils affirment à juste titre qu'il n'y a là aucune fatalité et proposent de s'appuyer sur les nombreuses expériences de démocratie participative (conférences de consensus, les jurys citoyens, les budgets participatifs ou l'Assemblée citoyenne du futur, etc.) permettant, selon eux, de politiser les choix économiques. Enfin, le dernier pilier est celui de la « justice environnementale ». Puisque « Les classes populaires souffrent davantage que les riches des pollutions ou des catastrophes naturelles », il est nécessaire de les mettre en première ligne de la décision au sujet d'une révolution écologique et sociale et de faire payer aux plus riches, principaux responsables des dégradations environnementales et du réchauffement climatique, « le coût des destructions de l'environnement provoquées par leurs modes de vie ». Ces cinq piliers font incontestablement partie des principes directeurs

d'une planification démocratique de la révolution écologique et sociale. Mais, là encore, parce que la question du travail est subordonnée à celle de l'emploi, les principales difficultés pratiques et contradictions politiques ne sont abordées que de manière indirecte.

Envisageons la question de la reconversion des activités industrielles et de services dans un territoire. Les auteurs, à cet égard, proposent d'« imaginer qu'un espace de dialogue entre, d'un côté, les personnes disponibles et, d'un autre côté, les collectivités locales et les associations, serve à identifier les emplois utiles au niveau d'un territoire donné » - autrement dit que les chômeurs ou personnes à la recherche d'un emploi puissent décider, en concertation avec les élus locaux et associations, de leur futur secteur d'activité et métier. Mais comment planifier ces objectifs territoriaux de concert avec les travailleurs et travailleuses déjà en activité dans des secteurs concernés ? Imaginons qu'un chômeur propose, dans un territoire rural, de participer à une nouvelle entreprise de mise à disposition et organisation de transports collectifs et peu polluants à destination principalement des travailleurs et travailleuses dans la région. Quel serait le lieu pour que soient discutées les conséquences concrètes de son activité, d'une part avec tou.te.s les habitant.e.s concerné.es et d'autre part, avec tou.te.s les travailleur.ses dont l'activité serait affectée ? Le dialogue entre un « porteur de projet » et les collectivités territoriales et associations ne suffit pas – il faut y associer en premier lieu les travailleurs et habitants concernés ; sinon, même avec toute la bonne volonté du monde, le duo infernal du marché de l'emploi (fût-il régulé par le public) et de la bureaucratie d'État (fût-elle très bien intentionnée) reprendra ses droits. Il est donc nécessaire de prévoir des institutions permettant d'une part que l'ensemble des parties prenantes du circuit économique concerné puissent participer (ce que je propose d'appeler des « conseils économiques »), et d'autre part que l'ensemble des habitants du territoire concerné puissent contribuer à la décision (ce que je propose d'appeler des « conseils sociaux » à divers échelons territoriaux, voir infra 3C).

Mais ce ne sont là que des problèmes qui se posent avant le démarrage de l'activité...Une fois les travailleurs confrontés à des choix réels (par exemple : avec qui allons-nous travailler ? avec quels outils, logiciels et fournisseurs ? comment l'interface avec le public va-t-elle être organisée ?), et à des dilemmes au sein de l'activité (par exemple : devons-nous privilégier un fournisseur local mais moins avancé dans la transition écologique ou bien un fournisseur plus éloigné géographiquement mais dont l'établissement de travail est moins polluant ?), seule une démocratisation du travail, garantissant l'autonomie des travailleurs directement confrontés à ces choix, mais aussi la participation effective des individus et collectifs concernés, peut permettre d'éviter la bureaucratisation de la planification. Cette dernière, répondra-t-on, est un mal nécessaire et provisoire, et qu'on ne saurait « démocratiser l'État » en une journée. C'est juste, bien entendu, mais il faut remarquer que le critère qu'on doit nécessairement adopter ici est la qualité du travail et de ses effets sociaux et écologiques. Cette question est prioritaire, d'un point de vue normatif, parce qu'il est question de préserver les conditions de la vie sur Terre, et d'un point de vue stratégique car – encore une fois – la destruction de l'environnement se fait en énorme majorité au sein du temps de travail. La planification démocratique de la révolution écologique et sociale doit être un moyen au service de cette transformation du système économique – tandis que, dans l'approche de l'article précédemment cité, c'est plutôt l'inverse qui est vrai. [28] On peut le dire encore autrement : il ne suffit pas de prendre le pouvoir, les difficultés commencent quand il s'agit de l'exercer – et les institutions démocratiques nouvelles que nous appelons, avec Cédric Durand et Razmig Keucheyan, de nos vœux doivent être conçues pour qu'il s'exerce de manière réaliste, efficace et démocratique. Mais alors, encore une fois, il faut prendre très au sérieux la démocratisation du travail.

B. Comment décider démocratiquement des besoins dans le cadre d'une planification écologique ? (à propos du dernier livre de

Razmig Keucheyan)

On peut envisager autrement le problème, comme le fait Razmig Keucheyan dans son dernier ouvrage *Les besoins artificiels* [29]. Une révolution écologique et sociale suppose de remplacer le critère du profit par un autre critère, celui des besoins. La tâche prioritaire, dès lors, est de subordonner la production à un choix sur les besoins, qui doit devenir un objet de délibération et de décision démocratiques. Mais comment s'assurer de rompre aussi bien avec le productivisme qu'avec le consumérisme ? Comme l'écrit Keucheyan :

« La nécessité d'hybrider le mouvement ouvrier et le mouvement écologiste se double d'une autre urgence : faire converger les producteurs et les consommateurs. La transition écologique, le dépassement du capitalisme qu'elle implique supposent d'agir simultanément dans celle de la consommation, contre le productivisme et le consumérisme. Pour cela, une forme d'organisation enracinée dans l'une et l'autre doit être imaginée » (p. 152)

L'auteur s'appuie ici sur de très stimulantes analyses des expériences d'associations de consommateurs, et sur le concept pratique qu'on peut dégager de telles activités militantes, celui de « consommateur-producteur », capable d'enquêter avec les travailleurs sur le travail réel, de s'allier avec eux et d'intervenir de concert dans l'opposition entre le capital et le travail. Mais que veut dire au juste dans cette perspective « à la lettre, le consommateur devient alors un producteur » ? (p. 156) La question cruciale du temps permet de se rendre compte qu'une association bénévole de consommateurs, même la plus soucieuse des conditions de travail et révolutionnaire qu'il soit possible, ne peut pas avoir la même fonction qu'un collectif de travail dans la transformation du système productif. Ce n'est pas parce que je consomme des légumes, ou même que je fais partie d'une AMAP, que je suis agriculteur – il y a un savoir situé du travail qui ne peut venir que de l'expérience directe des difficultés de l'agriculture. Et, dans l'état actuel des choses, je ne peux pas cumuler mon travail d'enseignant-chercheur, par exemple (sans parler de mes activités militantes),

avec des heures consacrées à acquérir cette expérience dans les différents domaines de ma consommation. Et pourtant, une planification du passage à l'agro-écologie nécessite, dans ses grandes lignes comme dans ses traductions très locales, cette expérience et ce savoir de première main. Cela ne signifie pas, bien sûr, que le consommateur ne soit pas légitime à intervenir dans cette discussion – mais il ne peut le faire, justement, qu'au niveau de la décision des besoins qui doivent commander la production, et pas au niveau de la production elle-même. Cette distinction a des conséquences politiques de grande importance. Il convient de distinguer entre deux objets politiques de la planification : les besoins, au sujet desquelles tous les habitants doivent partager leur part de souveraineté directe et à égalité [30], et le travail nécessaire pour satisfaire ces besoins, pour lequel les travailleurs et travailleuses seuls ont le temps de contribuer et sont légitimes. Cela n'empêche pas notre accord avec Keucheyan quand il affirme, d'une manière générale, que « ce n'est que si les sphères de la production et de la consommation (de la vie quotidienne) sont politisées conjointement que la dialectique du productivisme et du consumérisme connaîtra un coup d'arrêt » (191). Mais cette conjonction ne peut constituer une identification, et ces deux objets de la planification ne peuvent être traités en même temps et dans les mêmes institutions, au risque théorique de trop simplifier la tâche de la transformation du système productif, et au risque pratique d'ouvrir la brèche par laquelle l'exigence d'une coordination démocratique s'efface au profit d'un privilège réaccordé à la coordination par le marché ou par l'État. C'est pourquoi « une fédération d'associations de producteurs-consommateurs » ne peut constituer, selon moi, « l'instrument politique qu'il nous faut pour penser et agir collectivement dans la crise environnementale » (p. 191) [31]. Il nous faut un système plus complexe, capable d'organiser la contradiction et le potentiel conflit entre travailleurs et habitants (qui ne peuvent se réduire à des consommateurs...), de remettre en cause la division du travail entre travailleurs et citoyens, de donner les ressources pour qu'effectivement chacun.e d'entre nous participe directement en tant que travailleur et en tant que

citoyen (ou habitant, ce qui est moins restrictif) à la planification démocratique de la révolution écologique et sociale – et le temps pour participer aux décisions sur tout ce qui nous concerne.

C. La planification, l'autogestion et la question démocratique du temps chez Michael Löwy

Dans « Planification et transition écologique et sociale » [32] Michael Löwy défend un modèle de planification démocratique qui intègre, comme on le soutient également, l'autogestion des travailleurs et travailleuses comme une de ses conditions politiques nécessaires [33]. Et l'auteur met justement la question du temps au point de départ de sa réflexion sur la planification démocratique et écologique :

« La planification démocratique associée à la réduction du temps de travail serait un progrès considérable de l'humanité vers ce que Marx appelait « le royaume de la liberté » : l'augmentation du temps libre est en fait une condition à la participation des travailleurs à la discussion démocratique et à la gestion de l'économie comme de la société. »

Il est ici implicitement sous-entendu que le temps libéré pour le hors-travail devrait être massivement consacré à la participation démocratique. Mais n'y a-t-il pas un problème à accepter cette séparation du temps de l'activité démocratique et du temps de travail ? D'abord, la réduction du temps de travail ne suffirait pas à répartir de manière égalitaire le temps consacré aux diverses activités sociales, et, par exemple, les rapports sociaux de sexe et la division sexuelle du travail, dans et en dehors du temps de travail, continueraient à jouer en défaveur de la participation démocratique des femmes. Ensuite, si Löwy défend de manière très juste la compatibilité de l'autogestion et de la planification [34], sa proposition se heurte à la difficulté d'articuler les temps de l'autogestion, de la planification et de la production. L'auteur doit en effet concéder :

« Certes, pour que la planification fonctionne, il faut des corps exécutifs et techniques qui puissent mettre en œuvre les décisions, mais leur autorité serait limitée par le contrôle permanent et démocratique exercé par les niveaux inférieurs, là où

l'autogestion des travailleurs a lieu dans le processus d'administration démocratique. On ne peut pas s'attendre, bien entendu, à ce que la majorité de la population emploie l'intégralité de son temps libre à l'autogestion ou à des réunions participatives. Comme Ernest Mandel le remarquait : « L'autogestion n'a pas pour effet la suppression de la délégation, mais elle est une combinaison entre la prise des décisions par les citoyens et un contrôle plus strict des délégués par leurs électeurs respectifs [...] »

La remarque de Löwy selon laquelle on ne peut attendre que les individus consacrent tout leur temps libre à l'activité démocratique, est plus importante qu'il n'y paraît et me semble précisément plaider pour une intégration de l'activité démocratique dans le temps de travail. Il faut, qui plus est, prendre en compte le temps que prendrait cette activité de contrôle démocratique par la base de l'activité des autres travailleurs comme de celle des délégués...

Enfin, si l'auteur, là encore de manière très juste, remarque que cette articulation entre autogestion et planification susciterait « des tensions et des contradictions entre les établissements autogérés et les administrations démocratiques locales et d'autres groupes sociaux plus larges », il me paraît nécessaire de prendre en compte les conséquences pratiques de ce fait, comme leurs implications politiques. D'un côté, les décisions des habitants ne peuvent se faire sans prendre en compte les conditions concrètes d'activité des travailleurs et travailleuses à qui ils et elles prescrivent ainsi leur travail ; d'un autre côté, les questions de gestion interne ne peuvent être entièrement laissées à l'appréciation des travailleurs dans la mesure où elles peuvent affecter en retour les conditions de vie ou de travail des autres habitant.e.s. Mais alors, comment est-il possible d'organiser des enquêtes, délibérations et décisions qui, pour une partie des participantes, se fait pendant leur temps de travail de manière obligatoire, et pour une partie se fait hors du temps de travail de manière facultative ? Si l'on considère comme des problèmes politiques à part entière les conditions concrètes du travail réel, de la vie sociale et de l'exercice de l'activité démocratique, ces questions deviennent tout, sauf périphériques, pour penser une planification démocratique de la

révolution écologique et sociale.

Pour ces raisons, il nous paraît plus réaliste, efficace et démocratique, d'intégrer l'activité démocratique dans le temps de travail, pour organiser de manière égalitaire la discussion et délibération démocratique, en évitant que certain.e.s aient plus de temps que d'autres à y consacrer ; pour combattre au sein même de la production le clivage anti-démocratique entre décision et exécution ; et pour libérer du temps social qu'on pourrait allouer à autre chose qu'au travail et à l'activité politique. Il n'y a aucune raison de penser que ce temps socialement disponible ne pourrait pas être redistribué équitablement entre les individus, divisé entre temps de travail et temps libre en réduisant le premier, tandis que le temps de travail pourrait lui-même inclure la participation aux décisions démocratiques, concernant prioritairement la mise en œuvre des impératifs écologiques. C'est ce qu'on proposera dans la dernière section de cet article, en repartant cette fois de l'examen critique de deux ouvrages récents qui, de manière très différente, proposent de faire de la question du travail vivant ou du travail réel des enjeux centraux de la révolution écologique et sociale.

III. Quelles nouvelles institutions du travail pour la transformation écologique du système productif ?

Dans cette dernière section, on propose d'abord, d'examiner les arguments de deux ouvrages récents qui, contrairement aux approches précédentes, partent de la question de la démocratisation du travail, avant de mettre en discussion quelques propositions un peu différentes de nouvelles institutions du travail au service de la transformation écologique du système productif.

A. Réhabiliter le travail pour sortir du trou noir du capitalisme (à propos du dernier livre de Jean-Marie Harribey)

Dans *Le trou noir du capitalisme*, Jean-Marie Harribey propose d'envisager un « socialisme écologique » à partir de trois principes : « réhabiliter le travail », «

instituer le commun » et « socialiser la monnaie ». Cet ordre est justifié selon l'auteur par l'examen de la « crise systémique actuelle » qui est, rappelle-t-il, « une crise de production et de réalisation de la valeur, due à la difficulté à aller au-delà d'un certain seuil d'exploitation de la force de travail, sous peine de surproduction généralisée, et au-delà d'un certain seuil d'exploitation de la nature, sous peine d'épuisement et de dégradation irrémédiable de celle-ci. » (p. 166). Dès lors, le premier enjeu commun de la crise économique et de la crise écologique est bien le travail concret – la question de l'emploi lui étant subordonnée : « Si la tendance actuelle se poursuivait, à savoir une progression très lente, voire une absence de progression, de la productivité, pour les deux raisons, sociale et écologique, que nous avons analysées dans la première partie, il semblerait que la diminution globale du nombre d'emplois soit moins à craindre que sa transformation qualitative dans le sens d'une détérioration pour une large part des travailleurs. » (p. 154). Face à cette tendance consubstantielle au capitalisme néolibéral, l'auteur propose donc de « réhabiliter le travail », au sens du « travail vivant » chez Marx [35], en reconnaissant que c'est centralement le travail qui contribue à la reproduction de la société et à la construction des identités individuelles et collectives. Bien qu'il ne discute pas précisément les apports des enquêtes scientifiques et militantes au sujet du travail réel et du travail vivant aujourd'hui [36], l'auteur voit bien que cette centralité a des conséquences stratégiques majeures :

« C'est dans cette première direction qu'il conviendrait d'agir, et les progrès sont à portée de mains, car les travailleurs ne cessent jamais, même à l'intérieur des contraintes et des procédures qui leur sont imposées, de prendre des initiatives pour effectuer leurs tâches. Cette capacité que le capital ne peut jamais anéantir totalement pourrait être développée en mettant en place des institutions au sein desquelles les travailleurs interviendraient sur toutes les questions qui les concernent ou qui concernent les utilisateurs des produits qu'ils fabriquent. » (p. 188).

Le point de départ de la réflexion est décisif : pour

transformer le système productif, pour planifier et mettre en œuvre la révolution écologique et sociale, c'est en premier lieu à l'initiative et la responsabilité des travailleurs et travailleuses qu'il faut s'en remettre. Ajoutons à nouveau que le critère ici est à la fois le réalisme – parce que seuls les travailleurs sont au contact direct des principales causes des destructions environnementales – ; l'efficacité – parce que la révolution écologique et sociale ne peut être laissée à la seule initiative individuelle, et doit être effectuée au moins d'actions socialement instituées – ; et la démocratie – parce qu'une planification qui s'appuierait principalement sur la bureaucratie d'État ou l'activité militante bien moins inclusives et collectives qu'une planification impliquant toutes et tous les habitant.e.s et les travailleurs. Bien entendu, on l'a déjà noté, cette orientation rend absolument indispensable un droit au travail – mais celui-ci n'est plus conçu, comme dans la proposition de Minsky et Tcherneva, à titre de politique de l'emploi public territorial, mais comme un droit politique fondamental et un complément nécessaire à la réduction du temps de travail ; comme le note également Harribey :

« Le droit à l'emploi, c'est-à-dire le droit à effectuer un travail dans la société, est un droit politique. À cet égard, la réduction du temps de travail pour opérer un partage du travail à accomplir afin de répondre aux besoins dans la société reste une ligne de force, au-delà même de son importance pour supprimer le chômage. » (p. 189).

Mais une nouvelle série de question se pose alors. Comment articuler les décisions démocratiques des habitant.es et des travailleurs.ses ? Comment répartir la planification démocratique de la révolution écologique et sociale entre le temps de travail et le temps hors travail ? Et comment cette démocratisation du travail permettrait-elle concrètement d'organiser l'institution des biens communs et la socialisation de la monnaie – qui requièrent elles aussi un travail concret sous contrôle démocratique ? À cet égard, si les principes posés par Harribey nous paraissent justes, le type de proposition institutionnel qu'il défend ne semble pas permettre de répondre à ces questions :

« La création de conseils économiques et sociaux dans les entreprises, où siègeraient des représentants des travailleurs, des usagers, des collectivités locales, donnerait l'occasion de l'exercice de la délibération démocratique des orientations fondamentales de la production, de la réponse aux besoins locaux et de la répartition des revenus, d'autant plus que ces problèmes devront être résolus en cohérence avec ceux des autres territoires, à l'échelle d'une nation ou d'un ensemble de nations. La coordination d'ensemble ne peut démarrer qu'au plus près des préoccupations concrètes » (p. 189).

Cependant, ces conseils économiques et sociaux ne peuvent être seulement internes aux entreprises, et, puisqu'elles doivent permettre d'articuler concrètement autogestion dans l'établissement de travail, coordination au niveau d'une chaîne de production, et planification au niveaux territoriaux, nous défendons qu'il est nécessaire d'imaginer plusieurs institutions complémentaires de l'exercice du pouvoir démocratique des travailleurs et travailleuses (voir 3C). Mais, à ce stade, ce qui compte, c'est de reconnaître qu'une fois la délibération démocratique sur les besoins effectuée, l'essentiel de l'activité démocratique resterait à faire, « au plus près des préoccupations concrètes », et donc à partir du travail. Au final, l'apport principal d'Harribey dans cet ouvrage est, à notre sens, de considérer la question de la qualité et du sens du travail comme un fil directeur politique, et non seulement technique, de la transformation écologiste de l'appareil productif. C'est notamment à partir de cette perspective qu'il est possible et nécessaire de repenser de nouvelles formes de propriété commune, ni privée ni étatique, adéquate pour un processus de révolution écologique et sociale [37].

B. Libérer le travail pour associer questions sociale et écologique (à propos du dernier livre de Thomas Coutrot)

Dans le dernier chapitre, intitulé « Pour une politique du travail vivant », de son ouvrage *Libérer le travail* [38], Thomas Coutrot prend plus radicalement encore le parti d'ancrer une perspective de révolution

écologique et sociale dans la réalité du travail vivant.

« L'hubris capitaliste est infiniment plus dévastatrice que celle des régimes oppressifs antiques ou médiévaux, car elle étire l'ensemble des écosystèmes et menace la vie même. À la source de ces périls se trouve la question de la démocratie au travail : qui décide quoi produire, comment le produire, au profit de qui ? Le travail doit être libéré de l'étouffante emprise financière pour laisser une chance à la vie. » (p. 268).

L'auteur rappelle ainsi le caractère illusoire d'une stratégie de transformation écologique et sociale qui serait exclusivement électorale, si bien que l'objectif stratégique des luttes politiques devrait être d'enclencher et libérer l'énergie du principal moteur d'une révolution écologique et sociale, le travail : « Une politique du travail vivant pourrait miser sur l'énergie considérable que déploient les travailleurs pour bien faire ce qu'ils ont à faire – et ne pas faire ce qu'on ne doit pas faire. » (p. 277).

Cette option, que nous partageons, conduit concrètement à ne pas se contenter des propositions aujourd'hui majoritaire à gauche concernant le travail, axées principalement sur la réduction du temps de travail (voir p. 281), et à chercher les voies de nouvelles institutions du travail permettant « une attention aux conséquences des différents choix possibles de production et une délibération démocratique sur ces choix » (283). Mais à quoi pourrait ressembler plus concrètement une telle politique du travail vivant au service d'une révolution écologique et sociale ? Bien que Coutrot renvoie la question des institutions de la démocratie économique à d'autres travaux sans faire de propositions plus précises, il en indique tout de même certaines lignes directrices qui invitent à la discussion :

« Je ne chercherai pas ici à détailler un projet institutionnel d'économie vivante et démocratique, qu'on pourrait appeler « délibéralisme ». Un tel projet devra allier les mécanismes de la délibération politique pour décider des choix structurants (réduction drastique des inégalités de revenus, taux d'investissement et critères d'affectation des

ressources pur l'investissement, objectifs de transition écologique...) et les mécanismes du marché pour guider les décisions quotidiennes des producteurs. L'idée générale est celle d'une économie incluant des marchés du travail et des produits, mais pas du capital, guidée par une planification participative de l'investissement. Elle suppose l'instauration d'une coopération commerciale internationale au lieu du libre-échange, la fermeture des marchés internationaux de capitaux et la relocalisation sélective des productions ». (291).

Il nous semble que ce type de proposition n'est pas à la hauteur d'un projet de transformation du système productif dans le cadre d'un processus de révolution écologique et sociale. Premièrement, la délibération politique au sujet des objectifs écologiques et sociaux doit avoir lieu à la fois dans l'entreprise, au niveau du secteur économique concerné, et au niveau territorial. Il est donc nécessaire de repenser en même temps les institutions de la démocratie au travail et aux divers échelons territoriaux – sans quoi aucune forme de planification des besoins et des choix productifs corrélatifs n'est possible.

Deuxièmement, s'il n'est pas question pour nous de renoncer à toute forme de marché de la consommation, on ne peut seulement s'en tenir à l'idée selon laquelle ces mécanismes pourraient « guider les décisions quotidiennes des producteurs ». Si une décision démocratique au sujet des besoins doit s'inscrire ensuite dans la réalité de l'économie, ce n'est qu'en devenant une prescription, qui doit prévaloir sur la coordination par le marché, pour l'ensemble des travailleurs. Dans une économie écologique planifiée, les prix des biens et des services (et leur éventuelle gratuité) doit pouvoir faire l'objet de délibérations démocratiques, et donc prendre en compte les coûts et les besoins.

Troisièmement, la question du marché du travail pose également problème : on comprend qu'il s'agit pour l'auteur de garantir la possibilité pour un travailleur de choisir son métier et son poste – mais les contraintes du marché capitaliste du travail rendent de tels choix le plus souvent impossibles. Le principe du droit au travail, que l'auteur ne reprend pas explicitement à son compte, est là encore une précondition : si le travail doit devenir une institution

dans laquelle on participe à la vie démocratique de la société (et à la planification écologique), alors toutes et tous doivent avoir droit, à leur majorité, à une place dans un établissement de travail – sans quoi on exclut une partie de la population du droit politique d'exercer (au moins une partie) de son activité démocratique.

C'est de ce point de vue aussi que la proposition de la « *job guarantee* » pose problème : celui de la démocratisation de la division du travail. La version qu'en propose Coutrot est un peu différente, celle du « revenu de transition », mais elle s'appuie sur la même idée : un porteur de projet verrait son projet d'activité professionnelle validé ou non par un échelon territorial censé être porteur de l'intérêt général.

« Aux deux modes de reconnaissance salariale déjà existants – le marché pour les salarié.e.s de l'entreprise, l'État pour les fonctionnaires et les chômeurs – il faudra ajouter un troisième : la société civile locale pourra attribuer un salaire de transition ou « revenu de transition économique » aux porteurs de projets œuvrant à la transition écologique et sociale. Dans la logique du délibéralisme, des commissions municipales spécialisées, composées d'élus locaux, de représentant.e.s du tissu associatif et d'une majorité de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, seraient chargées d'attribuer et de reconduire ce salaire de transition en fonction de l'impact des projets financés sur la collectivité » (p. 294).

Mais cette conception des « porteurs de projet » ne peut être reconduite dans le cadre d'une planification écologique. Il ne peut s'agir bien entendu de planifier collectivement dans le moindre détail les activités utiles au niveau local, et les initiatives individuelles doivent avoir toute leur place. Mais on ne peut raisonner dans le cadre d'une révolution écologique et sociale dans le même cadre de pensée que celui de l'économie sociale et solidaire et des « entrepreneurs sociaux ». D'une part, une véritable planification écologique, y compris au niveau local, doit pouvoir non seulement refuser la validation sociale d'une activité écologiquement nuisible et établir des normes impératives, mais aussi établir des objectifs généraux de production en fonction des besoins.

Autrement dit, la décision de créer des entreprises doit faire partie des prérogatives du processus de planification – et, si le besoin existe, on ne peut attendre, par exemple, qu'un « entrepreneur » décide de produire des vélos dans un territoire pour que l'entreprise en question soit créée. D'autre part, cette proposition, précisément, ne prend pas en compte les besoins spécifiques au travail concret : formation, enquête, temps de décision et de délibération à l'intérieur de l'entreprise et avec les partenaires, etc. Enfin, le caractère démocratique d'une commission d'élus, associations et citoyennes tirées au sort pose question, quand on connaît les conditions d'activité très différentes dans chacun de ces milieux. S'il doit y avoir décision démocratique au niveau territorial, il faut que toutes les habitantes puissent y participer, sur le mode de l'élection de représentant.e.s ou du tirage au sort, mais sans distinction de statuts. Une démocratisation du travail orienté vers la planification écologique rendrait d'ailleurs assez illégitime qu'il existe encore des bénévoles dans des associations, ou que les associations aient un statut plus ou moins démocratique que les entreprises. Pourquoi le temps de la délibération se situerait-il pour certains pendant leur temps de travail et pour d'autres pendant leur temps libre ? On retrouve là encore la question centrale du temps d'exercice du travail et de la démocratie, trop souvent négligée et qui soulève pourtant des enjeux fondamentaux pour un processus de révolution écologique et social.

C. Pour un travail démocratique permettant la planification écologique

La transformation du système productif dans un processus de révolution écologique et sociale suppose une puissante mobilisation sociale pour l'imposer contre les intérêts capitalistes, mais aussi d'une part un processus démocratique de grande ampleur pour établir les besoins prioritaires et planifier la transition, et d'autre part une énorme somme de travail, pour démanteler ou reconvertir les industries les plus polluantes, réparer les dégâts environnementaux qui peuvent l'être, décarboner autant que possible l'ensemble des secteurs productifs, et donc aussi, entreprise par entreprise, transformer les manières de travailler. Il n'y a aucun

maximalisme, dès lors, à établir ces principes : il est nécessaire que 1. tou.te.s les travailleur.se.s et tou.te.s les citoyennes soient directement impliqué.e.s dans la délibération, la décision et la mise en œuvre de la planification écologique requise ; 2. qu'ils et elles aient le temps de le faire ; 3. que les décisions créent une forme d'obligation démocratique et deviennent des prescriptions pour l'ensemble des manières de travailler ; 4. que l'autonomie des travailleurs et travailleuses soit respectée, et que leur légitimité sur les activités qu'ils et elles effectuent soient reconnues, sans quoi ces prescriptions resteraient lettre morte et la planification un plan bureaucratique sans prise sur le réel. Cantonner cette question à un problème de démocratisation de l'État paraît fort irréaliste : comme on l'a montré, la priorité est de démocratiser le travail pour le mettre au service d'un tel processus d'évolution révolutionnaire.

De ces principes, résultent des propositions différentes des versions du *Green New Deal* que nous avons envisagées, et des perspectives qui ne se réduisent pas à celles qu'on a examinées jusqu'ici. En réactualisant une proposition antérieure [39], voici comment je résumerais le type de nouvelles institutions du travail qui me semblent nécessaires pour envisager concrètement la possibilité d'une planification écologique.

1. Droit au travail pour toutes et tous à l'accession à la majorité politique (par exemple à 18 ans), accompagné d'une réduction drastique du temps de travail (par exemple 25 heures), d'un seuil minimal de rémunération du travail permettant de bien vivre, ainsi que d'une limitation drastique des écarts de salaire, et du droit à la formation initiale et continue.

2. Nouveau statut juridique de l'entreprise, devenant une institution démocratique dans laquelle chaque travailleur et travailleuse dispose d'un droit politique de décision égal et d'un temps de travail reconnu (sans doute au moins la moitié du temps de travail) pour enquêter, se former, délibérer et décider ; mais dont l'objet social et les objectifs généraux de production seraient subordonnés à la planification écologique effectuée dans d'autres institutions démocratiques et à une législation du travail

garantissant le caractère non destructeur du travail pour l'environnement et la santé.

3. Institution d'un statut politique du « travailleur-citoyen », égal pour toutes et tous et remplaçant le contrat de travail, avec notamment le droit de décision (et un temps de travail reconnu et suffisant pour le faire) dans trois nouvelles institutions démocratiques, subordonnées seulement à la législation du travail et hiérarchiquement organisées entre elles :

- *les conseils d'entreprises* au niveau de chaque entité économique, dont les décisions seraient souveraines en ce qui concerne les conditions de travail, les écarts de rémunération, l'organisation du travail et les normes de la qualité du travail ;

- *les conseils économiques* au niveau de la filière industrielle ou de service, composés de l'ensemble ou de représentant.e.s des travailleurs.ses des différentes entreprises et des divers métiers, dont les décisions seraient souveraines et prévaudraient sur celles des conseils d'entreprise au sujet des objectifs coordonnés de la production dans la filière ;

- *les conseils sociaux* au niveau des échelons territoriaux (municipaux, régionaux, nationaux, si possible internationaux), avec la participation de l'ensemble ou de représentants des travailleurs y résidant, dont les décisions seraient souveraines et prévaudraient sur celles des conseils d'entreprise et des conseils économiques en ce qui concerne les besoins prioritaires, les finalités de la production, la création d'entreprises et de postes, la fixation des prix (incluant la gratuité) des biens et services, et les activités qui doivent être considérées comme des activités hors-travail ou instituées comme du travail.

C'est dans les conseils sociaux que pourraient avoir lieu la décision démocratique sur les besoins prioritaires, la planification des objectifs généraux de production pour les satisfaire et la création ou reconversion d'entreprises pour les permettre ; chacun des échelons territoriaux devant inscrire ses décisions dans le cadre des objectifs plus généraux décidés à l'échelon supérieur. C'est dans les conseils économiques que pourrait se décider plus

précisément la réorganisation nécessaire du système productif filière par filière (par exemple pour l'agriculture avec une délibération et décision impliquant toutes les parties prenantes de la filière : agriculteurs.rices, transporteurs.rices, commerçant.e.s, etc.) pour permettre de concrétiser les décisions des conseils sociaux et de décarboner l'économie en accord avec la législation. Et c'est dans les conseils économiques, au sein de chaque entreprise (qui devraient ne pas dépasser un nombre maximal de travailleurs pour fonctionner aussi comme collectif de travail dans l'activité concrète et permettre de véritables délibérations), que seraient décidés de la manière dont il est nécessaire et souhaitable de travailler pour mettre en œuvre ces décisions démocratiques planifiées.

On pourrait objecter que cette hiérarchie entre conseils sociaux, conseils économiques et conseils d'entreprise ne permet pas de garantir le caractère démocratique de la planification écologique, dans la mesure où les décisions à chaque niveau seraient contraintes par celles de l'échelon supérieur. Mais il faut ici distinguer, au sujet de la hiérarchie, entre contrainte, obligation et prescription. Dans une telle proposition, il n'y a pas de contrainte, au sens du moins de l'imposition d'une décision hétéronome, puisque d'une part chacun.e des habitant.e.s et travailleurs.ses participe à chacun des échelons, et que d'autre part le principe de subsidiarité est garanti : par exemple, l'autorité supérieure (les conseils sociaux) ne peut pas décider de l'organisation du travail, qui relève de la seule décision des conseils d'entreprise. En revanche, il y a bien une hiérarchie, qui est légitime du fait que ce sont les besoins qui doivent désormais commander la production. Et cette hiérarchie induit bien une forme d'obligation – qui pourrait être renforcée par la législation, par le financement et par un contrôle démocratique de chacun des échelons. Mais, d'une part, cette obligation serait démocratique, au sens là encore de la participation directe, institutionnellement reconnue et égalitaire d'un point de vue temporel de chacun.e à ces trois conseils. Et d'autre part, ces obligations démocratiques fonctionneraient selon la logique non pas de l'État mais du travail, non pas comme des principes ou

interdictions (qui seraient réservés au niveau de la législation) mais comme des prescriptions émises par (et avec) les bénéficiaires et les collègues et devant être traduites à l'épreuve du réel au sein de l'activité.

Prenons pour finir un exemple, celui de la nécessaire révolution écologique et sociale dans le secteur de la construction et du bâtiment – la production de bâti et les travaux publics constituant, c'est trop peu souvent noté, un des secteurs économiques les plus polluants et dangereux dans les économies capitalistes avancées. À cet égard, la législation (démocratiquement décidée en dehors des institutions du travail) pourrait fixer les principes fondamentaux du droit à un logement digne pour toutes et tous, à un accès effectif à des espaces verts et des espaces publics de qualité et proches du domicile, et l'interdiction des composants toxiques ainsi que le remplacement ou la réduction drastique des matériaux (comme le béton) dont la production et l'usage sont polluants et extractivistes. Cela constituerait le cadre pour l'activité démocratique des conseils sociaux (à divers échelons), des conseils économiques et des conseils économiques du secteur de la construction.

Les conseils sociaux nationaux (ou internationaux) pourraient fixer les grandes orientations quantitatives, et décider par exemple du nombre de mètres carrés nécessaires (et éventuellement gratuits) pour le logement, les espaces verts et publics de proximité pour chaque habitant. Les conseils territoriaux (département, régions, etc.) pourraient décider de la programmation de l'aménagement (planification dans le temps et l'espace de la répartition des bâtiments de logement, des espaces publics et verts, des bureaux et établissements de travail, etc.) dans leurs territoires, ainsi que de la créations d'entreprises et de postes de travail pour réaliser cette programmation. Les conseils municipaux ou locaux, enfin, décideraient des mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces objectifs généraux dans chaque ville ou quartier, ainsi que des lieux et modalités de la création d'espaces verts et publics ou de la reconversion écologique des bâtiments. Ils pourraient aussi organiser l'alerte et la prescription aux entreprises du secteur au sujet de la dépollution des sols, ou

s'assurer que le droit à un logement digne et respectant les normes écologiques est bien garanti pour chaque habitant.e.

Dans les conseils économiques, serait principalement décidée la réorganisation de la chaîne de production pour qu'elle fonctionne autant que possible en circuit court et de manière décarbonée : depuis les transformations de la production de matériaux (en fonction des ressources géologiques disponibles et renouvelables à proximité) jusqu'à la construction, en passant par l'acheminement et le commerce des matériaux et instruments de travail. C'est aussi à ce niveau que pourraient être fixés les prix et l'organisation générale de la gestion des déchets des chantiers et de la dépollution des sols urbains.

Enfin, dans les conseils économiques, entreprise par entreprise, les travailleurs et travailleuses pourraient enquêter, se former, délibérer et décider au sujet des procédures de travail (en terme de sécurité et de santé pour éviter les accidents), des conditions de travail et de l'organisation du travail (pour mettre en place des procédures sécurisées face aux déchets et pour dépolluer les sols), ainsi que des formations nécessaires pour améliorer la qualité écologique des bâtiments et espaces verts et publics.

Il s'agit là de propositions d'ordre général, qui visent principalement à susciter le débat et l'enquête au sujet de notre argument principal : aucune planification écologique ne sera jamais réalisée si l'on s'appuie principalement sur l'expertise de bureaucrates, élus ou fonctionnaires supposés « experts » dans la révolution écologique et sociale, mais elle ne pourra être décidée et mise en œuvre qu'en partant des connaissances des habitantes et des travailleurs et travailleuses. Or pour que ceci soit possible, il est nécessaire que les habitants soient, dans l'exercice de leur pouvoir démocratique, reconnus comme des travailleurs.ses, et non seulement comme des militant.e.s bénévoles. Si à droite du *Green New Deal* le problème principal est celui de la légitimité démocratique de l'expert, il y a un problème aussi à gauche avec la surestimation des pouvoirs du militantisme. C'est pourquoi il me semble qu'il faut décentrer cette proposition, en

remettant le travail concret et sa démocratisation au centre du débat stratégique visant une révolution écologique et sociale.

Alexis Cukier est philosophe, auteur notamment de *Le travail démocratique* (Puf, 2018), militant à Attac et à la CGT Ferc Sup, et co-animateur des Ateliers Travail et Démocratie.

Notes

[1] Voir Thomas Coutrot, « Mon activité est-elle essentielle ? », *La Vie des Idées*, 15 mai 2020.

[2] Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Paris, Le Bord de l'eau, 2020, p. 223-224.

[3] En France, voir par exemple Aurore Lalucq, *Lettre aux gilets jaunes. Pour un New Deal Vert*, Paris, Les Petits Matins, 2019.

[4] Au sujet du militarisme environnemental, voir notamment Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.

[5] Voir Daniel Tanuro, *L'impossible capitalisme vert*, Paris, La Découverte, 2010.

[6] Pour une défense des fondements philosophiques d'une telle option, voir Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020.

[7] Vincent Gay, « Green New Deal : un nouveau pacte pour le capitalisme ou pour le peuple et le climat ? », *Lignes d'Attac*, 20 janvier 2020.

[8] Voir les travaux importants des marxistes écologiques (Ian Angus, John Bellamy Foster, Paul Burkett, Andreas Malm, Jason Moore) et outre son ouvrage déjà cité, le dernier essai éco-marxiste de Daniel Tanuro, *Trop tard pour être pessimistes ! Écosocialisme ou effondrement*, Paris, Textuel, 2020.

[9] Voir Alexis Cukier, *Le travail démocratique*, Paris, PUF, 2018, et infra 3C.

[10] Voir par exemple la troisième partie, « Travail, expériences démocratiques », dans *ibid.*

[11] Voir par exemple Christophe Dejours, *Le travail vivant*, tomes I et II, Paris, Payot, 2009.

[12] Voir notamment Alain Wisner, *Réflexions sur l'ergonomie*, Toulouse, Octarès, 1995.

[13] Voir Alexis Cukier (sous la direction de), *Travail vivant et théorie critique. Affects, pouvoir et critique du*

travail, Paris, Puf, 2017.

[14] Voir Slimi Celina, Marianne Cerf, Lorène Prost, Magali Prost, « Le partage d'expériences , une ressource clé pour accompagner les transitions agro-écologiques des agriculteur.rices ? », *Actes du 54e Congrès International de la Société Ergonomique de Langue Française*, 2019.

[15] Pour une synthèse des critiques du Green New Deal du point de vue anticapitaliste, voir Jasper Bernes, « Between the Devil and the Green New Deal », *Commune magazine*, 25 avril 2019. Je suis d'accord avec ses arguments, mais j'ai dans cet article privilégié une autre approche, susceptible peut-être d'entrer en discussion avec un public élargi : une critique « interne » montrant que ses objectifs ne peuvent être remplis qu'à condition de mettre en œuvre une démocratie économique – c'est-à-dire un système alternatif au capitalisme.

[16] Alexandra Ocasio-Cortez et Ed Markey, « [Resolution recognizing the duty of the Federal Government to create a Green New Deal](#) », 7 février 2019.

[17] Voir Alexis Cukier, *Le travail démocratique*, *op. cit.*, p. 173-232.

[18] Ann Pettifor, *The Case for the Green New Deal*, Londres, Verso, 2019 ; Naomi Klein, *On Fire : the (Burning) Case for the Green New Deal*, New York, Simon and Schuster, 2019. Traduction française : Naomi Klein, *Plan B pour la planète : le new deal vert*, Paris, Actes Sud, 2019.

[19] On se réfèrera ici à l'extrait du livre disponible sur le site de l'éditeur Verso : Ann Pettifor, « [Principles of a Green New Deal Economy](#) ».

[20] Pavlina Tcherneva, « The Job Guarantee : Design, Jobs, and Implementation », *Levy Economics Institute, Working Papers Series*, n° 902, 2018. Voir aussi l'ouvrage à paraître : Pavlina Tcherneva, *The Case for a job guarantee*, Cambridge, Polity Books, 2020.

[21] V

oir les travaux d'Yves Clot, Christophe Dejours, Danièle Linhart, pour ne citer que quelques-uns des plus connus, et pour une enquête empirique sur le sens du travail, par exemple Fabienne Hanique, *Le sens du travail. Chronique de la modernisation au guichet*, Toulouse, Erès, 2004.

[22] Voir par exemple Mathieu Hély et Pascale Moulévrier, *L'économie sociale et solidaire, de l'utopie aux pratiques*, Paris, La Dispute, 2013 et plus généralement Maud Simonet, *Travail gratuit, : la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel, 2018.

[23] Les propositions de l'auteure s'appuient d'ailleurs sur celles de la Climate Justice Alliance. Voir notamment en ligne sur leur site les arguments du « [soutien critique](#) » de cette coordination de mouvements sociaux au *Green New Deal* de la gauche du parti démocrate.

[24] Voir Pascale Molinier, *Le travail du care. Nouvelle édition*, Paris, La Dispute, 2020

[25] Voir Ted Benton, « Marxisme et limites naturelles : critique et reconstruction écologiques », in Jean-Marie Harribey et Michael Löwy (sous la direction de), *Capital contre nature*, Paris, Puf, 2003.

[26] Voir par exemple dans la conclusion : « Contrairement aux approches qui font l'impasse sur les coûts engendrés par cette transition sur les travailleurs, le New Deal Vert s'attache entièrement à articuler la réduction de la pollution aux priorités absolues des travailleurs les plus vulnérables et des communautés les plus exclues. Cela change tout d'avoir des représentants au Congrès qui disposent d'une connaissance de première main des luttes de la classe ouvrière pour des emplois décentement payés et pour l'accès à un air et à une eau non toxiques – des femmes comme Rashida Tlaib, qui a contribué au combat (couronné de succès) contre les très nocives montagnes de coke de pétrole que Koch Industries stocke à Detroit » (p. 396).

[27] Cédric Durand et Razmig Keucheyan, « L'heure de la planification écologique », *Le Monde diplomatique*, Mai 2020.

[28] Cette question renvoie *in fine* à l'interprétation du concept marxiste de lutte des classes et de son rapport à la question de la démocratie industrielle, voir chapitre 7 de *Le travail démocratique*.

[29] Razmig Keucheyan, *Les besoins artificiels. Comment sortir du consumérisme*, Paris, La Découverte, 2019.

[30] C'est ce dont parle Razmig Keucheyan à la fin de son livre, de manière claire et efficace : « Des organisations où sont discutés ensemble les intérêts des travailleurs et des consommateurs, des associations de producteurs-consommateurs, placeraient au cœur de leur activité la question des besoins, qui fait le lien entre production et consommation : que produire pour satisfaire quels besoins ? Autrement dit : qu'est-ce qu'un besoin légitime, par opposition à un besoin qui ne l'est pas ? » (p. 168).

[31] L'un des nombreux mérites du livre de Razmig Keucheyan est d'envisager, notamment à la fin de son livre, des expérimentations concrètes à l'appui de ses propositions. Il y est question, notamment, du « pouvoir des conseils ouvriers (qui) résulte donc de leur ancrage dans la sphère productive (conseils d'usine) et la vie quotidienne (conseils de quartier) » (p. 192). Dans *Le travail démocratique* (*op. cit.*), j'ai également essayé de partir de ce type d'exemples, et d'autres expérimentations conseillistes ou communalistes, pour parvenir à des propositions politiques, qui sont différentes. Il faudrait donc aussi poursuivre la discussion au sujet de l'interprétation historico-politiques de ces expérimentations concrètement révolutionnaires, et de leurs leçons pour une perspective de révolution écologique et sociale aujourd'hui.

[32] Michael Löwy, « [Planification et transition écologique et sociale](#) », *Les Possibles*, n° 23, 2020. Cet article s'inscrit dans un dossier sur la « Planification pour la transition écologique et sociale » dans lequel se trouvent nombre d'autres articles et arguments intéressants et concernant notre propos, et qu'on ne pourra discuter ici faute de place.

[33] Pour une discussion plus approfondie, voir Alexis Cukier, *Le travail démocratique*, *op. cit.*, p. 143-148

[34] Voir par exemple : « De même, il est important de souligner que la planification n'est pas en contradiction avec l'autogestion des travailleurs dans leurs unités de production. Alors que la décision de transformer, par exemple, une usine de voitures en unité de production de bus ou de tramways reviendrait à l'ensemble de la société ; l'organisation et le fonctionnement internes de l'usine seraient gérés démocratiquement par les travailleurs eux-mêmes. »

[35] « Le travail est donc « vivant » parce qu'il est vital dans un double sens : vital pour produire les conditions concrètes d'existence de l'être humain, vital pour se produire soi-même au sein d'un collectif social et culturel. » (Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme*, op. cit., p. 168)

[36] Voir par exemple Christophe Dejours, *Le travail vivant*, op. cit. et Alexis Cukier (sous la direction de), *Travail vivant et théorie critique*, op. cit.

[37] « Ainsi se dessine un autre pan de la réhabilitation du travail : c'est celui de son sens, de ses finalités. Le changement de mode de production suppose que la priorité soit donnée à la qualité de la valeur d'usage des produits, qu'on ne peut séparer de la qualité du travail qui est demandée pour les producteurs. C'est une double qualité dont on ne peut laisser le soin de la détermination à ceux qui possèdent le capital. Dès lors, la réhabilitation du travail pose la question de la propriété. Sous le régime de la propriété privée, elle est impossible ; sous celui de la propriété publique sans contrôle social, elle également inaccessible. La véritable propriété sociale reste donc à inventer pour tout ce qui relève de ce que les humains décident de mettre en commun » (p. 190).

[38] Thomas Coutrot, *Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi cela devrait changer*, Paris, Seuil, 2018.

[39] *Le travail démocratique*, p. 232 sq.

Débats

Karlsruhe et les rachats d'obligations de la BCE

vendredi 26 juin 2020, par [Andreas Fisahn](#)

L'arrêt de Karlsruhe sur les rachats d'obligations par la Banque centrale européenne met en évidence le problème central de l'Union européenne : les traités ne sont plus adaptés à la situation actuelle en matière de politique économique.

Dans son verdict [1] du 5 mai 2020 sur les rachats d'obligations par la BCE, la Cour constitutionnelle fédérale (la Cour suprême allemande, ci-après dénommée *Karlsruhe*) a adopté une approche surprenante vis-à-vis de la Cour de justice européenne. Ce jugement est complexe ; juridiquement, il est convaincant, mais, à moyen terme, il peut aussi avoir des conséquences problématiques pour la politique monétaire de la BCE. Il revêt donc également – dans un contexte économique dramatique – une importance fondamentale pour l'avenir de l'UE.

Toutefois, Karlsruhe n'a pris aucune décision définitive relative à la légalité des rachats d'obligations d'État. La BCE (et la Cour de justice européenne) ont cependant été obligées de fournir des arguments supplémentaires. On peut se réjouir plus ou moins secrètement que Karlsruhe n'accepte pas l'autoritarisme de la Cour de justice européenne, qui ne fournit que peu de raisons et aime outrepasser ses compétences.

Faits antérieurs : le conflit au sujet du MES et du pacte budgétaire

Ce verdict a une histoire, qui explique dans une certaine mesure la récente décision : il s'agit du conflit au sujet du pacte budgétaire, du mécanisme européen de stabilité (MES) et du programme de rachat de la BCE, dit OMT (*Outright Monetary Transactions*), tous lancés à la suite d'une crise financière et monétaire.

Karlsruhe s'est prononcée en 2012 sur le pacte budgétaire [2] et le mécanisme de stabilité européen

(MES). En 2014, un jugement a été rendu dans la procédure au principal [3]. Les deux accords ont été déclarés conformes à la Constitution.

Toutefois, en raison de l'incertitude relative à la décision de Karlsruhe, M. Draghi a déclaré, deux jours avant qu'elle ne soit publiée, qu'il avait l'intention de sauver l'euro « *quoi qu'il en coûte* ». Autrement dit, la BCE était prête à racheter sans limites des obligations pour sauver des États de la zone euro de la banqueroute. En choisissant cette date, Draghi voulait rassurer « les marchés » – en signalant que cette décision, quelle qu'elle soit, n'impacterait pas la solvabilité des États de la zone euro.

L'opération a réussi, Draghi a envoyé les spéculateurs au diable et la spéculation contre l'un ou l'autre pays de l'euro via des produits dérivés comme CDO et CDS a pris fin. Néanmoins, Karlsruhe n'a probablement pas apprécié, car son autorité et sa compétence ont ainsi été mises en doute.

Politique économique ou monétaire ? Les compétences de la BCE

A suivi un rachat massif d'obligations d'État par la BCE. En 2012, elle a lancé le programme OMT. Karlsruhe a demandé – non officiellement et de sa propre initiative – aux plaignants, dont Peter Gauweiler [4] et le parti *Die Linke* au Bundestag, de compléter leurs demandes concernant les rachats d'obligations. Ainsi, le programme OMT a fait l'objet d'une clarification au niveau du droit constitutionnel. Karlsruhe se demandait clairement si la BCE n'avait pas outrepassé ses compétences et a soumis la question à la Cour de justice européenne. Alors,

comme aujourd'hui, la question fondamentale dans ce conflit c'est : la BCE ne poursuit-elle pas une politique économique par le biais des programmes de rachat ? Les traités de l'UE confient à la BCE la seule mission de conduire la politique monétaire. Plus précisément – selon l'article 127 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) – elle est de maintenir la stabilité des prix et, dans la mesure où cela est possible, sans compromettre l'objectif de stabilité des prix, de soutenir aussi la politique économique générale de l'UE.

La décision Pringle [5] de la Cour de justice européenne, datée du 27 novembre 2012, avait stipulé que la BCE n'était autorisée à mener qu'une politique monétaire et non sa propre politique économique. C'est assez absurde, car la politique monétaire est toujours aussi une politique économique et vice versa ; la distinction est artificielle. Mais la jurisprudence crée des dogmes, de sorte que la volonté de séparer la politique monétaire et la politique économique est devenue une prémisse jamais remise en question.

Le problème n'était cependant pas lié à la Cour de justice européenne, mais à la construction même de l'UE en tant qu'alliance d'États disposant elle-même de pouvoirs limités, et à la « peur allemande » de l'inflation, qui a conduit à faire de la stabilité des prix l'objectif central non seulement de la politique monétaire mais aussi, avec les règles de Maastricht sur la dette, de la politique budgétaire des États membres.

Le programme OMT devant les tribunaux

Karlsruhe demande maintenant à la Cour de justice européenne si la BCE, par le biais du programme OMT, ne mène pas en fait une politique économique et donc outrepassé ses compétences. La BCE a expliqué que l'objectif du programme de rachat était de porter le taux d'inflation – trop faible – à 2 %. Il serait donc nécessaire d'acheter des obligations d'État sur le marché secondaire, car les baisses de taux d'intérêt de la BCE seraient trop inégales dans les pays de la zone euro ; il fallait donc ouvrir les écluses afin que les baisses de taux d'intérêt aient un

effet sur les prix.

Tout le monde savait que cette absurdité était une mauvaise excuse pour éviter d'enfreindre formellement les règles. Tout le monde savait que l'objectif était d'empêcher les banqueroutes d'État et de maintenir le taux d'intérêt de leurs obligations à un niveau supportable.

Mais la Cour de justice européenne a donné le feu vert au programme OMT par sa décision du 16 juin 2015. [6] L'argument était simple : si la BCE a déclaré qu'elle voulait seulement assurer l'efficacité des réductions de taux d'intérêt en rachetant des obligations d'État, alors elle était dans son rôle. Malgré son mécontentement, Karlsruhe a suivi la Cour de justice européenne et a déclaré le programme OMT conforme à la Constitution sous certaines conditions.

Le problème que le dernier jugement a remis en évidence réside dans les traités de l'UE. L'article 123 du TFUE stipule que les banques centrales ne peuvent ni accorder de prêts directs aux États, ni acheter directement des obligations d'État. La jurisprudence allemande et la Cour constitutionnelle fédérale résumant cette situation comme une « *interdiction du financement monétaire du budget* » – mais cela ne se trouve pas dans l'article 123. La BCE ne peut pas acheter directement des obligations d'État, mais doit les racheter « sur le marché », ce qui équivaut à une garantie de profit pour les banques. L'interdiction de prêter directement aux gouvernements signifie également que des prêts ne doivent être accordés qu'indirectement. C'est exactement ce qui se passe avec les programmes de rachat, sauf que les banques sont interposées.

L'interprétation allemande d'une interdiction du financement monétaire du budget est une interprétation étroite du texte, mais elle trouve sa justification dans la genèse des traités. L'Allemagne a fait pression, d'une part, pour l'indépendance de la BCE et, d'autre part, pour des règles budgétaires strictes afin de prévenir l'inflation. En outre, l'article 125 du TFUE prévoit l'exclusion du partage de dettes entre les États membres,

Le Traité de Rome et la politique de crise

Il est vrai que le programme de rachat de Draghi, voire sa simple annonce, a sinon sauvé, du moins stabilisé l'euro. Et c'est aussi une opinion largement répandue et convaincante qu'une monnaie unique ne peut pas fonctionner si tous les pays membres gèrent, chacun pour soi, leur budget national. Les contrats européens sont, en quelque sorte, conclus pour les périodes où tout va bien, et qui se sont terminées au plus tard avec la crise financière de 2008.

En définitive, dans une situation où les taux d'intérêt sont égaux à zéro ou négatifs, la « règle d'or » a également fait l'objet de critiques, même de la part des associations patronales, qui se rendent peu à peu compte qu'une infrastructure laissée dans un état de délabrement est préjudiciable au bilan économique national. En d'autres termes, les traités de l'UE ont un besoin urgent de rénovation car ils sont entrés en conflit avec les nécessités financières et économiques, ce que la crise du coronavirus rend à nouveau plus qu'évident.

Cependant, la crise et ses conséquences financières ne sont pas l'objet de la décision de Karlsruhe. Le sujet était le programme d'achat PSPP (*Secondary Markets Public Sector Asset Purchase Programme*), qui fait partie de l'EAPP (*Expanded Asset Purchase Programme*) de mars 2015.

Jusqu'au 8 novembre 2019, la BCE avait acquis des titres d'une valeur totale de 2 557,8 milliards d'euros. Pour certains pays, cela signifie que la BCE détient déjà environ un tiers de leur dette publique, une limite qu'elle s'est fixée elle-même pour les rachats. Les marges de manœuvre pour financer les conséquences du coronavirus sont donc plutôt limitées, à moins que d'autres décisions ne soient prises.

La Cour de justice européenne et la méthodologie juridique

Bernd Lucke [7] et à nouveau Peter Gauweiler, entre autres, se sont élevés contre ce programme, ce qui ne

nous apprend rien sur l'argumentation juridique et la signification de la décision. Karlsruhe a de nouveau demandé à la Cour de justice européenne si la BCE agit ou non en violation du droit européen. Celle-ci a décidé [8] en 2018 qu'elle n'avait aucune objection. La BCE poursuivrait l'objectif de ramener les taux d'inflation autour de 2 % environ et mènerait donc pas une politique économique, mais seulement une politique monétaire.

Karlsruhe avait également demandé si une décision de la BCE visant à répartir en cas de faillite d'un des États membres la totalité des pertes subies par cet État entre toutes les banques centrales était compatible avec les traités européens, en se référant à la responsabilité des banques centrales telle que prévue à l'article 125 du TFUE. La Cour de justice européenne a répondu :

« La Cour de justice ne peut répondre sans outrepasser ses compétences à la cinquième question, où on lui demande une expertise sur un problème qui à ce stade reste hypothétique. ».

La Cour de justice européenne, explique Karlsruhe, doit « tenir compte des traditions juridiques des États membres, telles qu'elles ont été reflétées notamment dans la jurisprudence de leurs Cours constitutionnelles et suprêmes et de la Cour européenne des droits de l'homme. » [9] Cependant, ces traditions juridiques ne sont pas respectées, car l'opinion de la Cour de justice européenne selon laquelle la BCE agit dans le cadre de ses compétences « ne reconnaît **manifestement** pas la signification et la portée du principe de proportionnalité, qui doit également être respecté dans la répartition des compétences » [10] et n'est « plus justifiable d'un point de vue méthodologique. » [11] L'argumentation de la Cour de justice européenne « ne résiste pas à un examen scrupuleux du respect de la mission strictement monétaire de la BCE ». Ainsi, « le principe de proportionnalité ne peut plus remplir sa fonction qui est de veiller à la protection des compétences des États membres » [12] et : « Enfin, ignorer les effets du PSPP en matière de politique économique contredit également l'approche méthodologique de la Cour de justice dans presque tous les autres domaines du droit de l'Union » [13].

Peser le pour et le contre de l'objectif d'inflation à 2% et ses effets secondaires

Il serait acceptable de viser un taux d'inflation proche de 2 %. Cependant, les moyens utilisés devraient être examinés sous l'angle de leur proportionnalité. Pour cela, il faudrait évaluer les conséquences économiques potentielles des programmes de rachat. C'est alors seulement que l'objectif et les moyens pouvaient être *confrontés*. Il aurait donc fallu que la BCE et la Cour de justice européenne examinent si les conséquences économiques étaient compatibles avec cet objectif d'inflation. Mais cela n'a pas été le cas, et c'est pourquoi la décision de la Cour de justice européenne a été si vivement critiquée pour l'inadéquation de la méthodologie employée. En ce qui concerne les effets secondaires, Karlsruhe précise :

« Les conséquences économiques à attendre du PSPP comportent de plus le risque de bulles immobilières et boursières ainsi que des retombées économiques et sociales pour presque tous les citoyens, qui sont au moins indirectement touchés en tant qu'actionnaires, locataires, propriétaires de biens immobiliers, épargnants et assurés. L'épargne, par exemple, est soumise à des risques de perte importants. Les effets sur les fonds de pension et leur rentabilité y sont directement liés. ... L'immobilier - en particulier l'immobilier résidentiel dans les grandes villes - connaît des hausses de prix, parfois considérables, qui ... peuvent déjà avoir un caractère de bulle » [14]

L'objectif d'une inflation à 2 % aurait donc dû être mis en balance avec ces conséquences, ce qui n'a pas été fait.

Quelle en est la conséquence juridique ? Karlsruhe ne claque pas tout à fait la porte de l'UE. Il ne dit pas que les programmes seraient contraires au droit européen, parce que cela ne serait avéré qu'après un test de proportionnalité de la part de la BCE. Mais un tel test est exigé sous peine de sanctions : Karlsruhe donne à la BCE un délai de trois mois pour formuler les considérations appropriées et les documenter. En cas contraire, la Bundesbank ne pourra plus participer aux rachats d'obligations de la BCE [15].

Cela signifie également que Karlsruhe se réserve le droit d'examiner la justification de la BCE et de peser ses arguments pour savoir si elle outrepassé ou non ses compétences.

La gouvernance à plusieurs niveaux et le vieillissement des traités

Le conflit entre Karlsruhe et la Cour de justice européenne couve depuis longtemps et pose en dernière instance la question de la priorité entre la Constitution allemande et les traités de l'UE, et donc aussi de la mesure dans laquelle la politique de l'UE doit relever de la Constitution allemande. Cela ne concerne pas seulement les programmes de rachat, mais va de l'élargissement des compétences de l'UE dans son ensemble à des questions particulières : par exemple, le stockage des données est-il compatible avec les droits fondamentaux ?

Ici, la Cour de justice européenne et Karlsruhe sont arrivées à la même conclusion : ce n'est pas le cas. Tant que l'UE n'aura pas été pleinement démocratisée et tant que le droit primaire, c'est-à-dire une Constitution n'aura pas été adoptée par référendum – y compris en Allemagne – l'UE continuera à être considérée comme une institution supranationale qui n'a acquis ses compétences que par l'abandon à son profit de celles des États membres. Tant que ces derniers restent les « *maîtres des traités* », il faut bien reconnaître que Karlsruhe a le droit de vérifier si la répartition des compétences est maintenue – ou si l'UE s'octroie des compétences auxquelles elle n'a pas droit.

Si l'on se réfère aux traités en vigueur, l'argumentation de Karlsruhe est tout à fait convaincante, même si elle est plutôt problématique du point de vue économique. On ne pourra pas surmonter la crise du coronavirus en respectant les règles obsolètes du traité de Rome. Ce sont ces règles que Karlsruhe exige, en contradiction avec la Cour de justice européenne, qui a probablement raison du point de vue économique, mais distend les traités de l'UE avec trop de générosité et sans justification suffisante.

La Cour de justice européenne aime se voir – et on la considère souvent – comme le « *moteur de l'intégration européenne* ». Mais, dans une démocratie basée sur la séparation des pouvoirs, un tribunal n'a pas un rôle de moteur. Cela nous amène au problème central de l'UE : les traités ne sont plus adaptés à la situation actuelle en matière économique. Et cela s'applique non seulement aux situations de crise, mais aussi aux restructurations qu'exige l'économie pour répondre aux défis économiques posés par la numérisation et la crise écologique.

Donc, au lieu de critiquer Karlsruhe, qui a fait un bon travail juridique, il serait temps de réviser les traités et de jeter les vieux dogmes (allemands) par dessus bord. Mais cela semble impossible dans l'état actuel de l'UE. Ainsi, ce conflit et d'autres continueront à sucer la moelle de l'Union.

Ce texte est la version française, légèrement raccourcie, d'un article paru en allemand sur le site du magazine en ligne [MAKROSKOP](#) le 8 mai/ Traduit de l'allemand par Peter Wahl ; relecture par Michèle Mialane.

Notes

[1] BVerfG, arrêt du deuxième Sénat du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15.

[2] BVerfGE 132, 195 - 287.

[3] BVerfGE 135, 317 - 433.

[4] P. Gauweiler, avocat, membre du parti chrétien-démocrate de la Bavière, CSU, ancien ministre au gouvernement bavarois. En ce qui concerne sa position sur l'UE, on pourrait le classer comme "gaulliste allemand" (Peter Wahl)

[5] EuGH, RS. C 370/12.

[6] EuGH, RS. C 62/14.

[7] Économiste, après 33 ans au CDU il est co-fondateur de l'AfD en 2013. Il a quitté l'AfD en 2015 à cause du glissement de ce parti vers l'extrême droite. (P.W.).

[8] EuGH, RS C 493/17.

[9] BVerfG, arrêt du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15, n° 112.

[10] Souligné par l'auteur.

[11] BVerfG, arrêt du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15, n° 119.

[12] BVerfG, arrêt du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15, n° 123.

[13] BVerfG, arrêt du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15, n° 146.

[14] BVerfG, arrêt du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15, n° 173.

[15] BVerfG, arrêt du 5 mai 2020 - 2 BvR 859/15, n° 235

Quelques pistes de réflexion sur la dette publique

vendredi 26 juin 2020, par [François Chesnais](#)

Il faut commencer par un rappel théorique essentiel qui distingue une économie qui recourt au crédit de la façon la plus simple et une économie où l'accumulation financière s'installe et avec elle le pouvoir du capital rentier. Dans sa *Théorie de l'évolution économique* de 1912, le théoricien majeur du développement capitaliste, Schumpeter, pose la nécessité pour « l'entrepreneur » de pouvoir disposer d'un accès au crédit dans des conditions où l'établissement qui crée le crédit est à son service et où le succès de l'innovation lui permet d'éteindre toute obligation à son égard. [1]

Ce n'est pas la voie qu'a suivie le capitalisme mondial de sorte que Keynes a été conduit à recommander en 1936 « l'euthanasie du rentier ». [2] Dans une économie de marchés financiers, un titre de créance crée pour celui qui la détient le droit de percevoir des intérêts de façon régulière ; il met le débiteur dans l'obligation de les payer et le place aussi dans une situation de dépendance associée à la notion de faute, particulièrement forte dans les pays à culture protestante dont l'Allemagne. [3] La Grèce en a souffert de façon particulièrement forte en 2012, l'Allemagne jouant un rôle majeur dans les décisions de la Troïka.

Dans le cas des pays semi-coloniaux, dits autrefois pays du Tiers Monde et aujourd'hui « pays en développement », les pays débiteurs ont été soumis depuis les années 1985-1990 à la fois à une ingérence des prêteurs dans leurs affaires que les fonds de placement financiers ont déléguée pour partie au FMI et à la Banque mondiale (le Consensus de Washington de 1990 avec ses dix préceptes) et à la menace de fuites des capitaux lorsque les fonds d'investissement prenaient peur. Même avant la pandémie, de nombreux pays en développement avaient du mal à rembourser leurs dettes malgré les taux d'intérêt historiquement bas. Le [Financial Times du 6 avril 2020](#) rapporte que le montant de leur dette s'est accru en 2018-début 2019 en raison notamment « de l'ouverture du marché des euro-obligations à des dizaines de pays tandis que les investisseurs internationaux se lançaient toujours plus désespérément dans la recherche de rendements ». Très tôt dans la progression de la pandémie, avant

même que la récession n'ait commencé, ces investisseurs ont pris peur et se sont engagés collectivement (par mimétisme) dans un mouvement spectaculaire de fuite de capitaux.

Dans le cas des pays capitalistes avancés où l'endettement des États passe par l'émission des titres sur les marchés obligataires, l'ingérence est celle, anonyme, des « marchés » moyennant les différentiels de taux d'intérêt (les *spreads*) [4]. Lorsque Christine Lagarde a écarté le 9 avril 2020 sur France Inter l'idée d'annulation globale des dettes contractées par les États de la zone euro dans leur gestion coûteuse de la pandémie du coronavirus comme « totalement impensable », elle s'est exprimée comme ancienne patronne du FMI et présidente de la BCE, mais aussi comme défenseur des « intérêts supérieurs » des détenteurs des dettes publiques, où et qui soient-ils. Dans l'économie libéralisée et dérèglementée d'aujourd'hui ils sont majoritairement étrangers, tandis qu'au plan domestique la dette publique organise non pas une redistribution transgénérationnelle des revenus comme le discours néolibéral essaie de nous le faire croire (nous léguons une dette insoutenable à nos enfants et petits-enfants) mais une redistribution intragénérationnelle, qui plus est au rebours : des revenus actuels qui ne peuvent échapper à l'impôt vers ceux qui y échappent en bonne partie. Enfin, affirmer, dans le contexte actuel, que l'annulation des dettes (des États comme des ménages) est impensable est une manière d'asséner l'idée qu'aucun autre monde n'est possible.

La dette publique française, faits et jugements essentiels

Pour en venir à la dette publique française, actuellement 11,4 % du budget français va au service (intérêts et remboursement) de la dette soit presque autant que les dépenses groupées sous le titre « dépenses sociales ». Le montant des intérêts payés se situe maintenant à 2 % du PIB.

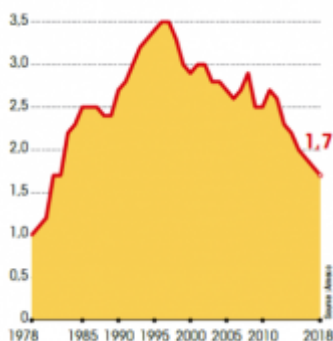
Figure 1 : Répartition par grands chapitres des dépenses budgétaire



La direction du Budget a publié l'édition 2019 de son « Budget de ...

[Anouk Renaud](#) souligne que 2 % du PIB d'intérêts payés, « c'est tout de même la modique somme d'environ 40 milliards d'euros qui vont chaque année dans les poches des créanciers. Une somme d'argent qui pourrait être investie ailleurs en améliorant par exemple l'état des services publics déliquescents, comme l'éducation, la santé, la culture ».

Figure 2 : Le service des intérêts de la dette publique française de 1978 à 2018 en % du PIB



© Politis

Source : Alternatives Économiques, Ameco

La montée de la dette a épousé le mouvement de la libéralisation financière. Le graphique partant de 1978 montre qu'elle naît et prend son essor seulement à partir de 1982-1983. Les gouvernements de l'Union de la gauche, avec Jacques Delors, puis Pierre Bérégovoy aux Finances, ont libéralisé les mouvements de capitaux et ont procédé au placement sur le marché obligataire spécialisé, créé à la Bourse de Paris, des bons du Trésor et autres titres émis par l'État. Avec la titrisation, la voie est ouverte à l'accroissement de la dette et à une transformation complète du financement des dépenses. La dette est passée de 20 % du PIB en 1980 à 35 % en 1990. Sa croissance s'est ensuite accélérée jusqu'à atteindre 60 % sous le gouvernement Juppé (novembre 1995-juin 1997) et presque 64 % au début de la crise économique et financière mondiale de 2007-2008. L'indemnisation des actionnaires lors des nationalisations de 1980-81 a lancé le mouvement initial. Elle a été un cadeau fait aux propriétaires du capital des groupes. L'État a socialisé les pertes antérieures. Puis il a en organisé et financé la restructuration et en a rétabli la rentabilité avant de les rendre au secteur privé, lors des privatisations des années 1990, premier des deux facteurs d'illégitimité de la dette. Il y a eu aussi les dépenses de la loi de Programmation militaire 1987-1991 (les Rafales et autres porte-avions et sous-marins nucléaires) qui ont encore accru sensiblement le montant de la dette et renforcé le poids économique et politique des grands groupes industriels et politiques de l'armement.

Figure 3 : L'évolution de la dette publique française de 1978 à 2009



A

l'encontre » Les dimensions financières de l'impasse du ...

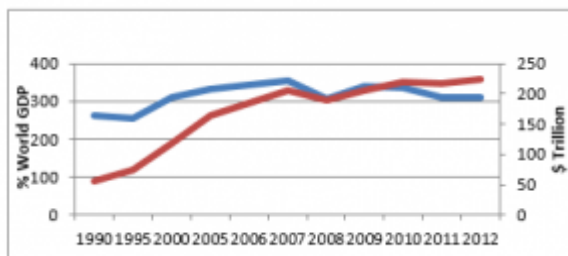
À partir de 1991, l'effet conjugué de taux d'intérêts

réels élevés et de la croissance lente due à la négociation avec l'Allemagne du Traité de Maastricht puis à la préparation de l'entrée en vigueur de l'euro, a provoqué, à partir de 1989, ce que les rapports de la Commission des finances du Sénat ont nommé dès 1994 (rapport Auberger) l'effet « boule de neige ». C'est au moment où le service de la dette s'alourdit fortement que commence sous le gouvernement Jospin un processus de baisse de l'impôt sur le revenu, dont le coût cumulé entre 2000 et 2010 a été, selon les calculs faits par le SNUI et le syndicat Sud-Trésor, de 108 milliards d'euros. Les années 2000 sont marquées par la croissance, plus fortement qu'entre 1983 et 1998 (date du rapport du Sénat cité plus haut), du recours accru à l'emprunt, alors que le poids de l'impôt sur le capital et le patrimoine diminue. Dorénavant les gouvernements successifs empruntent de plus en plus à ceux dont ils taxent les revenus et le patrimoine de moins en moins. C'est le facteur qui conduit Attac dans le livre de 2012 à affirmer l'illégitimité de la dette publique. Le service des intérêts opère un transfert de richesse au bénéfice des détenteurs des titres de la dette. Il renforce leur pouvoir économique et leur poids politique. Les « marchés » peuvent alors dicter leur politique aux gouvernements tandis que ceux-ci sermonnent les citoyens sur « l'obligation morale d'honorer les dettes ». Ce n'est plus de « dictature des marchés » qu'il faut parler, mais de profonde complicité des gouvernements avec la finance, tant est flagrante ce que certains nomment leur « soumission volontaire » aux banques et aux Hedge Funds.

Il a alors fallu brouiller les pistes, rendre les citoyens responsables de l'endettement, alors que c'est sur eux que pèse, du fait notamment de la TVA, le poids le plus lourd de la fiscalité. On invente donc ce qui deviendra l'accusation qui deviendra dorénavant une antienne « La France vit au-dessus de ses moyens ». L'expression figure dans la lettre de mission envoyée par le gouvernement Raffarin à Michel Pébereau, Président de BNP Paribas. Elle commande l'orientation du rapport de 2006 sur la dette publique qui porte son nom. Des données bien choisies permettent au rapport de proclamer que « ce sont fondamentalement nos pratiques politiques et

collectives, notamment notre préférence pour la dépense publique, qui sont à l'origine de notre situation financière actuelle » [5]. Avec la crise économique et financière mondiale de 2007-2009 le sauvetage des banques a porté le niveau de la dette de 64 % à près de 78 % du PIB. Mais deux rapports rappellent que cette hausse a été consolidée par des décisions budgétaires. Le premier a été préparé sous la responsabilité du directeur général de l'Insee et de son prédécesseur [6]. Il y est écrit brièvement mais clairement ceci : « Depuis 1999, l'ensemble des mesures nouvelles prises en matière de prélèvements obligatoires ont ainsi réduit les recettes publiques de près de 3 points de PIB : une première fois entre 1999 et 2000 ; une deuxième fois entre 2006 et 2008 (...). À titre d'illustration, en l'absence de baisses de prélèvements, la dette publique serait environ 20 points de PIB plus faible aujourd'hui (2010) qu'elle ne l'est, générant ainsi une économie annuelle de charges d'intérêt de 0,5 point de PIB. » Peu de temps après, un autre rapport a été publié sous la signature du député Gille Carrez, rapporteur général UMP de la commission des finances de l'Assemblée nationale, en préparation du débat d'orientation budgétaire [7]. Selon ce rapport, sans les baisses d'impôts, les déficits publics de 2010 auraient été seulement de 1,8 %. Le rapport identifie également les principaux bénéficiaires des 77,7 milliards d'euros de baisses d'impôts votés depuis 2000 : « La moitié des allègements fiscaux décidés entre 2000 et 2009 ont concerné l'impôt sur le revenu. Le manque à gagner en 2009 sur le produit de cet impôt s'établit en effet à environ 2 % de PIB, contre 0,6 % de PIB pour la TVA et 0,5 % de PIB pour l'impôt sur les sociétés ». L'ensemble de ces mécanismes ont été la « contribution française » au processus mondial qui a vu les actifs financiers croître à un rythme bien supérieur au PIB mondial. Ils passent de 100 % à 200 % du produit brut mondial entre 1990 et le début de la crise économique et financière mondiale de 2007-2009.

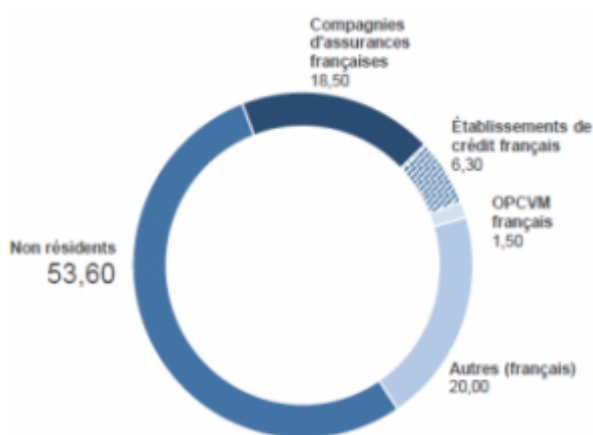
Figure 4 : Croissance des actifs financiers globaux et du produit brut mondial 1990-2010 (axe de gauche et en rouge les actifs financiers globaux comme % du PIB mondial ; axe de droite leur montant en milliers de milliards de dollars aux taux de change de 2011.)



Source : McKinsey Global Institute

Après avoir répondu aux questions pourquoi l'État s'est endetté et quelles ont été les conditions et modalités d'emprunts publics, il reste à examiner qui détient la dette. Quatre des cinq rubriques de la figure 4 sont aisément indentifiables, sachant que les OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) sont des fonds investis placés en valeurs mobilières. Ce sont à côté du Livret A l'instrument financier de l'épargne des ménages. La rubrique banques correspond à leurs opérations sur fonds propres. Pas de mystère pour celle des compagnies d'assurance. Enfin, il y a le cinquième rubrique non-spécifiée, « autres (français) ». Il s'agit en fait de la fraction détenue par la Banque de France moyennant son rachat d'obligations émises par l'État pour financer le déficit budgétaire.

Figure 5 : Détention des titres de la dette négociables de l'État par groupe de porteurs dernier trimestre 2019



Source :

<https://www.aft.gouv.fr/fr/principaux-chiffres-dette>

Maintenant que nous disposons des principales informations sur l'origine de la dette publique, les facteurs qui conduisent à en affirmer illégitimité et

enfin l'identité de ses détenteurs par grande catégorie, il faut en venir à la place donnée par la dette publique par les partis et syndicats et aux choix faits par eux entre les différentes solutions offertes pour l'annuler ou la rendre plus supportable économiquement et socialement. Ces choix ne sont pas nécessairement ceux qui ont leur préférence. Ils seront déterminés par l'état des rapports de force entre le travail et le capital tels qu'ils sont perçus par les organisations politiques, syndicales et associatives qui œuvrent ou qui disent œuvrer dans ce sens. La perception de ces rapports de force peut également peser sur les stratégies conçues et les décisions prises pour contribuer à les changer.

Les réponses à l'endettement de l'État [8]

Il existe trois réponses à l'endettement de l'État : 1) payer la dette même si cela prend des années ; 2) en réduire le poids en partie par différentes méthodes, dont l'augmentation des impôts sur les hauts revenus et le patrimoine ; 3) l'annuler complètement par la répudiation.

La première réponse est celle des gouvernements et des intérêts capitalistes qu'ils servent où il faudrait, comme l'a déclaré le gouverneur de la Banque de France « [dans la durée, rembourser la dette publique contractée pour faire face à la pandémie](#) ». Elle appelle de notre part résistance et combat. Elle appartient au scénario nommé par Alain Bihr « de la reprise et la poursuite du *business as usual* néolibéral. Il présuppose que le rapport de force entre capital et travail restera ce qu'il a été globalement ces dernières décennies, c'est-à-dire fondamentalement favorable au capital. » On entend des personnalités de la REM et le LR défendre de nouveau l'austérité budgétaire préconisée par Pèbereau et mise en œuvre à partir du gouvernement Fillon. Les recettes fiscales diminuant et l'endettement étant une « atteinte contre les générations futures », il faut faire des coupes sombres dans les dépenses budgétaires, geler les salaires des agents de l'État, « réformer les retraites », entamer la « réforme de l'État » – réduction du nombre des fonctionnaires et démantèlement du statut de la fonction publique – et accélérer la privatisation des hôpitaux, de l'enseignement et de

ce qui reste des services publics. C'est clairement dans ce scénario que s'est placé le gouvernement Macron.

Le second scénario que Bihr nomme « à caractère social-démocrate », même si la social-démocratie a disparu comme réalité organisationnelle, exige que se produise une « inflexion du rapport de force entre capital et travail, dont l'ampleur et la durée dépendraient du degré de leur radicalité et, partant, de leur orientation dominante ». L'inflexion viendrait « de mouvements sociaux demandant aux gouvernants des comptes quant à leur responsabilité dans cette affaire et leur imposant des inflexions par rapport aux orientations antérieures. » [Bihr](#) fait l'hypothèse que « ces mouvements trouveraient facilement à s'alimenter du discrédit de ces gouvernants, né du spectacle de leur impéritie, de la colère et des frustrations engendrées par le confinement, de la volonté de trouver des responsables et des coupables à ce fiasco de grande ampleur. Ce discrédit pourrait rejallir sur l'ensemble des politiques néolibérales antérieures dont le caractère néfaste et proprement criminel a été démontré à grande échelle par la crise sanitaire engendrée par le délabrement du service public de santé, dont ces politiques sont directement responsables. » Si une telle inflexion avait lieu et si elle trouvait un débouché politique (un si moins certain que le premier), une série de propositions techniques sont prêtes à être mises en œuvre, les plus détaillées étant celles de Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers et Dominique Plihon [\[9\]](#). Leur horizon est celui d'une « transformation systémique » intégrant les questions du changement climatique et des inégalités sociales profondes. Elles comprennent une réforme globale du système fiscal pour éliminer les sources principales des déficits et de la dette publics : les cadeaux fiscaux aux riches et aux multinationales, et l'évasion fiscale. L'étude qu'ils ont faite pour Attac estime que les ressources fiscales dégagées pourraient être de l'ordre de 200 milliards d'euros, donc largement supérieures au déficit public. Pour ce qui est de la dette publique, sa restructuration « peut prendre plusieurs formes : un rééchelonnement (recul des échéances), une dispense de paiement des intérêts, et une annulation

partielle ou totale. » Mais pour Harribey, Jeffers et Plihon, le financement monétaire par la BCE est la principale mesure qui devra être prise, car « elle a le double mérite d'assurer une mutualisation des dettes publiques à l'échelle de la zone euro et de permettre une annulation des dettes. (Elle) se décompose en trois étapes : (1) l'achat des dettes publiques à l'émission par la BCE ; (2) leur transformation en dette perpétuelle, non remboursable, et (3) le reversement des intérêts perçus par la BCE aux États membres. » [\[10\]](#) Elle permettrait donc de supprimer 20 % de la charge de la dette publique (intérêts et remboursements).

Une proposition alternative ciblée sur les investissements écologiques entrant dans ce scénario, a été faite par Bridonnaux et Scialom pour qui, « une fois le combat contre le coronavirus gagné, il restera à engager vraiment et sans tarder la bataille contre le réchauffement climatique. Ce qui implique des investissements massifs dans la reconversion écologique de nos économies et donc de dégager des marges de manœuvre budgétaires. » Ils proposent une annulation partielle des dettes publiques détenues par la BCE, conditionnelle au réinvestissement des mêmes montants dans des investissements publics 'verts', par une nouvelle émission de dette. Les États pourraient financer les investissements de la transition écologique en s'endettant, sans que le ratio dette/PIB n'augmente. Tout nouvel endettement en vue d'investissements bas carbone coïnciderait avec l'annulation d'un volume de dette de même ampleur par la BCE. Ce mécanisme de conditionnalité orienterait de facto le plan de sortie de crise vers la transition écologique. » Le tabou du financement monétaire des dépenses publiques a été sérieusement écorné par la Banque d'Angleterre et le Trésor britannique qui ont annoncé que les dépenses publiques liées à la crise sanitaire pourraient être financées directement par la banque centrale. Harribey, Jeffers et Plihon l'ont bien relevé, notant par ailleurs que même Alain Minc prône la conversion des titres publics achetés par la BCE en une « dette publique à perpétuité ».

Le troisième scénario envisagé par Bihr relève « d'une rupture révolutionnaire qui exploiterait les brèches dans le système capitaliste et le dispositif politique

bourgeois. » Elle comporterait une modification importante des rapports politiques entre le capital et le travail. Dans ce scénario, il s'agirait d'annuler non seulement les 20 % détenus par la Banque de France, mais aussi les 6,3 % des banques françaises détenus en fonds propres et aussi les 53,60 % de part détenue par les non-résidents dont les titres seraient répudiés. L'ouverture des comptes des sociétés d'assurance permettrait de faire le partage entre l'épargne des ménages tenues en assurance-vie et les bénéficiaires des sociétés. La survenue du troisième scénario supposerait l'irruption politique de « celles et ceux qui ont connu et qui connaissent plus que jamais, du fait de la pandémie et des politiques de remise en marche de la production de plus-value, une dégradation accrue de leur situation sur le marché du travail et sur les lieux de production, comme de leurs conditions d'existence quotidienne

. De cette situation pourrait naître « sous la pression de la nécessité mais aussi sous l'effet de la solidarité entre 'ceux-celles d'en bas' conscients de l'incurie et de l'indifférence de 'ceux-celles d'en haut' » des mouvements sociaux radicaux. Je suis prêt à accepter le constat de Bihr qu'on « a vu se mettre en place et se développer, un peu partout, au niveau local, des pratiques et des réseaux d'entraide pour faire face aux difficultés et problèmes résultant du développement de la pandémie et des mesures de confinement, notamment en faveur des plus démunis d'entre ces expropriés que sont par définition les prolétaires ».

Agir pour aider à la modification des rapports politiques, lier les revendications à la dette

Si les différentes solutions au paiement de la dette publique sont conditionnées par l'état des rapports politiques entre le capital et le travail, cela ne signifie pas qu'il faille attendre passivement leur modification. Il faut tenter de contribuer à la consolidation de la prise de conscience chez les travailleurs y compris les chômeurs de la faisabilité des solutions défendues. Le danger existe que la

perception de l'état des rapports de force pèse sur les mots d'ordre et la présentation des stratégies. Ainsi, si le moment où la répudiation des dettes serait possible n'est pas venu, le mot d'ordre de leur annulation totale est néanmoins impératif. Les formes d'annulation partielles associées au scénario « social-démocrate » peuvent pâtir d'une présentation trop timide. Dans le cas de l'étude de Harribey, Jeffers et Plihon, l'angle qu'ils ont choisi dans leur tribune pour [Libération](#) était trop théorique (nature de la monnaie) pour obtenir un large soutien populaire sur la question du paiement de la dette. Heureusement, la page d'accueil d'Attac-France affiche maintenant leur étude intitulée « La monnaie au service de la société », mais aussi en accès libre le livre d'Attac de 2012, « Le piège de la dette », dont le titre est dénué de toute ambiguïté. Du côté de la France insoumise, [Jean-Luc Mélenchon](#) a posté en avril, donc il y a déjà un mois, un long article sur son blog. Il y renvoie à la sous-section sur la dette de son [programme de 2016](#). Dans l'hebdomadaire du NPA *L'Anticapitaliste* il y a eu en tout et pour tout un article d'Henri Wilno [11] Le mot dette ne figure pas sur la [page d'accueil du NPA](#).

Il est dommage que la question de la dette publique ne figure pas au programme de la CNCL d'Attac du 13 juin. Car l'un des enjeux est de former les militant.e.s de façon à engager le dialogue avec les secteurs les plus mobilisés et les plus organisés comme celui de la santé publique. Fin avril l'appel « Bas les masques ! lancé par des soignant.e.s en vue de construire un mouvement populaire » a été publié et défendu à l'aide d'une vidéo très offensive. [12] Il fait une brève allusion à la dette. C'est aux auteurs de cet appel et aux intervenants dans la vidéo, habités par la rage et la détermination, qu'il faudrait chercher à parler, comme à celles et ceux qui ont rédigé le Manifeste des soignants du collectif [Les jours heureux](#). Il est centré sur la situation des hôpitaux publics mais il a une portée tout à fait générale et peut inspirer d'autres mouvements.

Notes

[1] Joseph Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, Traduction française, Dalloz, 1936, pages 376-377.

[2] John M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Traduction française, Payot, 1949, pages 389-390.

[3] Voir l'article de Huber de Vauplane sur « [L'Éthique de la dette](#) » : « Dans les langues indo-européennes, les mots qui signifient « dette » sont synonymes de ceux qui veulent dire « péché » ou « culpabilité », ce qui illustre les liens entre la religion, le paiement, et la médiation entre les sphères du sacré et du profane par la « monnaie ». C'est particulièrement vrai en allemand où le mot dette, die Schuld, signifie aussi culpabilité, faute. »

[4] Le *spread* est une prime de risque. Appliquée aux emprunts elle traduit le jugement des investisseurs sur la fiabilité des emprunteurs. Le *spread* est alors l'écart entre le taux d'intérêt d'un emprunt donné et un taux dit de référence sur la même maturité.

[5] Michel Pébereau, *Rompre avec la facilité de la dette publique*, Paris, La Documentation française, 2006.

[6] Paul Champsaur et Jean-Philippe Cotis, [Rapport sur la situation des finances publiques](#),

[7] 9. Assemblée nationale, *Rapport de M. Gilles Carrez sur le projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année, 2009* (n°2651).

[8] Cette section de l'article et la suivante reprennent des développements de l'article mis en ligne sur le site [Alencontre.org](#). Mais elle bénéficie des commentaires d'Esther Jeffers, Gaston Lefranc et Jean-Marie Burgeaud de sorte que plusieurs arguments ont été reformulés.

[9] Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers et Dominique Plihon Note pour Attac, « [La monnaie au service de la société](#) », avril 2020.

[10] *Ibid.*

[11] [L'Anticapitaliste](#)

[12] [Appel publié sur Basta](#). Voir vidéo. [Bas-les-masques](#)

Covid-19 : changer radicalement le financement public

vendredi 26 juin 2020, par [Eric Toussaint](#)

Ce texte argumente en faveur d'actes unilatéraux souverains et de la désobéissance face aux traités et aux institutions européennes. Un État souverain peut légitimement suspendre le paiement de la dette et se mettre à l'auditer en vue de répudier la partie identifiée comme illégitime, un État souverain peut prendre des mesures unilatérales contre les paradis fiscaux et à l'encontre des banques, des entreprises en tout genre ou des personnes qui réalisent des transactions avec des paradis fiscaux.

Un État souverain a la compétence pour lever des taxes et des impôts. Le gouvernement ne peut pas invoquer constamment « Bruxelles », ou l'« Allemagne », les « Hollandais » ou les « Frugaux » pour justifier la poursuite d'une politique contraire aux intérêts de la majorité de la population.

Je suis d'accord avec Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Dominique Plihon et Pierre Khalifa [pour soutenir que](#), « devant la gravité de la crise subie par toutes les économies et l'énormité des dépenses publiques supplémentaires qu'elle va occasionner, afin d'éviter un emballement de l'endettement public, il serait possible que les titres publics achetés par la Banque centrale européenne dans le cadre du *quantitative easing* qu'elle pratique depuis 2015 soient annulés et donc effacés de son bilan, ou transformés en dette perpétuelle non remboursable, à taux zéro ou très proche de zéro. »

Je suis d'accord avec eux également quand, dans le même article récent par lequel ils répondent à Henri Sterdyniak qui a condamné leur proposition, ils déclarent à son propos : « il est opposé à toute annulation des dettes publiques, il ne comprend pas que puisse être possible un financement direct des dépenses publiques par les banques centrales et il compte seulement sur le grossissement du déficit public, comblé par les marchés financiers, pour faire face au gigantisme de la transition à opérer pour remodeler l'appareil productif écologiquement. »

Contrairement à la position défendue par H. Sterdyniak, la position du quatuor d'économistes d'Attac France est techniquement possible et souhaitable. Elle a une vertu pédagogique et

didactique, d'autant qu'elle est étayée sur le plan technique. De ce point de vue l'argumentation avancée par Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Dominique Plihon et Pierre Khalifa tient la route.

Mais, tenant compte des règles de la BCE, des traités européens et de l'orientation de l'écrasante majorité des gouvernements des pays européens, il n'y a, à mon avis aucune possibilité de voir cela se réaliser. Les possibilités de voir se concrétiser cette option, aussi désirable soit elle, sont extrêmement faibles et cela pour des raisons politiques.

1. Définir une stratégie

Tout en considérant que dans une autre Europe dotée d'autres règles et d'autres majorités gouvernementales, il serait possible de voir la BCE annuler les dettes ou les transformer en dettes perpétuelles à taux zéro, je ne crois pas qu'il faille concentrer nos revendications et nos efforts sur cette option.

En effet, il y a plus de possibilités de voir arriver au gouvernement une alliance de forces politiques populaires au gouvernement dans un pays comme la France, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande... si les partis et mouvements de gauche radicale du pays en question unissent leurs forces sur un programme radical que de voir évoluer simultanément dans le bon sens une majorité de gouvernements de pays membres de l'UE et en particulier de la zone euro. Sachant qu'en ce qui concerne l'UE, il faut l'unanimité pour prendre une décision.

Dans cette optique, j'ai accepté récemment de signer un texte international avec des députés de gauche dont Miguel Urban (député européen de Podemos, membre d'Anticapitalistas), Clémentine Autain (députée à l'AN pour la FI) et Andrej Hunko (député au Bundestag d'Allemagne) et des militants de différents pays d'Europe à la condition qu'un amendement que j'ai proposé soit incorporé au texte. Ce texte publié dans plusieurs quotidiens européens le 11 juin 2020 dit notamment [ceci](#) : « Nous pensons donc qu'il est crucial que la Banque centrale européenne (BCE) annule toutes les dettes des États membres visant à combattre les causes et les effets de la pandémie ou, à défaut, les transforme en 'dettes permanentes' (...). » J'ai accepté de signer ce texte à la condition qu'on ajoute : « (...) comme forme de pression pour que cette mesure soit prise, nous proposons que les États décrètent une suspension unilatérale de paiement de la dette combinée à la réalisation d'un audit à participation citoyenne dans la perspective de la répudiation/annulation de la partie illégitime. »

Je vois un danger à se focaliser principalement sur la perspective de l'annulation des dettes par la BCE ou la transformation de ces dettes en dettes perpétuelles : cela facilite la tâche des gouvernements qui ne souhaitent pas prendre une décision radicale. Ils peuvent prétendre qu'ils attendent une décision favorable de la BCE. Ils peuvent dire : « Oui bonne idée, proposons-le au conseil européen, défendons cette idée dans la direction de la BCE ». Ensuite, de retour de Bruxelles ou de Francfort, ils pourront dire : « Nous avons essayé de convaincre nos partenaires européens mais nous n'y sommes pas parvenus. Du coup, nous continuons à rembourser les dettes à la BCE et à les augmenter pour faire face à la crise. ». Comme vous le savez, c'est ce qu'ils ont fait en maintes occasions à propos d'autres revendications et propositions techniquement réalisables. Ils ont fait le coup avec la taxe de type Tobin qui n'a jamais été appliquée parce qu'on attendait qu'elle le soit au moins à l'échelle européenne. Ils font le coup avec les mesures à prendre contre les paradis fiscaux. Sous prétexte de ne pas parvenir à prendre une mesure au niveau européen chaque gouvernement continue le «

business as usual » en faveur du statu quo. C'est très confortable.

La nécessité d'une stratégie de rupture avec le système capitaliste

La crise sanitaire est loin d'être résolue. Le système capitaliste et les politiques néolibérales ont joué un rôle fondamental à tous les stades. Cette crise représente aussi l'occasion de prendre conscience de la nécessité de modifier radicalement la société dans son mode de vie, son mode de propriété, son mode de production et son rapport à la Nature. Seule l'auto-organisation et l'action populaire pourront permettre les changements nécessaires.

À l'origine de ce virus, une transformation effrénée des rapports entre l'espèce humaine et la Nature qui a renforcé à outrance l'exploitation de la Nature par le système capitaliste. Les maladies provoquées au cours des 20 dernières années par plusieurs virus de ce type avaient déjà alerté de la gravité de la situation. Alors que des chercheurs du secteur public le leur demandaient, les gouvernements capitalistes ont refusé de réunir les moyens pour approfondir la recherche et de tenter de se doter d'un instrument efficace pour faire face à une nouvelle épidémie. Ils voulaient laisser à l'initiative privée le soin de trouver éventuellement des remèdes. Or l'industrie pharmaceutique est motivée par la recherche du profit et elle n'a pas été convaincue que ce serait rentable d'investir des dizaines ou des centaines de millions dans la recherche et la production d'un vaccin pour ce type de maladie. Le *Big pharma*, la grande industrie pharmaceutique, avait d'autres priorités. Alors que les effets dramatiques de ces choix sont évidents et que les besoins sont avérés, dans aucun pays capitaliste occidental depuis mars 2020, l'industrie pharmaceutique privée n'a été réquisitionnée ou mise sous statut public.

Le virus s'est répandu d'un continent à l'autre suite à la circulation effrénée des personnes et des biens autour de la planète qui va de pair avec un développement totalement exagéré du transport aérien dans le cadre de la mondialisation capitaliste.

Il y a heureusement une prise de conscience en cours

dans une grande partie de la population. Les systèmes de santé publique, qui ont été mis à mal par 40 ans d'offensives néolibérales, ne sont pas à même de répondre comme il le faudrait à l'expansion du virus. On prend conscience que si le virus peut s'attaquer à n'importe quel individu, l'appartenance de celui-ci aux classes populaires le rend beaucoup plus vulnérable que s'il appartient à la classe capitaliste. Les êtres humains sont affectés différemment selon leur appartenance à une classe sociale, selon leur sexe et orientation sexuelle, selon le pays de résidence, selon leur âge, selon leur caste (en Asie du Sud) et selon d'autres facteurs. Les différentes formes d'oppression et d'exploitation vont être exacerbées dans une série de cas.

Dans la suite de cet article je vais me concentrer sur les aspects macroéconomiques, en particulier la politique des banques centrales et des gouvernements des grandes puissances.

2. L'action des banques centrales

Depuis la mi-mars 2020, les principales banques centrales de la planète interviennent massivement pour tenter de limiter l'extension de l'incendie financier en cours et pour essayer d'empêcher de nouvelles déflagrations. Elles tentent également de relancer la consommation des ménages et la production de marchandises et de services en misant sur les banques privées. Leur action se combine à celles des gouvernements qui augmentent leur endettement souverain afin de fournir des revenus de remplacement ou de complément aux travailleurs, ce qui à la fois soulage leur détresse et allège le coût de la crise pour les patrons qui peuvent user et abuser du chômage (notamment en faisant travailler à domicile du personnel censé être en arrêt de travail). Les gouvernements viennent également en aide aux microentreprises, aux travailleurs indépendants et aux PME. Ces mêmes gouvernements octroient des aides massives aux grandes entreprises privées.

Les banques centrales et les gouvernements fondamentalement aident le 1 % aux frais des 99 % tout en prétendant servir l'intérêt général. Les banques centrales et les gouvernements cherchent à

maintenir en place le système capitaliste mondialisé branlant.

En inondant les marchés financiers avec des liquidités, les banques centrales espèrent circonscrire l'incendie financier et éviter des faillites de grandes entreprises et des pertes importantes pour le grand capital (et notamment les grands actionnaires).

C'est ce qu'elles avaient déjà fait à partir de 2008-2009 et cela a donné les résultats qui ont mené aux caractéristiques de la crise qui a commencé en 2019 et s'est approfondie en 2020. L'ampleur des moyens utilisés par les banques centrales est considérablement renforcée car le calibre des armes financières et monétaires antérieur n'aurait pas suffi à contenir la crise financière qui a secoué le système pendant un mois entre la mi-février et la mi-mars 2020. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas l'intérêt général qui est mis en avant. La guerre des classes s'approfondit.

Rappel des faits en ce qui concerne l'action des banques centrales depuis 2008

La politique des banques centrales n'est pas la cause principale de la crise du système capitaliste mais elle y contribue. À l'aide d'un interventionnisme très marqué pour venir en aide notamment aux grandes entreprises financières privées, elles ont évité, après 2008, au système capitaliste une répétition de la crise des années 1930 avec ses formes les plus brutales. Je veux parler de ce qui s'est passé entre 1929 et 1945 : les faillites en chaîne, la suspension du paiement de la dette par une trentaine de pays (dont l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Italie, quatorze pays latino-américains... [1]), la victoire du nazisme [2], la Seconde Guerre mondiale... pour mentionner plusieurs chocs brutaux. Mais cette forme d'intervention a produit les ingrédients d'une nouvelle crise financière et n'a pas généré de véritable relance de la production (voir Éric Toussaint, « [La crise de la politique des banques centrales dans la crise globale](#) » [3]. À l'échelle mondiale, une nouvelle crise financière a éclaté en février-mars 2020. Cette crise mondiale avait été précédée de crises financières colmatées avec

difficulté par la [Fed](#) au cours de l'année 2019 aux [États-Unis](#).

Alors que les grands médias et les gouvernements affirment constamment que la crise économique et financière est provoquée par la pandémie de coronavirus, j'ai insisté sur le fait que tous les éléments d'une nouvelle crise financière étaient réunis depuis plusieurs années et que le coronavirus constituait l'étincelle ou le détonateur de la crise boursière et non sa cause. La quantité de matières inflammables dans la sphère de la finance a atteint la saturation depuis plusieurs années et on savait qu'une étincelle pouvait et allait provoquer l'explosion : on ne savait pas quand l'explosion aurait lieu et ce qui la provoquerait mais on savait que cela allait venir. J'ai également indiqué que la [crise dans la production](#) avait commencé avant le coronavirus et avait touché les principales économies mondiales dès le premier semestre de l'année 2019 [4].

Cette fois-ci la crise financière est mondiale. Aucune bourse de valeurs n'y a échappé, que ce soit en Europe, aux Amériques, en Asie-Pacifique ou en Afrique. La perte entre le 17 février et le 17 mars 2020 se situe entre 40 et 20 % selon les bourses. [Seules les bourses chinoises](#) ont limité les dégâts (la bourse de Shanghai a chuté de 7 %).

L'injection massive de liquidités par les banques centrales à partir du 17 mars 2020 a re-boosté les bourses d'une manière tout aussi artificielle et spéculative que dans les étapes précédentes car l'investissement dans la production n'a pas réellement repris, les ventes des entreprises n'ont pas repris significativement non plus et les bénéfices des entreprises n'ont pas augmenté.

La situation des bourses n'est pas stabilisée, de nouveaux krachs ne sont pas à exclure.

Il faut aussi souligner que la cotation en bourse de très grosses entreprises a très fortement chuté : la valeur de l'action de Boeing en bourse a baissé de 37 % entre le 1^{er} janvier 2020 et le 4 juin 2020, celle de la principale société pétrolière Exxon Mobil : -24 %, celle de la deuxième pétrolière, Chevron : -16 %, celle de la principale banque étasunienne JPMorgan :

- 20 % ; la principale firme pétrochimique : Dow, - 20 %.

À la bourse de Francfort, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 4 juin 2020, l'action VW a perdu 15 %, BMW : - 19 % ; Mercedes-Daimler : - 20 % ; Lufthansa : - 34 %.

À la bourse de Paris, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 4 juin 2020 : Airbus a perdu 38 % ; la banque Crédit agricole : -30 % ; la banque Société générale : - 46 % ; BNP Paribas : -26 % ; Peugeot : - 28 % ; Renault : - 36 %.

Les mesures annoncées concernant une nouvelle discipline financière après 2007-2008

Les mesures annoncées en 2008 et 2009 pour discipliner les banques se sont finalement limitées à des effets d'annonce. La supervision centralisée des banques de la zone euro, la création d'un fonds européen de garantie des dépôts, l'interdiction de certaines opérations (ne touchant que 2 % de l'activité bancaire globale), le plafonnement des bonus, la transparence des activités bancaires ou encore les nouvelles règles de régulation bancaire, Bâle III et IV, ne constituaient que des recommandations, des promesses ou, au mieux, des mesures tout à fait insuffisantes en regard des problèmes à résoudre.

Mais c'était encore trop pour les grandes banques et en conséquence l'administration de Trump a supprimé en janvier 2020 une grande partie du règlement Volcker adopté pendant l'administration de Barack Obama. En Chine, à partir de janvier-février 2020, la banque centrale a aussi lâché la bride aux banques chinoises en leur permettant de prendre plus de risques afin de tenter de relancer rapidement l'activité économique. À la fin mars 2020, la Fed, la BCE et le Comité de Bâle ont mis fin à presque toutes les restrictions qui avaient été imposées aux banques après la crise de 2007-2008. L'application des accords de Bâle III est reportée de plusieurs années (concernant les règles de Bâle III, voir la fin de [l'article](#) en juillet 2013).

Forte augmentation des dettes privées et nouvelles bulles financières créées au cours des dix dernières années

La politique des grandes banques centrales a favorisé l'augmentation très forte des dettes privées des entreprises, d'une part, et d'autre part, la bulle spéculative sur les prix des actifs financiers : capitalisation boursière tout à fait exagérée, prix surévalués des *corporate bonds* (= les obligations émises par les entreprises pour emprunter) et volume démesuré de ce marché, et, dans certains pays (États-Unis, Chine...), une bulle dans le secteur immobilier. Cela a aussi produit une augmentation des dettes publiques qui est notamment le résultat funeste du sauvetage du système financier privé à partir de 2007-2008 avec l'argent public.

Les bulles spéculatives mentionnées plus haut sont donc largement le résultat de la politique menée par les grandes banques centrales (Réserve fédérale des États-Unis, BCE, Banque d'Angleterre, depuis dix ans, et Banque du Japon depuis l'éclatement de la bulle immobilière dans les années 1990) qui ont injecté des milliers de milliards de dollars, d'euros, de livres sterling, de yens dans les banques privées pour les maintenir à flot. Ces politiques ont été appelées *Quantitative easing* ou assouplissement monétaire. Les moyens financiers que les banques centrales ont distribués à profusion n'ont pas été utilisés par les banques et les grandes entreprises capitalistes des autres secteurs pour l'investissement productif. Ils ont servi à acquérir des actifs financiers : actions en bourse, obligations de dettes des entreprises, titres publics souverains, produits structurés et dérivés... Cela a produit une bulle spéculative sur le marché boursier, sur le marché obligataire (c'est-à-dire les obligations de dettes), et, à certains endroits, dans le secteur immobilier. Toutes les grandes entreprises sont surendettées.

Cette politique des banques centrales témoigne du fait que les décisions de leurs dirigeants sont entièrement déterminées par les intérêts à court terme des grandes banques privées et des grandes firmes capitalistes des autres secteurs : empêcher

des faillites en chaîne et, en conséquence, des pertes considérables pour les grands actionnaires.

Les bulles financières ont été favorisées par les banques centrales et correspondent au fonctionnement du système capitaliste financiarisé

Cette politique tient également à une caractéristique du capitalisme financiarisé contemporain : une partie de moins en moins importante de la valeur nouvelle créée est réinvestie dans la production (voir François Chesnais, « [De nouveau sur l'impasse économique historique du capitalisme mondial](#) », consulté le 6 juin 2020). Une part croissante de la valeur nouvelle est dépensée sous forme de dividendes pour les actionnaires, sous forme de rachats d'actions, sous forme d'investissements spéculatifs notamment en produits structurés et dérivés... François Chesnais parle notamment d'« *un afflux toujours plus massif des profits non-réinvestis des groupes financiers à dominante industrielle* ». [5] Michel Husson, dans plusieurs textes, a mis également le doigt sur cette caractéristique du capitalisme contemporain.

Pour Jean-Marie Harribey : « *Les bulles éclatent quand le décalage entre valeur réalisée et valeur promise devient trop grand et que certains spéculateurs comprennent que les promesses de liquidation profitable ne pourront être honorées pour tous, en d'autres termes, quand les plus-values financières ne pourront jamais être réalisées faute de plus-value suffisante dans la production.* » (« [La baudruche du capital fictif, lecture du Capital fictif de Cédric Durand](#) »).

L'action de la Fed entre mars et juin 2020

Face à l'éclatement de la bulle boursière qui a commencé dans la deuxième quinzaine de février 2020, le 3 mars 2020, la Fed décide de fixer son taux directeur dans une fourchette de 1 % à 1,25 %, c'est une baisse de 0,50 point, c'était la plus forte réduction au cours des dernières années car jusqu'ici la Fed baissait son taux par pallier de 0,25 point. Face à la poursuite de la dégringolade des bourses et notamment des banques qui sont au bord de la faillite, la Fed a appliqué une nouvelle baisse le 15

mars 2020 en frappant encore plus fort que le 3 mars. Cette fois-ci, elle a baissé son taux de 1 point. Donc, depuis le 15 mars, le nouveau taux d'intérêt directeur de la Fed se situe dans une fourchette de 0 à 0,25 %. Les banques sont encouragées à augmenter les dettes.

Le bilan de la FED a augmenté d'environ 3 000 milliards de dollars entre la deuxième quinzaine de mars 2020 et début juin 2020, passant grosso modo de 4 000 milliards à 7 000 milliards. C'est une augmentation beaucoup plus forte et rapide qu'en 2008-2009. L'augmentation s'explique principalement par les achats massifs de titres du Trésor américain par la FED auprès des banques privées.

À côté de l'achat massif de titres publics auprès des banques, la FED a recommencé à acheter massivement des produits structurés liés au marché de l'immobilier, que ce soit de l'immobilier résidentiel (*Mortgage Backed Securities*, MBS) ou de l'immobilier commercial (*Commercial Mortgage Backed Securities*, CMBS). Entre la dernière semaine de mars et début juin 2020, elle a racheté pour plus de 400 milliards de dollars de MBS et de CMBS. Dans son bilan, à la date de début juin 2020, les MBS et CMBS représentent 1 800 milliards de dollars.

Elle achète d'autres produits structurés dangereux : des CLO (*Collateralized Loan Obligations*) et des CDO (*collateralized debt obligations*) qui sont notées aussi bas que BBB- (c.-à-d. la note qui est juste au-dessus des dettes pourries, *junk bonds*).

Elle achète également des actions d'entreprises pour essayer de limiter leur chute.

En plus de cela, elle achète des dettes d'entreprises privées (des obligations d'entreprises, en anglais *corporate bonds*), y compris des dettes très risquées.

Sur le marché du *repo*, le 17 mars, elle a accru brutalement son intervention en injectant [90 milliards de dollars en un seul jour](#). Depuis cette date, elle injecte entre 10 et 20 milliards par jour dans le marché du *repo* [6] dès qu'il y a un manque de liquidités, avec une nouvelle pointe de 45 milliards le 5 juin 2020.

De plus, elle a passé un accord avec toutes les grandes banques centrales des autres continents pour leur fournir des centaines de milliards de dollars afin d'éviter un plus grand chaos financier international.

En résumé, l'intervention de la Fed est nettement supérieure à ce qu'elle a été après septembre 2008 au lendemain de la faillite de Lehman Brothers et de l'effondrement de la principale société états-unienne d'assurance (AIG) ainsi que de General Motors.

L'action de la BCE entre mars et juin 2020

La Banque centrale européenne (BCE), dirigée par Christine Lagarde, dont le taux directeur est de 0 %, a annoncé le 12 mars 2020 qu'elle allait augmenter ses achats de titres financiers privés (obligations et produits structurés) et publics (titres souverains). Et c'est ce qu'elle fait. Elle a également gonflé le volume des crédits avantageux octroyés aux banques à moyen et long terme. La BCE a annoncé le 4 juin 2020 qu'elle augmentait son programme d'achats de titres de dettes publics et privées en le portant à 1 350 milliards d'euros et que ses achats se poursuivraient au moins jusque'en juin 2021. Ce nouveau programme de rachats de dettes aux banques et aux entreprises privées est nommé 'pandemic emergency purchase programme' ou PEPP (voir la [communication de Christine Lagarde](#) le 4 juin 2020)

Par ailleurs, les banques qui s'engagent à ne pas réduire le volume de leurs prêts au secteur privé peuvent se financer largement auprès de la BCE à un taux négatif de - 1 % dans le cadre du programme intitulé *targeted longer-term refinancing operations* ou [TLTRO III](#). Attention, si elles ne tiennent pas leurs promesses rien, n'est prévu pour les mettre à l'amende. Cela veut dire qu'elles sont rémunérées et subventionnées lorsqu'elles empruntent à la BCE. Les banques remboursent à la BCE un montant inférieur à la somme qu'elles empruntent.

Et comme mentionné plus avant, la Fed, la BCE et d'autres banques centrales ont réduit à partir de mars 2020 les quelques mesures « disciplinaires » qui avaient été prises après la précédente crise financière de 2007-2008 et elles promettent de faire

preuve d'un laxisme quasi illimité sous prétexte que les banques constituent les intermédiaires privilégiés de la relance économique.

es banques centrales et les autres régulateurs permettent aux grandes banques privées de prendre encore plus de risques

La Fed, la BCE et d'autres banques centrales ont annoncé que les banques ne devaient plus respecter les règles en matière d'un certain montant de liquidités qu'elles doivent détenir pour faire face à un accident financier. De même, les banques centrales ont réduit leurs exigences en matière de ratio entre le capital de la banque et ses engagements figurant à son bilan. Cela veut dire que les banques peuvent prendre encore plus de risques qu'avant. On en revient presque à la situation qui a précédé la crise de 2007-2008 en ce qui concerne la liberté qui est laissée aux banques.

Les grandes banques demandaient cela depuis des années. Elles avaient déjà réussi à réduire les exigences que leur adressaient les banques centrales et les autorités de régulation. Maintenant elles obtiennent toute licence pour refaire un peu n'importe quoi.

Le quotidien financier, *Financial Times*, a calculé qu'en trois semaines les différentes banques centrales ont annoncé des mesures qui ont réduit de 500 milliards de dollars, les réserves et les fonds propres que les banques doivent garder en permanence (*Financial Times*, « [Regulators free up \\$500bn capital for lenders to fight virus storm](#) », 5 April 2020, Le FT écrit : « *En permettant aux banques de fonctionner avec des niveaux de capital plus faibles, les régulateurs renforcent leur puissance de feu pour absorber la demande accrue de prêts ainsi que la hausse des défaillances des clients et la détérioration de la qualité du crédit dans leurs portefeuilles de prêts.* » [7])

Les banques centrales demandent aux grandes banques d'arrêter pour un temps de distribuer d'importants dividendes à leurs actionnaires et

de stopper les rachats de leurs propres actions

Pour tenter de limiter le mécontentement populaire qui surgira quand on prendra conscience des cadeaux qu'elles font aux banques privées, les banques centrales, notamment la Fed et la BCE, demandent aux banques de ne plus racheter leurs actions en bourse et de limiter le versement de dividendes. Le 27 mars 2020, la BCE a annoncé qu'elle demandait aux deux cents plus grandes banques de la zone euro de renoncer, pour une période limitée dans le temps, à racheter leurs actions.

Pour rappel, les banques des États-Unis ont racheté leurs propres actions pour plus de 860 milliards de dollars au cours des dix dernières années et, rien qu'en 2019, elles en ont racheté pour 47,5 milliards de dollars. À cela s'ajoutent quasiment 80 milliards de dollars qu'elles ont versés en 2019 sous forme de dividendes à leurs actionnaires. Les banques européennes ont fait grosso modo la même chose que leurs consœurs états-uniennes.

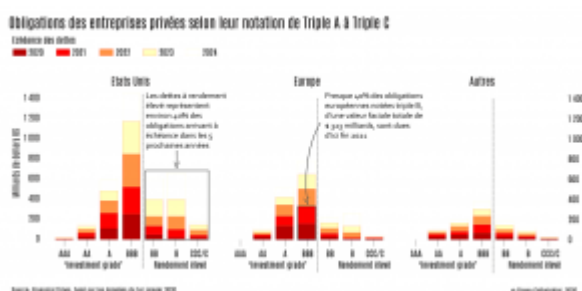
Comme mentionné plus haut les grandes banques des États-Unis ont annoncé qu'elles mettaient fin jusque septembre 2020 au rachat de leurs propres actions. Par contre, elles font le forcing pour continuer à pouvoir distribuer des dividendes à leurs actionnaires alors même qu'elles reçoivent une aide massive du Trésor public !

À noter qu'en avril 2020 les banques états-uniennes se sont félicitées auprès de leurs actionnaires qu'elles avaient réalisé de très importants gains grâce aux ventes massives d'actions en bourse au cours du premier trimestre de 2020. Il faut savoir que les banques touchent des commissions sur les ventes d'actions tous secteurs confondus. Plus les actions changent de propriétaires sur les marchés boursiers et plus les banques gagnent d'argent même si les valeurs boursières chutent. Selon le *Financial Times* du 26 mars 2020, les revenus des banques des États-Unis en ce qui concerne les activités de marché ont augmenté de 30 % en février-mars 2020. Cette augmentation concerne les 12 plus grandes banques. Cela ne les empêchera pas de déclarer des pertes sur leurs activités globales de manière à ne pas payer d'impôts.

3. Les prochaines déflagrations

Avant le début de la crise, le marché des titres de dette à haut risque et haut rendement atteignait un volume d'environ 2 200 milliards de dollars (il s'agit des titres qui ont une note qui va de BB à C). Le marché des titres de dette de meilleure qualité (*investment grade* qui vont de AAA à BBB) était beaucoup plus grand et atteignait environ 4 500 milliards de dollars. Le problème c'est que depuis mars 2020, les agences de notation dégradent chaque jour des dizaines de titres (pour des centaines de millions ou des milliards de dollars). Aux États-Unis, cela concerne des titres de dettes émis par de grandes entreprises comme Ford, General Motors... Début avril, des titres de dette émis par Ford pour un montant de 36 milliards de dollars ont été dégradés par les agences de notation, ils sont passés de BBB (*investment grade*) à BB (*junk*, qu'on peut traduire par « pourri » ou « poubelle »). Ils sont donc maintenant considérés comme à haut risque. Au total en mars 2020, 90 milliards de dollars de dettes considérées comme d'assez bonne qualité ont été dégradés à la catégorie à haut risque (*junk*) voir « [Bond investors rattled by flood of fallen angels](#) », (FT du 8 avril 2020).

Or, comme on peut très bien voir sur l'infographie ci-dessous une très grande quantité de dettes « *investment grade* » sont dans la catégorie BBB et c'est justement cette catégorie qui est massivement en cours de dégradation pour se transformer en BB c.-à-d. « *junk* ». L'infographie montre la situation telle qu'elle était en janvier 2020 avant le déclenchement de la crise du coronavirus. Depuis mars, la situation s'est nettement aggravée.



Comme Ford, de très grandes entreprises qu'elles soient industrielles, commerciales, financières ou autres commencent à rencontrer d'énormes

difficultés pour rembourser les dettes colossales qu'elles ont amassées au cours des dix dernières années.

Or les banques ont prêté à long terme (généralement sous la forme d'achat de titres de dette émis par toutes sortes d'entreprises) et pour financer ses prêts, elles empruntent généralement à court terme. Ce qui est en train de se passer est une répétition de 2007-2008, les banques ont prêté massivement à long terme (pour des durées de 5 à 6 ans) sans trop regarder la qualité et la solvabilité des emprunteurs (généralement de grosses entreprises mais aussi à des familles, à des étudiants...) du moment que cela procurait du rendement. Les emprunteurs sont directement touchés par la crise et éprouvent de plus en plus de difficultés à rembourser leurs dettes. Or les banques se financent à court terme auprès d'autres banques et d'autres sociétés financières sur le marché du *repo* notamment, de même elles empruntent à la banque centrale. Vu qu'une nouvelle fois les banques ne se font plus confiance et que les autres sociétés financières se méfient au plus haut niveau des banques, la Fed ou les autres banques centrales interviennent avec de grandes quantités de liquidité pour éviter des faillites de banques ou d'autres sociétés, tout cela pour protéger leurs grands actionnaires.

Les possibles futures déflagrations

Si les banques centrales n'étaient pas intervenues encore plus massivement que dans la période qui a suivi 2008-2009, on aurait assisté à la poursuite de la chute des cours boursiers et à des faillites de grandes entreprises, ce qui aurait été normal en termes de fonctionnement du système capitaliste.

Du point de vue de l'intérêt des classes populaires, il aurait fallu mettre à profit la crise pour reprendre en main les leviers clés de l'économie et de la finance en appliquant des mesures résolument anticapitalistes, mais évidemment pour cela il aurait fallu de puissantes mobilisations populaires sur un tel programme et des mouvements politiques capables de joindre leurs forces pour aider à modifier le rapport de forces. Nous n'en sommes pas là.

L'intervention massive en cours réalisée par les banques centrales et les gouvernements fonctionne comme un mécanisme de dopage : les bourses ont repris des couleurs (sans pour autant revenir à la situation de fin 2019), les banques ont recommencé des opérations d'octroi de crédit grâce à la garantie donnée par les États. Elles peuvent prêter sans discernement ou de manière frauduleuse à de grandes entreprises privées car, en cas d'incapacité de remboursement de celles-ci, l'État remboursera les banques à leur place.

Il n'est pas du tout dit que cela va suffire à relancer de manière significative à la fois la consommation, l'investissement productif et la production.

Le cas de Renault est emblématique : cette entreprise va licencier et fermer des centres de production, ce qui était prévu depuis 2019 et en même temps elle va recevoir des aides financières directes de l'État français pour un montant de plusieurs milliards d'euros. De plus, le gouvernement français incite les ménages résidents en France à acheter des voitures. Au contraire, il faudrait investir massivement dans les transports en commun et dans des industries nouvelles qui permettraient de sortir du modèle qui produit et aggrave la crise écologique.

On peut raisonnablement prévoir qu'avec ce type de politiques, les inégalités vont continuer d'augmenter, la spéculation financière va se poursuivre, la consommation qui redémarre se portera sur des produits qui ne permettent pas réellement de changer le mode de vie et de consommation, les attaques pour précariser un peu plus encore le travail et baisser son coût vont augmenter, les prélèvements sociaux et les impôts sur les entreprises capitalistes vont baisser, les problèmes de financement de la Sécurité sociale vont s'aggraver, la dette publique va augmenter, les services publics de santé ne vont pas être massivement refinancés, les attaques contre l'enseignement public vont se poursuivre et l'exclusion scolaire des jeunes des classes populaires va s'aggraver, le *big pharma* va augmenter ses profits, les banques vont multiplier les prises de risques...

Tôt au tard, une nouvelle crise financière aura lieu.

Après la bulle boursière qui a commencé à éclater avec fracas en février-mars 2020, la bulle du marché obligataire menace d'éclater elle aussi. Cette bulle n'a pas encore éclaté parce que les banques centrales continuent de l'alimenter par l'injection massive de liquidités.

Une autre bulle a commencé à éclater, celle du marché hypothécaire aux États-Unis. La crise touche tant le marché hypothécaire résidentiel que le marché hypothécaire commercial (les surfaces de bureaux, de commerce, etc.).

Comme énormément de grandes entreprises industrielles sont fortement endettées, il est fort possible que des faillites se produisent. Cela devrait également concerner d'autres secteurs, rappelons la faillite retentissante du voyageur britannique Thomas Cook intervenue le 23 septembre 2019 bien avant l'épidémie du coronavirus. Thomas Cook n'arrivait plus à rembourser une dette qui dépassait 2 milliards d'euros. En lien avec la crise, d'autres grands voyageurs vont faire faillite. Des compagnies aériennes devraient faire faillite. Des sociétés pétrolières devraient faire faillite. À moins que les États n'interviennent pour sauver une fois de plus leurs grands actionnaires avec l'argent public, ce qui est en cours.

Comme indiqué plus haut, les banques centrales et les gouvernements des pays les plus industrialisés ont réussi à limiter la casse en 2007-2008 et ont évité la répétition de la crise des années 1930 en injectant des milliers de milliards de dollars dans les rouages. Il y a bien sûr eu la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 mais, aux États-Unis, les autres grandes entreprises au bord de la faillite comme le principal assureur mondial AIG ou la General Motors ont été sauvées avec l'argent public. Il en a été de même en Europe avec Royal Bank of Scotland au Royaume-Uni, Natixis en France et une vingtaine de grandes banques en Irlande, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Pays-Bas, Grèce, Slovaquie, Chypre, dont certaines ont été nationalisées pour sauver leurs grands actionnaires. Ce type d'intervention massive a donc permis aux grands actionnaires de s'en tirer très bien et cela a conduit à un mouvement encore plus grand de concentration

financière. Des banques moyennes ou grandes ont été rachetées par les plus grandes. Ce mouvement a eu lieu notamment aux États-Unis, en Belgique, en Espagne, au Portugal, en Grèce... Mais ce type d'intervention des banques centrales et des États n'a pas permis de réaliser la purge que, dans « son » propre intérêt, le système capitaliste nécessitait pour pouvoir repartir sur la voie de l'expansion.

Rappelons que les hauts taux de croissance des grandes économies industrielles remontent aux 30 années qui ont suivi le début de la Seconde Guerre mondiale dans le cas des États-Unis et l'après-Seconde Guerre mondiale en ce qui concerne l'Europe et le Japon. Ensuite, à partir des années 1970-1980, le taux de croissance a baissé [8] et la financiarisation de l'économie s'est fortement développée. Cela a abouti à une première grande crise financière en 1987, puis à celle de 2000-2001 et à celle de 2007-2008 qui a été suivie d'une chute mondiale de la production en 2009 et puis par dix ans de croissance lente [9] sauf dans la sphère financière où des bulles spéculatives se sont formées pour la énième fois dans l'histoire du capitalisme mondial.

En résumé, entre 2010 et 2020, la croissance de la production et de la productivité ont été faibles parmi les anciennes grandes puissances industrielles d'Amérique du Nord et d'Europe. C'est la Chine qui a joué le rôle de locomotive au niveau mondial.

Une chose est claire : en comparaison de l'intervention des banques centrales qui avait été massive à partir de 2008 [10], l'intervention de celles-ci à partir de mars-avril 2020 est encore plus colossale. Cela peut limiter les dégâts mais cela ne règle pas les problèmes.

Cela va conduire à une augmentation formidable des dettes publiques tant en valeur absolue qu'au niveau du ratio dette publique / PIB puisque que la dette augmente et que le PIB diminue.

4. Quelles mesures en matière de financement public ?

Il convient de mettre en avant la nécessité pour les

gouvernements de prendre des mesures souveraines unilatérales. Bien sûr on ne peut que recommander la réalisation d'alliances entre plusieurs gouvernements populaires mais même un gouvernement isolé doit prendre des mesures :

Concernant la dette. – En Europe, un gouvernement qui voudrait prendre des mesures en faveur des classes populaires et commencer à répondre à la crise écologique et sanitaire devrait désobéir aux traités, reprendre le contrôle de la banque centrale de son pays et lui intimer l'ordre de lui prêter les moyens financiers nécessaires à la fois à des dépenses d'urgences et à la réalisation planifiée de grands investissements pour rompre avec le modèle actuel pour réussir le combat contre la crise écologique et établir la justice sociale.

– Dans la zone euro, un tel gouvernement devrait suspendre le remboursement de la dette publique, notamment celle détenue par la BCE. Dans le cas de la France, la BCE détient, via la Banque de France, pour plus de **450 milliards €** de titres de la dette publique française.

- Il faudrait réaliser un audit des dettes publiques avec la participation des citoyen·nes afin d'identifier les dettes illégitimes, odieuses, insoutenables ou et illégales pour aboutir à leur répudiation ou à une restructuration unilatérale comprenant des mesures d'annulations très fortes.

- Il est fondamental d'auditer les dettes passées et les dettes en cours d'accumulation.

Dettes illégitimes, odieuses, insoutenables ou illégales

Dette publique illégitime : C'est une dette contractée par les autorités publiques afin de favoriser les intérêts d'une minorité privilégiée.

Dette publique odieuse : 'Selon la doctrine, pour qu'une dette soit odieuse, et donc nulle, elle doit remplir deux conditions :
1.- Elle doit avoir été contractée contre les intérêts de la Nation, ou contre les intérêts du Peuple, ou contre les intérêts de l'État.

2. - Les créanciers ne peuvent pas démontrer qu'ils ne pouvaient pas savoir que la dette avait été contractée contre les intérêts de la Nation.

Il faut souligner que selon la doctrine de la dette odieuse, la nature du régime ou du gouvernement qui la contracte n'est pas particulièrement importante, puisque ce qui compte, c'est l'utilisation qui est faite de cette dette. Si un gouvernement démocratique s'endette contre l'intérêt de la population, cette dette peut être qualifiée d'odieuse, si elle remplit également la deuxième condition. Par conséquent, contrairement à une version erronée de cette doctrine, la dette odieuse ne concerne pas seulement les régimes dictatoriaux. (voir : « [La Dette odieuse selon Alexander Sack et selon le CADTM](#) »).

Le père de la doctrine de la dette odieuse, Alexander Nahum Sack, dit clairement que les dettes odieuses peuvent être attribuées à un gouvernement régulier. Sack considère qu'une dette régulièrement contractée par un gouvernement régulier peut être considérée comme incontestablement odieuse... si les deux critères ci-dessus sont remplis.

Il ajoute : *'Ces deux points établis, c'est aux créanciers que reviendrait la charge de prouver que les fonds produits par lesdits emprunts avaient été en fait utilisés non pour des besoins odieux, nuisibles à la population de tout ou partie de l'État, mais pour des besoins généraux ou spéciaux de cet État, qui n'offrent pas un caractère odieux'*

Sack a défini un gouvernement régulier comme suit :

« On doit considérer comme gouvernement régulier le pouvoir suprême qui existe effectivement dans les limites d'un territoire déterminé. Que ce pouvoir soit monarchique (absolu ou limité) ou républicain ; qu'il procède de la « grâce de Dieu » ou de la « volonté du peuple » ; qu'il exprime la « volonté du peuple » ou non, du peuple entier

ou seulement d'une partie de celui-ci ; qu'il ait été établi légalement ou non, etc., tout cela n'a pas d'importance pour le problème qui nous occupe. »

Donc, il n'y a pas de doute à avoir sur la position de Sack, tous les gouvernements réguliers, qu'ils soient despotiques ou démocratiques, sous différentes variantes, sont susceptibles de contracter des dettes odieuses.

Dette publique insoutenable : c'est la dette dont la poursuite du paiement empêche les autorités de garantir aux citoyens l'exercice de leurs droits fondamentaux notamment en matière de santé, d'éducation, de logement, de revenu minimum et de sécurité. Si la poursuite du paiement de la dette empêche les autorités publiques de respecter leurs obligations fondamentales envers les citoyen·nes, le paiement en question peut être suspendu même si la dette est légitime et légale.

Dettes publiques illégales : Les dettes illégales sont les dettes qui ont été contractées en violation des procédures légales en vigueur (par exemple en contournant les procédures parlementaires), celles qui ont été marquées par une faute grave du créancier (par exemple par recours à la corruption, à la menace ou à la coercition) ou issues de prêts assortis de conditions violant le droit national (du pays débiteur ou créancier) et/ou international, dont les principes généraux du droit.

Impôt et taxes : Pour générer d'importantes rentrées financières dans les caisses publiques, il faut prendre des mesures radicales en termes d'impôt (voir l'appel lancé par Attac France « [Plus que jamais, chacun doit payer sa juste part d'impôt](#) », *Libération*, 9 juin 2020). Il faut un impôt exceptionnel de crise sur le patrimoine du 1 % le plus riche et sur ces revenus. Par exemple un impôt exceptionnel de l'ordre de 15 à 25 %.

Il est bien sûr recommandé d'imposer également un impôt exceptionnel de crise progressif, par exemple au-dessus d'un patrimoine de 1 million € ou de 1,5 million € (hors résidence principale dont une valeur maximale exemptée de l'impôt serait fixée en tenant compte de la composition de la famille et du lieu de résidence).

Il faut une réforme du code des impôts pour augmenter la progressivité de l'impôt à charge des plus riches tout en baissant l'impôt sur les couches populaires.

Il faut rétablir l'ISF en l'adaptant de manière à fortement augmenter son rendement en frappant les plus riches.

Il faut baisser radicalement la TVA sur les produits et services de première nécessité afin de réduire le coût de la vie pour les classes populaires.

Il faut mettre en place de nouvelles taxes en ciblant les plus riches et les activités nuisibles : taxe sur le kérosène, augmentation de la taxe sur les grosses voitures (grosse cylindrée), taxe de type Tobin sur les transactions financières,...

Il faut mener une lutte très active contre la grande évasion fiscale, interdire les transactions avec les paradis fiscaux, imposer systématiquement d'importantes amendes à l'encontre des grandes sociétés et des personnes riches qui pratiquent l'évasion et/ou la fraude fiscale.

S'engager à recourir à un processus d'endettement public légitime. La dette publique pourrait constituer un instrument de financement d'un vaste programme de transition écologique, au lieu de servir à imposer des politiques anti-sociales, extractivistes, productivistes, favorisant la compétition entre les peuples. L'endettement public n'est pas mauvais en soi. Les pouvoirs publics peuvent recourir à l'emprunt pour :

- financer la fermeture complète des centrales nucléaires ou thermiques ;
- remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement ;

- financer une reconversion de l'agriculture actuelle qui contribue de manière importante au changement climatique et qui est une grosse consommatrice d'intrants chimiques responsables de la baisse de biodiversité. Il s'agit de redonner aux activités agricoles une orientation compatible avec la lutte contre le changement climatique en favorisant notamment les circuits courts et en produisant de la nourriture bio ;
- réduire radicalement le transport routier et aérien au profit de transports collectifs par voies ferrées ;
- financer un vaste programme de développement d'un habitat de meilleure qualité et consommant beaucoup moins d'énergie.

L'emprunt public est légitime s'il est au service de projets eux-mêmes légitimes et si ceux et celles qui contribuent à l'emprunt le font également de manière légitime.

En plus du recours au financement par la banque centrale (voir plus haut), le gouvernement peut réaliser des emprunts publics.

Un gouvernement populaire n'hésitera pas à obliger les grandes entreprises (nationales ou étrangères) et les ménages les plus riches à contribuer à l'emprunt sans que ceux-ci en retirent avantage, c'est-à-dire à taux zéro et sans compensation pour l'inflation.

Simultanément, une grande partie des ménages des classes populaires qui ont une épargne pourront être convaincus d'accepter de confier volontairement celle-ci aux pouvoirs publics afin de financer les projets légitimes mentionnés plus haut. Ce financement sur base volontaire par les couches populaires serait rémunéré à un taux réel positif, par exemple de 3 %. Cela signifie que si l'inflation annuelle atteignait 2 %, les pouvoirs publics assureraient le paiement d'un intérêt nominal de 5 % afin de garantir un taux réel de 3 %.

Ce mécanisme serait hautement légitime car il financerait des projets utiles pour la société et parce qu'il permettrait de réduire la richesse des plus riches tout en augmentant les revenus des couches populaires et en sécurisant leur épargne.

Dans le cas de la France, il convient de se souvenir de ce qu'on appelait le circuit du trésor qui a fonctionné après la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970 et qui a permis à la France de se financer hors marché. Pour cela, il faut vraiment lire la thèse, éditée en livre, de Benjamin Lemoine et intitulée *L'ordre de la dette*.

Socialiser le secteur financier et le secteur de l'énergie. Socialiser le secteur financier ne consiste pas seulement à développer un pôle bancaire public. Il s'agit de décréter un monopole public sur le secteur financier, à savoir les banques et les sociétés d'assurance. La socialisation consiste à placer le secteur financier sous contrôle citoyen et à créer un service public bancaire. Socialiser le secteur bancaire signifie :

- l'expropriation sans indemnité (ou avec comme seule indemnité l'euro symbolique) des grands actionnaires (les petits actionnaires seront indemnisés) ;
- l'octroi au secteur public du monopole de l'activité bancaire à une exception près : l'existence d'un secteur bancaire coopératif de petite taille (soumis aux mêmes règles fondamentales que le secteur public) ;
- la définition – avec participation citoyenne – d'une charte sur les objectifs à atteindre et sur les missions à poursuivre, qui mette le service public de l'épargne, du crédit et de l'investissement au service des priorités définies selon un processus de planification démocratique ;
- la transparence des comptes qui doivent être présentés au public de manière compréhensible ;
- la création d'un service public de l'épargne, du crédit et de l'investissement, doublement structuré, avec d'une part un réseau de petites implantations proches des citoyens, et d'autre part, des organismes

spécialisés en charge des activités de gestion de fonds et de financement d'investissements non assurés par les ministères en charge de la santé publique, de l'éducation nationale, de l'énergie, des transports publics, des retraites, de la transition écologique, etc. Les ministères devront être dotés du budget nécessaire aux financements des investissements relevant de leurs attributions. Les organismes spécialisés interviendraient quant à eux dans des domaines et des activités excédant les compétences et les sphères d'action de ces ministères afin d'assurer le bouclage d'ensemble [11].

En dehors de la sphère de l'endettement public, des impôts et taxes et de la finance en général, de nombreuses mesures devraient être prises :

Dans le cadre de la transition écologique, bien sûr, la socialisation du secteur de l'énergie est également une mesure prioritaire. Il ne peut y avoir de transition écologique sans monopole public sur le secteur de l'énergie, tant au niveau de la production que de la distribution.

Il faut également mettre en œuvre un vaste plan d'urgence pour la création d'emplois socialement utiles et pour la justice sociale ce qui passe par la réduction du temps de travail avec maintien des salaires.

Il faut des dépenses massives dans le secteur du *care* et toutes les activités liées à la reproduction sociale au sens où l'entendent les auteurs féministes comme Cinzia Arruzza, Tithi Bhattacharya et Nancy Fraser, notamment dans leur livre *Féminisme pour les 99 % Un manifeste*, voir aussi le [Manifeste féministe](#). Il faut assurer une véritable [gratuité de la santé publique ainsi que de l'enseignement public](#).

J'ai abordé également la question des mesures immédiates à prendre pour affronter la crise dans « [Covid-19 : bilan d'étape de la crise multidimensionnelle et pistes alternatives](#) ».

Conclusion générale

Cette crise représente aussi l'occasion d'obtenir un vrai changement des règles du jeu pour modifier

radicalement la société dans son mode de vie, son mode de propriété, son mode de production et son rapport à la Nature, en donnant la priorité aux biens communs, à la souveraineté alimentaire et à la relocalisation de la production matérielle et des services, en adaptant une manière de travailler et de produire qui soit compatible avec la lutte contre la crise écologique.

Il nous faut planifier la décroissance tout en améliorant les conditions de vie, élargir la sphère des services publics, le contrôle citoyen et la démocratisation, pour rompre avec la société du 1 % des plus riches et réaliser une révolution écologiste, socialiste, autogestionnaire, féministe et antiraciste. Cette révolution aura lieu seulement si les victimes du système capitaliste et de la société patriarcale entrent en auto-activité et s'auto-organisent pour dégager le 1 % et son personnel politique des différents centres du pouvoir et ce afin de créer un véritable pouvoir démocratique. Pour y contribuer, on a besoin de prendre des initiatives en faveur de la relance d'un puissant mouvement politique et social à l'échelle internationale (voir [ceci](#) et [cela](#)).

Il faut abattre le mur qui sépare organisations politiques et mouvements sociaux. Il faut que les organisations politiques comprennent qu'elles n'ont pas le monopole de l'élaboration de propositions programmatiques. Les mouvements sociaux peuvent très bien participer aux élaborations. Il faut concevoir des campagnes qui rassemblent des gens qui sont

organisés à différents niveaux, y compris des gens qui, jusqu'à il y a peu, n'étaient pas organisés. L'exemple type, c'est ce qu'on a vu en France avec les Gilets jaunes dont une partie importante était des gens qui n'avaient quasi aucune expérience d'organisation et qui ont fait un bond

dans la conscience politique et dans le mode d'organisation, d'auto-organisation, et dont les formes d'action pour bloquer ont essayé de paralyser le fonctionnement normal de la société. Donc il faut réussir à adopter des formes d'action et de regroupement où tout comportement de type élitiste, donneur de leçons, est abandonné et où on abandonne toute forme de sectarisme.

Si chacun ou si une grande partie de la gauche radicale campe sur ses positions et décide de construire sa propre chapelle ou de la renforcer dans une sorte de lutte de concurrence par rapport à d'autres, on court vers l'échec. La question de créer l'unité et de faire tomber des murs entre différents types de mouvements est extrêmement importante.

Deuxièmement, il faut à la fois des propositions d'urgence qui vont très loin, très radicales car les gens, enfin une partie importante des gens, veulent des solutions de rupture avec le système en place. Et si la gauche radicale s'auto-limite dans les propositions, c'est l'extrême droite identitaire, raciste, machiste ou y compris obscurantiste religieuse, qui va prendre le dessus dans les réponses radicales.

Notes

[1] Concernant la suspension du paiement de la dette par 14 États latinoaméricains dans les années 1930, voir Éric Toussaint, *La Bourse ou la Vie*, Syllepse, 2004, chapitre 7 ou Éric Toussaint, « [Retour dans le passé : Mise en perspective de la crise de la dette](#) ».

[2] Bien sûr la victoire du nazisme n'est pas le résultat mécanique de la grande crise économique des années 1930, d'autres facteurs sont intervenus. De même pour les causes de l'éclatement de la seconde guerre mondiale. Voir Ernest Mandel, *Sur la Seconde Guerre mondiale*, La Brèche, 2011. Voir [différents chapitres publiés sur internet](#).

[3] François Chesnais écrit que la situation actuelle « témoigne de la non-résolution de la « grande récession », puisque la condition *sine qua non* d'une sortie tant soit peu durable d'une grande crise et a fortiori d'une dépression est une forte dévalorisation/destruction physique de capital productif et le renversement du mouvement du taux de profit auquel elle conduit. » dans « [L'état de l'économie mondiale au début de la grande récession Covid-19 : repères historiques, analyses et illustrations](#) » publié par *A l'encontre* le 12 avril 2020, consulté le 13 avril 2020.

[4] François Chesnais va dans le même sens et donne une série de détails sur l'ampleur de la crise dans le secteur de la production en 2019 (voir l'article déjà cité). L'économiste britannique, Michael Roberts avait également montré dans plusieurs articles publiés en 2019 l'ampleur de la crise dans le secteur de la production.

[5] Je suis d'accord avec la conclusion de l'article de François Chesnais déjà mentionné : « Ce sont d'abord les politiques publiques d'austérité partout, mais aussi une configuration dans laquelle les entreprises et la grande distribution doivent persuader des ménages dont le pouvoir d'achat stagne d'acheter, au-delà du quotidien indispensable, des choses qu'ils possèdent déjà. Parallèlement dans les chaînes de valeur mondiales les donneurs d'ordre pressurent toujours plus les sous-traitants et les transporteurs maritimes et routiers tout au long de la chaîne. La courbe de l'accumulation du capital argent porteur d'intérêt renforce le poids économique et politique dans tous les pays des gestionnaires de fonds et de fortunes et des managers des groupes financiers industriels et commerciaux attachés uniquement de la sécurité des flux d'intérêts et la distribution maximale de dividendes. Ainsi les processus à effet de contraction qui dominent l'économie mondiale s'accompagnent-ils d'une accélération de la dilapidation des ressources minières, de la déforestation et de l'épuisement des sols. Parallèlement, le montant des investissements publics exigé par toute « transition écologique » est inatteignable sans l'annulation des dettes publiques laquelle est plus que jamais une revendication démocratique absolument centrale. »

[6] Le *repo* est l'abréviation de « Sale and Repurchase Agreement » désignant un accord de rachat ou de prise en pension de titres sur le marché monétaire.

[7] « By allowing banks to operate with lower levels of capital, regulators are boosting their firepower to absorb higher demand for loans as well as rising customer defaults and a deterioration in credit quality in their loan books. »

[8] Il y a eu une première grande crise de production en 1974-1975, la première au niveau mondial depuis la Seconde Guerre mondiale, suivie par deux grandes crises de production dans les décennies 1980 et 1990, une au début des années 1980 et une au début des années 1990.

[9] Michael Roberts parle de « longue dépression » (*Long depression*) pour désigner la période qui a suivi la crise de 2007-2008, voir notamment Michael Roberts, « [The post-pandemic slump](#) », 15 avril 2020, Michel Husson, « [L'économie mondiale en plein chaos](#) » *A l'Encontre* 17 mai 2020..

[10] Au Japon, l'intervention massive de la banque centrale avait déjà commencé au cours des années 1990 car ce pays avait connu une énorme crise financière qui a précédé la crise qui a touché les États-Unis et l'Europe à partir de 2007-2008. Voir Daniel Munevar, « Décennies perdues au Japon », in Éric Toussaint et Damien Millet,

La Dette ou la Vie, Aden, 2011, Bruxelles.

[11] Patrick Saurin et Éric Toussaint, « [Comment socialiser le secteur bancaire](#) »..

Contagion virale, contagion économique, risques politiques en Amérique latine

vendredi 26 juin 2020, par [Pierre Salama](#)

La pandémie est un révélateur des dysfonctionnements d'un capitalisme débridé où les États cédaient de plus en plus la place au marché et à un de ses principaux acteurs, les firmes multinationales. Le Covid-19 et ses modes de gestion par les gouvernements provoquent une crise d'une ampleur inégalée dans le monde : partout la production chute, le chômage enfle, les revenus baissent, mais avec des différences notables selon les pays. Après avoir atteint les pays d'Extrême-Orient, puis l'Europe et plus tardivement les États-Unis, l'épidémie arrive dès à présent en Amérique latine et demain en Afrique.

Des gouvernements, pas tous, interviennent fortement, bousculant les principes sacrés auxquels ils se rattachaient hier. Ainsi en est-il de l'ampleur des déficits publics, de la prise en charge du chômage partiel par les États dans quelques pays avancés, des nationalisations possibles dans des secteurs considérés comme stratégiques...

Le discours interventionniste ne prédomine pas partout en Amérique latine. L'accroissement des dépenses publiques promises est inégal selon les pays - le Pérou et l'Argentine étant en avance par rapport aux autres pays, le Mexique « bon » dernier – et demeure très loin des nécessités. Sa composition (aide aux entreprises sous toutes les formes possibles, aides aux ménages) est également différente selon les pays. Au Mexique, les discours successifs du président privilégient les dépenses sociales, mais sans dégager les moyens pour le faire, sous-estiment la pandémie mais acceptent les mesures de confinement. Au Brésil, les décisions des ministres, notamment celui de la santé - démis depuis - et des gouverneurs de plusieurs états sont souvent contrecarrées par le président de la République, notamment en ce qui concerne les mesures de confinement et la reprise rapide du travail. S'ajoute au Brésil, un conflit entre deux stratégies : celle de la poursuite dans le tout marché, passant par l'accélération des privatisations, et celle de certaines franges de l'armée qui souhaiteraient un « Plan Marshall » de financement des infrastructures publiques pour faire face à la baisse sensible des

investissements publics de ces dernières années, sans préciser toutefois les sommes à affecter à de telles dépenses.

La crise a plusieurs dimensions. Elle n'arrive pas sur un « corps sain » prêt à rebondir une fois la pandémie passée. En effet, quasiment tous les pays de la région et particulièrement les plus grands et puissants d'entre eux – Argentine, Brésil, Mexique - souffrent d'une tendance à la stagnation de leur taux de croissance du PIB. Le Mexique est quasiment un cas d'école, malgré son ouverture externe censée dynamiser sa croissance selon les experts des institutions internationales et nombre d'économistes du *mainstream* : le taux de croissance du PIB par tête a été seulement de 0,8 % en moyenne par an entre 1983 et 2017, bien inférieur de celui des États-Unis sur la même période. La tendance à la stagnation a plusieurs causes. Rappelons-les : 1/ des inégalités des revenus et du patrimoine très prononcées, de faibles taux d'investissement dus à des comportements rentiers de plus en plus prononcés se manifestant par une financiarisation excessive, des fuites de capitaux et une consommation ostentatoire, une désindustrialisation plus ou moins forte et des dépenses en recherche développement « réduites aux acquêts » (entre 0,5 % et 1,1 % du PIB selon les pays - pour référence, en France ces dépenses s'élèvent à 2,4 % du PIB et en Corée du Sud à 4,5 % du PIB). 2/ Avant même que ne se manifestent les conséquences économiques de la pandémie, l'Argentine et le Venezuela connaissent

une crise économique profonde couplée à une inflation devenue plus ou moins incontrôlable, surtout au Venezuela ; le Brésil, après une crise très prononcée, équivalente à celle des années 1930, manifeste une incapacité à rebondir ; le Mexique enfin entre en récession dès 2019, et d'autres pays connaissent un ralentissement de leur activité économique (Colombie et d'autres). 3/ Enfin, un retour de la contrainte externe depuis quelques années, avec la baisse du cours des matières premières et des volumes vendus. La généralisation de la crise au niveau mondial aujourd'hui et la forte chute de la demande des pays asiatiques grands importateurs de ces matières premières accentuent la pression exercée par la contrainte externe.

L'objet de cet article est Tout d'abord d'établir une relation pour l'Amérique latine entre l'apparition de *clusters*, l'approfondissement de la crise économique et sociale et la vulnérabilité de la population, celle-ci étant plus importante pour les catégories modestes et pauvres en raison de leur accès plus difficile aux hôpitaux, de leurs conditions de logements souvent insalubres, et de leur comorbidité importante liée à leur malnutrition ; ensuite, de montrer que l'influence croissante des églises évangéliques, particulièrement parmi les populations pauvres, accentue leurs risques de mortalité et les pousse à appuyer de nouveaux courants populistes d'extrême droite.

I. Déficit en santé et plus d'État

Dans un article paru dans *Project Syndicate*, Nouriel Roubini [1] résume en dix points les raisons pour lesquelles le rapport de l'État à la Nation changera avec les conséquences produites par la pandémie du Covid-19. Enumérons-les : 1/une accumulation de déficits de grande ampleur avec des faillites en chaîne et un accroissement du déficit budgétaire conduisant à un alourdissement de l'endettement public ; 2/ un vieillissement de la population, véritable « bombe démographique » nécessitant des investissements publics massifs dans le système de santé ; 3/ un risque avéré de déflation avec ses conséquences négatives sur l'appareil de production

et le marché du travail ; 4/ une monétarisation des déficits publics pour éviter cette déflation couplée d'une dépression économique ; 5/ la montée en puissance de la révolution numérique avec des conséquences potentielles sur le marché du travail, tant sur l'emploi que sur les revenus ; 6/ une déglobalisation déjà présente depuis quelques années et que la pandémie va accélérer ; 7/ un affaiblissement des démocraties consécutif aux coûts sociaux de la pandémie et une montée en puissance du populisme ; 8/ une nouvelle guerre froide entre les États-Unis et la Chine, mais aussi la Russie et la Corée du Nord ; 9/ enfin un risque avéré de crise environnementale, les changements climatiques accélérés favorisant l'apparition de nouvelles épidémies.

Dans cette section, nous analyserons les points 2 (santé) et 1 (accroissement des déficits publics). Les points 3 (marché du travail et pauvreté) et 8 (montée des populismes) seront présentés ensuite.

1. Un déficit en santé

Presque tous les pays latino-américains paient au prix fort le fait que les dépenses de santé y sont très insuffisantes. L'ensemble des dépenses de santé publique-privée en Amérique latine représente 8,5 % du PIB selon l'OCDE, un pourcentage largement insuffisant dans nombre de pays. Par comparaison, en 2014, les dépenses de santé publiques et privées des pays de l'OCDE s'élevaient en moyenne à 12,5 % du PIB, avec de fortes disparités : 16,9 % aux États-Unis, 11,2 % en Allemagne et en France et 5,5 % au Mexique. En Amérique latine, selon les données de l'OMC [2], l'Uruguay, l'Argentine, le Brésil, l'Équateur, le Costa Rica, le Chili, le Paraguay, le Nicaragua et le Honduras dépassent la moyenne latino-américaine de 7 % (non pondérée par la population). Tous les autres pays sont en dessous de cette moyenne, le Mexique étant parmi les tout derniers, devant le Guatemala, le Pérou et le Venezuela, bon dernier avec seulement 3,2 % du PIB.

Les systèmes de santé publics sont très souvent fragmentés selon les corporations (employés du pétrole, travailleurs de l'État, etc.) mais aussi selon l'État central, les États fédérés, les grandes

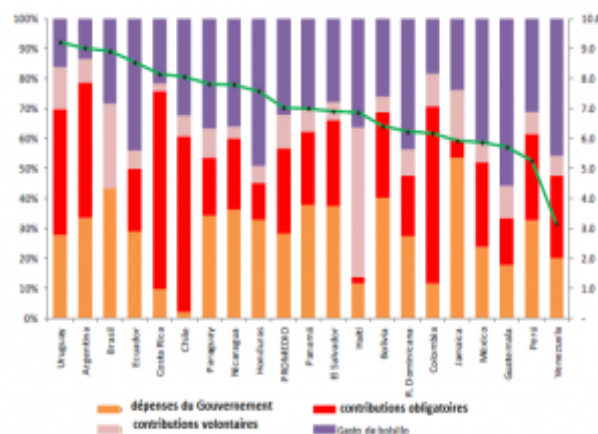
agglomérations. Cette fragmentation-décentralisation peut accroître l'efficacité du système de santé, comme en Allemagne, mais aussi produire l'inverse en accentuant son inefficacité et faciliter l'essor de la corruption.

Les dépenses publiques de santé sont composées des contributions de l'État et celles, obligatoires, des salariés. Les premières sont surtout importantes en Uruguay avec 28 % des dépenses totales publiques et privées, un peu plus de 30 % en Argentine, 42 % au Brésil, très peu au Chili (autour de 2 %), un peu moins de 25 % au Mexique (voir graphique ci-dessous). La part des cotisations obligatoires est surtout importante en Uruguay (40 %) et en Argentine (45 %), particulièrement importante au Costa Rica (67 %), un peu moins au Chili et en Colombie (59 %), ce dernier pays ayant des dépenses de santé totales inférieures à la moyenne latino-américaine. L'Uruguay, l'Argentine et le Costa Rica ont des systèmes de santé qui privilégient largement les dépenses publiques, 70 % pour le premier, 80 % pour le deuxième, 75 % pour le troisième. Ces dépenses publiques s'élèvent à 60 % des dépenses totales au Chili, 70 % en Bolivie et en Colombie, 50 % au Mexique.

Lorsqu'on analyse le partage entre dépenses publiques et dépenses privées en santé, on observe de fortes disparités entre les pays. En moyenne, la part des dépenses privées est importante et a cru ces dernières années au détriment des dépenses publiques, c'est-à-dire de la solidarité. Ce sont des dépenses correspondant à des cotisations volontaires à des systèmes de santé privés, donnant accès aux hôpitaux et aux cliniques privées et complétant, ou bien permettant de compléter, l'insuffisance des prestations publiques. Mais ce sont aussi des dépenses privées consécutives au paiement à l'acte de personnes n'ayant pas contribué et pouvant payer (« *gasto de bolsillo* », c'est-à-dire : paiement de sa poche). Ces dernières sont particulièrement importantes au Guatemala (58 % de l'ensemble des dépenses publiques et privées), 48 % en Honduras, 45 % en Équateur, 48 % au Venezuela et 40 % au Mexique.

Niveau en pourcentage du PIB (ordonnée de droite) et

structure des dépenses de santé totales publiques et privées (ordonnée de gauche) en Amérique latine, 2014

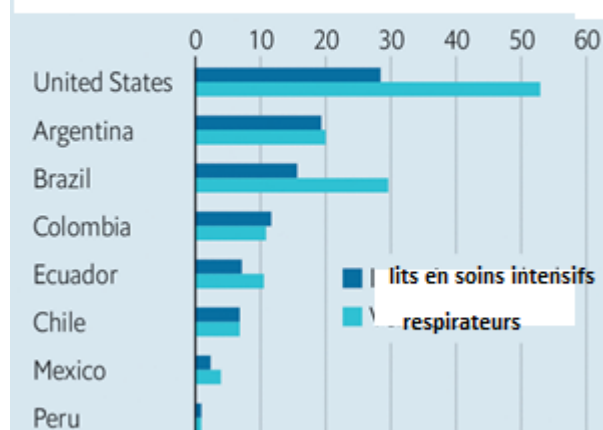


Source : O. Cetrangolo et A. Goldschmit, 2019, p.12, à partir des données statistiques de l'OMS

L'importance des dépenses privées, leur augmentation relative est un indicateur du déficit de solidarité du système de santé. Lorsque les dépenses totales publiques et privées, en pourcentage du PIB, sont faibles et que la part des dépenses privées est grande, la solidarité est très faible.

Lorsqu'on compare en 2020 le nombre de lits de soins intensifs par 100 000 habitants et le nombre de ventilateurs, on observe que le Brésil – avec de très fortes disparités régionales – met à la disposition de ses malades un tiers de lits en moins et trois cinquièmes de ventilateurs en moins que les États-Unis. L'Argentine est un peu mieux dotée en lits de soins intensifs, le Mexique est très loin derrière et le Pérou est encore plus loin, ainsi qu'on peut le voir dans le graphique ci-dessous (*The Economist*, 8 avril 2020) [3]. Si on ajoute que les 25 % les plus riches de la population – les riches et les classes moyennes hautes et moyennes – ont le plus accès au système privé de santé et que ce dernier possède environ la moitié des lits en soins intensifs et des ventilateurs, on comprend que la situation sanitaire de la majeure partie de la population soit particulièrement vulnérable.

soins intensifs de réanimation, lits et respirateurs par 100000 habitants



source; The Economist

L'obésité est une maladie des temps modernes et affecte surtout les plus pauvres, alors qu'au début du XX^e siècle elle symbolisait la richesse comme on pouvait le voir dans les films d'Eisenstein. Elle est provoquée la plupart du temps par la « malbouffe ». Les pauvres sont de plus en plus obèses au Mexique, un peu moins au Brésil, relativement moins en Argentine. Ils le sont également aux États-Unis et en Grande Bretagne. À l'obésité sont souvent associés le diabète, l'hypertension artérielle, les problèmes cardio-vasculaires. L'ensemble de ces comorbidités fragilise les patients atteints par le virus Covid-19, leur taux de létalité devenant élevé [4]. C'est ce qui explique que les pauvres soient plus vulnérables à la pandémie que les autres catégories de la population. Ce n'est pas le seul facteur, certes. Les conditions de vie (accès à l'eau) et de promiscuité (densité de population dans les bidonvilles) expliquent également leur plus grande vulnérabilité. Le fait qu'ils soient contraints de travailler et de prendre des transports en communs accentuent également les risques de contagion.

Inégalités devant la pandémie

Le confinement est le plus souvent impossible à faire respecter dans les bidonvilles les plus misérables pour des raisons évidentes : surpopulation rendant difficile la distanciation sociale, conditions sanitaires désastreuses

entraînant des grandes difficultés à se laver souvent les mains, et surtout informalité et pauvreté conjuguées font que le droit au retrait est une abstraction, que le choix est en fait entre travailler ou mourir de faim. Dans les cas extrêmes, les maisons n'ont pas d'eau potable, voire courante, et il est donc difficile de se laver les mains régulièrement, la densité de population y est très importante et donc les mesures « barrières » ne sont pas faciles à appliquer et enfin, comme la plupart des personnes y demeurant ont le souvent des emplois informels et ne sont pas ou mal protégées par le système sanitaire, le confinement se réduit à choisir entre Charybde et Scylla, soit mourir de faim en respectant le confinement, soit augmenter considérablement la possibilité d'être contaminé et de contaminer son voisinage en allant travailler. L'accès aux hôpitaux publics peu préparés à cette épidémie et surchargés poussent nombre de pauvres atteints par le virus à préférer rester à la maison, voire y mourir, ce qui explique en partie la sous-estimation du nombre de décès. Comme le notent plusieurs sociologues et médecins brésiliens, les malades pauvres décéderont chez eux, voire mourront « à la porte de l'hôpital » (*O Globo*, 23 mars 2020). À cela s'ajoute la volonté de certains présidents - au Brésil, de manière caricaturale -, mais aussi de les sectes évangéliques pour qui lutter contre la pandémie passe par un renforcement de la foi et des enseignements de la Bible et dont l'influence est particulièrement élevée chez les plus pauvres et les moins éduqués, de tout faire pour s'opposer au confinement imposé par les gouverneurs des États (au Brésil) ou bien les autorités locales, au prétexte que cette pandémie n'est qu'une petite grippe et que si le confinement devait être appliqué il entraînerait une crise irréparable produisant un nombre de

décès plus élevé que celui produit par la pandémie [5]. Aussi, on comprend que la pandémie puisse surtout affecter les plus pauvres qui n'ayant d'autre choix que de continuer à vivre dans leurs bidonvilles surpeuplés [6] et d'aller travailler subissent de plein fouet la contagion sans pouvoir s'en prémunir un minimum, comme c'est le cas dans les quartiers plus aisés où vivent des couches moyennes, affectées également mais dans une moindre mesure.

Les classes moyennes sont également exposées à la pandémie mais dans une moindre mesure parce qu'elles se nourrissent mieux, ont accès à l'eau et peuvent se laver les mains, vivent dans des espaces plus grands, peuvent pour certains travailler en télétravail ou bien rester chez elles.

Lorsque les gouvernements sous-estiment le danger et n'ont pas de politiques de prévention comme la distanciation sociale, d'interdiction comme le confinement, ne décident pas de verser aux plus pauvres un revenu minimum ou le font de manière insuffisante ; lorsque des présidents s'opposent à leurs ministres et plaident pour le maintien du niveau d'activité économique, se moquant de ceux qui surjouent la crise sanitaire alors que la véritable catastrophe serait la crise économique ; lorsque des sectes religieuses, de plus en plus influentes, disent que par la prière collective on pourra repousser Satan, cheval de Troie de la pandémie... alors on ne peut être que pessimiste. Une telle attitude désigne comme criminels ceux qui se refusent à faire face à la pandémie et préconisent la reprise immédiate du travail quel qu'en soit le coût humain, sans même attendre qu'elle ralentisse, que le pourcentage d'immunisés ait atteint un seuil minimum. Mais c'est aussi un moment qui, par son ampleur et ses conséquences désastreuses sur certaines catégories de la population, par l'exploitation politique que peuvent en faire des partis et des églises, pas sectarisme ou par populisme, peut ouvrir la voie à des gouvernements d'extrême droite.

2. Retour de l'État-nation

Les déficits publics se creusent considérablement en raison de la chute, parfois drastique, des recettes publiques liée à l'ampleur de la crise et surtout à l'accroissement parfois considérable des dépenses publiques.

On assiste à un retour de l'État-nation pour trois raisons. *La première* est sociale. La crise a un coût humain énorme qui conduit certains États latino-américains à intervenir massivement pour en alléger le coût, à l'exception notable du Mexique. C'est le cas du Pérou, de l'Argentine, un peu moins du Brésil. D'une manière générale, et plus particulièrement dans les pays avancés européens, la pandémie pousse les gouvernements à intervenir massivement dans le secteur de la santé, à prendre en charge une partie parfois très importante des salaires des entreprises du secteur privé contraintes de cesser provisoirement leurs activités et de fournir une aide directe aux personnes les plus démunies. Seul l'État paraît être en mesure de répondre à la crise sanitaire [7]. La charité est loin de pouvoir le faire, l'accès aux hôpitaux privés coûteux n'étant pas ou peu possible pour une grande partie de la population latino-américaine.

La seconde raison est que cette pandémie est révélatrice de l'échec de la globalisation telle qu'elle s'est étendue et a imposé ses règles du jeu depuis une vingtaine d'années. L'ironie de l'histoire est que la crise de la globalisation est arrivée là où aucun économiste, aucun sociologue, aucun politique ne l'avaient prévu. Même si dès à présent certains tentent de faire croire qu'ils l'avaient prévu [8], personne ne pensait que les formes nouvelles prises par la globalisation, à savoir l'éclatement international de la chaîne de valeur, pouvait à ce point fragiliser les différentes économies au point de les rendre extrêmement vulnérables. Les théoriciens du chaos avaient montré que le battement d'ailes d'un papillon pouvait entraîner un effondrement à l'autre bout du monde et que cette épée de Damoclès pouvait tomber à n'importe quel moment et entraîner des catastrophes. Mais cette thèse, appliquée à la finance, ne l'était pas à la globalisation. Il a suffi d'une pandémie pour que *d'un coup d'épaule* le

système économique actuel s'effondre par des effets en chaîne se nourrissant les uns des autres. L'incapacité de fournir des segments de la chaîne internationale de valeur ici (pour la Chine, la première affectée par la pandémie dont la plupart des usines étaient à l'arrêt [9], et à cause du confinement de la population hors celle travaillant dans les secteurs de la santé, de l'alimentation et des transports), entraîne ailleurs, dans d'autres pays, des arrêts de la production plus ou moins importants, une augmentation du chômage et, de ce fait, une baisse de la demande précipitant une dépression économique dans des économies déjà affaiblies. Ce « battement d'aile du papillon » révèle surtout que la désindustrialisation, le symétrique de cette globalisation, est désastreux en termes de souveraineté – notamment et surtout dans l'industrie pharmaceutique – et se traduit par un amoncellement de morts.

La troisième raison est le pendant de l'échec de la globalisation. Les effets délétères de la globalisation appellent un retour du protectionnisme, sans qu'on sache exactement s'il consistera en l'abandon total de l'éclatement international de la chaîne de valeur ou bien seulement partiel au nom de la souveraineté nationale. La question est donc d'en définir le curseur en tenant compte des secteurs à protéger et des productions à relocaliser. On voit que derrière cette question, se posent à la fois celle des limites du secteur marchand et de sa logique de profit et celle d'une nouvelle définition de la frontière entre le marchand et le non marchand. Connaître les coûts du non marchand sans en faire une contrainte absolue, tel est l'enjeu et, derrière celui-ci, ce ne sont pas seulement les relations entre marché et État, mais aussi les capacités de l'État à imposer des règles plus coercitives, dont le marché s'était exempté en s'internationalisant. C'est aussi celle d'un contrôle de l'État par la participation populaire, accompagnant celui du Parlement, l'État n'étant ni un *deus ex machina* ni neutre et trop souvent capable de définir ses interventions en fonction d'une logique de préservation et de renforcement de sa propre bureaucratie.

L'intervention accrue de l'État, son incapacité ressentie à juguler les conséquences sociales de la

crise appellent-elle davantage de populisme dans les pays latino-américains ? De quel type de populisme pourrait-il s'agir : progressiste parce que redistributif, d'extrême droite parce que rejetant les minorités et cherchant à ressourcer la Nation dans des valeurs identitaires et/ou religieuses ? Les tendances sont déjà présentes, mais il est difficile de les déchiffrer. Aussi, est-il nécessaire de rappeler ce qui a distingué les deux populismes dans les années 2000. C'est l'objet de la section qui suit.

II. Des populismes d'avant-hier, des années 2000

La pandémie peut permettre la venue de gouvernements autoritaires. Non seulement la tentation est grande pour les gouvernements d'aujourd'hui de restreindre les libertés publiques au nom de la lutte contre la pandémie en édictant des mesures d'exception (confinement, définition des secteurs économiques qui doivent cesser de produire, contrôle possible par « tracing » des personnes testées positives au virus, appel à la « responsabilité » des oppositions à taire leurs critiques et à les reporter à plus tard afin de ne pas gêner la politique du gouvernement et d'affaiblir ainsi son efficacité), mais elle est également forte, une fois la pandémie surmontée, pour poursuivre sur cet élan afin cette fois de reconstruire l'économie [10]. Sans aller jusqu'aux thèses complotistes définissant cette crise comme celle d'une tentative d'instrumentaliser la pandémie pour contrôler toujours davantage les individus, comme celle d'Agamben [11], le risque est grand que les contrepouvoirs en sortent affaiblis. En Amérique latine, cela peut ouvrir la voie à de nouvelles formes de populismes. C'est ce que nous allons analyser.

1. Le populisme progressiste des années 2000 et la redistribution

L'expression « populiste » prête à de nombreuses confusions, c'est le type même du concept mou parce qu'à géométrie variable. On peut le comprendre de différentes manières. Dans le langage courant, populiste signifie le plus souvent démagogique. Ce

qualificatif est alors utilisé pour rejeter, avec mépris, les politiques de redistribution des revenus comme n'étant pas sérieuses, conduisant à terme à la ruine économique quand bien même elles seraient « pavées de bonnes intentions » [12]. À l'inverse, les politiques « courageuses » seraient celles qui se préoccupent surtout d'abaisser le coût du travail pour faire face aux contraintes internationales [13]. Dans ce même ordre d'idées, les politiques de redistribution des richesses seraient des politiques de recherche de clientèle et obéiraient aux lois de l'offre politique dont le seul objectif pour les politiques serait de se faire réélire [14].

Les politiques centrées sur *la redistribution et le développement des politiques sociales* sont le plus souvent l'apanage de gouvernements progressistes, qu'ils soient populistes ou non, ainsi que celles qui visent à inclure l'ensemble des personnes sans distinction, qu'ils soient indiens, noirs, pauvres ou non. On comprend dès lors qu'elles puissent recevoir l'appui des gauches. *Elles sont la « marque de fabrique » du populisme progressiste. C'est cette recherche de l'inclusion qui les distingue du populisme régressif.*

Les gouvernements populistes progressistes ne cherchent pas à se victimiser lorsqu'ils sont face à des difficultés en désignant comme bouc émissaire l'étranger, le juif ou le musulman, voire tout simplement le pauvre devenu exigeant, arrogant. Le vecteur commun des populismes progressistes est, à l'inverse, la *solidarité* entre citoyens, quelle que soit la race, la religion, la nationalité.

Tous les gouvernements populistes-progressistes ne se ressemblent pas, mais ils présentent des points communs. 1/ La référence à la nation et l'appel au nationalisme, avec son corollaire la dénonciation de la politique des États-Unis, ne sont pas les mêmes chez Lula au Brésil ou chez Chavez au Venezuela, chez Maduro au Venezuela ou bien encore chez Kirchner en Argentine hier et Lopez Obrador au Mexique aujourd'hui. Chez ce dernier, l'équilibre entre opposition nationaliste et suivisme de la politique édictée par le président américain penche de plus en plus vers le suivisme. Ce déséquilibre s'explique par les capacités de rétorsion des États-

Unis et les difficultés à s'opposer aux *diktats* du gouvernement américain.

2/ Une redistribution des revenus en faveur des couches les plus pauvres et les plus vulnérables, un effort plus ou moins soutenu dans des secteurs clés pour la cohésion sociale, comme l'éducation et la santé, fussent-ils insuffisants eu égard aux besoins. *Le populisme progressiste est en faveur d'une redistribution des revenus en faveur des catégories les plus pauvres.* À cause de ses options égalitaristes, il suscite tôt ou tard une forte opposition de la part des catégories à hauts revenus mais également d'une partie des couches moyennes qui frustrées de ne pas avoir les emplois et les services auxquels elles estimaient avoir droit [15], recherchent un bouc émissaire et le trouvent dans le parti au pouvoir. On l'a vu au Brésil lors du coup d'État légal déposant Dilma Rousseff après un an de mandat.

3/ Une relative indifférence vis-à-vis d'une désindustrialisation en cours, une montée en puissance de la corruption, une incapacité à parier sur les nouvelles technologies, un essor de l'économie de rente avec la reprimarisation croissante - dans les pays riches en matières premières - ou « l'exportation » de ses migrants. La logique de cette économie de rente est une dépendance accrue vis-à-vis du cours des matières premières soumis aux aléas de la conjoncture des pays asiatiques, une dépendance également vis-à-vis des « *remesas* » (transferts d'argent des immigrés aux États-Unis), un enrichissement grâce à l'insertion dans le circuit de la rente plutôt que par le travail et son exploitation, enfin une corruption importante accompagnée souvent de violence.

Cependant, ce qui distingue plus ou moins les gouvernements populistes progressistes des gouvernements progressistes, est que les premiers tendent à substituer à l'analyse en termes de classes celle en termes de peuples [16]. La redistribution des revenus et les politiques sociales plus conséquentes ne sont pas l'apanage exclusif de gouvernements populistes, fussent-ils progressistes. Elles sont aussi celles de gouvernements de gauche. Au-delà d'être éthiquement justes et nécessaires compte-tenu de l'ampleur des inégalités en Amérique latine, elles ne

sont pas démagogiques si elles s'accompagnent d'un effort vers la production. Si tel n'est pas le cas, une logique « infernale » survient conduisant à terme à un échec économique, social et politico-institutionnel conséquent. En considérant l'État comme un « État magique [17] », le populisme progressiste peut sombrer dès lors dans des formes dictatoriales de pouvoir – comme c'est le cas aujourd'hui au Venezuela – coexistant avec des micro-pouvoirs liés aux mafias qui se nourrissent des espaces libérés par l'incapacité de l'État à contrôler l'entièreté de son territoire (l'État devenant poreux [18]), où déferlent discrimination, corruption et violence [19].

Dans les quinze premières années des années 2000, plusieurs formes de populisme progressiste ont prédominé en Amérique latine [20]. Tous les gouvernements progressistes n'accordent pas le même poids aux politiques sociales et à la redistribution (lutte contre la pauvreté, éducation et santé universelles, sans exclusion, protection des salariés, augmentation du salaire minimum), et nous avons montré dans la première section que les dépenses de santé étaient particulièrement faibles au Venezuela.

Les politiques sociales, de redistribution, sont un vecteur essentiel du populisme progressiste, mais la définition du populisme ne se limite pas à ces caractéristiques importantes. Le populisme (progressiste) se réfère également aux formes de pouvoir et à la manière *bonapartiste* de l'exercer. Non seulement le leader s'identifie au peuple, mais il s'oppose parfois aux élites censées être liées à des intérêts étrangers (Venezuela, Argentine). Dans sa version la plus pure, le leader s'identifiant au peuple lui demande de se reconnaître en lui.

Identification au peuple et rapports à la religion

« Ya no soy Chavez, Chavez eres tu... Ya no me pertenezco ... Chavez se ha hecho pueblo [21] ». Pour que cette inversion soit efficace en termes de légitimité, encore faut-il que le leader soit charismatique, ce qu'était Chavez mais ce que n'est pas Maduro au

Venezuela, et que son discours entre en harmonie avec la frustration accumulée de tous ceux qui ont été exclus et ont vu des élites s'enrichir au moment où eux-mêmes s'appauvrissaient, comme ce fut le cas juste avant la crise de la dette dont l'ampleur s'explique essentiellement par les fuites légales de capitaux, à la différence de celle des colonels brésiliens lors de la dictature, ou avec les politiques d'ajustement dans les années 1980. Lorsque s'ajoute la dimension religieuse, il peut arriver que le candidat à la présidence, puis une fois élu, le président puisse se présenter comme un candidat de Dieu dans le plus pur style évangélique, qu'il promette de moraliser la vie publique, de lutter contre la corruption, de recourir aux pouvoirs que lui confère l'État avec la sagesse contenue dans les livres sacrés pour lutter contre celle-ci. C'est ce qu'on a pu observer avec Lopez Obrador (dit AMLO) [22] au Mexique – où l'État est laïc... -, qui a multiplié les références à la campagne (le « campo ») où « existe encore une forme de vie saine, pleine de valeurs morales et spirituelles ». Bien que AMLO puisse être classé parmi les populistes progressistes, parce qu'avocat d'une politique redistributive en faveur des pauvres, cette référence au « campo » n'est pas sans rappeler la référence à la terre dans les discours fascistes en Europe des années 1930-1940. « Nous allons produire au Mexique ce que nous consommons. C'est ma stratégie en politique économique. Nous allons aider les gens pauvres, les gens humbles, les plus petits, les plus vulnérables, pour que tous puissent être tranquilles avec eux-mêmes, qu'ils puissent aller au temple, dans les églises, sans violer les commandements... si nous ne sommes pas honnêtes, nous violons les commandements. C'est un péché social ». C'est le cas aussi du Brésil où le président d'extrême droite, après s'être fait bénir dans les eaux du Jourdain par

des évangéliques en Israël n'hésite pas à déclarer : « en premier Dieu, tout d'abord le Brésil ». Nous y reviendrons lorsque nous présenterons l'influence des évangéliques au Brésil sur l'ensemble de la politique sociale et culturelle de Bolsonaro.

2. Populismes d'extrême droite ou la haine vis-à-vis des minorités

Qu'est-ce qui distingue le populisme progressiste et celui d'extrême droite ? La défense de la nation, l'opposition du peuple aux élites [23], les capacités charismatiques du leader ? Existe-t-il des points communs dans ces deux populismes ?

1/ En général la référence à la nation est beaucoup plus présente dans les populismes d'extrême droite que dans les populismes de gauche, sauf lorsque cette dernière prend des formes caricaturales et adopte systématiquement les thèses du campisme [24] ou bien encore celle du complotisme, quitte à flirter avec le ridicule [25]. Dans les pays avancés, l'extrême droite milite pour la « préférence nationale », insiste sur l'idée nationale. La quête de la nation idéalisée conduit à remettre en question la construction européenne et les décisions prises à Bruxelles amputant la souveraineté nationale ou, aux États-Unis, à rejeter le multilatéralisme, à imposer des accords bilatéraux favorisant les seuls intérêts américains et à pratiquer un protectionnisme de type mercantiliste justifié par les slogans « *America first* » et « *Make America great again* ». Cette quête de la nation rencontre un écho certain auprès de ceux qui ont le plus souffert de la globalisation.

En Amérique latine, l'insistance sur le peuple (sans qu'on sache exactement de quel peuple il s'agit) n'implique pas nécessairement le rejet des élites. Mais cette opposition réapparaît, avec une intensité variable et notamment à la veille d'élections, surtout lorsque les difficultés économiques deviennent de plus en plus fortes et que la fuite des capitaux prend de l'ampleur. Cependant, la référence au peuple dans l'Histoire n'est pas une caractéristique exclusive du populisme. Elle caractérise aussi le bonapartisme où le président s'adresse directement au peuple, au-

dessus des institutions (parlement, congrès), et où les institutions ne sont que la courroie de transmission des décisions présidentielles. L'appel du président Bolsonaro à manifester contre le Congrès en est un exemple caricatural.

Le leader charismatique ? Le rôle du leader est important, il donne sens à la politique choisie en général grâce à ses qualités charismatiques et au fait qu'il s'adresse directement au peuple. Lorsque cette capacité est faible ou absente, on est en présence d'un populisme qui tourne à vide.

En dehors de leurs références au peuple, voire à la nation, les deux populismes sont très différents. La politique redistributive des revenus n'a pas la faveur du *populisme de droite*. Celui-ci est davantage *identitaire et a pour ennemis intérieurs les minorités* : les noirs, les indiens, les homosexuelles et homosexuels, les communistes.

Il y a une opposition franche entre les deux types de populisme dans le rejet des minorités. Soit elles n'existent pas dans le populisme progressiste, soit, si elles apparaissent dans les discours, elles sont sociales : ce sont les riches qui servent de bouc émissaire.

Dans le populisme d'extrême droite, les minorités sont soit sociétales (ceux et celles qui se battent pour le mariage des homosexuels, pour le droit à l'avortement, contre le féminicide), soit raciales, soit religieuses (les musulmans en Europe [26], en Inde). C'est nettement le cas du président brésilien Bolsonaro. Ces minorités sont désignées à la vindicte populaire. Il y a ainsi un glissement dans l'opposition peuple/élite, l'élite devenant *de facto* les minorités. Celles-ci sont considérées comme parasites, soit parce qu'elles (les Indiens) accaparent des terres qui pourraient être exploitées et assurer une croissance plus élevée, soit parce qu'elles (les Noirs) vivent de différentes aides, préférant ainsi l'oisiveté au travail, soit enfin parce qu'en cherchant à imposer de nouvelles règles supposées être contraires aux codes de valeur religieux, elles (les homosexuels par exemple) détruisent le consensus national.

Le populisme de gauche dans les pays avancés en ne

développant pas (ou pas suffisamment) la question identitaire, en plaidant parfois pour le multiculturalisme [27], en pariant pour plus de protectionnisme et moins de néolibéralisme s'arrête à la moitié du chemin. Face à la déferlante du populisme de droite, c'est en quelque sorte un souverainisme inconséquent. C'est ce qui explique que même si les deux populismes peuvent avoir en apparence le même discours sur la défense des pauvres dans les pays avancés, le fait que le populisme de gauche ne développe pas une thématique « souverainiste-identitaire-anti-immigrés », lui fait perdre électoralement les voix espérées, au bénéfice du populisme de droite.

Et c'est là la force du populisme d'extrême droite. Et c'est là que réside le danger que la crise en Amérique latine puisse faciliter la montée de l'extrême droite, comme d'ailleurs ce fut le cas lors de l'élection de Bolsonaro au Brésil (Aubrée M. [28]). Certes l'Histoire ne se répétera pas de la même manière, cette crise est différente par son ampleur et par ses formes, mais pour autant les racines des comportements d'exclusion sont présentes.

Un point commun existe-t-il entre ces deux formes de populisme : les rapports aux églises évangéliques ? La référence commune à la Bible qu'on rencontre parfois (Chavez, Lopez Obrador, Bolsonaro) ou aux valeurs familiales conservatrices, voire ultra conservatrices (au Mexique) constitue un « pont » entre ces deux versions du populisme. Lopez Obrador au Mexique s'est fortement engagé auprès des églises évangéliques et ses références permanentes à la Bible et à Juárez (fondateur de l'État laïc avec les lois de la Réforme de 1859) rejeté par les catholiques mais adopté par les évangéliques, explique pour partie son peu d'attrait pour la défense de certaines minorités comme celles luttant contre les féminicides, et sa défense des valeurs familiales conservatrices.

Sans aller jusqu'à la référence explicite à la Bible, un « pont » existe parfois dans la recherche d'alliances avec les églises évangéliques dont les thématiques, nous le verrons, sont proches de celles de l'extrême droite sur tout ce qui concerne les valeurs, notamment le droit à l'avortement. Lula au Brésil a

recherché l'appui des évangéliques. La présidence de Cristina Kirchner en Argentine a opté pour la reconnaissance du mariage entre homosexuel-les mais a rejeté le droit à l'avortement [29].

C'est ce que nous allons analyser dans la section qui suit.

III. Églises évangéliques, l'ultra-conservatisme renforcé avec la pandémie ?

À la différence de nombre de pays avancés, l'Amérique latine ne compte pas ou peu de mouvements authentiquement fascistes ou fascistes [30]. Il y a cependant un essor impressionnant des églises évangéliques. Celles-ci se disputent une clientèle populaire, relativement peu éduquée, proche de celle des mouvements fascistes. Leurs appels aux valeurs immuables que sont la famille et l'identité, leur rejet des minorités, quand bien même elles ne seraient pas les mêmes que dans les pays avancés, leur utilisation des institutions, fût-ce pour les détourner ensuite, les rapprochent également de ces mouvements. L'exemple extrême est celui des églises pentecôtistes au Mexique – État laïc - qui en appellent à la laïcité pour... se développer [31].

1. Le populisme vu d'en bas, l'influence croissante des discours des églises évangéliques

Jean Birnbaum rappelle que pour Marx, la religion n'est pas seulement « l'opium du peuple ». Telle quelle, cette citation souvent faite est réductrice et ne permet pas de comprendre ce que représente la force de la religion. Celle-ci « ne se supprime pas comme ça », en l'interdisant par exemple, comme ce fut fait dans les pays socialistes. « Expulsée par la porte, elle est rentrée par la fenêtre » avec force dès la fin de l'expérience socialiste. En fait, cette phrase faisant appel à une métaphore devenue célèbre (l'opium) est précédée d'une autre phrase plus profonde : « La détresse religieuse est en même temps l'expression de la vraie détresse et la

protestation contre cette vraie détresse. La religion est le soupir de la créature opprimée, le cœur d'un monde sans cœur, tout comme elle est l'esprit d'un monde sans esprit » [32]. On assiste ainsi à un retour du religieux et, plus particulièrement, dans ses formes les plus radicales, voire fondamentalistes, comme on peut l'observer en Amérique latine avec le poids croissant des évangéliques.

Qui sont les évangéliques ? À quelles catégories sociales appartiennent-ils le plus ? Quel est leur niveau d'éducation ? Quelles sont les valeurs qu'ils partagent le plus ? Sont-ils sensibles aux discours sur la reprise du travail, quelle que soit l'évolution de la pandémie ? Peuvent-ils constituer un vecteur important pour l'émergence de nouvelles formes de populisme « illibéral », voire d'extrême droite ?

Ce sont à ces questions que nous tenterons de répondre. Les analyses sur les évangéliques sont nombreuses, notamment celles qui analysent leurs valeurs et leurs rapports aux pouvoirs. Elles sont relativement rares sur leurs origines sociales. Nous utiliserons l'enquête faite par G. Flexor, en 2020, sur l'ensemble des églises dans la périphérie de Rio de Janeiro au Brésil [33] qui est particulièrement riche en informations. Il s'en dégage des comportements structurant les différentes églises. Afin d'enrichir l'analyse et d'imaginer des évolutions possibles, nous ferons des comparaisons avec la montée du lepénisme en France. Certes, « comparaison n'est pas raison », les deux pays sont différents par leur histoire, leur situation économique, leur formation sociale, mais comparer ouvre des perspectives. Ces comparaisons peuvent permettre de mieux évaluer en quoi la montée du pentecôtisme au Brésil, et plus particulièrement aujourd'hui avec la crise économique, sociale et politique accentuée par la pandémie, peut, ou non, renforcer une montée du populisme d'extrême droite post Bolsonaro, avec ou sans lui.

a. Une présence de plus en plus importante des évangéliques

Selon les enquêtes menées par le Pew Research Center, on observe une baisse du catholicisme dans l'ensemble des pays d'Amérique latine, plus ou moins

importante selon les pays.

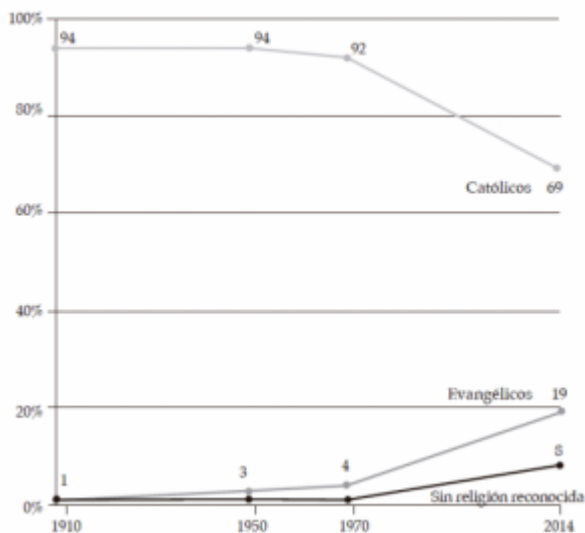
Tableau 1 : Baisse de l'adhésion à la religion catholique en %

	1970	2014	Différence en points
Argentine	91	71	-20
Brésil	92	61	-31
Chili	76	64	-12
Colombie	95	79	-16
Mexique	96	81	-15
Pérou	95	76	-19

Pew Research Center

https://www.pewresearch.org/wp-content/uploads/sites/7/2014/11/PR_14.11.13_latinAmerica-overview-19.png

La baisse de l'adhésion au catholicisme est relativement élevée en 35 ans. Elle se réalise au profit des évangéliques surtout en Amérique centrale (42 % de la population au Guatemala se déclare évangélique en 2014, 41 % en Honduras, 36 % au Nicaragua, 35 % au Salvador), au Brésil (22, 4 %), au Pérou (17 %), au Chili (16,6 %), en Bolivie (21 %) et en Uruguay (15 %). La montée en puissance des évangéliques est plus faible en Argentine (9 %) et au Mexique (6,3 %) [34]. Le poids des « sans religion » [35] s'accroît également mais dans une moindre mesure. En moyenne, l'influence des évangéliques augmente de 15 points et celle des « sans religion » de 7 points entre 1970 et 2014.



Source :

https://www.pewresearch.org/wp-content/uploads/sites/7/2014/11/PR_14.11.13_latinAmerica-overview-18.png

Au Brésil, le pourcentage des catholiques décroît entre 1960 et 2010 de près de 29 %, celui des évangéliques, toutes églises confondues est multiplié par plus de cinq. Certes, le poids des catholiques reste très important mais l'écart entre catholiques et évangéliques décroît fortement passant de 88,8 points à 42,3 points. Tout en étant fortement minoritaires, les sans religion connaissent un essor conséquent.

Tableau 2 – Évolution des groupes religieux en % de la population brésilienne (1960-2010)

	1960	1970	1980	1991	2000	2010
Catholiques	93,1	91,8	89,0	83,3	73,7	64,6
Evangéliques	4,3	5,2	6,6	9,0	15,4	22,3
Sans Religion	0,2	0,8	1,6	4,7	7,4	8,0
Autres	2,4	2,3	2,5	2,9	3,5	5,1

Source : Flexor G, 2020, *Fé e classes sociais*, op.cit., à partir des données de l'IBGE (census démographique de 2010)

Cet essor des églises évangéliques a plusieurs causes. La première vient de l'urbanisation très rapide qu'a connu le Brésil (et les pays latino-américains de manière générale) à partir des années 1960. Aujourd'hui, le Brésil a un taux d'urbanisation

supérieur à celui de nombre de pays avancés. Des bidonvilles ont émergé autour des grandes villes d'abord, puis des villes dites moyennes. Ils sont plus ou moins consolidés, plus ou moins misérables, plus ou moins importants en population, plus ou moins sous le contrôle des groupes criminels.

Fuyant la misère des campagnes, sensibles à l'attrait des villes, les paysans migrent vers des quartiers spécifiques – là où ont déjà migré des personnes de leurs villages, voire de leur région – parce qu'ils pensent pouvoir y trouver une certaine forme de solidarité, celle de leur village, de leur région et une première aide pour se loger et trouver un emploi. Ils se trouvent rapidement confrontés à de nouvelles règles du jeu, celles d'une société monétarisée, celles de la ville qui diffère profondément des us et coutumes dominant dans les campagnes. La solidarité qu'ils attendaient s'écaïlle. À l'origine peu éduqués, nombre d'entre eux prennent les premiers emplois qu'ils trouvent, le plus souvent informels et peu rémunérés. À la misère des campagnes succède celle des villes, le miracle attendu dans ce voyage sans retour s'avère un mirage. Quelque peu déçus, ils ne trouvent pas l'appui espéré auprès des églises catholiques et s'en éloignent. Influencés par le militantisme de terrain des évangéliques, par l'écoute de leurs radios et de leurs chaînes de télévision, par le rappel incessant de l'attachement aux valeurs familiales et de leur propre responsabilité sur l'origine de leurs difficultés, ils recherchent le dépassement de leurs problèmes dans la lecture de la Bible et ses enseignements jusqu'à penser, pour certains d'entre eux, pouvoir guérir par la foi, rejoignant ce faisant certaines croyances liées au syncrétisme religieux. Devant le succès des évangéliques, les églises catholiques copient certaines de leurs pratiques religieuses, comme par exemple la pratique de chants non conformes aux normes habituelles, ainsi que le rappellent Aubrée M. (2019, op.cit.), Flexor G. (2020, op.cit), un peu en vain tant la préférence pour l'original est plus forte que pour la copie.

Enfin, le succès des pentecôtistes (dits encore néo-évangéliques) s'explique également par leur opposition à la « théologie de la libération », mouvement catholique radical des années

1960-1980, et la peur d'un communisme athée. Sous la bannière de la « théologie de la prospérité », nombre de leaders évangéliques se sont ainsi institutionnalisés en se présentant aux élections.

b. Qui sont-ils ?

À partir d'une enquête réalisée à la périphérie de Rio de Janeiro, G. Flexor analyse les différents mouvements religieux, leurs poids respectifs et leurs origines. La périphérie de Rio de Janeiro est plus pauvre en moyenne que la ville elle-même. La proportion des évangéliques y est bien plus élevée.

Tableau 3 – Profil religieux de l'échantillon (nombre de répondants et %)

	C	E	K	MP	SR	AB
Nombre	273	424	31	44	170	50
%	28 %	43 %	3 %	4 %	17 %	5 %

C : catholique, E : évangéliste, K : kardeciste, MP multiple religions, avec possibilité que des catholiques se reconnaissent également dans des cultes afro brésiliens, SR : sans religion (ce qui ne signifie pas athée mais volonté de ne pas s'associer à une religion), source *idem*. Dans ce tableau, ainsi que dans ceux qui suivent, la catégorisation est plus fine puisqu'on distingue des sous-ensembles auparavant tous regroupés dans les « sans religions ».

La répartition des adhérents aux différentes églises selon la couleur de la peau (mulâtre, blanc, noir) est intéressante. Le pourcentage de mulâtres est à peu près le même dans les églises catholiques et dans les églises évangéliques. Il est bien plus important que celui observé dans les autres églises. Le pourcentage des blancs, par contre, est nettement inférieur chez les évangéliques que chez les catholiques. Inversement, celui des noirs est le double de celui observé chez les catholiques. Ces deux dernières données sont importantes. Les pourcentages de blancs parmi les adhérents kardecistes, les sans religions et les multi religions sont plus importants que ceux observés pour les deux principales églises (sauf pour les sans religion dont le taux est légèrement plus faible que pour les catholiques).

Tableau 4. Distribution des « races » selon les religions (en % selon les religions)

	C	E	K	MP	SR
P	41,03	41,98	29,03	27,27	36,47
B	39,93	24,06	41,94	45,45	35,29
N	15,75	30,90	29,03	27,27	26,47
Autres	3,30	3,07	0,00	0,00	1,76

P : preto (mulâtre), B : blanc, N : noir

Source : *idem*

Du tableau 4 ci-dessus, on peut déduire les différences de revenus entre adhérents aux différentes églises. Les noirs et les mulâtres sont en général plus pauvres que les blancs. Leur pourcentage est particulièrement élevé chez les évangéliques, davantage que dans les autres religions. À l'inverse, le pourcentage des blancs, sans être négligeable, y est plus faible. Or le pourcentage de riches est plus élevé chez les blancs que chez les noirs.

Nous n'avons pas de statistiques sur le revenu moyen et la dispersion de ces revenus selon les différentes « races » et les églises. Le tableau 5 montrant les niveaux d'éducation dans les deux principales églises confirme que les évangéliques sont plus pauvres que les catholiques. Le pourcentage des évangéliques qui n'ont pas complété le lycée est plus élevé (33,01 %) chez les évangéliques que chez les catholiques (31,14 %). À l'inverse, ceux qui ont terminé le lycée sont plus importants chez les catholiques (45,59 %) que chez les évangéliques (38,21 %), mais ceux qui ont complété le lycée technique sont relativement plus importants chez les évangéliques que chez les catholiques.

Tableau 5. Distribution du niveau d'étude selon les catholiques et les évangéliques

	C	E
Analphabète (A)	1,83	0,71
Primaire (P)	2,20	1,65
Collège abandon (CI)	5,86	11,08
Collège (C)	11,36	10,14

	C	E
Lycée abandon (LI)	9,89	9,43
Lycée (L)	43,59	38,21
Lycée Technique (LT)	4,03	6,60
Université (abandon, réussite)	Solde	Solde
Source : <i>idem</i>		

En se servant de ces dernières données comme variables *proxy*, on peut dès lors déduire que *non seulement le revenu moyen des évangéliques est plus faible que celui des catholiques mais que la dispersion des revenus est différente*. La dispersion des revenus des catholiques est plus élevée que celle des évangéliques : dit autrement, le pourcentage des classes moyennes et des riches est plus important chez les catholiques que chez les évangéliques.

La relation entre niveau d'étude et revenus perçus n'est pas linéaire. Ceux qui ont achevé le lycée, voire qui ont débuté l'université, n'ont pas le même niveau de revenus selon qu'ils sont dans le public ou dans le privé, en général. La rémunération est plus faible dans le public que dans le privé. À l'inverse, ceux qui ont fait peu d'études gagnent parfois davantage dans le public que dans le privé. Ces relations sont différentes selon les pays : les enseignants du supérieur gagnent davantage dans le public que dans le privé au Brésil. Par contre, les enseignants du supérieur mexicains gagnent moins que leurs homologues brésiliens. Dans l'ensemble, au Brésil, l'homme blanc gagne davantage que la femme blanche dans le privé, celle-ci gagne davantage que l'homme noir ou mulâtre, lequel gagne davantage que la femme noire ou mulâtre, les écarts de revenus diminuant avec les niveaux de qualification [36]. Aussi la relation entre niveau d'études et rémunération n'est pas linéaire, cependant elle donne de précieuses informations.

**Même niveau d'éducation, revenus différents, autres comportements.
Faible niveau d'éducation, clientèle de l'extrême droite en France**

L'analyse des différents électors lors des dernières élections présidentielles

(2017) en France est riche d'enseignements, y compris pour le Brésil. L'électorat de Le Pen est de loin le moins éduqué. Les électors de Hamon (Parti socialiste) et de Macron (En marche) ont fait les études les plus longues. Comme nous l'avons indiqué, la relation entre niveau d'études et revenus perçus n'est pas linéaire. Selon qu'on travaille dans le public ou dans le privé, à nombre équivalent d'années d'études, les revenus des premiers sont inférieurs à ceux des seconds. Au sein du secteur privé, la spécialisation compte beaucoup, les diplômés littéraires ouvrent la voie à des carrières en général moins bien rémunérées que les diplômés scientifiques. Et, d'une manière générale, dans le secteur privé les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes et leur parcours de carrière est moins porteur que celui des hommes. La relation entre niveau d'éducation et revenus est donc plus complexe qu'il apparaît de prime abord. L'électorat de Macron et celui de Fillon (Les Républicains) ont les plus hauts revenus, bien que chez ce dernier le niveau d'éducation soit moins élevé que chez les macronistes. Par contre, le niveau de revenu moyen des électors de Hamon et de Mélenchon (La France insoumise) est faible, comparable à celui des électors de Le Pen, alors que ces derniers ont un niveau d'éducation plus faible. Pour un niveau d'éducation relativement proche de celui de l'électorat de Fillon, leurs revenus moyens sont beaucoup plus faibles. De là découle un sentiment d'injustice et une volonté de corriger ces inégalités non justifiées par une politique de redistribution des revenus. Comme nous l'avons noté, c'est ce qui distingue le populisme progressiste du populisme de droite (voir Algan Y, Beasley E., Cohen D., Foucault M., 2019, *Les origines du populisme*, édition du seuil, pages 42-43).

Au-delà des toutes ces réserves, *il y a de fortes probabilités que la relation « peu éduqués – pauvres » soit relativement élevée et que donc les évangéliques soient plus pauvres que les catholiques.*

On ne peut cependant pas en déduire que les évangéliques pourraient demain constituer l'armée de l'ombre de mouvements d'extrême droite. Leur vote n'obéit pas aveuglement aux préférences de leurs leaders religieux. Pour autant, on a pu constater que leur vote pour Bolsonaro avait été largement plus important que la moyenne nationale. L'emprise des évangéliques étant de jour en jour plus importantes, il est probable que leur préférence pour des options politiques « illibérales » soit demain plus forte à cause des conséquences sociales de la crise et du ressenti que le gouvernement ne peut y répondre. On observe en avril dernier que Bolsonaro perd de sa popularité auprès des couches moyennes qui avaient voté pour lui, mais qu'il conserve son socle dur parmi la population pauvre, en partie évangéliste, qui avait voté pour lui alors même qu'il se radicalise contre le Congrès et les décisions des gouverneurs des États de protéger la population de la pandémie, contre le corps médical. Mais ce chemin n'est pas inéluctable [37], d'abord parce que la religion retient parfois la violence, sauf dans ses versions les plus fondamentalistes, ensuite parce que tout dépend des réponses à donner face au discours présidentiel contre le confinement et pour la reprise du travail, très populaire chez les plus pauvres ; enfin, parce que l'éducation peut représenter une sortie vers le haut [38] si elle parvient à devenir l'école de la République en incluant les enfants quelles que soient leurs origines. On a pu l'observer notamment dans les plus forts taux de participation dans les universités des sans religion et des multiples religions comme le remarque G. Flexor. On sait que c'est parce que l'éducation libère que les groupes fondamentalistes religieux militent un peu partout dans le monde pour refuser l'accès à l'éducation des jeunes filles. Pourtant ce chemin existe et pour évaluer les probabilités de le voir emprunter, il nous faut analyser les comportements des évangéliques et ce qui les fonde.

2. Quel est le comportement moyen des évangéliques ? Quels sont leurs rapports à l'ordre, l'avortement, le mariage entre homosexuels, l'aide aux plus pauvres ? En un mot sont-ils plus conservateurs ?

Un parallèle entre l'extrême droite française [39] et les évangéliques est instructif : origine sociale semblable et niveau d'études assez faible ; défiance vis-à-vis de l'État et des politiques ; défiance vis-à-vis de l'autre ; détestation des minorités - immigrés dans les pays avancés, indiens, noirs, mouvements homosexuels. Les évangéliques estiment qu'une part disproportionnée des impôts serait dépensée dans les politiques sociales affectées aux minorités. Non seulement les minorités coûteraient aux autres communautés mais elles auraient tendance à oublier leurs obligations. Les pauvres et, d'une manière générale, les catégories sociales modestes considéreraient que les immigrés dans les pays avancés, bien que pauvres, sont des « privilégiés », des « parasites » vivant du travail des autochtones et leur prenant parfois leurs emplois, et que les pauvres assistés en Amérique latine ainsi que diverses associations protégées par l'État diffuseraient des valeurs jugées malsaines.

Bien qu'important et instructif, ce parallèle n'est pas suffisant pour identifier l'extrême droite avec les églises évangéliques. Les églises évangéliques ne fonctionnent pas comme un parti même si nombre de leurs pasteurs se présentent aux élections. Leurs orientations de vote ne sont pas toujours suivies, bien que leurs idées puissent se diffuser largement, ainsi que le montrent les exemples du Mexique et du Brésil [40]. Ces idées s'impriment dans des programmes politiques où les minorités sont dénoncées comme parasitaires. Les politiques récupèrent le discours évangéliste, l'amplifient et le légitiment, ce qui par contrecoup renforce les églises pentecôtistes. Dans un contexte de crise comme celle traversée actuellement, cela peut prendre sens et être éminemment dangereux.

a. Quid de la confiance personnelle ?

Ceux qui votent extrême droite n'ont pas une grande confiance interpersonnelle, tirent peu de satisfaction

de leur vie et souffrent d'un mal être prononcé. Les dernières élections présidentielles le montrent nettement. L'électorat de Le Pen est celui qui a et de loin le moins de satisfaction et le moins de confiance dans les gens (p.47). Les électeurs de Le Pen se méfient de leur voisinage, ont confiance dans la famille et la préfèrent aux autres, les inconnus, supposés parasites et/ou profiteurs. La crainte de l'autre, la peur des déclassements lorsqu'ils ont des diplômes et des emplois les valorisant peu, et l'angoisse du futur les conduisent à rechercher des boucs émissaires : les minorités, celles qui « profitent du système ». Dans les pays avancés ce sont surtout les immigrés, c'est-à-dire en fait les musulmans qui, par leur présence et les risques évoqués d'un « grand remplacement », mettent en péril les valeurs chrétiennes. En Amérique latine, ce sont très souvent les indiens, les noirs, les homosexuel.les, voire les communistes, ancien phantasme qui parfois réapparaît. Dans les pays avancés, les boucs émissaires suprêmes sont les partis politiques traditionnels, ceux du système, dénoncés comme corrompus, à la solde de l'étranger, à-nationaux. Au Brésil, c'est le Parti des travailleurs et son leader charismatique, Lula, sur lequel se concentrent toutes les haines (Aubrée M., *op.cit.*). Cette haine exprime davantage de colère que de peur : la peur en effet paralyse, alors que la colère est la base du populisme et permet de s'exprimer et d'agir (Algan et alii, p.82).

Lien social ou délitement, confiance ou défiance vis-à-vis des minorités, un retour sur les débats

De nombreux sociologues et économistes considèrent que la diversité, à l'inverse de l'unité, diminue le « capital social » d'une nation en développant, à court et moyen terme, des méfiances réciproques entre les communautés, un délitement du lien social. Une part disproportionnée des impôts serait dépensée dans les politiques sociales affectées aux minorités. Non seulement les minorités coûteraient aux autres communautés mais elles auraient tendance à oublier

leurs obligations. Les pauvres et, d'une manière générale, les catégories sociales modestes pourraient considérer que les immigrés sont des « privilégiés », des « parasites » vivant du travail des autochtones et leur prenant parfois leurs emplois. De tels arguments sont développés, à la veille d'élections nationales ou régionales, par des partis populistes et, comme nous le verrons, par les églises pentecôtistes en Amérique latine. « En revanche, pour d'autres auteurs, la diversité est un « actif social ». Selon Putnam (2007) [41], une distinction doit être faite entre le court, le moyen et le long terme. La diversité, à court et à moyen terme, diminue le capital social et ce faisant la cohésion sociale, alors qu'à long terme, elle le renforcerait en développant de nouvelles formes de solidarité... Plus précisément, Putnam a testé deux thèses opposées sur la diversité : « selon la première thèse, trop de diversité alimente les conflits ; selon la seconde, la diversité favorise le contact entre populations différentes et ce faisant enrichit leurs relations ». Putnam établit des relations entre le degré d'homogénéité et le degré de confiance que les différentes communautés (ou encore ethnies au sens américain du terme) entretiennent les unes vis-à-vis des autres. Les résultats de son enquête paraissent confirmer la thèse du « conflit », mais partiellement celle du « contact » également. En effet, plus la diversité ethnique (comprise au sens de communauté) est élevée dans une ville, plus faible est le degré de confiance entre ethnies. Cette conclusion est confirmée lorsqu'on pose la question un peu différemment et qu'on demande aux gens quel degré de confiance ils ont vis-à-vis de leurs voisins. Plus la diversité est importante, moins les gens ont confiance dans leurs voisins. Ces deux constats semblent corroborer la thèse dite du conflit. Cependant, lorsqu'on met en relation le degré de

confiance net (c'est-à-dire la confiance vis-à-vis de sa propre communauté moins celle vis-à-vis des autres communautés) et le degré d'homogénéité dans un espace donné, on n'observe strictement aucune corrélation entre les deux variables, ce qui selon Putnam signifie que ni la thèse du conflit ni celle du contact ne seraient pertinentes. Putnam conclut que « les deux thèses coexistent mais que la diversité détériore le capital social à court et moyen terme » (voir Salama P., 2010, *Migrants et lutte contre les discriminations en Europe*, édition du Conseil de l'Europe, p.78 et suivantes).

Dépasser ses problèmes personnels, vivre en harmonie passe le plus souvent par une introspection et peut nécessiter l'action d'un exorciste chargé d'extirper le mal qu'on pourrait porter en soi. Dans les églises pentecôtistes, la référence première est la Bible. Son enseignement permet à l'être humain de se régénérer. Autrement dit, ce qui peut lui arriver de mal n'est pas nécessairement la faute de la société, mais surtout la sienne. Ne pas avoir suivi l'enseignement de la Bible conduit à l'échec personnel. La société est inégale, les inégalités de revenus et de patrimoine ne sont pas acceptables, mais attendre de l'État qu'il les diminue et qu'il aide les pauvres serait une erreur. L'action publique ne doit pas s'exercer en faveur d'une minorité, les pauvres ici au détriment de la majorité. Favoriser les personnes pauvres en leur permettant d'accéder à l'université [42] par exemple peut se faire au détriment d'autres personnes, ce qui du point de vue de l'ensemble de la société serait dommageable. Mais surtout, aider les pauvres c'est favoriser leur paresse naturelle au détriment d'eux-mêmes et de l'ensemble de la société, c'est favoriser le clientélisme (l'achat de vote) et la corruption, alors que la Bible enseigne la probité et la nécessité de l'effort individuel pour sortir de la pauvreté. Alors, comme l'écrit Flexor : « en contraposition, toujours selon cette narrative, le marché offre une solution au problème de la pauvreté beaucoup plus efficace et justifiable car bénéficiant au plus grand nombre : il

incite à l'effort et crée des opportunités de gains bénéfiques à tous. En ce sens, pour ce qui est de la justice sociale, le marché peut avantageusement substituer l'État lorsque ce dernier est corrompu et au service de ses propres représentants, les aides aux pauvres peuvent être comparées à l'achat de votes et les impôts à une source d'inefficacité et de corruption » (p.18).

Peut-on considérer qu'il y ait une contradiction entre le discours vantant l'effort individuel et fustigeant la paresse, et le fait que les évangéliques étant en grand majorité pauvres ou vulnérables soient ceux qui en bénéficient le plus et appuient certaines des mesures d'aide de l'État ?

L'enquête menée par G. Flexor note que les politiques des transferts ne sont pas rejetées par la population de la périphérie de Rio. Les catholiques et les évangéliques ont une position timide sur ce sujet. Ce sont surtout les sans religion qui sont, relativement aux catholiques et aux évangéliques, plutôt contre ainsi que les blancs parmi les plus aisés. Plus éduqués, probablement mieux payés, les « sans religion » ont l'impression de payer pour les autres et de manière encore plus nette, parmi eux, les blancs les plus aisés... Si on entre dans le détail, on observe que les politiques de transfert (« *bolsa familia* », aide aux handicapés, aide à l'achat d'une maison) sont plus acceptées que celles visant à instituer un revenu minimum ou bien celles permettant l'accès aux hôpitaux publics sans contribution. Les « sans religion » sont par contre favorables aux politiques de discrimination positive pour l'accès aux universités publiques et privées, probablement parce qu'ils en ont bénéficié ou espèrent que leurs enfants en bénéficieront.

D'une manière générale, la défiance vis-à-vis de l'État est fondée sur deux appréciations critiques : la première est que l'État n'est pas aussi performant que le marché, lieu où peuvent se libérer les initiatives individuelles ; la seconde est que l'enflure de l'État et des dépenses publiques est synonyme de clientélisme et de corruption. C'est d'ailleurs ce qui explique que lors du premier mandat de Lula et l'affaire de corruption dite du « *mensalao* » (mensualités versées aux députés pour qu'ils votent

des lois) et celle concernant d'autres affaires (« aides » aux petits partis), les députés évangéliques ayant bénéficié de ces « largesses » (29 sur 70) aient pu être atteints et le payer par la suite auprès de l'électorat : 49 députés évangéliques ne furent pas réélus. C'est aussi ce qui explique que les députés évangéliques aient une position plus pragmatique que leur discours le laisserait entendre : tout en se méfiant de l'État, ils votent des lois qui pourraient se situer à la limite de leurs idéaux ou restent silencieux devant les transferts annoncés vis-à-vis des pauvres. La politique de Lula de transferts sociaux, celle de Lopez Obrador d'aide aux pauvres n'ont pas rencontré, ne rencontrent pas une opposition farouche, à la hauteur de leurs discours, comme si l'essentiel était ailleurs, même si on doit remarquer que l'opposition des évangéliques est un peu plus forte que celle des catholiques sur ces questions.

L'essentiel ? 1. La lutte pour leur épanouissement dans le monde politique (on a vu que les évangéliques mexicains s'approprient Juárez et son legs laïc dans l'espoir que cela les aidera à se développer). 2. La lutte sur les valeurs traditionnelles, « culturelles » - comprises ici comme figées dans le temps -, liées à la famille. Le culturel rejoint alors le culturel. Au total donc, s'il n'y a pas un divorce entre les idées et la pratique, si le pragmatisme paraît s'imposer, c'est probablement parce que l'opposition se fait sur d'autres thèmes plus culturels.

Les évangéliques s'opposent ainsi aux minorités, soit celles qui existent « naturellement » (les Indiens d'Amazonie par exemple), soit celles qui voient le jour grâce à leurs luttes. Ainsi en est-il des mobilisations des homosexuels pour la reconnaissance de leurs droits, du mariage entre personnes de même sexe et de l'avortement, parce qu'ils sont contraires, selon leur lecture, aux préceptes de la Bible. Comme l'indique G. Flexor dans « *DataFolha* » (2016), le rejet du mariage entre personnes du même sexe est bien plus élevé entre les évangéliques que parmi le reste de la population : 68 % sont contre, 18 % l'acceptent et 10 % y sont indifférents. Pour ce qui est de l'ensemble de la population, le taux de rejet est de 42 %, et la proportion de ceux qui y sont favorables est de 44 %. En relation à la question de l'avortement, les évangéliques sont aussi le groupe qui présente les

positions les plus conservatrices. Le même sondage révèle que 64 % de ces derniers sont favorables à des mesures légales, comme des peines de prison, contre les femmes qui pratiquent l'avortement. Les catholiques ont des opinions similaires, mais ils sont souvent moins radicaux. Un peu plus de la majorité (58 %) appuient ce type de mesures. Les évangéliques sont plus traditionnels que le reste de la population quand il s'agit de la division du travail entre hommes et femmes au sein de la famille » (p.5 et 6), ce qui explique probablement la « mollesse » de l'appui de Lopez Obrador aux mobilisations contre les féminicides.

b. Les idées conservatrices sont en plein essor en Amérique latine et marquent de plus en plus la vie politique.

La position des catholiques sur les valeurs culturelles se rapproche de celle des évangéliques de plus en plus influente. La crise actuelle se greffe sur des situations économiques déjà très fragiles dans la plupart des pays latino-américains. L'ampleur des réponses à la crise ne semble pas être à la hauteur des nécessités dans la plupart des pays et si parfois des mesures plus importantes sont prises, c'est souvent avec retard par rapport à la vitesse de contagion de la pandémie.

La crise économique se manifeste par une chute importante du PIB, une baisse encore plus importante de l'industrie et du commerce, une dépréciation des monnaies nationales, conséquence des sorties de capitaux sans que cela puisse favoriser les exportations tant que la demande étrangère croît [43], tout au moins jusqu'à l'arrêt de la production à cause de l'évolution de la contagion. La crise économique est en devenir et les premières estimations quant à la réduction de la croissance s'avèrent optimistes. La crise sociale s'amplifie. Elle était déjà présente dans nombre de pays en raison de la situation économique pré-pandémie. Avec la pandémie, la crise sociale croît considérablement : augmentation de l'informalité des emplois et du taux de chômage, baisse des revenus du travail, accroissement de la pauvreté et de la pauvreté extrême. L'incertitude quant au futur accentue l'anxiété.

Il y a un divorce entre une situation économique compliquée et l'exigence de plus en plus partagée de réponses politiques simples. Ceux qui parviennent à les énoncer en tirent les fruits en termes de popularité. C'est pour l'instant le cas du président du Mexique. Ceux qui n'y parviennent pas perdent de leur crédibilité. C'est le cas du président du Brésil. Ceux qui se refusent aux réponses simples et tentent de répondre à la complexité de la crise maintiennent parfois leur popularité pour l'instant, mais personne ne peut affirmer que cette popularité durera. C'est le cas du président de l'Argentine.

Les solutions simples sont de deux ordres : minimiser la pandémie, laisser croire qu'il est possible d'atténuer ses effets par une pratique religieuse respectueuse des valeurs considérées comme sacrées. Nous les avons énumérées : affirmer que le retour au travail est absolument nécessaire en invoquant que la crise, provoquée par le confinement et l'arrêt de la production ne répondant pas aux nécessités immédiates, peut tuer davantage que le Covid-19, ce qui au bout d'un certain temps peut devenir une réalité.

Le retour au travail rencontre un écho certain chez ceux qui ne peuvent pas survivre dans le confinement, qui ont besoin de travailler pour nourrir leur famille quitte à risquer de mourir, risque minimisé par les discours de quelques présidents. Cette exigence, répétée jour après jour par le président brésilien, permet de désigner un bouc émissaire : les politiques, les gouverneurs des États, parfois les ministres de la santé qui bloquent tout retour au travail possible. Et comme il existe une profonde défiance vis-à-vis de l'État et des politiques, alimentée par les évangéliques, elle rencontre un écho populaire. Cet écho est d'autant plus fort potentiellement que la crise et la détérioration sociale vont plus vite que les améliorations espérées par les politiques, lorsque ces derniers prennent des mesures contra-cycliques pour aider les entreprises au bord de la faillite et pour soulager les ménages par le versement de sommes, au demeurant très modestes. Défiance générale vis-à-vis de l'État, défiance accrue par son incapacité à juguler la crise et à améliorer, appellent des réponses simples et une radicalisation du discours en faveur

d'un État fort, entendu comme un État qui n'a pas à s'encombrer du jeu des règles démocratiques.

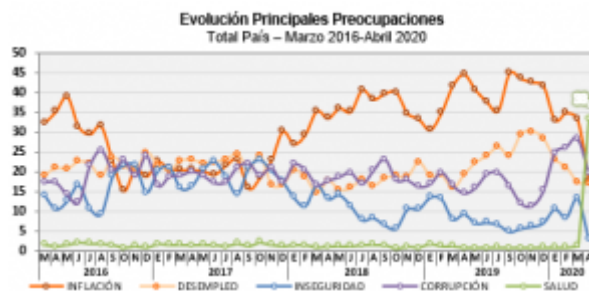
Les évangéliques ont des réponses simples aux problèmes posés par la pandémie. C'est pourquoi ils peuvent être les vecteurs d'une montée de l'extrême droite. C'est ce qui explique que si le président brésilien perd en popularité du côté des couches moyennes [44], il conserve auprès des pauvres qui avaient voté pour lui, et particulièrement des évangéliques, un appui, tout du moins tant qu'il ne sera pas affecté par les affaires d'interférence du politique sur le juridique, de corruption, voire de complicité d'assassinat qui pèsent sur lui et son entourage familial.

L'horizon n'est cependant pas aussi sombre que décrit ci-dessus. Déjà avant la pandémie, des bouleversements politiques se dessinaient dans nombre de pays d'Amérique latine. Après l'onde de choc de la droite, une vague progressiste commençait à se dessiner avec de nombreuses manifestations dans plusieurs pays, comme au Chili et en Équateur, avec l'élection de nouveaux présidents au Mexique et en Argentine, avec une maire homosexuelle à Bogota (Colombie)..., mais cependant avec une ombre au tableau : la chute d'Evo Morales en Bolivie.

Lorsqu'on considère la popularité du président argentin nouvellement élu et celle du président mexicain, on constate que malgré des situations économiques très difficiles (chute du PIB, augmentation du chômage, de l'informalité, de la pauvreté, baisse des salaires réels), les présidents maintiennent des niveaux élevés de confiance. Cette popularité pourrait se comprendre pour le président argentin qui a adopté assez rapidement le confinement, des mesures contra-cycliques, des aides directes aux plus démunis et aux salariés mis en chômage partiel. Elle est plus difficile à comprendre dans le cas du Mexique où, au-delà des mesures de confinement, quasiment rien n'a été fait sinon de promettre la création de deux millions d'emplois. Certes cette popularité s'érode, surtout à cause des réactions du gouvernement face aux violences faites aux femmes et aux féminicides - 76 % de la population considère que le président a mal

réagi face aux manifestations - mais également dans d'autres domaines. Les enquêtes d'opinion faites fin février 2020 montrent que la popularité du président reste élevée en février (63 %), treize mois après le début de son mandat (77 %), mais que s'agissant de sa politique contre la pauvreté la confiance baisse entre janvier 2020 et février 2020, passant de 58 % à 43 % ; elle baisse aussi concernant sa politique contre la corruption (de 56 % à 39 %), de même qu'à l'égard de celle en faveur de l'éducation (de 74 % à 70 %), de la santé (de 59 % à 47 %) et de l'économie (de 67 % à 62 %) entre les mêmes dates (voir *El Financiero* de 4 Mars 2020). Une autre enquête réalisée mi-avril 2020 révèle que 66 % des Mexicains sont préoccupés par la pandémie. Lorsqu'on leur demande de choisir entre trois thèmes : le coronavirus, l'insécurité et les sujets économiques (dont le chômage), 56 % se déclarent préoccupés par la pandémie le 18 avril contre 51 % un mois avant, par l'insécurité (11 % contre 25 %) et par l'économie (25 % contre 16 % un mois auparavant). La crainte de la pandémie efface un peu les autres préoccupations, surtout celle concernant l'insécurité, mais les premiers effets économiques se faisant ressentir, l'angoisse devant la perte du travail et la baisse des revenus monte. 71 % des Mexicains approuvent le confinement, 78 % pensent que les effets de la pandémie seront pires dans le futur (*El Financiero*, 18 avril 2020). Au total, la persistance de la popularité de Lopez Obrador est importante mais, à mesure que la pandémie fait ses ravages, elle devient plus fragile.

En Argentine, le président et le gouvernement nouvellement élus (10 décembre 2019) ont à gérer une situation économique très grave : dette qui a enflé en trois ans, taux de croissance négatif du PIB, baisse des salaires considérable, hausse du chômage et montée de l'informalité. Mi-avril cependant, 75,1 % de la population considère que les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie sont bonnes, 46 % approuve le confinement et 40,1 % l'approuve partiellement, indiquant ainsi qu'elle souhaiterait une part plus importante de souplesse dans cette mesure. 64,1 % a une image positive du gouvernement à mi-avril contre à peine 40 % un mois auparavant.



[h](https://ecolatina-2018.appspot.com/storage.googleapis.com/pop4.png)

<https://ecolatina-2018.appspot.com/storage.googleapis.com/pop4.png>

Alors même que son taux reste à un niveau très élevé, la préoccupation des Argentins vis-à-vis de l'inflation baisse considérablement ; il en est de même pour la corruption, l'insécurité, l'emploi. Seule la préoccupation pour la santé augmente considérablement (*Ecolatina*, 17 avril 2020).

Dans ces deux pays, Argentine et Mexique, bien qu'en progression, le poids des courants évangéliques est moins important qu'en Amérique centrale ou au Brésil : 9 % pour l'un et 6,3 % pour l'autre en 2014. Malgré l'aggravation de la crise économique, la montée en puissance des courants évangéliques, l'incapacité plus ou moins relative des gouvernements à surmonter les problèmes posés par cette crise et la pandémie, la venue de courants « illibéraux à la hongroise » au pouvoir, voire de nouvelles dictatures militaires sous forme de populisme d'extrême droite, ne sont pas inéluctables. Les évangéliques, malgré les valeurs auxquels ils adhèrent, ne constituent pas tous l'armée de l'ombre de l'extrême droite. Nombre de pauvres et parmi eux des évangéliques – bien que minoritaires - ont voté au Brésil pour le Parti des travailleurs, surtout dans le nord et le nord-est du pays, régions les plus pauvres. D'une manière générale, les pauvres ne sont pas la nouvelle « classe dangereuse », même si les discours des évangéliques peuvent les influencer négativement. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de se préoccuper de leurs besoins et de ne pas discuter de manière abstraite de ce qui est bien et de ce qui est mal, face à la pandémie. Ne pas les conduire à rechercher à tout prix un travail malgré les dangers pour eux et leur voisinage, passe par le versement d'un revenu minimal et la distribution de repas gratuits. Ignorer cette dimension c'est les

pousser vers les solutions « simples » que nous avons analysées.

Conclusion

Le futur n'est ni connu d'avance, ni inéluctable. Des tendances sont prévisibles et dépendent à la fois de facteurs non contrôlables, exogènes, et de l'évolution de rapports de force générés par la crise. On peut considérer que pour l'ensemble des pays, l'ampleur de la crise économique est propice au développement de formes nouvelles de domination étatique.

Cependant, si la crise dure et se développe avec son cortège de nouveaux pauvres s'ajoutant à ceux qui le

sont déjà, avec l'appauvrissement des classes moyennes, comme c'est probable en Amérique latine, alors l'État apparaîtra de plus en plus comme incapable de trouver des solutions allégeant son coût social. La perte de crédibilité ressentie des gouvernements peut donner naissance à des formes nouvelles « illibérales » de démocratie [45]. La recherche d'un État fort, personnalisé autour d'un leader charismatique, favoriserait alors l'émergence de nouvelles formes de populisme avec l'appui probable des églises évangéliques en plein essor.

Pierre Salama est professeur émérite à l'Université de Paris XIII. Merci à Jean-Raphaël Chaponnière, Nicolas Bénéès et Marion Aubrée pour leurs commentaires de cet article.

Notes

[1] Roubini N, 2020, « The coming greater depression of the 2020s » in *Project syndicate*, 28 Avril.

[2] Reprises et commentées en 2019 par O. Cetrangolo et A. Goldschmit, dans *Necesidades de regulación del sector privado en salud en America Latina*, Documentos de trabajo del IIEP –UBA, n°40, 1-26.

[3] Les pays qui ont plus de 10 lits hospitaliers – publics et privés - par mille habitants (il ne s'agit pas ici de lits de soins intensifs dits de réanimation), ont eu le plus faible taux de mortalité provoqué par la pandémie. Selon l'OCDE, en 2017, la Corée du sud possédait 12,7 lits par mille habitants, l'Allemagne 8, la France 5,97, les États-Unis 2,76, le Chili 2, le Brésil 1,95 lits, le Mexique 1,39. La répartition publique privée est intéressante : le pourcentage de lits dans les hôpitaux publics sur le total des lits publics et privés est de 10,2 % en Corée du sud, 40,8% en Allemagne (dont les hôpitaux privés sont astreints à un service public universel), 61,6 % en France, 22,1 % aux États-Unis, 73,9 % au Chili et 73,9% au Mexique (Voir O. Cetrangolo et A. Goldschmit, avril 2020, blog *Alquimias económicas*).

Dans les dix dernières années, le Brésil a supprimé 40 000 à 50 000 lits, faute de ressources suffisantes pour les maintenir (*O Globo*, 23 mars, voir aussi *Financial Times* du 13 avril 2020). Voir également A. Barceno, 2020, 3 avril, *Coyuntura, escenarios y proyecciones hasta 2030 ante la presente crisis de Covid -19*, 1-65, CEPAL., pour des données plus complètes par pays, p.21.

[4] Dans les pays avancés, ce sont surtout les populations âgées qui ont le plus de risque de succomber à la pandémie car elles souffrent plus que les jeunes du diabète, de l'hypertension, etc. En Amérique latine, ce sont davantage de jeunes qui sont atteints. Fin mars, le quart des patients hospitalisés à Rio de Janeiro souffrant de cette pandémie avait moins de 40 ans.

[5] Ce dernier argument réapparaît dans les pays avancés mais après des semaines de confinement. Il était mis en avant également par ceux qui considéraient que l'immunisation de masse (60 % de la population) passait par la contagion en oubliant le nombre considérable de morts qu'elle provoquerait ; c'est d'ailleurs pourquoi il a été abandonné en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et partiellement, bien timidement, par Trump aux États-Unis.

[6] Nous rejoignons Nora Lustig, spécialiste des inégalités en Amérique latine, qui écrit dans le *Financial Times* du 27 avril 2020 "The poor are more susceptible to infection and high death rates. How can people wash their hands safely in slums ? If you look at poverty in a more multidimensional sense, being alive is a big part of it", ou encore Hervé Théry (2020) qui grâce à l'utilisation des anamorphoses (cartes transformées selon des critères statistiques comme pauvreté, poids des églises, etc.) conclut : « On comprend bien comment la pauvreté est un élément d'aggravation de la crise, d'autant que ce facteur joue dans la plupart des pays, tant en Amérique latine qu'en Amérique du Nord. Mais pourquoi une forte proportion d'évangélicos serait-elle un facteur d'aggravation de la contagion ? Parce que beaucoup d'entre eux nient la gravité de l'épidémie, continuent à tenir leurs cultes en pensant que la protection divine suffira pour leur éviter de tomber malades. Ils sont incités en cela par le président de la République, lui-même évangélique et victime d'une sorte de « [complexe du miraculé](#) », qui ne cesse de minimiser la pandémie et ses victimes laissant entendre que « Dieu reconnaîtra les siens ». (voir « [Covid-19 au Brésil : aggravation, scénarios et risques](#) » in Institut des Amériques et i-Globes.

[7] Voir le *Financial Times* du 24 mars 2020, "Coronavirus Nationalism is a side effect of coronavirus".

[8] Certes, les critiques à la globalisation étaient nombreuses, qu'elles viennent de droite, souvent extrême, ou de gauche. Certains, mettant en avant leur conception de la nation, préconisaient un retour au protectionnisme qui parfois pouvait s'apparenter à de l'autarcie ; d'autres, plutôt de gauche et écologistes, plaidaient pour un altermondialisme, refusant les frontières, recherchant la coopération entre États pour imposer des normes éthiques (travail décent) et environnementales beaucoup plus rigoureuses.

[9] Avec quelques exceptions : de mémoire, l'usine de Wuhan a continué à fonctionner en pleine période de confinement et, plus généralement, celle produisant des circuits intégrés, bien que la demande occidentale ait faibli.

[10] Y compris la presse économique, conservatrice, souligne ce risque, voir le *Financial Times* du 24 mars, "Coronavirus monitoring poses dangers for civil liberties".

[11] Voir la critique adressée à G. Agamben, suite à une interview dans le *Monde* (25 mars), par F. Rastier le 28 mars 2020. « Le conspirationnisme légitimé : Giorgio Agamben et la pandémie » in *L'Observatoire du conspirationnisme. D'Agamben et alii*, 2020, sur la pandémie, voir également *Sopa de Wuhan, Pensamiento contemporaneo en tiempo de pandemia*, accès libre sur le net. Pour une présentation approfondie de l'état d'exception, voir G. Agamben, 2003, *Homo Sacer, le pouvoir souverain et la vie nue*, Tome 2, *L'État d'exception*, Seuil.

[12] A.O. Hirschman, 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard. Selon cet auteur, le refus de tout changement repose sur trois piliers : celui de « l'effet pervers » – toute action produit l'effet contraire de celui

souhaité - ; celui de « l'inanité » : vouloir changer ne sert à rien ; celui enfin de la « mise en péril » : changer peut être souhaitable mais entraîne des coûts importants, voire inacceptables.

[13] R. Dornbusch S. Edwards, 1992, sous la direction de, *The macroeconomics of populism*, NBER, Report

[14] J. Cartier Bresson, 2008, *Economie politique de la corruption et de la gouvernance*, L'harmattan.

[15] Le déclassement réel des jeunes issus des nouvelles classes moyennes, voire leur désaffiliation, a augmenté. Les données sont éloquentes : 38 % des salariés ayant suivi un enseignement supérieur complet occupent des emplois moins qualifiés que ceux auxquels ils auraient pu prétendre. Ce pourcentage s'élève à 44 % pour la tranche d'âge de 24 à 35 ans. Ces pourcentages étaient inférieurs en 2012 : 33,4 % et 38,4 % respectivement (*O Valor*, 13 décembre 2018, selon les données de l'IPEA et de la PNAD). Cette évolution s'explique par deux facteurs : le divorce croissant entre l'offre et la demande de travail - l'effort du gouvernement en éducation a conduit à une qualification plus importante d'un nombre croissant de jeunes que par le passé, mais l'offre d'emploi des entreprises ne correspond pas à cette qualification du fait surtout de la désindustrialisation des pays ; la crise économique qui se développe au Brésil à partir de 2015. Une grande partie des couches moyennes ressent dès lors une frustration. L'amélioration du niveau de vie des nouvelles classes moyennes-basses ou moyennes alimentait au début des années 2000 un certain optimisme sur leur parcours de vie, les conduisant à être plus « tolérantes » lorsque le revenu des classes moyennes supérieures et riches augmentait plus rapidement que le leur. C'est ce que Hirschman nommait l'effet « tunnel ». Ce n'est plus le cas depuis 2014 au Brésil et dans de nombreux autres pays où la tolérance devient intolérance (voir A. Hirschman, M. Rothschild, *The Changing Tolerance for Income Inequality in the Course of Economic Development*, *The Quarterly Journal of Economics*, Oxford, v. 87, n. 4, p. 544 – 566, 1973).

[16] Voir le dossier de la revue IHU du 7 août 2017 (disponible sur internet) intitulé : Ernesto Laclau « a razão populista » où on trouvera un ensemble d'études originales.

[17] F. Coronil, 2002, *El Estado magico*, Nueva Sociedad. Voir également E. Lander, 2018 « El Estado magico sigue ahí. Las continuidades y rupturas en la historia del petroestado venezolano », Nueva Sociedad, 30-44.

[18] Jeu de mots entre Estado poroso (poreux) et Estado poderoso (puissant) que nous avons développé avec Gilberto Mathias dans Mathias G. et Salama P., 1983 : *L'État surdéveloppé, des métropoles aux tiers mondes*, 1983, Maspero - La Découverte.

[19] S'agissant du Venezuela, voir en langue française Cantura La Cruz : « *Morts violentes, incertitudes et pénuries dans les terres d'Aragua* », 166-176 et Emiliano Teran Mantovani : « *Une géographie des conflits écologiques* », 177-197, in « Venezuela 1998-2018, le pays des fractures », *Les Temps Modernes*, 2018, n°697. Il est intéressant de noter la cécité (Saint-Upéry utilise le terme de négationnisme) de certains groupes politiques de gauche en Amérique latine concernant la nature du régime vénézuélien, considéré comme révolutionnaire puisque s'opposant aux États-Unis, qui n'est pas sans rappeler celle des soutiens au régime stalinien en URSS dans le passé. Pour une critique de ces groupes, voir Saint-Upéry M, 2019, « Espejismo de la crisis venezolana, entrevista », *Revue Nueva Sociedad* et en français dans son blog sur Mediapart.

[20] Voir Svampa M., 2016, *Debates latinoamericanos. Indianismo, desarrollo, dependencia y populismo*,

[21] « Je ne suis pas Chavez, tu es Chavez... je ne m'appartiens pas... Chavez s'est fait peuple ». Ces expressions sont révélatrices du rapport du président au peuple, ce dernier étant appelé à s'identifier à lui (voir Cadenas P, 2018 « *Le Venezuela, ce navire à la dérive* », 11-34, p. 29, Les Temps Modernes, op cit.)

[22] Voir Raul Olmes, 2020, [*La divina cuarta tranformacion*](#), disponible sur le net. On peut y trouver un florilège de citations de AMLO se référant à la Bible, ses relations étroites avec les églises évangéliques. Voir également Barranco Villafan B. et Blancarte R., 2019, *AMLO y la religion, el Estado laico bajo amenaza*, éditeur Grijalbo, p.24 et p.116 et suivantes.

[23] En ce qui concerne le populisme progressiste, on sait que cette opposition a été théorisée par E. Laclau et Ch. Mouffe, avec son corollaire du « construire un peuple de gauche » qui n'est pas sans rappeler la distinction faite par les marxistes entre classe en soi et classe pour soi ... tout au moins dans la démarche.

[24] Soutien à des gouvernements dits anti impérialistes – quoi qu'ils fassent – au nom précisément de leur opposition aux impérialismes dominants. C'est une vision binaire et donc simpliste de l'Histoire.

[25] L'exemple le plus surprenant est celui du président Maduro du Venezuela lorsqu'il dénonçait les États-Unis d'avoir provoqué une baisse du cours du pétrole dans le but de précipiter la crise et d'opérer ainsi une tentative de coup d'État économique. Rejeter le complotisme ne signifie pas ignorer le fait qu'il puisse y avoir des complots, l'histoire latino-américaine est jalonnée de coups d'États fomentés par les États-Unis. C'est rejeter une vision de l'Histoire que lie les événements systématiquement à des complots ourdis par des puissances étrangères.

[26] Comme le souligne Zacharie, dans les pays avancés, dans le populisme d'extrême droite, le peuple est opposé aux élites, représentées hier par la grande finance dénoncée comme la finance juive. Aujourd'hui, aux « élites » s'ajoutent de plus en plus les immigrés soupçonnés d'œuvrer « pour le grand remplacement » et ainsi de détruire l'identité nationale, blanche et chrétienne, dans le pire des cas, de vivre aux crochets des nationaux et, bien que cela soit contradictoire, de prendre leur travail, dans le meilleur des cas (voir A. Zacharie, 2019, *Mondialisation et national-populisme, la nouvelle grande transformation*, édition La muette – le bord de l'eau, voir particulièrement la troisième partie du livre intitulée *Le repli national-populiste*).

[27] Zacharie cite Maalouf A. (*Le naufrage des civilisations*, p.210 Grasset, p.293) pour souligner l'ambiguïté du mouvement populiste de gauche s'agissant des mouvements identitaires liés aux immigrés, devenus un substitut au prolétariat. S'inquiétant de la tendance de certaines forces de gauche « qui levalent naguère l'étendard de l'humanisme et de l'universalisme, mais préfèrent aujourd'hui prôner des combats à caractère identitaire, en se faisant les porte-parole de diverses minorités ethniques, communautaires ou catégorielles... afin de coaliser les ressentiments de ces minorités » (p.172).

[28] Aubrée M, 2019, « *Intronizaçao de um Trump tropical* », Revista Confins, n°501

[29] Voir le rapport de Tricontinental, 2019, « [La cuestion evangélica, apuntes sobre el origen, la difusion en](#)

[Latinoamerica y su influencia en la Ciudad de Buenos Aires](#) », 1-38 ; et Séman P. et Viotti N., 2019,

« Todo lo que usted quiere saber sobre los evangélicos y le contaron mal », Revista Anfibia.

[30] Les références au fascisme étaient cependant nombreuses en Argentine sous Péron dans les années 1950 ou bien sous Vargas au Brésil dans les années 1930 et 1940, mais insuffisantes pour qualifier le péronisme, le vargisme, voire le cardenisme au Mexique de mouvements fascistes.

[31] Ainsi que le remarque Delgado-Molina C.A., 2019 : « ... les églises évangéliques jouèrent un rôle dans la défense du régime laïc de l'État mexicain comme stratégie pour garantir la liberté religieuse et défendre les droits de leurs croyants ... », « La irrupción evangélica en México. Entre las iglesias y la política », *Nueva Sociedad*, n° 280, 91-101, p.94. Une telle politique n'est pas sans rappeler celle du Rassemblement National en France qui, au nom du respect de la laïcité, cherche à diminuer l'influence des immigrants musulmans adeptes de la prière dans les rues faute de mosquées en nombre suffisant.

[32] Birnbaum J., 2016, *Un silence si religieux, la gauche face au djihadisme*, Seuil, p. 138 et p.120

[33] Flexor G., 2020, *Fé e classes sociais*, Mimeo

[34] Calderon Castillo J., 2017, « [Iglesias evangélicas y el poder conservador en Latinoamérica](#) », *Celag*, 1-7.

[35] Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il ne s'agit pas ou peu d'athées. Il s'agit plutôt d'adhérents à plusieurs religions, comme par exemple les cultes afro-brésiliens, mais aussi les adhérents au spiritisme (Kardénisme, voir Aubrée M et Laplantine Fr, 1992, *La Table, le Livre et les Esprits, Naissance, évolution et actualité sociale spirite en France et au Brésil*, JC.Lattès).

[36] A.L. et J. Saboia, 2009, « [Whites, Blacks, and Brown in the Labor Market in Brazil : A Study about Inequalities](#) », *The Review of Black Political Economy*.

[37] Mélenchon a eu un mot juste – « fâchés pas fachos » - concernant l'électorat potentiel de Le Pen qui, nous venons de le voir, a des caractéristiques communes avec celui des églises évangéliques.. Mais il est vrai aussi que s'adresser à eux pour les attirer peut être dangereux lorsqu'on considère que les déterminations gauche-droite sont obsolètes et qu'il convient de fédérer le peuple sans se référer à la « gauche ». Aussi n'est-il pas surprenant que ces « fachos pas fâchés » aient voté en grande majorité pour l'extrême droite.

[38] Très tôt, quelques présidents de la République en Amérique latine ont compris le rôle de l'éducation comme facteur d'émancipation. Le dictateur (le « Suprême ») Jose Gaspar de Francia au Paraguay rend l'école élémentaire gratuite et obligatoire au début du 19^e siècle. Un demi-siècle plus tard, le président de l'Argentine Domingo Faustino Sarmiento fait de même. Plus tard encore, c'est le cas au Brésil et au Mexique.

[39] Nous utiliserons ici les enquêtes menées par le CEVIPOF, reprises dans le livre Algan Y. et *alii*, *op.cit.*

[40] Aux présidentielles brésiliennes, 65% environ des évangéliques ont voté pour le candidat Jair Bolsonaro.

Ils n'ont donc pas tous voté pour Bolsonaro mais comme ils représentent un peu plus du cinquième de la population, ce vote lui a donné la majorité (56%) et la victoire.

[41] Putnam R. D. (2007) : « E Pluribus Unum : diversity and community in the twenty-first century », 2006, Joan Skytte Prize Lecture, Scandinavian Political Studies, vol. 30, no 2.

[42] Comme le fit Lula au Brésil, en permettant l'accès à l'université de personnes n'ayant pas le niveau suffisant parce qu'en tant que pauvres elles n'ont pas eu la chance d'aller dans de bonnes écoles.

[43] Sauf au Mexique pour l'industrie maquila (usines de sous-traitance ou d'assemblage) à destination des États-Unis, tout au moins jusqu'à la fermeture des usines pour cause de pandémie, au grand dam des entreprises nord-américaines qui depuis cherchent à les faire rouvrir. Ainsi de février à février, la croissance des exportations vers les États-Unis a été de 8,9 % en 2018, 6,5 % en 2019 et de 5,2 % en 2020 selon les données officielles des États-Unis. En données interannuelles, les exportations mexicaines vers les États-Unis ont dépassé celles de la Chine, celles-ci baissant de 31,30 %. Pour autant, selon les prévisions de l'OCDE de fin mars 2020 sur les pays du G20, le Mexique devrait être le pays le plus affecté par la crise. Le PIB devrait baisser de 5,8 %. Fin avril, la réduction du PIB est révisée à la baisse et devrait atteindre 9 % selon le groupe financier Citibanamex (*El economista* du 27 avril).

[44] Ses positions ultra conservatrices génèrent une opposition non seulement de ceux qui étaient opposés à son élection, mais également de la part de ceux pour qui ces discours choquent et attendent une intervention plus substantielle de l'État pour sauver l'économie. Et pour compliquer le tout, les arriérés de conflits non résolus, les excès non seulement verbaux mais factuels, comme ceux visant à influencer la justice sur des enquêtes en cours, font que l'ensemble qui en sort est peu cohérent. Ainsi en est-il par exemple du conflit, en avril 2020, entre le président soutenu par des généraux, à propos de la mise en œuvre d'un plan Marshall conduisant à une intervention accrue de l'État, et son ministre de l'économie resté aux vieilles lunes libérales.

[45] Haas R., "The pandemic will accelerate history rather than reshape it", in *Foreign Affairs*, 7 avril 2020.

BDS : Actualités et perspectives

vendredi 26 juin 2020, par [Imen Habib](#)

Le 11 juin 2020, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a rendu un avis qui était attendu depuis plus de 10 ans par les militant-e-s soutenant les droits humains en Israël/Palestine. Elle a condamné la France pour avoir entravé la liberté d'expression des militant-e-s BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions) ayant appelé au boycott de produits israéliens. Cette violation de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme contraint le gouvernement à verser dans les trois mois 7 380 euros à chaque requérant (dommages matériel et moral) et 20 000 euros à eux tous pour rembourser les frais de justice.

L'autre bonne nouvelle, c'est que cette décision – prise à l'unanimité des juges, ce qu'il convient de souligner – ne concerne pas seulement la France, mais a des implications majeures dans les autres pays de l'Union européenne, où la campagne BDS est également soumise à des tentatives d'intimidations anti-démocratiques.

Depuis le début, nous le disions : l'instrumentalisation de la justice pour tenter d'étouffer les voix qui s'élèvent contre l'oppression coloniale et l'apartheid en Palestine/Israël est une attaque grave à la démocratie et au débat d'idées.

Sur le terrain en Palestine/Israël, l'actuel gouvernement israélien dirigé par Benjamin Netanyahou a annoncé à une date à partir du 1^{er} juillet prochain l'annexion des territoires palestiniens occupés. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, c'est « une épreuve de vérité pour la communauté internationale ».

Dans cette situation particulièrement dure pour le peuple palestinien, nous appelons plus que jamais nos alliés à privilégier l'exigence de

l'autodétermination du peuple palestinien. En effet, à l'aune de cette réalité sur le terrain, qui n'est par ailleurs pas vraiment nouvelle, rester arc-boutés sur des appels incantatoires à « deux états » n'est pas juste, ni moralement, ni politiquement. C'est l'égalité, la liberté et la dignité pour tous-tes, ici et là-bas, qu'il faut soutenir.

Il est donc fondamental dans ce contexte de continuer à développer la Campagne BDS et ses différents volets. Au niveau français, nous continuons de rester mobilisés sur la campagne de désinvestissement en direction de l'assureur AXA, dont nous venons d'apprendre qu'il a presque triplé ses investissements dans trois banques israéliennes, banques qui rappelons-le sont directement actrices de la colonisation des territoires palestiniens occupés.

Nous participons également à la campagne internationale en direction de l'équipementier sportif PUMA qui sponsorise l'équipe nationale israélienne de football, avec une affiliation des clubs présents dans les colonies illégales, et à celle en direction du constructeur ferroviaire CAF contre son implication dans le projet illégal de prolongation du tramway israélien de Jérusalem. ([pour en savoir plus](#))

Autour du concept de travail vivant : une lecture du *Trou noir du capitalisme* de Jean-Marie Harribey

vendredi 26 juin 2020, par [Thomas Coutrot](#)

Comme beaucoup d'autres essais parus en février et mars 2020, le livre de Jean-Marie Harribey [1] aurait pu tomber dans le trou noir de la pandémie. Cet événement qui bouleverse tout aurait pu déprécier immédiatement un ouvrage d'économie politique rédigé dans son ignorance. Il n'en est rien, il suffit pour s'en convaincre d'évoquer la « rêverie autour d'un nouveau principe constitutionnel » qui inaugure la deuxième partie, propositionnelle, de l'ouvrage : « tous les services répondant à des besoins fondamentaux sont déclarés inaliénables et mis hors marché afin d'en permettre l'accès à tous les citoyens : éducation, culture, santé, eau, énergie, logement social, transports collectifs... ».

Le 12 mars 2020, même le président de la République, grand privatiseur devant l'Éternel, a dû faire mine de le reconnaître : « ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ». Aucune naïveté n'est de mise, bien sûr, face à une conversion aussi tardive que mensongère, mais elle en dit long sur le discrédit qui frappe le néolibéralisme. Et il est peu probable qu'on assiste cette fois-ci, comme après 2008, à une simple stabilisation du système après quelques réformes cosmétiques. Le plus probable est que les dominants tenteront de combiner une relocalisation très partielle dans quelques secteurs stratégiques, une touche de *greenwashing* et d'économie verte, une biopolitique de surveillance numérique et policière et une répression accrue contre les mouvements de contestation. Car la voie d'un capitalisme vert à visage humain est bouchée, comme l'indique fort justement Jean-Marie Harribey : « la dynamique de l'accumulation du capital est dirigée par le profit à court terme, alors que la temporalité des évolutions naturelles relève du très long terme. Il y a là une incompatibilité de fond entre capitalisme et écologie » (p. 69).

Reprenant l'analyse fondatrice de Karl Polanyi dans *La Grande Transformation* (1944), Harribey montre comment la conversion inlassablement promue par le néolibéralisme, du travail, de la terre et de la monnaie en marchandises, porte une lourde menace

de destruction de la société et d'altération de la biosphère. Il en déduit fort logiquement la nécessité de réhabiliter le travail, d'instituer les communs et de socialiser la monnaie. En bref, l'auteur propose d'instaurer un contrôle social d'un nouveau type sur la production, l'État et le crédit, en s'appuyant judicieusement sur le concept du commun, sur lequel il avance des éclaircissements utiles.

« Le trou noir du capitalisme » actualise et précise les analyses originales qui portent la marque de Jean-Marie Harribey : pour n'en citer que quelques-unes, sa compréhension du travail des fonctionnaires comme un travail productif pré-validé par le paiement de l'impôt ; son insistance judicieuse sur la différence trop souvent ignorée entre richesse et valeur ; sa critique éclairante du revenu d'existence dont les promoteurs ignorent la nécessaire validation sociale du travail humain ; son rejet des thèses de la « fin du travail », souvent appuyées sur un passage malencontreux et contradictoire des *Grundrisse* de Marx ; sa distinction sagace entre capitalisme et marché et son analyse nuancée des rôles respectifs du marché et de la planification dans une société post-capitaliste (impliquant le rejet des utopies technophiles qui confient la planification détaillée de l'économie à des superordinateurs)...

Pour les besoins de la discussion, je me penche ici sur un concept – celui de travail vivant – auquel Harribey voudrait donner – si je ne me trompe pas – une signification nouvelle et une importance inédite

dans sa réflexion, sans toutefois y parvenir à mon avis, faute d'avoir identifié le véritable enjeu politique de ce concept.

Jusqu'alors, Harribey, à la suite de Marx, désignait par « travail vivant » le déploiement de la force de travail dans le processus de valorisation du capital (le « travail mort »). Le travail était dit « vivant » parce qu'il résultait de la « dépense productive du cerveau, des muscles, des nerfs, de la main de l'homme » (Marx), et visait à en reproduire les conditions d'existence, la vie. Désormais Harribey – citant Christophe Dejours – ajoute un deuxième sens : le travail est « vivant » aussi parce qu'il est « vital pour se produire soi-même au sein d'un collectif social et culturel » (p. 168), ou, dit autrement, « parce qu'il contribue à la construction des identités individuelles et à celle, au plan collectif, du lien social lui-même » (p. 187).

Harribey cite alors Christophe Dejours (et l'un de ses inspirateurs, le philosophe Michel Henry et son concept de « corps-appropriation ») pour qui « c'est le corps tout entier qui est impliqué dans la familiarisation avec le réel, sans laquelle l'intuition des solutions pour surmonter le réel ne peut tout simplement pas se former ». Cette thèse surmonte le dualisme entre « corps » et « esprit » en montrant comment « le corps tout entier, et non le seul cerveau, est le siège de l'intelligence et de l'habileté au travail » [2], par exemple lorsque l'ouvrier, pour anticiper les pannes, doit « faire corps avec la machine ».

Ce point est intéressant, mais peut-être pas le plus important du point de vue de l'émancipation. Harribey ne l'évoque pas, mais l'une des idées-forces de la psychodynamique du travail, et d'ailleurs plus généralement des approches fondées sur l'ergonomie, c'est la différence irréductible entre « travail prescrit » et « travail réel ». Christophe Dejours l'énonce ainsi : « travailler, c'est combler l'écart entre le prescrit et l'effectif. Or, ce qu'il faut mettre en œuvre pour combler cet écart ne peut pas être prévu à l'avance. Le chemin à parcourir entre le prescrit et l'effectif doit à chaque fois être inventé ou découvert par le sujet qui travaille » [3]. « Inventé ou découvert par le sujet qui travaille » (et

souvent par son corps autant que par son esprit) : voilà le point décisif si l'on veut comprendre l'importance politique du travail vivant. Car alors, le rapport entre travail vivant et travail mort peut s'inverser : le producteur n'est plus « un simple appendice de la machine », comme le disaient Marx et Engels dans le Manifeste communiste, mais doit accepter de prodiguer son inventivité, son intelligence, sa sensibilité pour résoudre les problèmes imprévus par le capitaliste.

Personne n'a mieux théorisé ce point capital (c'est le cas de le dire...) que Castoriadis, dès 1959 : « le capitalisme est bâti sur une contradiction intrinsèque – une contradiction vraie, au sens littéral du terme. L'organisation capitaliste de la société est contradictoire au sens rigoureux où un individu névrosé l'est : elle ne peut tenter de réaliser ses intentions que par des actes qui les contrarient constamment. Pour se situer au niveau fondamental, celui de la production : le système capitaliste ne peut vivre qu'en essayant continuellement de réduire les salariés en purs exécutants - et il ne peut fonctionner que dans la mesure où cette réduction ne se réalise pas ; le capitalisme est obligé de solliciter constamment la participation des salariés au processus de production, participation qu'il tend par ailleurs lui-même à rendre impossible » [4].

C'est cette contradiction, sa fécondité politique mais aussi son invisibilité aux yeux de la gauche, que j'ai essayé de détailler dans un ouvrage récent [5], favorablement cité par Jean-Marie Harribey mais dont la thèse principale semble elle aussi tombée dans « Le trou noir du capitalisme ». Le travail vivant, au sens de l'indispensable contribution créative des travailleuses et des travailleurs à leur propre exploitation, et donc du pouvoir social que pourrait leur conférer cette prérogative, est à mon sens une des clés d'une stratégie d'émancipation anticapitaliste et antiproductiviste. On en a un exemple d'actualité, avec la résistance des personnels hospitaliers au retour de la dictature du travail mort, ce *reporting* permanent et ces procédures bureaucratiques dont ils et elles ont pu s'affranchir pendant l'épidémie pour enfin pouvoir bien travailler.

Notes

[1] Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

[2] Christophe Dejours, *Travail vivant, Travail et émancipation*, Paris, Payot, 2016, tome 2 : p. 23.

[3] *Ibid.*, p. 21.

[4] Cornelius Castoriadis, *L'expérience du mouvement ouvrier, Prolétariat et organisation*, Vol. 2, Paris, Éd. 10 / 18, 1979.

[5] Thomas Coutrot, *Libérer le travail, Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Paris, Seuil, 2018.

Brève réponse à Thomas Coutrot au sujet de mon livre *Le trou noir du capitalisme*

vendredi 26 juin 2020, par [Jean-Marie Harribey](#)

Je remercie vivement Thomas Coutrot pour la lecture qu'il a faite de mon livre et d'avoir centré son propos sur un point clé de celui-ci : la réhabilitation du travail (chapitre 4), dont je répète le lien avec les deux autres voies explorées, l'institution des communs et la socialisation de la monnaie, une sorte de programme polanyien. Je poursuis la discussion avec Thomas Coutrot sur deux points.

1) La formule utilisée par Thomas Coutrot pour saluer ma contribution « sa [la mienne] compréhension du travail des fonctionnaires comme un travail productif pré-validé par le paiement de l'impôt » [1] n'est pas celle que j'utilise. Je l'utilisais il y a vingt-cinq ans quand je commençais à élaborer cette thèse. Depuis plusieurs années maintenant, je ne le dis plus du tout ainsi. Je fais la distinction entre, d'un côté, la *validation par décision politique* d'apprendre à lire aux enfants, de soigner les malades, etc., et d'embaucher de la force de travail dans les services non marchands pour cela, et, de l'autre, *le paiement de l'impôt* venant ensuite en effectuer le paiement collectif. En somme, j'applique la distinction de Keynes entre financement de la production *ex ante* et paiement de celle-ci *ex post*. Thomas Coutrot devrait d'ailleurs être partisan de cette distinction, car c'est un peu celle que Bruno Théret et lui emploient implicitement quand ils disent que la monnaie fiscale complémentaire qu'ils proposent est lancée par l'État et ensuite récupérée par l'impôt. Même si je ne suis pas convaincu par leur dualisme monétaire, la distinction ci-dessus est très féconde parce que, entre autres, elle justifiera ensuite que la Banque centrale puisse financer directement les investissements publics (voir le chapitre 6 de mon livre).

2) Il ne me semble pas que j'aie changé d'avis sur le fait que le travail vivant se produise lui-même en plus de produire ses conditions matérielles d'existence. Cette idée est celle de Marx, qui n'a donc pas été inventée par Christophe Dejours. Thomas Coutrot fait

remarquer que celui-ci insiste sur la distinction entre « travail prescrit » et « travail réel ». J'ai peut-être eu le tort de ne pas la rattacher à Dejours, mais la distinction figure explicitement (p. 176) dans une citation d'Emmanuel Renault (disciple d'Axel Honneth, théoricien de la « reconnaissance »). Et je termine mon chapitre sur le travail en disant que « les travailleurs 'vivants' ne sont jamais dépossédés totalement de leur capacité d'être, de leur *conatus*, comme dirait Spinoza » (p. 187) et il n'y a aucune contradiction avec le propos de Castoriadis cité par Thomas Coutrot. Donc, sa conclusion selon laquelle cette idée serait tombée dans « mon trou noir » est incompréhensible, car à rebours de ce que j'énonce explicitement. Selon sa formulation, « l'indispensable contribution créative des travailleurs » est évidemment une clé de l'émancipation. C'est presque banal de le dire, même si cette banalité a été ignorée par la gauche.

Donc je ne pense pas que nous nous séparons sur ce point et j'exprime d'ailleurs mon large accord avec son livre. Ce qui nous distingue modérément, c'est que je suis sans doute plus indulgent envers Marx que lui car, comme je l'écris page 171, je pense qu'il y a une ambivalence (ce qui ne veut pas dire forcément une contradiction) chez Marx sur le travail qui est permanente, alors que Thomas Coutrot voit chez lui une substitution d'une idée à l'autre : « le Marx progressiste et productiviste éclipsant celui de la liberté du travail » (p. 98-100 de son livre [2]). Je ne suis pas persuadé que les choses soient aussi simples que cette affirmation trop caricaturale l'entend, mais c'est là que le débat se poursuit.

Notes

[1] Thomas Coutrot, « Autour du concept de travail vivant : une lecture du *Trou noir du capitalisme* de Jean-Marie Harribey », *Les Possibles*, n° 24, Printemps 2020.

Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020.

[2] Thomas Coutrot, *Libérer le travail, Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Paris, Seuil, 2018.

Le rôle des pandémies et du climat dans la crise de civilisation. À partir du livre de Kyle Harper : *l'empire romain s'est effondré*

vendredi 26 juin 2020, par [Gustave Massiah](#)

Les pandémies et le climat occupent le devant de la scène. Ce n'est pas la première fois qu'ils s'invitent dans l'Histoire. Dans un livre excellent, Kyle Harper [1] discute de leur rôle dans la chute de l'empire romain occidental et montre comment ils ont révélé la perte de résilience de Rome. À partir de cet exemple, nous nous livrons à des libres réflexions dans ces temps incertains. Ce qui nous amène à réfléchir sur la perte de résilience et la chute de l'empire américain ainsi qu'au déplacement du centre du monde et à la montée de l'Asie. Et aussi à considérer que nous vivons actuellement une crise de civilisation qui sera longue. Elle inscrit dans l'horizon le dépassement du capitalisme, le mode de production qui lui succédera n'est pas déterminé et pourrait aussi être inégalitaire. Cette crise nous conduit à revenir sur la compréhension des transitions entre civilisations et à resituer l'effondrement, qui n'est pas la fin de l'Histoire, comme un passage vers l'émergence de nouvelles civilisations.

Apprendre à vivre avec les pandémies et le climat

Ce que nous vivons n'est pas une parenthèse, c'est une rupture. D'abord par l'ampleur du phénomène. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que plusieurs milliards de personnes sont enfermées chez elles, en même temps, sur instruction des autorités et sans protester. Ensuite par la prise de conscience collective que quelque chose de fondamental est advenu et qui ne nous fera pas retrouver le monde d'avant. Il est clair que nous allons vivre avec des pandémies. Celle que nous avons vécue n'est pas un accident. Au cours des dix ou quinze dernières années, nous avons eu plusieurs avertissements, le VIH, Ébola, le Sras... D'une manière ou d'une autre, l'épisode actuel de cette crise va passer. La crise sanitaire ne disparaîtra pas, tant qu'on n'aura pas trouvé un médicament ou un vaccin, avec des confinements partiels et des déconfinements. Mais les pandémies modifient l'horizon sanitaire et la manière dont fonctionne le monde. On s'habitue à vivre avec elles, comme on s'est habitué à vivre, par exemple, avec le Sida. Mais, on ne reprendra pas comme avant. Qu'est-ce que cela implique ? Qu'est-ce qui risque de changer ? Quelles sont les bifurcations possibles ?

La pandémie n'est qu'une facette de la rupture. Le covid-19 n'est pas la cause de la rupture et des grandes discontinuités. C'est un révélateur. Il a accentué la prise de conscience de la rupture écologique. L'écologie s'impose comme incontournable dans la compréhension de l'évolution. Le climat, la biodiversité, la cohabitation des espèces, interrogent le rapport entre l'espèce humaine et la Nature. Il s'agit d'une remise en cause philosophique, la fin du temps infini, le temps du monde fini [2] et l'irruption de l'urgence par rapport à l'avenir de la planète.

Le climat et la pandémie impriment de manière indélébile plusieurs grandes contradictions. Ils remettent en cause la manière de penser toutes les dimensions de la transformation des sociétés, et notamment le développement, la mondialisation, le système international et géopolitique, le rapport entre l'individuel et le collectif, la défense des libertés et la démocratie, les inégalités et les discriminations, le rapport entre les espèces, les manières dont les sociétés traitent de la mort, la place du travail et des revenus, la place de l'action publique, des États, des nations et des peuples, ...

La pandémie et le climat dans l'Histoire, retour sur la chute de l'empire romain

Ce n'est pas la première fois que la pandémie et le climat s'invitent dans l'Histoire. L'excellent livre de Kyle Harper raconte l'histoire passionnante du rôle de la pandémie et du climat dans la chute de l'empire romain. Kyle Harper met en lumière les conséquences du climat et des maladies sur les sociétés. Il nous offre une histoire renouvelée et passionnante de l'empire romain. Il mobilise les apports des recherches archéologiques et climatiques qui ouvrent de nouvelles pistes et qui sont en pleine expansion. Il convoque les archives naturelles comme les avancées des glaciers, les cernes des arbres, les dépôts de sédiments, les isotopes dans les glaces...

Cette histoire nous concerne et nous interpelle ; elle est d'actualité. Elle éclaire les rapports des sociétés avec leur environnement. Kyle Harper montre que l'histoire des civilisations est aussi un drame environnemental. Humanité et environnement suivent des voies parfois parallèles et parfois opposés. La dimension écologique s'élargit. L'histoire échappe au monopole humain. L'évolution d'une société dépend de son milieu, de la nature et des autres espèces. Les espèces interagissent entre elles, y compris avec les humains de multiples manières.

On ne peut donc analyser et comprendre une société, une civilisation en dehors de son environnement naturel et vivant. Kyle Harper insiste en ce qu'il ne s'agit pas de déterminisme de l'environnement sur l'évolution des sociétés. Mais il ne faut pas en déduire le déni de cette relation. Il nous livre une approche des contradictions et de la dialectique qui laisse des libertés aux humains dans la conduite de leur histoire. Il montre que si les catastrophes extérieures peuvent jouer un rôle majeur, elles ne déterminent pas tout et que des résiliences et des rebonds sont possibles.

Edward Gibbon, dans son livre encyclopédique [3] *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, s'émerveille surtout de la longévité de

l'empire romain qu'il étudie entre 180 ap. J.-C. et 1453. Kyle Harper met en parallèle l'histoire impériale romaine avec l'histoire du climat et l'histoire des maladies. L'empire romain s'étend sur trois continents ; il engage un fort niveau d'intégration pour les populations de l'empire, en dehors des barbares et des esclaves. Il peut être considéré comme un exemple de mondialisation. C'est un empire agraire qui a développé le commerce, la technologie et les communications. Deux questions restent posées : comment a-t-il pu durer si longtemps ? Pourquoi est-il le seul à avoir pu unifier la Méditerranée ?

L'empire romain face aux changements climatiques

L'empire romain, par sa durée et son étendue, permet d'illustrer et de comprendre le rapport entre les changements climatiques et l'évolution des sociétés. C'est une question d'une grande actualité aujourd'hui. Les changements climatiques et l'évolution des sociétés ne marchent pas du même pas et ne suivent pas une évolution linéaire ; ils peuvent être contradictoires.

Kyle Harper propose de distinguer dans l'histoire du climat par rapport à l'empire romain, trois périodes de l'Holocène [4].

- l'optimum climatique romain (de 200 av. J.-C. à 150 ans ap. J.-C.)
- la période romaine de transition, (de 150 à 450)
- le petit âge glaciaire de l'antiquité tardive (de 450 à 700) ; bouffée volcanique de 530 à 540.

Une conjonction favorable de causes et les variations de l'activité solaire ont provoqué un réchauffement brutal, avec des variations climatiques. La Méditerranée était exceptionnellement fertile et le changement climatique a rendu cultivables d'énormes zones. Pour Kyle Harper, l'empire romain a bénéficié du bel été de l'Holocène, ce qui contribue à son succès et sa longévité. Il souligne l'efflorescence simultanée de l'empire Romain et de la Chine sous la

dynastie Han, un étrange parallèle dans lequel le climat joue un rôle.

Le changement climatique du III^e siècle va être rude. Pour les chroniqueurs, le monde a soudain vieilli, il est devenu sec et froid. Les pluies ne sont plus assez abondantes pour nourrir les semences, les chaleurs de l'été ne sont pas suffisantes pour faire murir les moissons. La terre devient dure. Le Nil, dont la Vallée est le grenier de l'empire, baisse. La sécheresse frappe la Palestine. Les chrétiens sont tenus pour responsables de la période d'aridité. Les chocs géopolitiques se combinent avec les chocs environnementaux. Les frontières ont cédé ; côté danubien, les Carpes et les Goths attaquent en 251, sur l'Euphrate, le roi perse Shapur 1^{er} ; les Francs et les Alamans dans la Gaule. La crise de la monnaie et les mouvements incontrôlés des prix entraînent une inflation galopante. En 280, l'empire éclate en trois morceaux. L'empire est atteint, mais il va tenir et changer très fortement.

La fin de l'Holocène connaît une période de refroidissement. Le climat s'était stabilisé après 266 et il n'y avait pas eu d'éruption volcanique majeure. Le prélude au petit âge glaciaire interviendra de 450 à 530. Les décennies les plus froides de l'Holocène sont 530 et 540. La période froide dure un siècle et demi de 530 à 680. C'est un moment exceptionnel d'activité volcanique ; en 536 la première d'une série d'explosions volcaniques et en 540 un hiver volcanique.

Le changement climatique ne se résume pas au refroidissement, il a été une cause brutale d'aridité dans les steppes eurasiennes, avec des migrations depuis le cœur de l'Asie. La grande sécheresse frappe l'Asie centrale de 350 à 370. C'est l'intrusion des peuples des steppes dans les affaires de l'empire. L'arrivée des Huns sur les bordures occidentales des steppes a bouleversé le monde des Goths qui ont franchi les frontières romaines. Les formations étatiques des Huns se sont lancées à l'assaut de l'empire. La chute militaire de l'empire d'Occident s'accroît à partir de 405 avec la prise de Rome par les Goths d'Alaric en 408. Attila franchit le Rhin en 451. En 476, il n'y a plus d'empereur dans l'empire romain occidental. La dégradation de

l'environnement a sapé la vitalité de l'empire. La détérioration du climat a coïncidé avec une catastrophe biologique sans précédent. Les forces de dissolution l'ont emporté.

Les pandémies à l'assaut de l'empire romain

On pourrait penser que, de nos jours, les progrès de la science et de la médecine, la santé publique, les antibiotiques et les vaccins ont éloigné les catastrophes sanitaires. L'actualité montre que la question des pandémies s'est réinvitée et que nous devons apprendre à la prendre au sérieux. L'histoire de l'évolution des germes et de l'évolution des agents pathogènes fait partie de l'histoire des sociétés. L'âge des pandémies a commencé avec l'empire romain. La principale différence entre pandémie et épidémie réside dans l'ampleur géographique d'une maladie infectieuse. La pandémie s'étend à toute la population d'un continent, voire au monde entier. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), on parle de pandémie en cas de propagation mondiale d'une nouvelle maladie. La pandémie présuppose une forme de mondialisation.

L'empire romain, précocement urbanisé, était un espace mondialisé, une zone active de commerce et de migrations. Il a réorganisé les territoires et les paysages, organisé des déforestations massives, déplacé des fleuves et des rivières. Les maladies se répandent par contamination féco-orales dans les villes. Les maladies lentes, lèpre et tuberculose ont précédé les maladies rapides. Les épidémies de paludisme se succédaient tous les cinq à huit ans. Les germes ont pris les routes terrestres et maritimes comme les gens et les marchandises. L'Empire, ses connexions globales et ses réseaux de communication rapides, ont créé les conditions écologiques pour qu'éclate la première pandémie de l'histoire.

À partir du deuxième siècle après J.-C., ce nouveau type de tempête, les pandémies vont rythmer l'histoire de l'empire. La peste antonine, probablement la variole, est la conséquence

imprévisible d'une très longue évolution des agents pathogènes. Un agent pathogène inconnu fera son apparition en 249 ap J.-C. En 541 ap J.-C., la peste bubonique, *Yersinia Pestis*, va occuper le devant de la scène pendant deux siècles.

La peste antonine arrive à Rome en 166 et s'étend à toute la Méditerranée occidentale, avec une seconde vague en 191. Elle aurait fait 7 millions de morts ; le taux de mortalité serait entre 2 % et 25 %, il aurait été de 15 à 25 % dans l'armée. Elle va entraîner une crise systémique, démographique, économique et religieuse. Elle met sous tension les capacités du système impérial avec une forte crise fiscale, une désorganisation agraire, des famines permanentes ; mais l'avenir de l'empire n'est pas menacé. Le recrutement militaire est plus difficile et les ennemis se renforcent à la limite du Danube. La formation d'états secondaires dans les zones « barbares » entraînent un changement géopolitique.

La première pandémie a interrompu l'expansion économique et démographique et l'évolution d'un empire intégré impulsé par Marc Aurèle (161 à 180 ap J.-C.). Il y a eu un rebond, mais au milieu du III^e siècle, la pandémie de 249 et la sécheresse accroissent les difficultés politiques et accompagnent la désintégration soudaine de l'empire, la première chute de l'empire romain. La peste de Cyprien arrive à Rome en 251 ; elle dure 15 ans et « vide l'empire ». Ce serait une grippe de nature pandémique ou une fièvre hémorragique virale, des filovirus. L'empire s'était affaibli, après la peste de Cyprien il se désagrège. En 260, la démographie est au plus bas. La forte mortalité s'accompagne d'imprévisibles réponses religieuses. Il y a aussi un rebond et la reconstruction avec de nouvelles formes. La restauration accompagne l'arrivée des empereurs militaires danubiens. L'alliance entre Rome et l'Église est amorcée. Le long IV^e siècle verra la création de Constantinople.

La première peste noire de 541 va durer deux siècles et marque le passage de l'Antiquité au Moyen Âge. Le vecteur de la pandémie est le commerce global et l'infestation par les rats. Les rats ne sont pas le seul porteur, la chaîne de transmission s'appuie sur cinq espèces différentes, dont les puces. Pendant deux

siècles, la peste sera là avec des résurgences périodiques. L'avoir contractée ne confère pas une forte immunité et elle peut pendant de longues périodes se réfugier chez les rongeurs. La peste noire a tué entre 40 et 60 % de la population. L'ordre social a chancelé puis s'est effondré.

Yersinia Pestis, a porté trois pandémies historiques : en 541, sous le règne de Justinien, puis pendant deux siècles ; la peste noire 1346-1353 n'a pas disparu pendant 500 ans ; en 1894 dans le Yunnan chinois, puis dans le monde à travers le commerce de la soie qui en a facilité le passage. Il s'agit des catastrophes biologiques les plus graves de l'histoire. La pandémie du XIV^e siècle marque la limite entre le monde médiéval et le monde moderne. Les deux grandes pandémies de peste qui ont ouvert le Moyen Âge et marqué sa fin ont été un tournant dans l'histoire humaine.

Le rôle de la conjonction de la pandémie et du climat

L'empire romain a été confronté à la bactérie de la peste sur les rives romaines et à la détérioration du climat avec le petit âge glaciaire de l'Antiquité tardive. Les réseaux humains ont été confrontés au changement climatique et à des agents pathogènes portés par des rongeurs. Ce monde précocement global avec l'illusion permanente de maîtriser la nature a été affaibli par la dégradation de son environnement, par les changements climatiques et l'assaut des pandémies.

L'histoire de l'empire romain n'est pas terminée pour autant. Justinien a pensé possible d'utiliser la puissance de l'État pour contrôler les flux de la nature et a multiplié les grands travaux pour répondre à la dégradation des réseaux hydrauliques agricoles et urbains. Mais chaque nouvel épisode de peste étranglait l'État. Et la dégradation économique et fiscale affaiblissait les capacités militaires. L'empire romain occidental n'existe plus à partir de 476 et il n'y a plus de liens entre les provinces. L'empire d'Orient est toujours administré par une administration impériale. Il est confronté aux

invasions perses dès 602 et connaît la défaite devant les armées arabes en 636 qui prennent Jérusalem en 638. L'empire byzantin qui succède à l'empire romain d'Orient continue à s'étendre jusqu'en 1025 et existera jusqu'en 1453, date de la prise de Constantinople par les armées ottomanes.

La résilience d'une société, c'est sa capacité à absorber le choc et à se remettre des traumatismes. La réaction du système à une cause extérieure n'est pas linéaire ou immédiate. La réponse au choc climatique et pandémique suit les lignes de fracture d'une société à une certaine période. Ce qui a été révélé, c'est la faiblesse des systèmes de résilience de l'empire romain ; elles ont pu faire face et trouver des rebonds par rapport aux chocs de 166 et 249, par contre elles n'ont pas pu résister au choc de 450. Les contradictions internes de l'empire étaient trop fortes. Ce que les pandémies et le climat ont montré, c'est la faible résilience de la société et de l'État.

La rencontre romaine avec la nature correspond à une situation particulière. Elle permet toutefois de réfléchir aux rapports entre les sociétés humaines et leur environnement, leurs fondements écologiques. Les changements climatiques et les maladies infectieuses ne sont pas sans connexions. Tout changement climatique global entraîne des mouvements de population et des afflux de réfugiés qui facilitent les pandémies. L'impact des nouvelles maladies est ravageur à long terme sur un système social et politique ; il affaiblit les capacités de rebonds après un choc. Un bond en avant précoce dans le développement social peut aussi entraîner des chocs en retour biologiques et rendre difficile la réponse aux pandémies.

La dégradation de l'environnement a sapé la vitalité de l'empire, mais elle n'est pas la seule responsable de sa chute. C'est la conjonction de la pression environnementale et de la paralysie sociale et politique qui a eu raison de l'empire romain d'occident. La dégradation de son environnement, a révélé les faiblesses et les contradictions de l'empire. Elle a pu rendre difficile, voire impossible, la mise en œuvre de réponses adaptées, mais elle n'a pas à elle seule pu expliquer son évolution. Ce sont les contradictions sociales, politiques, culturelles et

religieuses qui ont été déterminantes. Mais les réponses ne pouvaient faire abstraction des facteurs externes, des pandémies et des changements climatiques.

Kyle Harper indique que ce ne sont pas les événements climatiques et pandémiques qui sont la cause de cette crise, même s'ils ont contribué à la précipiter. La crise des structures politiques repose sur des fondements économiques qui se développent ou se rétractent sous l'influence des changements imprévisibles de la nature. Ils ont surtout révélé les causes structurelles, économiques et géopolitiques qui minaient l'empire romain et ont démontré sa perte de résilience.

La chute de l'empire américain et le déplacement du centre du monde

L'analyse de Kyle Harper sur la chute de Rome nous amène à réfléchir sur la situation actuelle. Ce n'est pas parce qu'il y aurait une continuité ou une analogie des situations, c'est parce que le rôle de la pandémie et du climat dans l'évolution d'un système global nous interpelle. Pandémies et changements climatiques se combinent. Les dérèglements climatiques facilitent de multiples façons le développement des maladies infectieuses et l'apparition de nouvelles maladies.

Le dérèglement climatique n'est pas de même nature que celui qui a caractérisé le temps de la chute de Rome. Kyle Harper insiste sur la crise environnementale qui accompagnerait l'Anthropocène, le nom d'une nouvelle ère de l'histoire de la terre avec les effets de la civilisation humaine sur les systèmes physiques et biologiques de la planète et qui serait responsable de l'accélération du réchauffement climatique, des traces radioactives des technologies nucléaires et de la dégradation des rapports entre les espèces et de la mise en danger de la biodiversité. De même, la pandémie du Covid-19 n'est pas comparable aux pandémies de la peste et les progrès de la médecine et de la santé publique modifient les conséquences des crises sanitaires.

Nous sommes toutefois confrontés à la conjonction d'une crise climatique majeure et d'un retour d'un épisode pandémique. La manière dont le monde a réagi au Covid-19 a démontré l'importance des bouleversements en cours. La conjonction de la crise sanitaire du Covid-19 et de l'urgence climatique est un révélateur de la perte de résilience du système international.

Les contradictions écologiques mettent en cause les rapports de l'espèce humaine et de la Nature. Les contradictions économiques et sociales mettent en cause le système dominant, celui du capitalisme néolibéral. Les contradictions politiques mettent en cause les institutions, les États et la démocratie. Les contradictions idéologiques et culturelles mettent en cause la compréhension du monde. Les contradictions géopolitiques mettent en cause le système international. Les débats sont ouverts sur tous ces aspects, l'ensemble correspond à une crise de civilisation. Avant de proposer quelques réflexions sur la crise de civilisation, nous mettrons l'accent sur le système international et le changement du centre du monde.

La crise sanitaire du Covid-19 a démontré l'affaiblissement des États-Unis en tant que pôle dominant et la faiblesse de l'organisation du système international dans son incapacité à répondre à une crise globale.

Depuis 1989, les États-Unis occupent une place de pôle dominant dans le système international. Ils l'ont fait à travers l'OTAN sur le plan militaire. Sur le plan économique, ils ont joué le rôle de l'acteur politique principal avec les grandes entreprises multinationales et le capital bancaire et financier. Ils ont maintenu une alliance avec l'Europe et le Japon jusqu'en 1989, et, depuis quelques années, ont pris leurs distances avec cette alliance. La crise du Covid-19 a montré la perte de résilience de l'empire américain. En quelques mois, il y a eu plus de 100 000 morts aux États-Unis, autant qu'il y en a eu au Vietnam et en Corée. La concurrence économique avec la Chine est de plus en plus crispée. Les États-Unis n'ont plus de projet pour eux et pour leur place dans le monde. La chute de l'empire américain est une hypothèse ouverte. L'exemple de l'effondrement

de l'empire soviétique a démontré que cette évolution est possible et peut s'accélérer. La forme et la durée de cette chute ne sont pas prévisibles, mais la dynamique semble enclenchée.

Si l'on suit les propositions de Fernand Braudel [5] et d'Immanuel Wallerstein [6], le passage d'une période à une autre s'accompagne d'un déplacement du centre du monde. Il s'agit d'un centre du monde économique qui n'exclut pas l'existence de centres du monde politiques ou culturels. Se sont succédé Rome au II^e siècle, Venise vers 1380, en compétition avec Gènes, Amsterdam vers 1620, en compétition avec Anvers, Londres vers 1780, New York après 1945. L'hypothèse émise par de nombreux analystes était celui d'un déplacement vers le Pacifique et notamment Shanghai en compétition avec Los Angeles.

La montée de l'Asie [7] dans l'ordre mondial est envisagée depuis 1960 et généralement admise depuis 2000. Les prévisions pour les dix plus grandes puissances mondiales font la part belle à l'Asie. *The Economist* propose pour 2050 : Chine, USA, Inde, Indonésie, Japon, Allemagne, Brésil, Mexique, Royaume-Uni, France. Et l'OCDE propose pour 2060 : Chine, Inde, USA, Indonésie, Japon, Turquie, Allemagne, Brésil, Royaume-Uni, Mexique. À partir du Covid-19, la pandémie semble renforcer l'économie asiatique vis-à-vis de l'Occident. « La réponse incompétente de l'Occident à la pandémie accélérera le transfert de pouvoir vers l'Est ... La pandémie pourrait ainsi marquer le début du siècle asiatique ... La crise met en évidence le contraste entre les réponses compétentes des gouvernements d'Asie de l'Est (notamment la Chine, la Corée du Sud et Singapour) et les réponses incompétentes des gouvernements occidentaux (comme l'Italie, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis). Les taux de mortalité beaucoup plus bas subis par les pays d'Asie de l'Est sont une leçon pour tous. Ils reflètent non seulement les capacités médicales, mais aussi la qualité de la gouvernance et la confiance culturelle de leurs sociétés » [8]. La nature de la gouvernance et la confiance culturelle restent à discuter. Du point de vue géopolitique, la nature de la transition avec la montée de l'Asie dépend des réponses de l'Occident à la remise en

cause de son hégémonie, alors que les États-Unis conservent leur domination militaire.

La crise sanitaire a aussi démontré l'inadéquation du système international. Les réponses à une crise globale ont été nationales, sans grande concertation. Les Nations unies ont démontré leur paralysie et leur inadéquation. Après l'équilibre bipolaire jusqu'en 1989 et un épisode unipolaire de plus en plus instable, la possibilité d'une multipolarité est ouverte. Le mouvement altermondialiste devrait prendre l'initiative d'ouvrir le chantier des avancées possibles du droit international et des institutions internationales pour un système international respectueux des droits humains et des droits des peuples. Monique Chemillier-Gendreau avance de ce point de vue des propositions qui peuvent amorcer cette démarche [9].

Une crise de civilisation

Les contradictions écologiques, sociales, démocratiques et géopolitiques renforcent l'hypothèse d'une crise de civilisation. Cette crise de civilisation ne se limite pas au système géopolitique international. Elle concerne la civilisation portée par le capitalisme et la mondialisation capitaliste, au moins dans sa phase néolibérale et probablement dans les fondements mêmes du capitalisme. La pandémie du coronavirus Covid-19 a révélé la faible résilience du système international, particulièrement occidental, à un événement imprévu de grande ampleur. Le système occidental (États-Unis et Europe) est toujours dominant du point de vue militaire, mais il a perdu une capacité à penser le monde. Cette capacité semble s'être déplacée vers l'Asie. Il faut préciser que ce déplacement vers le Pacifique n'est pas, en soi, une avancée civilisationnelle, un nouveau modèle, mais un nouvel équilibre géopolitique laissant plus de place à une multipolarité. Ce déplacement vers l'Asie, s'il peut ouvrir de nouvelles contradictions et possibilités, ne remet pas en cause les fondements du capitalisme qui ont été repris et acceptés par tous les pays asiatiques émergents, à commencer par la Chine.

La situation actuelle nous renvoie à la belle phrase de

Paul Valéry, en 1918 après la première guerre mondiale en 1918, « Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles ». Il faut revenir sur la définition des civilisations. Fernand Braudel [10] les définit comme des espaces, des aires culturelles ; ce sont des sociétés, des économies et des mentalités collectives. Braudel les définit comme des continuités et écrit : « c'est ce qui à travers des séries de sociétés, des séries d'économies, persiste à vivre en ne se laissant qu'à peine et peu à peu infléchir. » La civilisation de la mondialisation capitaliste est mondiale, le capitalisme est mondial dès le début. L'hypothèse de l'épuisement du capitalisme est partagée par beaucoup. Elle ne définit pas le mode de production qui lui succéderait et qui pourrait être un autre mode inégalitaire. Elle ne donne pas d'indication sur la durée de la transition ; cette durée et la nature de la transformation dépendent des contradictions et des luttes sociales et idéologiques pendant la période de transition.

La réflexion sur la transition est d'une grande importance car l'Histoire n'est pas écrite et n'est pas linéaire. Les transitions sont des périodes longues et incertaines. Une transition ne se résume pas à une révolution, et surtout pas à l'imaginaire du Grand Soir qui verrait une civilisation succéder à une autre. Samir Amin [11] avait mis l'accent sur l'importance des transitions entre les modes de production. Il avait aussi remis en cause la linéarité de l'Histoire qui aurait vu se succéder les modes de production du communisme primitif, de l'esclavage, du féodalisme, du capitalisme, pour arriver à la fin attendue, celle du socialisme et du communisme. Il avait montré le biais de cette méthode occidentalocentrée et insisté sur les modes de productions lignagers, importants en Afrique et en Asie, et sur les modes de productions tributaires centraux ou asiatique, celui des grands empires qui ont joué un rôle majeur dans l'Histoire, parmi d'autres les empires assyrien, égyptien, perse, chinois, inca, ottoman, ... pour arriver à l'empire romain prolongé dans les empires coloniaux du capitalisme.

Dans la discussion sur la transition, Fernand Braudel notait qu'il avait particulièrement apprécié, chez Samir Amin, la différenciation introduite entre les

transitions par la décadence, comme dans le cas de l'empire romain, et la transition maîtrisée par la bourgeoisie dans la transition au capitalisme. Je voudrais aussi souligner l'idée, développée par Samir Amin, que la transition se prépare dans les périphéries, là où les rapports de forces sont moins figés, où le neuf peut faire son chemin, où l'imagination des dominés et des oubliés peut découvrir les vulnérabilités des dominants.

La discussion sur la transition écologique, sociale, démocratique et géopolitique n'est pas un simple mot d'ordre. Elle a l'intérêt de nommer les grandes contradictions à l'œuvre, en y rajoutant la transition idéologique et culturelle. Il reste maintenant à nourrir chacune de ces dimensions à partir des nouvelles propositions de construction d'un autre monde possible et nécessaire. Il faut aussi développer les alternatives, les nouveaux rapports sociaux de dépassement du capitalisme dans les sociétés actuelles, comme les rapports sociaux capitalistes marchands se sont développés dans les sociétés féodales avant que le mode de production capitaliste ne devienne dominant et que les superstructures politiques bourgeoises ne s'imposent. La question de la démocratie ouvre les chemins de la transition ; démocratie dans les entreprises, démocratie locale ; démocratie dans l'action publique et dans les États, démocratie internationale. Les libertés, qui peuvent être réelles, ne sont pas vraiment partagées et beaucoup en sont exclus. De même, cette situation repose sur des inégalités entre les pays et les peuples, qui ne sont pas supportables et qui sont de moins en moins supportées. En faisant des démocraties occidentales un modèle, on risque de mettre en danger l'idée même de démocratie.

La situation révélée par la pandémie nous conduit aussi à réfléchir sur les ruptures et les continuités historiques. L'hypothèse des discontinuités ne peut pas être écartée. La rupture écologique conduit à réfléchir à ce qu'implique une crise de civilisation, en prenant la mesure des bouleversements qui en résultent. Une crise de civilisation conduit à des bouleversements que certains peuvent qualifier d'effondrement, qui caractérise des processus et n'implique pas de tomber dans les peurs millénaristes. La chute de l'empire romain n'a pas été

la fin du monde. Elle a donné naissance à de nouvelles civilisations. Fernand Braudel disait dans une interview (je cite de mémoire) : « dans mon livre *L'identité de la France*, je suis en train de rédiger la partie sur Vercingétorix et je suis très triste de la défaite d'Alésia car elle a retardé la crise de l'empire romain et l'avancée de tous les barbares porteurs de nouvelles civilisations ». Rappelons que « barbares » désignait les étrangers qui ne parlent pas la même langue. Samir Amin rappelait que Edward Gibbon, qui a popularisé l'idée de la décadence de l'empire romain, avait sous-estimé les quelques siècles d'une brillante civilisation, celle de l'empire d'Orient.

Il s'agit de prendre conscience que nous sommes au tout début d'une longue transition, qui ne sera pas linéaire, vers une transformation écologique, sociale, démocratique et géopolitique. Pandémie et climat : nous avons aujourd'hui une conjugaison des phénomènes qui affaiblissent le monde occidental, analogues à ceux qui affaiblirent l'Empire romain occidental. Qu'il se soit effondré ne veut pas dire que la civilisation s'est arrêtée. Le Moyen Âge n'a pas été une période obscure, il a été une période d'émergence d'une nouvelle civilisation. Ce que certains appellent aujourd'hui l'effondrement, c'est en fait la préparation d'une nouvelle civilisation. Ce n'est pas la fin du monde.

Retour sur le présent [12]

Prendre conscience du temps long n'enlève rien à la liberté d'écrire l'Histoire, d'inventer des nouveaux chemins par rapport aux incertitudes et aux contradictions. Qu'est-ce qui risque de se passer maintenant ? Deux grandes possibilités vont cohabiter, s'affronter.

La première, c'est une reprise en main. Ceux qui, à un moment donné, ont été obligés de lâcher du lest, vont essayer de reprendre les pouvoirs économiques, financiers, y compris militaires. Nous allons avoir ce que nous avons déjà, c'est-à-dire la montée de régimes qui s'appuient sur des idéologies racistes, xénophobes et sécuritaires soutenues par une partie des populations qui, face à la peur, acceptent les propositions conservatrices, réactionnaires. Les

Trump, Orban, Modi, Bolsonaro vont continuer à prospérer. Nous allons probablement voir se multiplier des formes de ce capitalisme apparu après la crise de 2007, un néolibéralisme que nous appelons austéritaire, soit un mélange d'austérité et d'autoritaire et qui risque de devenir un néolibéralisme dictatorial. Les reprises de contrôle vont être très brutales, ce sera la stratégie du choc décrite par Naomi Klein. Elles ne se limiteront pas aux attaques contre les libertés et à l'augmentation des violences policières. Des conflits multiples vont se développer, des guerres aussi dont on sait qu'elles sont une manière de rétablir l'ordre.

En face, les résistances seront également puissantes. On va assister à une multiplication de protestations, de manifestations, de révoltes. En 2019, une étude a répertorié quarante-sept pays, soit un quart des pays du monde, qui ont connu des mouvements sociaux d'une grande ampleur et souvent insurrectionnels. L'Irak, l'Algérie, le Soudan, Hong-Kong... Ces mouvements s'appuient sur des changements qui étaient déjà en cours avant la pandémie.

On va également assister à l'émergence d'idées et de propositions nouvelles. On retrouve la phrase magnifique d'Antonio Gramsci. Dans ses *Carnets de prison*, il écrivait : « Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ». On y est : les monstres sont là, le vieux monde se meurt, où est donc le nouveau monde ?

On peut distinguer au moins cinq changements majeurs qui préparent le nouveau monde. Le premier est la révolution des droits des femmes qui remet en cause de rapports sociaux millénaires. Comme toute révolution, celle-ci a produit des violences, notamment des violences contre les femmes. Le deuxième grand changement est la rupture écologique qui dépasse largement la seule question du climat, mais englobe la biodiversité, l'existence des espèces menacées, c'est une révolution philosophique. Le troisième grand bouleversement, c'est le numérique et les biotechnologies. Nous sommes en plein dedans. Avec le télé-monde, la question sanitaire, les biotechnologies, les nouvelles

formes de domination et d'exploitation, comme on le voit avec les Gafam, les laboratoires pharmaceutiques ; c'est aussi une révolution du langage et de l'écriture. La quatrième grande révolution est celle de la deuxième phase de la décolonisation. Au moment de la décolonisation, on disait : « Les États veulent leur indépendance. Les nations veulent leur libération. Les peuples veulent la révolution. » La première étape a été réalisée, la deuxième phase est en cours. La carte du monde se recompose. Enfin, cinquième bouleversement : le changement démographique de la planète qui pose le problème de la cohabitation entre les jeunes et les vieux, d'ailleurs posée de façon très différente suivant les pays, les migrations, la scolarisation.

Voilà ce qui poussait vers le nouveau monde avant la pandémie et que la pandémie va vérifier et compléter. À cela viennent s'ajouter de nouvelles propositions pour l'obtention de droits : droit à la santé, droit à l'éducation, droit au revenu qui, il y a peu, apparaissait comme complètement utopique, droit au travail, droit aux services publics, droit à une action publique qui n'est pas uniquement la bureaucratie et l'État, droit des communs par rapport à la propriété. Nous avons brutalement une floraison extraordinaire d'idées nouvelles. Évidemment, elles ne vont pas s'imposer tout de suite. Elles sont le support de ce que peut être le nouveau monde.

La bataille contre l'hégémonie culturelle du néolibéralisme et du capitalisme financier est engagée, et avec elle la remise en cause de l'individualisme, des inégalités, des discriminations. Cette rupture ne sera pas facile. Les propositions vont prendre des formes différentes selon les régions. La situation n'est évidemment pas la même selon qu'on réside en Asie, en Chine, en Amazonie, en France, en Amérique du Nord ou en Afrique. Les mouvements sociaux et citoyens prendront des formes très différentes et s'inscriront à des niveaux également très différents : global, régional, national, local. Par exemple, une des propositions passionnantes qui émerge aux États-Unis est celle portée par Alexandria Ocasio-Cortez et les trois autres jeunes femmes parlementaires membre, du DSA (Democratic Socialists of America), proches de Bernie Sanders. Elle prône un vaste plan

d'investissement pour stopper le réchauffement climatique, tout en promouvant la justice sociale et la santé publique. En Europe, on retrouvera une partie des propositions du Green New Deal, mais en y ajoutant des spécificités. Ce n'est pas le socialisme, mais c'est le rejet du néolibéralisme et l'ouverture de nouveaux possibles.

La conjonction de la pandémie et du climat confirme d'une certaine manière le mouvement altermondialiste ; elle l'oblige aussi à se réinventer

pour tenir compte de l'évolution de la situation. Le mouvement altermondialiste affirme que la réponse à la mondialisation néolibérale doit se déployer à toutes les échelles : locales, nationales, par grandes régions géoculturelles, mondiale. Ce n'est pas le nationalisme. C'est l'internationalisme et l'altermondialisme. C'est la construction d'un autre monde possible et nécessaire, au sens propre du terme, qui doit faire l'objet d'une réflexion globale.

3 juin 2020

Notes

[1] Kyle Harper, Comment l'empire romain s'est effondré éditions La Découverte 2019

(version française de *The Fate of Rome*, Princeton University Press, 2017)

Une [interview de Kyle Harper à AOC média](#), envoyée par Marie Christine Vergiat a été diffusée sur la liste du collectif cedetim).

[2] De Paul Valéry ; voir Geneviève Azam, *Le temps du monde fini*, Éditions les liens qui libèrent, 2010.

[3] Edward Gibbon (trad. Jacqueline Rémillet), Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain, Paris, Éditions Robert Laffont, coll. « Les Grands monuments de l'histoire » (no 2), 1970 (la première édition anglaise a été publiée de 1776 à 1788).

[4] L'Holocène est une époque géologique, celle des 10 000 dernières années, la deuxième et dernière période du Quaternaire. C'est un interglaciaire, une période relativement chaude. Au cours de l'Holocène, la température s'élève notablement. Les précipitations augmentent en zone tropicale, entraînant une diminution des zones désertiques. Les zones habitables se décalent vers le Nord, alors que le niveau marin remonte, isolant par exemple les îles britanniques du continent européen. Une dégradation est liée à la combinaison des causes orbitales et océaniques et à des variations de l'activité solaire. Le refroidissement global est marqué par des anomalies climatiques l'optimum climatique romain et le réchauffement climatique actuel qui suit le petit âge glaciaire.

Certains géologues proposent de définir une période géologique de l'histoire de la Terre qui succéderait à l'Holocène, ce serait l'Anthropocène qui a été proposée pour caractériser l'ensemble des événements géologiques qui se sont produits depuis que les activités humaines ont une incidence globale significative sur l'écosystème terrestre. L'influence de l'être humain sur la biosphère serait devenue une « force géologique » majeure capable de marquer la lithosphère. La période la plus récente de l'anthropocène est parfois dite la grande accélération, car de nombreux indicateurs y présentent des courbes de type exponentiel. (extrait de Wikipedia).

[5] Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Arthaud, 1985.

[6] Immanuel Wallerstein, *Le capitalisme historique*, Paris, Arthaud 1985.

[7] Darwis Khudori, « [La montée de l'Asie et la polarisation des forces mondiales : galaxie occidentale et constellation bandung](#) », version française publiée dans le mensuel le FINANCIAL AFRIK no. 70 du 15/05/2020.

[8] Darwis Khudori cite Kishore Mahbubani, *The Economist*, 20 avril 2020.

[9] Monique Chemillier Gendreau, « [Pour un conseil mondial de la Résistance](#) ».

[10] Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, Éditions Arthaud Flammarion, 1987.

[11] Samir Amin, *Le développement inégal*, Éditions de Minuit, 1973.

[12] Cette partie reprend l'article de Siné mensuel d'août 2020 : Gustave Massiah, « Imaginons l'après de l'effondrement qui vient », propos recueilli par Véronique Brocard.

Charybde et Scylla

vendredi 26 juin 2020, par [Jacques Cossart](#)

Parfois, souvent peut-être, il faut choisir comme vont devoir le faire les électeurs états-uniens. On sait l'attachement de Monsieur Trump au multilatéralisme ! On sait aussi combien le capitalisme international a su préserver l'essentiel dans la *gouvernance* mondiale mise en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ; les États-Unis et l'Europe occidentale s'attribuèrent un précieux droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies et convinrent *in petto* que la direction générale du Fonds monétaire international serait désignée par un gouvernement européen [1] tandis que la présidence de la Banque mondiale reviendrait aux États-Unis [2].

Mais, quand on est aux manettes du capitalisme, c'est-à-dire du monde, on ne prend jamais trop de précautions ; parfois les gens mis en place [3] vont jusqu'à produire des rapports mettant en évidence le résultats de leurs travaux. Les inconscients ! [4]

Il y a près de vingt ans, Joseph Stiglitz qui allait se voir attribuer le prix de la Banque de Suède en sciences économiques, abusivement désigné souvent comme le Nobel d'économie, publia *Globalization and Its Discontents* [5] particulièrement bien documenté qui, aujourd'hui, n'a guère pris de rides.

Ainsi, le locataire actuel de la Maison Blanche, a-t-il désigné un de ses conseillers, David Malpass, pour remplacer Jim Yong Kim démissionnaire de son poste à la Banque mondiale. Malpass fut élu en avril 2019 à l'unanimité des voix du Conseil de la Banque, y compris donc celle de l'administrateur français. Pourtant, l'homme désigné était parfaitement connu avant même d'être économiste en chef du puissant groupe financier *Bear Stearns* ou chroniqueur au *Wall street journal* ; il était déjà présent en effet dans les équipes de Ronald Reagan et de Bush père. Il est aussi un fervent climato-sceptique et un ardent contempteur du multilatéralisme ; c'est dire s'il présentait toutes les compétences pour occuper le poste providentiellement vacant à la Banque mondiale.

Il décida d'aller vite en besogne ; on ne sait jamais ! À ses yeux et ceux de son maître, le groupe des économistes de la Banque mondiale n'est guère sûr et il considère beaucoup d'entre eux comme de

dangereux satrapes. Il convient donc de nommer quelqu'un qui saura mater cette bande de gauchistes.

Il pense avoir trouvé la perle rare, puisque, le 15 juin 2020, Carmen Reinhart – ancienne directrice adjointe au FMI et précédemment vice-présidente chez *Bear Stearns* avant que celle-ci soit mise en faillite lors de la crise de 2008 et reprise par JP Morgan Chase – prend ses fonctions de vice-présidente, économiste en chef de la Banque mondiale ; elle se compare elle-même à Sherlock Holmes, dotée d'un sens aigu de pragmatisme. Dans quels limbes obscurs la politique et, maintenant, l'économie, seraient-elles encore sans le pragmatisme ?

Las, quand il s'agit de rigueur, elle n'est jamais véritablement pertinente, selon les bien-pensants, que lorsqu'elle s'applique à la plus grande part de la population mondiale. Selon le [World inequality report](#), on observe en 2050, dans l'une des trois projections étudiées (figure E10), que les titulaires des 1 % des plus hauts revenus pourraient s'approprier en 2050, 28 % du total pendant que la moitié de la population mondiale se verrait gratifiée d'à peine plus de 5 %.

On sait aussi que, à l'aune des mêmes, la dette – publique il va de soi alors que, par définition, celle-ci est toujours remboursable et serait, à l'heure actuelle, la moitié de la dette privée – est le pire des mécanismes à mettre en œuvre. Encore faut-il, quand on est économiste de renom le montrer avec des chiffres. Aussi, madame Reinhart s'était, avec son collègue Kenneth Rogoff, mise à la tâche. Ils

concluait dans leur [étude](#) s'étalant sur 200 ans et censée porter sur 44 pays, qu'une dette atteignant 90 % du PIB conduisait inévitablement les pays considérés à la récession. Mais voilà que deux étudiants mirent en évidence plusieurs erreurs grossières qui conduisirent le FMI à publier une étude affirmant qu'il n'existait aucun seuil à partir duquel l'apocalypse se déclençait. L'organisme gauchiste bien connu sous le nom de Réserve fédérale des États-Unis publia une [étude](#) dans laquelle on peut, notamment, lire : « nous constatons que, pour les personnes vivant sous le choc de la Grande récession, les pertes moyennes de bien-être sont notablement plus faibles dans une économie avec sécurité sociale que dans une économie sans un programme de sécurité sociale ». On retrouve encore dans les articles de presse publiés à l'occasion de

cette nomination, des références laudatives à cette étude [6]. Monsieur Malpass n'allait d'ailleurs pas se laisser impressionner par ces fausses notes, il présenta ainsi sa recrue « je suis très heureux d'accueillir Carmen [...] au moment où nous intensifions nos efforts pour rétablir la croissance et faire face aux crises urgentes de la dette et de la récession ». Comme on dit chez ces gens-là, ce ne sont pas leurs études qui sont fausses mais, tout simplement, les faits qui ne s'y adaptent pas.

Après l'arrivée de Carmen Reinhart à la Banque mondiale telle que voulue par Trump sans qu'aucun pays n'y trouve à redire, on peut être assuré d'au moins une chose, l'établissement ne prêchera ni en faveur de l'environnement ni pour soutenir les pays pauvres.

Notes

[1] La France a, depuis 1946, détenu 5 fois ce poste pendant un total de 44 ans ; la dernière l'ayant occupé a été l'ancienne ministre de Nicolas Sarkozy, Christine Lagarde.

[2] L'un des titulaires fut Robert McNamara qui avait été nommé par J.F. Kennedy, Secrétaire à la défense en 1960 et y resta jusqu'à sa démission en 1968 au plus fort de la guerre menée contre le Vietnam qu'il savait *ingagnable*.

[3] La Banque mondiale et ses filiales emploient à plein temps, quelque 12 000 personnes et le FMI environ 2 700.

[4] Lire entre autres « [Néolibéralisme ! Quoi, se serait-on trompé ?](#) »

[5] J. E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002.

[6] Julien Bouissou, *Le Monde*, 14 et 15 juin 2020 « Dans un article de 2010, elle démontre que les pays avec un endettement supérieur à 90 % de leur produit intérieur brut (PIB) avaient une croissance plus faible que les autres, ce qui l'a rangée du côté des défenseurs de l'austérité ».

Quelle vision du développement pour les féministes

vendredi 26 juin 2020, par [Denise Comanne](#)

Cette année nous commémorerons le 10^e anniversaire du décès de Denise Comanne survenu le 28 mai 2010 ainsi que le trentième anniversaire de la création du CADTM en mars 1990.

Nous republions cet article de Denise Comanne, 15 ans après sa publication en 2005. Dans cet article Denise Comanne, qui avait contribué à fonder le CADTM en 1990, critique la notion de développement promue par les institutions internationales comme la [Banque mondiale](#) et le [FMI](#).

Elle critique également la bonne gouvernance mondiale telle que présentée par l'ONU car elle constitue en fait une « savante neutralisation des mouvements sociaux ». Denise Comanne dénonce les tentatives de récupération du mouvement féministe par différentes institutions. Elle critique également la manière dont les femmes pauvres font l'objet de l'attention des institutions internationales de la [mondialisation](#) néo-libérale. Elle montre que ces institutions internationales se sont lancées dans la promotion du micro-crédit. Denise Comanne présente une critique équilibrée du micro crédit à une époque où très peu de voix dissonantes se faisaient entendre. Enfin Denise Comanne insiste sur l'importance des mobilisations féministes et notamment celles organisées par la Marche Mondiale des Femmes. En bref c'est un article qui reste d'un grand intérêt et d'une réelle actualité.

Il faut tout d'abord écarter l'idée que le développement est quelque chose de progressiste en soi. Si, comme le dit Jules Falquet [1], « le terme 'développement' est un raccourci ou un euphémisme pour parler de l'organisation de la production, du commerce et de la consommation », on se rend compte les partis et gouvernements de droite, de gauche, du centre, les diverses institutions qu'ils composent, bref tout l'éventail politique, peuvent « faire du développement » en prônant tout et son contraire. Les orientations du développement dépendent donc des rapports de forces entre différents secteurs qui ont des intérêts contradictoires. Des contradictions qui jouent au niveau des relations capital/travail, au niveau des rapports Est/Ouest et Nord/Sud (colonialisme et

impérialisme) et au niveau des rapports sociaux de sexe et de la division sexuelle du travail.

Il ne faut donc pas s'étonner que le FMI et la Banque mondiale, en imposant des plans d'[ajustement structurel](#), appliquent leur vision du développement, leur vision de la production, leur vision du commerce, leur vision de la consommation.

La définition « orthodoxe » du développement que ces institutions véhiculent correspond à la croissance du [PNB](#). [2]

Rappelons que l'immense travail non rémunéré des femmes n'est pas intégré au calcul du PNB. Une grande partie des femmes dans le monde, et particulièrement dans les pays du Tiers Monde, se situent donc d'entrée de jeu hors sujet du développement. Cette définition du développement colle d'ailleurs parfaitement avec les conditions externes indispensables pour la reproduction du capitalisme : la partie non rémunérée du travail des femmes (travail ménager, entretien de la maison, soins et éducation des enfants, production des aliments dans les potagers, transport de l'eau et du bois de cuisson, etc.) qui assure la reproduction de la force de travail nécessaire sans que son coût ne soit à charge du capitalisme, d'une part, et le pillage des matières premières et cultures commerciales du Tiers Monde sans prendre en compte le coût écologique et le coût humain où, encore une fois les femmes sont les grandes perdantes, d'autre part.

Ce qui permet à Maria Mies de dire que « *Les femmes, la nature et les peuples et pays étrangers sont les colonies de l'Homme blanc. Sans leur colonisation, c'est-à-dire, la subordination dans le but d'une*

appropriation prédatrice (exploitation), la fameuse civilisation occidentale n'existerait pas » [3].

1. Que faire des femmes dans la mondialisation ?

Les institutions de Bretton Woods, bien ancrées dans le système capitaliste, que ce soit les institutions « gentilles » comme l'ONU et ses agences, ou « méchantes » comme le FMI et la Banque mondiale, ont malgré tout un problème avec les femmes. Selon l'analyse de Robert Biel [4], si le système choisit de laisser les femmes en marge de la mondialisation (des mécanismes effrénés de production et de marché), il respecte la vision normative de la sphère privée à laquelle séculairement les femmes sont confinées, mais ce choix comporte une facette négative : le système accuse une baisse du potentiel d'exploitation et donc, une baisse du profit. D'un autre côté, si les femmes sont trop exploitées par et dans leur insertion au marché, on risque de voir s'effondrer le système global sur lequel reposent les piliers du patriarcat.

À certaines époques et à certains endroits, l'État est intervenu de manière à sacrifier le profit à court terme pour maintenir le profit à long terme. Cette fonction de l'État s'est diluée au cours des vingt-cinq dernières années avec son ralliement aux politiques néo-libérales. Le rôle de l'État a été significatif en effet partout pour aider les entreprises à réaliser leurs objectifs : la flexibilité, la baisse du coût salarial.

Que s'est-il passé au niveau international ? Il semblerait que la Banque mondiale s'essaie à jouer ce rôle notamment en s'appuyant sur la notion d'*empowerment* des femmes (donner du pouvoir, ce qui peut se comprendre dans le contexte capitaliste, par « développer afin d'exploiter ») qui consiste dans les faits à limiter quelque peu l'exploitation actuelle dans l'intérêt de l'exploitation future.

L'*empowerment* dont se gargarisent les institutions onusiennes et multilatérales (ainsi malheureusement qu'un grand nombre d'ONG) se greffe en effet sur des relations inchangées où le travail des femmes n'a pas

été modernisé et où l'exploitation prédominante se situe encore en dehors de la sphère monétarisée officielle.

Il s'agit donc d'assurer la permanence de l'exploitation dans un contexte où l'oppression et l'exploitation des femmes génèrent une résistance des femmes qui peut s'avérer très dangereuse pour l'ensemble du système. Il faut donc fournir un débouché sûr à cette protestation notamment en la cooptant.

Et à ce niveau-là, les initiatives sont nombreuses : il y a une opération de grande envergure de récupération de tout ce qui peut être subversif dans la lutte des femmes, de ce qui a constitué un modèle de développement féministe véritablement porteur de transformation.

2. Comment « donner du pouvoir » permet de mieux soumettre

Cela a évidemment rapport avec l'évolution profonde des rapports politiques et sociaux, indépendamment même de la lutte féministe mais bien sûr avec une incidence profonde sur celle-ci.

Une des déclarations les plus progressistes de l'ONU en ce qui concerne les femmes est la déclaration de Mexico et le plan d'action qui en découlait : elle date de 1976 et s'inscrit donc encore dans le cadre de la promotion du Nouvel Ordre Économique international (NOEI) consécutif à Bandoeng, à la création du [mouvement des non-alignés](#), à l'époque des luttes d'émancipation des peuples. On y considère par exemple qu'un des principaux moyens d'intégrer les femmes au processus de développement passe par l'industrialisation. A cette époque, l'émancipation politique, économique et sociale des femmes se conçoit de manière intégrée avec l'émancipation des peuples et les luttes de libération nationales.

Depuis lors, la revendication de l'émancipation des femmes n'est plus liée à une revendication de changement des rapports de force. L'*empowerment* de l'ONU et de la Banque mondiale, comme augmentation du pouvoir d'action, se situe dans la

logique du marché omnipotent et de la citoyenneté : il s'agit d'une capacité individuelle de se prendre en charge. C'est donc une rupture profonde avec la lutte des femmes pour des changements systémiques. Ceci force également une réflexion sur la citoyenneté en général - l'expression tient le haut du pavé en ce moment - qui, si elle a ceci de bon qu'elle renvoie chaque individu à la nécessité d'agir, fait l'impasse sur le mode d'organisation des citoyens et sur la nécessité des luttes collectives pour faire triompher leurs revendications.

La bonne gouvernance mondiale de l'ONU constitue en fait une « *savante neutralisation des mouvements sociaux* » [5]. Elle s'est posée en alliée des femmes [6] pour imposer, avec d'autres organisations internationales, un « développement » consensuel qui est en réalité diamétralement opposé tant aux intérêts des femmes qu'aux analyses radicalement transformatrices du féminisme. Je distingue en effet ces deux aspects : même sans envisager l'émancipation totale des femmes (que l'on pourrait définir simplement par l'absence de toute domination culturelle, sociale, économique et politique), certaines organisations se concentrent sur des acquis partiels pour les femmes. Malheureusement, même à ce niveau, les indicateurs de la condition des femmes dans le monde, loin de s'améliorer globalement, accusent des régressions dramatiques par l'application généralisée des politiques néolibérales.

De « décennie de la femme » (1975 - 1985) en conférences mondiales (Mexico, Copenhague, Nairobi, Pékin), l'ONU est toutefois parvenue à tisser un système d'espaces internationaux de débat et de participation qui a une influence croissante sur le mouvement des femmes et la réflexion féministe. Pour certaines féministes du Nord et du Sud, il s'agit d'une victoire puisque la perspective de genre a été introduite jusque dans l'agenda de l'ONU. Cette évolution s'est accompagnée un peu partout dans le monde de la création de ministères et de secrétariats d'État féminins, de changements législatifs, de budgets importants pour promouvoir l'équité du genre.

L'offensive est telle qu'elle force la réflexion des

mouvements féministes notamment d'Amérique latine et de la Caraïbe. Le mouvement féministe semble devenu un vaste champ d'ONG professionnalisées avec des conséquences pour le moins perverses :

- l'*inflation* de financements internationaux entraîne une lutte des organisations de femmes pour leur accès et une concentration du pouvoir aux ONG qui ont obtenu cet accès ;
 - l'agenda, les priorités sont déterminés non par les femmes mais par les instances de l'ONU ;
 - la professionnalisation se réalise au détriment de la militance, ce qui entraîne une marginalisation de la composante utopiste ou radicale du mouvement ;
 - l'ancrage local se perd : les réunions internationales consomment toute l'énergie au détriment du travail quotidien sur le terrain ;
 - la proposition féministe globale se parcellise en thèmes fragmentés et déconnectés qui répondent à l'urgence au lieu de transformer le système ;
 - une « élite » féministe formée d'expertes en genre aux conférences internationales s'éloigne des femmes du commun.
- Les ONG deviennent sous traitantes de l'ONU qui, elle, profite des potentialités des femmes et neutralise les voix critiques du mouvement féministe : traiter avec des « partenaires », avec la « société civile » est moins menaçant que traiter avec des mouvements sociaux.

Bref, on assiste à une dépolitisation du mouvement, à sa perte d'autonomie d'où, une perte de radicalité et de potentialité transformatrice. Il est très important d'acter que ces dangers, ces risques ne concernent pas uniquement le mouvement féministe mais valent pour la majorité des mouvements sociaux.

3. Le développement passe à la trappe : vive la lutte contre la pauvreté !

À partir du moment où la dimension du développement en tant que projet national de modernisation a disparu, à partir au moment aussi où beaucoup d'organisations de femmes ont abandonné un projet global de transformation, le développement social s'est dissout dans la lutte contre la pauvreté.

Dans les décennies précédentes, la pauvreté a été traitée comme un déficit de développement, autrement dit comme un problème économique, social et politique. Depuis peu, on focalise l'attention de l'opinion et des décideurs publics sur la pauvreté des femmes : cette association *pauvreté/femmes* permet d'éviter de parler des facteurs macro-économiques. La pauvreté devient alors un problème moral, culturel, un problème de discrimination. Pour résoudre le problème sous cet angle, il n'est alors plus question d'un programme global d'intégration des femmes à la sphère salariale, d'augmentation des salaires, d'accès à la sécurité sociale. Il suffit de mettre en place des projets sociaux « anti-discriminatoires ». Et, encore mieux, des projets sociaux qui soient pris en charge par les femmes elles-mêmes. Cette stratégie suit la logique imperturbable du désengagement de l'État : « *L'État social est remplacé par les mères sociales* » comme le dit en une formule frappante Francine Mestrum. [7] La lutte des femmes dans leur globalité pour la distribution des ressources disponibles est remplacée par le droit d'une minorité d'entre elles à les produire elles-mêmes.

Il n'est pas ici question de nier la pauvreté écrasante des femmes dans le monde. En effet, dans la réalité, le quotidien des femmes empire de manière dramatique sous les effets de la mondialisation capitaliste. Mais les solutions proposées sont à manipuler avec des pincettes.

Deux thèmes permettent de considérer assez finement les enjeux au niveau du développement « conception néo-libérale » et de l'instrumentalisation des femmes qu'il met en place : la lutte contre la pauvreté et le micro-crédit.

Concernant la lutte contre la pauvreté, il est essentiel de lire la contribution de Francine Mestrum, « *De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial* » [8]. Elle commence par faire le lien entre une conférence de l'ONU en 1946 où il apparaît que l'égalité n'est pas réclamée pour les femmes en tant que telles [9] mais parce que cette égalité sert l'intérêt commun (les droits qui leur seront attribués sont immédiatement mis au service de l'humanité) et la lutte contre la pauvreté actuelle qui se place dans le même contexte : faire progresser les femmes fait progresser l'humanité. Il faut vraiment insister sur ce *distinguo* : les hommes ont des droits, point ; les femmes ont des droits *parce qu'elles servent* à quelque chose.

Le droit au développement n'est plus un droit maintenant : il se mérite. Il y a donc des pauvres qui méritent le développement (la lutte contre leur pauvreté) et d'autres pas. On ciblera donc les pauvres qui se responsabilisent (comme citoyens), qui participent à leur auto-assistance, non pas donc les plus pauvres mais ceux dont l'intérêt privé coïncide avec l'intérêt commun. Et là, les femmes (les femmes pauvres) sont championnes : on attend d'elles (et on sait) qu'elles produisent des biens publics qui profitent à l'ensemble de la société. En effet, « *la femme pauvre a la particularité d'intérioriser tout ce qui l'entoure, sa famille, sa communauté, son environnement naturel. (...) Elles identifient leur intérêt privé à l'intérêt de la famille et de la communauté et elles servent donc automatiquement et spontanément l'intérêt commun.* » [10]

Il s'agit donc, dans le cadre de la mondialisation capitaliste, d'éliminer les discriminations à l'égard des femmes, de stopper la sous-utilisation de ces ressources humaines, de produire un environnement favorable à leur émergence dans la sphère économique (autrement dit, la sphère publique). Mais, dans le même temps, il est crucial pour le système capitaliste de préserver les normes culturelles, les traditions sociales qui permettent, dès que cela devient nécessaire, de les renvoyer à la sphère privée. Le socle patriarcal doit subsister de manière à ce que les femmes continuent d'accepter « par obligation sociale » le rôle qui leur y est dévolu.

Tout en permettant aux femmes (pauvres) de participer au marché (*empowerment*), les mesures préconisées à cet effet n'allègent en rien la charge de leur travail domestique. Que du contraire, leurs responsabilités à ce niveau augmentent puisque le désengagement de l'État des services publics, le recouvrement des coûts par la participation des « citoyens » (dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment) constituent les autres mesures de l'ajustement structurel dans lequel se greffe cet *empowerment*. Francine Mestrum est très claire à ce sujet : « *Si les familles pauvres méritent un appui, c'est d'ailleurs précisément pour éviter que des responsabilités familiales soient transférées aux institutions collectives et nationales* ». [11]

La valeur du travail domestique des femmes reste donc une valeur intrinsèque, même si elle devient virtuelle dans certains cas, qui souligne la prévalence de la fonction reproductive (sphère privée) sur la fonction productive (sphère publique).

Cela entraîne une ambiguïté et un parcours d'équilibriste constants de la part de institutions internationales : concilier l'*empowerment* avec le rôle séculaire des femmes (concentré sur la maternité biologique) n'est pas une mince affaire. A tout moment en effet, la maternité biologique peut entrer en conflit avec la stratégie d'*empowerment* prônée par les institutions internationales. Par exemple, l'intérêt privé des femmes pauvres - avoir beaucoup d'enfants - pose le problème de la croissance démographique que les institutions prétendent freiner à tout prix. Cependant, celles-ci ne veulent en aucun cas généraliser et améliorer des politiques de sécurité sociale qui seraient les seules mesures aptes à bloquer la croissance démographique et seules mesures collectives capables de donner un véritable pouvoir aux femmes.

Autre exemple, il est reconnu que les femmes chefs de ménage se retrouvent bien souvent dans une meilleure situation socio-économique que des ménages mixtes. Cela pourrait constituer d'une certaine façon un tremplin à l'*empowerment* des femmes mais c'est là une voie dangereuse car cela risque de remettre en cause la famille comme cellule de base de la société (avec le rôle mineur des femmes

qui y est attribué) en intégrant de plus en plus les femmes aux concepts qui représentaient le « développement » dans le passé : le salariat, des politiques sociales pour les petits enfants, la sécurité sociale, etc.

Les mères pauvres de familles nombreuses, les mères célibataires sont donc rétrogradées à la catégorie des pauvres non méritants : elles cessent de servir l'intérêt commun.

4. Micro is beautiful

Une autre stratégie est promue dans le même sens par les institutions internationales : les micro-projets et micro-entreprises soutenus par les micro-crédits [12].

Il ne faut pas perdre de vue que cette « solution » est proposée dans le contexte des plans d'ajustement structurel où les pauvres, et les femmes pauvres surtout, ont besoin de ressources monétaires pour accomplir leur rôle social. Exemple, une maman pouvait conduire ses enfants malades à l'hôpital ou au centre de santé et recevoir des soins gratuitement. A l'heure de l'ajustement structurel, les budgets sociaux des États ont été laminés et l'idéologie libérale a imposé la participation des patients au coût des soins (le recouvrement des coûts). Les femmes rendues pauvres par l'ajustement structurel, confrontées à leur obligation sociale de reproduction de la force de travail, doivent donc maintenant trouver les fonds nécessaires pour ce faire. Elles paient, la plupart du temps en s'endettant, des services qu'elles avaient auparavant soit gratuitement soit naturellement.

Dans le Tiers Monde, c'est essentiellement dans le secteur informel (petits commerces de rue, petit artisanat domestique, etc.) qu'elles trouvent des ressources monétaires. Le micro-crédit est tourné essentiellement vers l'économie informelle et il est donc important de comprendre combien il constitue une trouvaille, un complément ingénieux au plan d'ajustement structurel. Rien que cet élément porte en soi la nécessité d'une réflexion critique sur l'engouement forcené que les institutions financières

internationales, Banque mondiale en tête (relayées par les présidents français et brésilien, Jacques Chirac et Lula, et par l'ONU qui a décrété cette année 2005 « Année du micro-crédit »), veulent susciter à cet égard. En effet, miser à fond sur la carte du micro-crédit empêche une véritable remise en cause des plans d'ajustement structurel : à quoi sert-il de chercher des solutions collectives quand il est prouvé que des individus (combien ?) peuvent s'en sortir. Il est donc urgent de dépasser l'admiration innée qu'on nous demande de ressentir face à la « débrouillardise » des femmes pauvres, pour réfléchir avec elles sur la pièce dans laquelle on veut les faire jouer et le rôle qu'on leur y donne.

Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou recensent plusieurs arguments qui remettent en cause la légitimité et l'efficacité du micro-crédit.

Contrairement au message médiatique, ce ne sont pas les « vrais » pauvres qui ont accès au micro-crédit : il faut déjà avoir un bagage minimum à proposer au bailleur de fonds (quel qu'il soit : Banque mondiale, banque privée, ONG...). Le bailleur de fonds en effet se soucie de la viabilité financière du projet. Ceci constitue une barrière qui entraîne déjà un renoncement spontané, une sorte « d'auto-exclusion » de la part d'une frange importante de la population pauvre.

La nature et la taille de l'activité économique et le volume du micro-crédit ne permettent pas de générer suffisamment de bénéfices pour franchir durablement le seuil de pauvreté.

Le [taux d'intérêt](#) dans certains cas est carrément usurier : « *Certaines banques affichent une rentabilité de 20 à 25 % pour le capital investi dans le microcrédit ; cela supposerait des taux d'intérêts proches de l'usure (50 %) (...) Dans certains pays du Sud-Est asiatique (Cambodge, Philippines...), certaines ONG de microfinance prêtent à des taux pouvant atteindre 60 % alors que les [banques commerciales](#) prêtent en moyenne à 12-18 % par an !* ». [13]

Le micro-crédit nécessite des conditions étroites de réussite : une société déjà très diversifiée économiquement où un réel pouvoir d'achat existe. Il

est courant qu'en raison de la structure patriarcale de la société, la femme verse le prêt du micro-crédit à son mari - qui ne s'en servira pas nécessairement à bon escient - mais, quoi qu'il en soit, c'est la femme qui encourra la responsabilité du remboursement.

Toujours dans le cadre de la société patriarcale, le micro-crédit est souvent la seule dot que la femme puisse apporter à son futur mari. Dans ce cas, bien sûr, le remboursement est plus qu'aléatoire et il entraîne des violences domestiques accrues. Asséner que 95 % des prêts de micro-crédits sont remboursés par les femmes n'exprime pas les difficultés qu'elles ont rencontrées à rembourser.

Ce dernier point amène à remarquer que le micro-crédit s'adresse aux femmes, spécifiquement en fonction de leur capacité de soumission (capacité de se plier aux lois du remboursement) et non en fonction de leur *empowerment*.

Un élément positif - et de taille - est cependant à prendre en considération : le micro-crédit représente pour les femmes qui s'y frottent, la possibilité de quitter la sphère privée dans laquelle tout se ligue à les confiner. Et cela, quels que soient les effets pervers que l'on peut énumérer.

C'est cet élément central - la volonté des femmes de sortir des carcans patriarcaux - qui devrait orienter la stratégie des mouvements sociaux, des mouvements de femmes/féministes en particulier. La stratégie du micro-crédit (intégration à un secteur productif sans l'accompagnement de la notion de salariat et de sécurité sociale) vise en effet davantage la survie et la stabilité sociale que le développement compris comme modernisation et changement social.

Il est une autre facette du micro-crédit à examiner minutieusement : au-delà du droit (ou du devoir) des femmes à s'endetter, le micro-crédit représente une récupération par les circuits du Nord de l'épargne des femmes. Le CADTM a déjà sonné l'alarme sur la mainmise que la Banque mondiale et les banques privées entendent exercer sur les envois des migrants vers leurs familles et communautés d'origine. [14] Ici, il s'agit de la captation des ressources financières informelles qui circulent

traditionnellement sous la forme d'économie solidaire. L'engouement pour le micro-crédit ferait oublier que les femmes du Tiers Monde ne l'ont pas attendu pour s'organiser et fonctionner : elles ne sont pas restées passives, elles ont créé leurs propres systèmes d'emprunt et de prêt sans passer par les banques. Hedwige Peemans-Poullet a d'ailleurs fait le rapprochement entre ces systèmes traditionnels du Sud (tontines, etc.) et les systèmes de protection sociale européens qui ont été construits sur des modèles mutualistes n'impliquant ni épargne individuelle, ni taux d'intérêts [15]. « L'effort d'épargne se situe davantage au cœur d'une relation de chacun avec les autres que d'une relation isolée de chacun dans le temps. [...Il s'agit d'un] mode de développement affranchi des contraintes extérieures, contrôlé par les intéressés et concernant les intéressés [...] » [16]. Cette phrase s'applique merveilleusement à l'ensemble de la problématique du Tiers Monde : le CADTM et d'autres mouvements soulignent sans arrêt la possibilité réellement existante d'un développement sans endettement.

5. Le micro-crédit engendre t-il l'empowerment tant souhaité des femmes ?

Bien évidemment, non dans le cadre du micro-crédit tel que défini ci-dessus et tel que promu par les institutions internationales. Dans ce cas, il constitue même un facteur d'appauvrissement des femmes.

Bien évidemment, oui dans le cadre d'organisations de femmes qui ont développé et adapté l'esprit initial des systèmes traditionnels. Il s'agit essentiellement d'organisations indiennes très puissantes dont l'origine remonte aux années '75 (encore une fois, les dates ne sont pas anodines) : « Ces organisations aident les femmes à prendre conscience de leurs droits et à les défendre, à améliorer leurs conditions de vie et leur statut social et encouragent chez elles l'esprit de solidarité par l'intermédiaire de groupes solidaires. (...) Ce sont ces groupes solidaires qui jouent un rôle essentiel pour l'accès des personnes démunies aux micro-crédits parce qu'ils permettent de remplacer des garanties collatérales par la caution

du groupe pour les crédits individuels. La pression sociale joue donc le rôle d'une menace c'est-à-dire qu'elle incite l'emprunteur à ne pas adopter un comportement opportuniste. (...) Ces self help group (SHG) sont une occasion pour ces femmes d'exprimer leur volonté de créer des lieux de parole, d'action collective et de bâtir ainsi des espaces de sociabilité, d'autonomie, de négociation et d'accès au pouvoir. (...) Ces groupes solidaires peuvent dans certains cas donner une base à une éventuelle organisation de la lutte contre d'autres problèmes de société tels que la violence domestique, l'alcoolisme des conjoints, le système de dot (...). Rôle majeur des SHG dans la prise de pouvoir politique puisque bon nombre de femmes élues sont issues de SHG. » [17]

Donc, empowerment, micro-crédit, etc., la situation exige une analyse très fine pour garder le cap de l'émancipation des femmes dans le monde : ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, examiner dans quel contexte les initiatives sont prises et surtout tirer le bilan de chacune d'entre elles, sont des tâches qui requièrent le maintien et l'accroissement d'un mouvement et d'une conscience féministes.

6. Organisations de femmes, organisations féministes

On a examiné plus haut les dangers qui sous-tendent les relations entre les organisations de femmes et l'ONU où subsiste une forte culture patriarcale : priorité aux conférences internationales par rapport au travail de terrain, concurrence entre organisations à la limite de la déloyauté pour l'accès aux subventions, participation à des réunions où les organisations n'ont pas droit au vote et où tout a été préparé pour ne permettre aucune remise en cause de fond, trop d'attentes de changement de la part de l'ONU... Ces dangers sont également présents au niveau de la coopération internationale, bilatérale mais surtout multilatérale : là, il y a beaucoup d'argent en jeu. Les risques sont accrus : on constate en premier lieu la perte d'autonomie politique : les priorités thématiques changent au gré de la volonté des bailleurs de fonds, des coordinations se créent sur demande en vue d'obtenir des fonds. En

deuxième lieu, une perte d'autonomie administrative : les organisations sont obligées de modifier leurs critères, leurs méthodes, leurs comptabilités pour s'adapter aux exigences des bailleurs de fonds. Les organisations de femmes reproduisent alors la culture hiérarchique patriarcale et font preuve de manquements éthiques absolument étrangers à leur origine et à leur essence : les rapports verticaux entre organisations intermédiaires et organisations bénéficiaires entraînent des conflits et par conséquence l'affaiblissement de la conscience et de la force du mouvement. La corruption menace la transparence et la probité des organisations.

Mais surtout, il faut insister sur le fait que la dépendance créée par cette situation détériore et annihile la créativité du mouvement quand elle ne le mène pas tout simplement à sa perte : la diminution drastique des budgets de coopération internationale à laquelle on assiste, entraîne de fait l'arrêt brutal d'une série de projets. Comble du cynisme : les organisations sont alors renvoyées à la recherche de ressources nationales (ce qui est d'ailleurs coté positivement en termes de « indicateur de responsabilité sociale »), ressources de plus en plus aléatoires, comme on le sait, vu la mise en œuvre des mesures néo-libérales.

En principe, le risque évoqué est connu des organisations : elles ont le libre choix de refuser la dangereuse spirale de cette dépendance qui, on ne l'a pas encore abordé, peut naître également entre grosse ONG et petite ONG, entre ONG du Nord et ONG du Sud. Certaines organisations refusent de perdre leur autonomie mais on peut bien imaginer qu'elles sont rares vu les pressions exercées et le poids de l'idéologie dominante qui a réussi à pervertir les termes de l'émancipation des femmes, prônant la réussite individuelle au détriment de changements sociaux structurels.

7. Marche mondiale des femmes : le nouveau défi des féministes ?

La Marche mondiale des femmes, représentant plus de 6000 organisations issues de 161 pays, mérite

donc toute notre attention à ce propos. Vu son ampleur, elle se situe au dessus de la division « organisations cooptées » et « organisations radicales, critiques mais marginalisées » même si en son sein, on retrouve les expressions de ces deux grandes tendances définies de façon assez dichotomique.

Son plus grand mérite est de s'être constituée sur des bases propres, à travers des actions décidées par ses composantes, en dehors de tout agenda onusien ou de quelque autre institution internationale que ce soit. Son autre grand atout est de se définir comme un processus : cela a commencé et c'est une « *action permanente* », c'est quelque chose qui bouge et donc, c'est quelque chose de difficile à « attraper ». Les revendications de la Marche en 2000 constituent un socle qui, à nouveau, s'oriente vers un projet de changement global pour les femmes, un projet qui ne soit plus « réaliste et flexible » mais qui plonge au cœur même de la culture patriarcale et de domination.

Comme le mouvement altermondialiste dont elle constitue un pilier essentiel, la Marche porte en elle tous les défis et les espoirs. Face à l'institutionnalisation et à l'embrigadement des organisations de femmes, elle constitue un contrepoids indispensable pour faire renaître une véritable conscience féministe à l'échelle planétaire, une conscience nourrie de la diversité immense des vécus de femmes. Comme telle, elle est évidemment objet de toutes les attentions : les institutions internationales, largement discréditées au sein de la Marche mondiale, ne peuvent s'y attaquer frontalement : on a souligné comme il est peu facile pour elles de traiter avec un « mouvement social ». Mais on a vu également comment de savants dispositifs peuvent être mis en place pour récupérer toute la subversion des mouvements de femmes à partir du moment où ils menacent la stabilité de l'ordre patriarcal et capitaliste. C'est donc au niveau local, régional qu'il importe de veiller à toutes les entreprises de récupération (encore une fois, ce danger existe aussi pour toutes les composantes du mouvement altermondialiste) : elles peuvent provenir des instances gouvernementales spécialisées dans les affaires « familles et femmes » qui dès 2000, ont

soutenu dans certains pays (financièrement notamment) la Marche pour mieux la contrôler ; des coordinations nationales de femmes qui, incluant les instances « femmes » de partis au pouvoir, minimalisent elles-mêmes leur orientation de façon à sauvegarder un consensus d'autant plus mou qu'il est général ... Le processus de la Marche est donc à la fois très fort et très fragile. Il est de la responsabilité de chacune (organisation ou personne) d'en préserver l'avenir en remettant à l'ordre du jour un féminisme explicite, seul gage d'un changement social réel pour les femmes du monde entier.

La campagne de 2005 de la Marche n'est pas un remake de 2000. [18] Si le succès de 2000 avait été de remettre à l'ordre du jour la visibilité de l'invisible détresse des femmes, et cela à l'échelle planétaire, elle restait un large regroupement défensif de nature symbolique et généraliste. La campagne de 2005 va plus loin ; elle s'articule autour de trois axes : la Charte Mondiale des femmes pour l'Humanité qui est l'aboutissement d'un processus collectif d'élaboration (deux ans de discussions planétaires) ; la marche à relais qui a fait passer cette Charte à travers 53 pays, créant une foule d'événements et une myriade d'actions revendicatives, donnant des leçons de paix à tous les politiciens du monde (par exemple, la manifestation des femmes grecques et turques pour la réunification de Chypre) ; une action mondiale le 17 octobre prochain quand la marche à relais aboutira à Ouagadougou au Burkina Faso.

Cette action mondiale aura donc lieu le jour qui est consacré « journée internationale contre la pauvreté ». Il faudra se mobiliser afin que cette appellation ne soit plus une journée de plus dans l'agenda onusien pour donner bonne conscience à tous et toutes. Il faudra travailler et se battre pour dépasser les vœux pieux et passer à l'acte émancipateur de la véritable révolution des femmes dans le monde entier. Les outils sont là : gardons-les bien en nos mains.

Cette étude a été publiée dans la revue du [CADTM](#) *Les Autres Voix de la Planète* du 3^e trimestre 2005.

Denise Commane fut une féministe engagée dans les luttes locales et internationales contre le capitalisme, le racisme et le patriarcat. Elle avait

créé le CADTM aux côtés d'Éric Toussaint et d'autres militant-e-s.

Révolutionnaire infatigable, Denise aura milité jusqu'au bout dans les mouvements sociaux. Elle est décédée le [28 mai 2010](#), brutalement, peu après avoir participé activement à un Forum sur le cinquantenaire de l'indépendance de la RD Congo.

Notes

[1] Falquet Jules, *Femmes, féminisme et développement*, p. 75 in Bisilliat, Jeanne (sous la direction de), 2003, *Regards de femmes sur la globalisation*, Karthala

[2] Le PNB traduit la richesse totale produite, estimée par la somme des valeurs ajoutées. Le travail domestique des femmes n'y est pas intégré car il n'est pas monétarisé. Or, selon une étude de l'ONU datant de 1995, la contribution invisible des femmes à l'économie représentait quelque 11 mille milliards de dollars à mettre en comparaison avec la production mondiale estimée alors à 23 mille milliards de dollars pour avoir une idée de ce que représente l'apport des femmes à l'humanité entière (Eric Toussaint, *La finance contre les peuples. La bourse ou la vie*, 2004, ed. CADTM/Syllepse, Bruxelles/Paris, p. 54).

[3] Mies, Maria & Shiva, Vandana (1993), *Ecoféminisme*, Édition française L'Harmattan, Collection Femmes et changement, 1998, p. 59

[4] Robert Biel, *Le capitalisme a besoin des femmes*, p. 27 à 34, in Bisilliat, Jeanne (sous la direction de), 2003, *Regards de femmes sur la globalisation*, Karthala

[5] Jules Falquet, op.cit., p. 77

[6] A la conférence du Caire en 1994, l'ONU s'allie aux femmes face aux États catholiques et musulmans sur le droit des femmes à disposer de leur corps.

[7] Mestrum, Francine. *De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial*, in Bisilliat, Jeanne (sous la direction de), 2003, *Regards de*

femmes sur la globalisation, Karthala p. 71

[8] Mestrum, Francine. De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial, in Bisilliat, Jeanne (sous la direction de), 2003, *Regards de femmes sur la globalisation*, Karthala p. 35 à 73

[9] Mestrum, Francine, « *Le monde ne peut s'efforcer de le faire [poser les fondations de la paix et de la liberté] sans se servir (using) des riches ressources que représentent pour les différentes nations du monde, l'expérience et la capacité des femmes pour le travail, la perspicacité et le bagage des femmes* », Intervention de Me Dalen, délégation norvégienne, op. cit. p. 38

[10] Mestrum, Francine, op.cit., p. 43

[11] Mestrum, Francine, op.cit., p. 53

[12] On lira avec intérêt à ce sujet la contribution d'Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou « *Le micro-crédit pour les femmes pauvres. Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? État*

du débat » in Bisilliat, Jeanne (sous la direction de), 2003, *Regards de femmes sur la globalisation*, Karthala p. 215 à 238.

[13] Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou , op.cit., p. 232

[14] Eric Toussaint, *La Finance contre les Peuples*, p. 239-240

[15] Peemans-Poullet, Hedwige (2000), « *La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes* », *Chronique féministe. Féminisme et développement*, n° 71/72, février/mai, Bruxelles

[16] Lelart, Lespes, 1985, cité par Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou , op.cit., p. 221

[17] Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou , op.cit., p. 227 et 228.

[18] Sonia Mitralias, *Une Marche qui marche* in *Inprecor*, n° 507-508, juillet-août 2005, pp 41-42

Numéro 24-été 2020

vendredi 26 juin 2020

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue *Les Possibles*

La revue *Les Possibles* a maintenant sept ans d'âge et sa diffusion progresse régulièrement. Nous rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin

du sommaire.

Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Sophie Lambert-Evans, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard, Valentin Drean

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clément, Pierre Concialdi, Jacques Cossart, Annick Coupé, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers,

Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « [édition](#) » créée sur son site. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur *Mediapart*.